

# **RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CNIS 2004**

Tome 2

- . Comité du label
- . Comité du contentieux
- . Comité du secret statistique

n° 91

Mars 2005

L'activité 2004 du **Conseil national de l'information statistique**, dont dépendent les trois Comités, est retracée dans :

**RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CNIS 2004**  
**Tome 1**  
**Rapport général**  
**n° 90**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CNIS 2004**  
**Tome 2**

Secrétariat de rédaction : Catherine Trégoat

Ont participé à l'élaboration de ce tome :  
Jacqueline Artiguebaille, Maryse Ducournau,  
Diana Guichard, Michel Isnard, Gérard Lang,  
Valérie Leprêtre, Sylvie Mary

Mars 2005

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2004

Tome 2

---

<b>INTRODUCTION</b> .....	5
 <b>LE COMITÉ DU LABEL</b>	
Travaux du Comité du label : bilan d'activité 2004.....	7
Calendrier des réunions .....	11
Avis donnés sur les projets d'enquêtes <sup>1</sup>	
<i>Enquêtes <b>nationales</b> auprès des entreprises.....</i>	13
<i>Enquêtes <b>nationales</b> auprès des exploitations agricoles .....</i>	46
<i>Enquêtes <b>nationales</b> auprès des ménages.....</i>	55
 <i>Enquêtes <b>régionales</b> auprès des collectivités territoriales .....</i>	108
<i>Enquêtes <b>régionales</b> auprès des exploitations agricoles .....</i>	132
<i>Enquêtes <b>régionales</b> auprès des entreprises .....</i>	137
<i>Enquêtes <b>régionales</b> auprès des ménages .....</i>	142
 Membres du Comité du label et du secrétariat du Comité	
Configuration Agriculture .....	155
Configuration Collectivités territoriales.....	156
Configuration Entreprises .....	157
Configuration Ménages .....	158
 <b>LE COMITÉ DU CONTENTIEUX</b>	
Travaux du Comité du contentieux : bilan d'activité 2004 .....	160
Membres du Comité du contentieux .....	164

---

<sup>1</sup> Avis d'opportunité délivrés par les formations du CNIS, avis de conformité délivrés par le Comité du label

**LE COMITÉ DU SECRET STATISTIQUE**

Travaux du Comité du secret statistique : bilan d'activité 2004 .....	167
Membres du Comité du secret statistique .....	175
Secrétariat du Comité du secret statistique.....	178

**LISTE DES ENQUÊTES STATISTIQUES DES SERVICES PUBLICS**

Arrêtés publiés au *Journal Officiel* :

Programme 2004.....	180
---------------------	-----

<b>TEXTES LÉGISLATIFS .....</b>	<b>182</b>
---------------------------------	------------

<b>SIGLES ET ACRONYMES .....</b>	<b>196</b>
----------------------------------	------------

## INTRODUCTION

---

L'activité du Conseil national de l'information statistique (Cnis) est centrée sur la concertation qui accompagne la mise au point des programmes de travail et l'expertise de domaines importants ou novateurs. Le tome 1 du rapport rend compte de cet aspect pour l'année 2004.

Le tome 2 est consacré aux procédures mises en œuvre la même année par les trois comités créés, au sein du Cnis, par le décret du 17 juillet 1984 modifié. Alors que le Comité du label des enquêtes statistiques veille à la qualité de celles-ci, le Comité du contentieux instruit les dossiers des contrevenants à l'obligation de réponse aux enquêtes et le Comité du secret statistique concernant les entreprises étudie, pour sa part, la recevabilité - au regard des règles établies - des demandes d'accès aux données individuelles collectées auprès des entreprises.

Après 10 ans, le rôle du **Comité du label** est bien établi. Toutes les enquêtes du système statistique public lui sont présentées et il a examiné plus de 500 enquêtes depuis sa création.

Les avis de conformité aux « règles de l'art » statistiques délivrés par le Comité garantissent à la fois la qualité technique des opérations qui lui sont soumises et la prise en considération des souhaits d'allègement de la charge pesant sur les unités enquêtées. La présence parmi les membres du Comité du label, lorsqu'il examine des projets relatifs aux ménages et aux personnes physiques, de deux membres désignés par la Commission nationale de l'informatique et des libertés, contribue à une bonne articulation des interventions des différentes institutions qui encadrent la statistique publique. La participation active de l'ensemble des membres des quatre configurations du comité permet des discussions fructueuses sur les projets d'enquêtes.

Le **Comité du contentieux** s'est réuni au cours de deux sessions en 2004. Au total, le Comité a examiné 6 699 cas de non réponse à des enquêtes obligatoires auprès des entreprises et proposé au ministre d'infliger 1 923 amendes avec recouvrement immédiat. Le contentieux s'accompagne d'un important effort de dialogue avec les entreprises qui négligent de répondre afin de les convaincre de l'utilité de la statistique publique. Les cas les plus difficiles ou les plus exemplaires sont pris en charge par un médiateur qui contacte personnellement les entreprises concernées.

La politique de dialogue avec les entreprises non répondantes porte ses fruits. Elles sont sensibles au dialogue qui se noue et la personnalisation des contacts avec l'administration contribue au maintien, voire à la progression, des taux de réponse.

Le **Comité du secret statistique concernant les entreprises** a tenu quatre réunions en 2004. Il a étudié les dossiers de 66 demandeurs dont 45 universités et organismes de recherche. 255 habilitations d'accès à des données individuelles ont été autorisées (dont 71, 49 et 69 enquêtes respectivement réalisées par le SESSI, le SCEES et l'INSEE). 8 demandeurs n'ont pas reçu d'habilitation, soit parce que les données demandées n'étaient pas du ressort du Comité, soit parce que les garanties de confidentialité n'étaient pas réunies, soit parce que l'organisme demandeur n'était pas représenté lors de la réunion, soit encore parce que le dossier se relevait incomplet et nécessitait un report.

En outre, deux comités informels spécifiques, réunis en préambule aux réunions du comité du secret statistique des 8 mars et 14 juin 2004, ont donné un avis favorable à cinq demandeurs pour des données statistiques individuelles collectées auprès des collectivités territoriales.

\* \*  
\*

Les trois comités du Cnis contribuent ainsi, chaque année, à l'encadrement technique et réglementaire de la statistique publique. Ils enrichissent l'activité des formations du Cnis en confortant la concertation sur les opérations par le recours à l'avis d'experts sur les conditions concrètes de la réalisation de celles-ci et sur l'utilisation de leurs résultats.

## **LE COMITÉ DU LABEL**

A - Le bilan 2004 du fonctionnement du comité du label, dans ses quatre configurations, s'établit comme suit :

Configuration	Nombre de réunions	Nombre d'avis du Président	Nombre de dossiers examinés			
			Total	Enquêtes nationales		Enquêtes régionales
				Total	dont obligatoires	Total
Entreprises	6	0	17*	15*	7	2
Ménages-particuliers	12	0	36*	30*	18	6
Agriculture	2	0	7	3	3	4*
Collectivités territoriales	0	7	0	0	0	0
<b>Total</b>	20	7	60	48	28	12

- \* dont une enquête à laquelle le comité n'a pas attribué le label d'intérêt général, le caractère d'enquête statistique ne lui ayant pas été reconnu.

Remarque : 5 enquêtes ont fait l'objet d'un point d'information après réalisation (dont 3 pour la configuration ménages).

Depuis sa création en janvier 1994, le nombre total d'enquêtes examinées a été de :

37 en 1994,  
43 en 1995,  
61 en 1996,  
55 en 1997,  
43 en 1998,  
35 en 1999,  
47 en 2000,  
52 en 2001,  
75 en 2002,  
61 en 2003,  
60 en 2004.

A - En 2004, trois configurations du comité du label ont examiné 60 enquêtes en 20 réunions. La configuration collectivités territoriales ne s'est pas réunie mais le président du comité du label a rendu un avis de conformité pour 7 enquêtes régionales identiques, dont la première avait donné lieu à une consultation écrite en 2003.

### Une activité soutenue

Si le nombre d'enquêtes examinées en 2004 est quasi identique à celui de 2003, la répartition entre les configurations est différente.

La configuration entreprises a examiné 17 enquêtes (32 en 2003) en 6 réunions (8 l'année précédente). La prise en compte de la charge statistique pesant sur les entreprises, l'utilisation de données administratives, les restrictions budgétaires qui ont retardé voire annulé des projets d'enquêtes, et l'examen les années précédentes de l'ensemble des "grandes" enquêtes (enquêtes de branche, enquêtes de conjoncture, EAE...) ont produit un ralentissement du nombre de dossiers soumis au comité.

Le nombre d'enquêtes examinées par la configuration ménages est revenu au niveau de 2002 (36 enquêtes en 12 réunions). Sur les 36 enquêtes examinées, 2 ont présenté un caractère particulier et n'ont pas eu d'avis de conformité. En effet, leur présentation a eu lieu très en amont de la réalisation sur le terrain (18 mois plus tôt) dans le but de connaître les réactions des membres du comité afin de poursuivre les travaux nécessaires à la réalisation de l'enquête (CAPISATION, premiers tests, ...). Le comité a émis un avis simple, après formulation des recommandations, permettant la préparation de l'enquête. L'avis de conformité ne pourra être rendu qu'après les tests. Il faut remarquer que l'une de ces 2 enquêtes présentée début 2005 s'est vu refuser cet avis de conformité en attendant de nouveaux tests. La réforme de l'organisation et de la procédure des enquêtes ménages de l'INSEE a donc entraîné de fait une modification des examens du comité du label.

### La recherche de la qualité

Il faut également ajouter que la configuration ménages a été confrontée à des dossiers volumineux. La composition des différentes configurations du Comité du label apporte une variété des points de vue de personnes d'horizons différents. L'examen des projets d'enquêtes y gagne en richesse, d'autant que l'assiduité reste permanente, malgré les réunions nombreuses et souvent longues surtout pour la configuration ménages. Les membres du comité sont sensibles à la qualité des dossiers et à la qualité de la présentation orale ; leurs remarques portent entre autres sur la consultation des partenaires, en particulier des partenaires sociaux, sur la réalisation de tests, sur les lettres aux enquêtés et sur la communication qui peut être faite par les enquêteurs. Le questionnaire est l'objet de l'attention des membres, visant sa lisibilité et le caractère « sensible » de certaines questions.

Outre la lourdeur des dossiers (plusieurs centaines de pages), certaines enquêtes ménages sont innovantes, à la limite de la statistique d'information classique et de travaux d'investigation sociologique. Les débats au sein du comité se sont révélés riches et ont permis la réalisation d'enquêtes qui ne paraissaient pas adéquates pour la statistique publique.

Une réflexion est actuellement en cours sur la refonte des dossiers types remis par les services producteurs pour en faciliter l'examen par les membres du comité.

La recherche de la qualité pose avec acuité le problème de l'expertise, essentiellement pour les enquêtes ménages qui sont plus lourdes, plus complexes, plus sensibles et plus fréquentes. Le départ du 2<sup>ème</sup> expert de la configuration ménages, non encore remplacé, et le changement du 1<sup>er</sup> repose de façon urgente la réflexion sur le rôle des experts et une recherche de plusieurs experts qui puissent être mobilisés en tant que de besoin.

### Quelques pistes d'évolution

Outre les points développés ci-dessus, il convient de noter les évolutions déjà réalisées et celles qui restent à réaliser.

Certaines enquêtes s'intéressent à la fois à des entreprises et à leurs salariés. En 2004, l'examen de 2 enquêtes a été réalisé en double configuration ménages-entreprises, alors qu'auparavant elles

donnaient lieu à un examen successif dans les 2 configurations. L'intérêt des débats a conduit à demander le renouvellement de cette expérience.

Les configurations du comité sont souvent amenées à se reposer des questions d'opportunité de certaines enquêtes. Il a été demandé que l'organisation des travaux des formations du CNIS permette l'examen des enquêtes de façon à ce que les partenaires sociaux se soient exprimés - mais cette procédure n'exonère pas les services enquêteurs de consulter ces partenaires par le biais de réunions de concertation. Certains services le font mais ont recours à des membres du comité, ce qui accroît la charge.

Le comité est quelquefois réticent vis-à-vis des enquêtes régionales dont l'intérêt général n'apparaît pas toujours évident. La multiplication prévisible des enquêtes régionales du fait de la décentralisation amènera peut-être un changement de procédure de leur examen.

L'avis d'opportunité régional doit être rendu par un CRIES lorsqu'il existe, ou par une instance ad-hoc réunie par le Directeur régional, ces instances pouvant seules être juges de l'opportunité et de l'intérêt général dans leur région.

Les enquêtes répétitives doivent être présentées tous les cinq ans, même lorsqu'elles n'ont subi que peu de modifications, soit dans le mode d'échantillonnage, soit dans le questionnement. Cette répétition permet à la formation concernée de vérifier l'opportunité de la poursuite de l'enquête, et au comité du label de vérifier si les changements intervenus sont mineurs ou non. Ces changements peuvent concerner l'outil statistique (utilisation de données administratives ou amélioration de la "technique" statistique) ou les unités enquêtées (pour les entreprises par exemple la prise en compte des groupes) et pour les ménages (les évolutions sociologiques, par exemple).

Le comité réalise un suivi de ses avis, outre celui de la prise en compte des réserves et des recommandations. En 2004, un certain nombre de services sont venus faire un rapide bilan de l'opération réalisée.

Dans le but de la simplification d'examen d'enquêtes répétitives, le comité du label a examiné la méthodologie INSEE-CERTU des enquêtes déplacements et autorisé la réalisation de 2 enquêtes pour deux communautés urbaines différentes. La méthodologie sera confirmée après le bilan de ces 2 enquêtes.

## ANNEXE : RÉTROSPECTIVE 1997- 2004

**ENQUÊTES AU COMITÉ DU LABEL  
AYANT OBTENU UN AVIS DE CONFORMITE**

## 1.1 - Entreprises

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
<b>Enquêtes d'initiative régionale</b>	3	4	3	6	7	4	2	2
<b>Enquêtes d'initiative nationale</b>	16	20	16	16	19	29	30	14
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>24</b>	<b>19</b>	<b>22</b>	<b>26</b>	<b>33</b>	<b>32</b>	<b>16</b>

## 1.2 - Ménages

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
<b>Enquêtes d'initiative régionale</b>	12	2	3	3	5	4	3	4
<b>Enquêtes d'initiative nationale</b>	17	15	10	20	14	30	20	30
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>17</b>	<b>13</b>	<b>23</b>	<b>19</b>	<b>34</b>	<b>23</b>	<b>34*</b>

\* Non compris : 2 avis simples donnés

## 1.3 - Agriculture

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
<b>Enquêtes d'initiative régionale</b>						1	1	3
<b>Enquêtes d'initiative nationale</b>	3	3	3		6	2	2	3
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>6</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>6</b>

<b>CALENDRIER DES RÉUNIONS 2004</b>
---

**RÉUNIONS DU COMITÉ DU LABEL**

15 janvier	configuration Entreprises
26 janvier	configurations Ménages
12 février	configuration Ménages
2 mars	configuration Agriculture
18 mars	configuration Ménages
5 avril	configurations Entreprises et Ménages
29 avril	configuration Ménages
10 mai	configuration Ménages
17 juin	configuration Ménages
24 juin	configuration Entreprises
1 <sup>er</sup> juillet	configuration Ménages
13 septembre	configuration Entreprises
23 septembre	configuration Ménages
18 octobre	configuration Ménages
8 novembre	configuration Entreprises
10 novembre	configuration Agriculture
22 novembre	configuration Ménages
6 décembre	configuration Entreprises
14 décembre	configuration Colter
16 décembre	configuration Ménages

**AVIS DONNÉS  
SUR LES PROJETS D'ENQUÊTES**

<b>ENQUÊTES NATIONALES AUPRÈS DES ENTREPRISES</b>
---

DARES .....	14
<i>Enquête « Offre d'emploi et recrutement »</i> .....	15
<i>Enquête Relations professionnelles et négociations d'entreprise REPONSE 2004- volet entreprises</i> .....	17
<i>Enquête sur l'évolution des dépenses de recherche et développement dans les entreprises et centres techniques professionnels en 2004</i> .....	19
INED .....	20
<i>Enquête sur les liens entre vie familiale et vie professionnelle (volet entreprises)</i> .....	21
<i>Enquête sur les liens entre vie familiale et vie professionnelle (volet individuel)</i> .....	23
INSEE .....	24
<i>Enquête quinquennale sur les perspectives de croissance et de création d'emplois dans l'Union européenne (PCCE) - volet entreprises</i> .....	25
<i>Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie</i> .....	27
<i>Enquête sur le Coût de la Main-d'Œuvre en 2004 (ECMO 2004)</i> .....	29
<i>Enquête « Points de vente du commerce de détail »</i> .....	31
INSEE-SESSI-SCEES-SES-DEP .....	32
<i>Enquête « Moyens et modes de gestion de l'immatériel »</i> .....	35
SCEES.....	36
<i>Enquête sur l'observation des prix des consommations intermédiaires nécessaires aux exploitations agricoles (Enquête IPCI)</i> .....	37
<i>Enquêtes sur les effectifs d'étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur</i> .....	39
SES.....	40
<i>Enquête trimestrielle sur les prix des services de transport routier de marchandises (IPTRM)</i> .....	41
<i>Enquête sur les flux routiers de marchandises franchissant les barrières alpines et pyrénéennes 2004 (enquête « Transit »)</i> .....	43
<i>Enquête sur la commercialisation des logements neufs</i> .....	45

## DARES

Paris, le 10 décembre 2003 - n° 411/D130

### AVIS D'OPPORTUNITÉ

#### Enquête Offre d'emploi et recrutement

---

*Programme* : 2004-2005

*Emetteur* : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité

Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques.

Au cours de sa réunion du 17 octobre 2003, l'inter formations Statistiques sociales a examiné le projet d'enquête « Offre d'emploi et recrutement ».

Cette enquête a pour objectif de comprendre comment s'opère la confrontation de l'offre et de la demande d'emploi lors du processus de recrutement, interne ou externe, conduit par les entreprises du secteur privé. Elle cherche à répondre à des questions qui reviennent régulièrement : meilleure compréhension des difficultés de recrutement, rôle des services publics, de l'ANPE, rôle des aides publiques, raisons de l'arbitrage interne/externe, améliorations possibles au stade du recrutement de l'employabilité des personnes éloignées de l'emploi.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer le profil souhaité, le profil recruté, les canaux et outils utilisés, le nombre de candidatures reçues et le nombre d'entretiens, la place des aides à l'emploi dans les recrutements, les critères de choix du candidat retenu, la durée et le coût du recrutement.

L'enquête aura lieu en deux vagues, à l'automne 2004 et à l'été 2005, auprès de 4 000 établissements employeurs du secteur privé hors agences d'intérim (2 000 établissements pour chaque vague). La collecte sera réalisée par enquêteur, avec une durée de questionnement de 30 mn en moyenne.

Le comité de concertation est composé de représentants des partenaires sociaux (FO, CGC, MEDEF, CFDT, CGT, UPA, CGPME, CES). L'avis d'experts (DRH, entreprises d'intérim,...) sera également recueilli sur ce sujet nouveau.

Les résultats seront diffusés par la publication d'un Premières Synthèse sur les principaux résultats en 2005, et d'autres numéros en 2006. Il est prévu une communication vers les syndicats professionnels, les spécialistes des relations humaines, les intermédiaires du marché du travail.

L'inter formations demande à la DARES de conduire une réflexion pour étendre ultérieurement le champ de l'enquête aux secteurs semi-public et public.

L'inter formations émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 28 juin 2004 - n° 352/D131

**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête « Offre d'emploi et recrutement ».**

---

Programme : 2004-2005

Emetteur : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques.

Réunion du comité du label : 24 juin 2004 - Configuration Entreprises

Au cours de sa réunion du 17 octobre 2003, l'inter formation Statistiques Sociales a émis un avis d'opportunité favorable à la réalisation de cette enquête.

Cette enquête a pour objectif de comprendre comment s'opère la confrontation de l'offre et de la demande d'emploi lors du processus de recrutement, interne ou externe, conduit par les entreprises du secteur privé. Elle cherche à répondre à des questions qui reviennent régulièrement : meilleure compréhension des difficultés de recrutement, rôle des services publics, de l'ANPE, rôle des aides publiques, raisons de l'arbitrage interne/externe, améliorations possibles au stade du recrutement de l'employabilité des personnes éloignées de l'emploi.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer le profil souhaité, le profil recruté, les canaux et outils utilisés, le nombre de candidatures reçues et le nombre d'entretiens, la place des aides à l'emploi dans les recrutements, les critères de choix du candidat retenu, la durée et le coût du recrutement.

L'enquête aura lieu en deux vagues, en novembre 2004 et en février 2005, auprès de 4 000 établissements employeurs du secteur privé hors agences d'intérim (2 000 établissements pour chaque vague). La collecte sera réalisée par enquêteur, avec une durée de questionnement de 30 minutes en moyenne.

Les résultats seront diffusés par la publication d'un Premières Synthèses dès 2005, suivie d'autres numéros en 2006. Il est prévu une communication vers les syndicats professionnels, les spécialistes des relations humaines, les intermédiaires du marché du travail.

Le comité incite le service à utiliser LIFI pour contrôler l'appartenance des établissements à un groupe et CITRUS pour repérer les restructurations. Le comité conseille que des consignes précises soient données aux enquêteurs dans le cas où ils seraient amenés à dépasser le cadre strict de l'établissement enquêté. Le comité recommande que la lettre avis soit revue et que certaines questions notamment la E1 soient reformulées.

Le comité du label attribue à l'enquête « offre d'emploi et recrutement » le label d'intérêt général et de qualité statistique.

## DARES

Paris, le 10 décembre 2003 - n° 409/D130

### AVIS D'OPPORTUNITÉ

#### Enquête Relations professionnelles et négociations d'entreprise REPONSE

---

*Programme* : 2004

*Emetteur* : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité

Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques

Au cours de sa réunion du 17 octobre 2003, l'inter formations Statistiques sociales a examiné le projet d'enquête « Relations professionnelles et négociations d'entreprise ».

Cette enquête complète les sources administratives en proposant une vue d'ensemble des relations professionnelles et du fonctionnement de l'entreprise. Elle a pour objectif :

- de décrire le fonctionnement des institutions représentatives du personnel et les pratiques de négociation collective dans les établissements et les entreprises, d'en préciser les évolutions récentes (mandatement et « délégation unique du personnel », pratiques de négociations multi-thèmes, communication directe et concertation informelle),
- d'analyser, autour du thème des relations sociales, les liens entre politiques de gestion du personnel, organisation du travail, stratégies économiques et performance des entreprises.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer l'environnement économique de l'entreprise et sa situation sur ses marchés ; les institutions représentatives du personnel et leur fonctionnement ; l'information, la consultation et la participation des salariés à la vie de l'entreprise ; l'implication des salariés et les politiques salariales ; la négociation collective ; le climat social, les problèmes individuels et les conflits collectifs.

L'enquête aura lieu de décembre 2004 à février 2005 auprès d'un échantillon de 3 000 établissements de 20 salariés ou plus dans les secteurs privé et semi-public (hors administration et agriculture), volontaires pour recevoir un enquêteur. La collecte sera réalisée en face à face par un institut de sondage. Dans chaque établissement seront interrogés un responsable de la direction et un représentant du personnel. La durée de questionnement du responsable de la direction est comprise entre une heure et une heure et demie selon la complexité du système de représentation de l'établissement. Pour les représentants du personnel, la durée sera inférieure à une heure. Il est envisagé d'enquêter par voie postale un échantillon de salariés tirés aléatoirement dans chaque établissement.

Le comité de pilotage est composé de représentants du ministère du travail (DARES, DRT), de l'Insee et de membres d'organismes de recherche. Les partenaires sociaux seront consultés à l'occasion d'une réunion spécifique sur le projet de questionnaire élaboré par le comité de pilotage

Les résultats seront diffusés par la publication de « Premières Synthèses » sur des thèmes spécifiques et d'un Dossier de la DARES contenant l'ensemble des résultats. Sous réserve d'un avis favorable du comité du secret, les résultats détaillés de l'enquête seront disponibles pour les chercheurs qui en feront la demande à la DARES.

L'inter formations émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 28 juin 2004 - n° 353/D131

**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête Relations professionnelles et négociations d'entreprise  
REPONSE 2004- volet entreprises**

Programme : 2004

Emetteur : Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale. Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques.

Réunion du comité du label : 24 juin 2004 - Configuration Entreprises

Au cours de sa réunion du 17 octobre 2003, l'inter formations Statistiques sociales a émis un avis d'opportunité favorable à la réalisation de cette enquête.

Cette enquête complète les sources administratives en proposant une vue d'ensemble des relations professionnelles et du fonctionnement de l'entreprise. Elle a pour objectif :

- de décrire le fonctionnement des institutions représentatives du personnel et les pratiques de négociation collective dans les établissements et les entreprises, d'en préciser les évolutions récentes (mandatement et « délégation unique du personnel », pratiques de négociations multi-thèmes, communication directe et concertation informelle) ;
- d'analyser, autour du thème des relations sociales, les liens entre politique de gestion du personnel, organisation du travail, stratégie économique et performance des entreprises.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer l'environnement économique de l'entreprise et sa situation sur ses marchés ; les institutions représentatives du personnel et leur fonctionnement ; l'information, la consultation et la participation des salariés ; l'implication des salariés et les politiques salariales ; la négociation collective ; le climat social, les problèmes individuels et les conflits collectifs.

L'enquête aura lieu à partir de janvier 2005 auprès d'un échantillon de 3 000 établissements de 20 salariés ou plus dans les secteurs privé et semi-public (hors administration et agriculture). La collecte sera réalisée par un institut de sondage.

Dans chaque établissement seront interrogés en face à face un responsable de la direction, puis un représentant du personnel : la durée de questionnement du responsable de la direction sera comprise entre une heure et une heure et demie selon la complexité du système de représentation de l'établissement ; pour les représentants du personnel, elle sera de l'ordre d'une heure.

Une enquête par voie postale permettra ensuite de recueillir les réponses d'environ 12 000 salariés sélectionnés aléatoirement dans les établissements identifiés.

Les résultats seront diffusés par la publication de « Premières Synthèses » sur des thèmes spécifiques et d'un Dossier de la DARES contenant l'ensemble des résultats. Sous réserve d'un avis favorable du comité du secret, les résultats détaillés de l'enquête seront disponibles pour les chercheurs qui en feront la demande à la DARES.

**Le comité recommande de modifier la lettre avis. Le comité demande qu'un bilan qualité soit présenté permettant notamment de montrer la comparabilité avec REPONSE 1998.**

Le comité du label attribue à l'enquête REPONSE 2004 - volet entreprises le label d'intérêt général et de qualité statistique.

## DEP

Paris, le 24 novembre 2003 - n° 388/D130

### AVIS D'OPPORTUNITÉ

#### Enquête sur l'évolution des dépenses de recherche et développement dans les entreprises et les centres techniques

---

*Programme* : 2004

*Emetteur* : Bureau des études statistiques sur la recherche, direction de l'évaluation et de la prospective, Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

Au cours de sa réunion du 21 octobre 2003, l'inter-formations « Statistiques d'entreprise » a examiné le projet d'enquête cité en référence.

Cette enquête complète l'enquête sur les moyens consacrés à la R&D dans les entreprises dont les résultats définitifs ne sont connus que 18 mois après la fin de l'année. Elle a pour objectif de calculer, six mois après le début de l'année, de premières estimations pour l'année précédente et une prévision pour l'année en cours.

L'enquête est réalisée à titre expérimental depuis quelques années. Aujourd'hui, la production de données les plus récentes devient primordiale, particulièrement dans le contexte européen du suivi de l'objectif 3%. En effet, la commission européenne lance un projet visant à ce que les dépenses de recherche et développement de l'ensemble des pays européens atteignent 3% du PIB. Les pays participent sur la base du volontariat à cette opération dans le cadre de la « méthode ouverte de coordination ». Pour suivre les effets des politiques nationales, la Commission européenne envisage de mettre en place des indicateurs parmi lesquels un suivi conjoncturel des dépenses de R&D et des intentions des entreprises sur des thèmes relatifs à l'innovation. L'enquête française pourrait répondre à ce besoin.

Six grands thèmes sont plus systématiquement investigués :

- La dépense de recherche (dépense intérieure et dépense extérieure)
- Le financement de la dépense de recherche (financement interne et externe)
- Les moyens humains consacrés à la R&D (effectifs et masse salariale)
- Les modifications de structure ayant affecté ou étant susceptibles d'affecter l'activité de R&D
- Les performances de l'entreprise (rentabilité, chiffre d'affaires)
- L'environnement de la R&D (partenariats entre les entreprises et la recherche publique...)

Pour chacun des trois premiers thèmes, il est demandé aux entreprises une estimation des montants investis pour l'année qui vient de se terminer et un pourcentage d'évolution pour l'année en cours.

L'enquête porte sur les entreprises exécutant des travaux de R&D en France. L'échantillon est d'environ 750 unités. Le tirage de l'échantillon s'effectue en 4 strates selon le montant de dépense intérieure réalisée la dernière année disponible. Les 300 premières entreprises de R&D sont interrogées exhaustivement, les autres entreprises sont interrogées par sondage.

L'enquête est réalisée par questionnaire postal avec suivi téléphonique. Le temps de réponse au questionnaire n'excède pas deux heures. La collecte se déroule entre mars et juin.

Les éléments de méthodologie relatifs à cette enquête seront examinés dans le cadre du comité de suivi annuel des enquêtes sur la R&D dans les entreprises, qui réunit des représentants des entreprises interlocutrices et des utilisateurs de nos données.

Les résultats de l'enquête seront publiés dans une « note recherche » envoyée en particulier aux entreprises répondantes. Ils sont utilisés dans toutes les publications annuelles du bureau qui donnent une estimation de l'année passée et une prévision de l'année en cours.

L'inter-formations émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

COMITE DU LABEL

Paris le 23 janvier 2004 - n° 311/D131

**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête sur l'évolution des dépenses de recherche et développement  
dans les entreprises et centres techniques professionnels en 2004**

---

*Programme* : 2004*Emetteur* : Ministère de l'éducation nationale de la recherche et de la technologie*Réunion du comité* : 15 janvier 2004 - configuration Entreprises

Lors de la réunion du 21 octobre 2003 la formation Système productif du CNIS a délivré un avis d'opportunité favorable à la réalisation de cette enquête.

Cette enquête a pour objet de compléter l'enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les entreprises. Elle a pour objectif de calculer six mois après le début de l'année, de premières estimations pour l'année précédente et une prévision pour l'année en cours. Les questions posées sont essentiellement d'ordre quantitatif (évolution des dépenses de R et D, des ressources, des moyens humains ,...) Quelques questions qualitatives permettent de tester l'efficacité des mesures prises en faveur de la R et D et de l'innovation.

L'enquête porte sur les entreprises exécutant des travaux de R et D soit environ 750 unités. Les 300 premières entreprises de R et D sont interrogées exhaustivement, les autres par sondage.

Toutes les unités sont interrogées par voie postale avec suivi téléphonique.  
Le temps de réponse au questionnaire ne dépassera pas 2 heures.  
La collecte est annuelle, elle est prévue entre février et mai.

Les résultats disponibles en mai-juin de l'année seront publiés dans une note Recherche (4 pages).

**Le comité demande qu'une note de présentation de l'ensemble du dispositif d'information sur la R et D lui soit fournie fin mars.**

**Le comité du label attribue à l'enquête sur l'évolution des dépenses de recherche et développement dans les entreprises et centres techniques professionnels en 2004 le label d'intérêt général et de qualité statistique.**

**INED**

Paris, le 17 juillet 2003 - n° 248/D130

**AVIS D'OPPORTUNITÉ**  
**Enquête Familles et employeurs (PEFE)**

---

*Programme* : 2004, 2005

*Emetteur* : Institut national d'études démographiques (Ined)

Au cours de sa réunion du 22 mai 2003, la formation Démographie, conditions de vie a examiné le projet d'enquête Familles et employeurs (PEFE).

Cette double enquête a pour objectif de mieux comprendre les liens entre activités professionnelles et comportements familiaux des hommes et des femmes, en confrontant les points de vue des personnes et ceux des employeurs à l'aide de questionnaires coordonnés. Le besoin de données nouvelles permettant des analyses approfondies sur l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale est ressenti aussi bien dans les milieux scientifiques que politiques, afin de mieux comprendre les mécanismes d'arbitrages au sein de la famille.

L'enquête comportera deux volets :

- un volet individuel, complémentaire à l'enquête Emploi de l'Insee : il comportera un calendrier familial et professionnel, et des rubriques de questions qui s'ouvriront en fonction de la situation de la personne. L'interrogation complémentaire s'ajoutant à l'enquête principale, elle bénéficiera de toutes les réponses déjà collectées par l'enquête Emploi.
- un volet employeurs : les questions donneront des éléments sur l'histoire de l'entreprise, la structure et l'évolution des effectifs, la façon de gérer contrats, carrières, promotions, mobilités, incitation au retrait d'activité, disparités entre hommes et femmes et temps de travail, la prise en compte et l'impact des contraintes et événements familiaux des salariés.

L'enquête aura lieu au second semestre 2004 auprès de 10 700 personnes pour le volet individuel, début 2005 auprès de 4 900 établissements de plus de 20 salariés pour le volet employeurs. La collecte auprès des ménages sera réalisée par enquêteur en face à face sous CAPI, avec une durée de questionnement d'une demi-heure environ ; la collecte auprès des entreprises sera réalisée quatre mois plus tard par voie postale, à l'aide d'un questionnaire de huit pages complété des renseignements déjà disponibles dans les répertoires d'entreprises.

L'Ined, l'Insee et la DARES (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité) travaillent en partenariat sur ce projet, élaboré et suivi par le groupe PEFE constitué de chercheurs d'horizons très divers : Centre d'étude de l'emploi, Commissariat général du plan, SESSI (Service des études et des statistiques industrielles, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie), DREES (Direction de la recherche, des études et des statistiques du Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, et du Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées), laboratoires dont LASMAS et MATISSE.

L'analyse des résultats s'appuiera en priorité sur les membres du groupe PEFE. Au delà des premières publications sous forme de 4 pages (*INSEE-Première*, *Synthèses DARES*, *Population et sociétés*), des publications coordonnées seront envisagées (années 2005 et suivantes), sous forme d'ouvrage collectif ou de numéros spéciaux de revue. Diverses valorisations sont possibles, dont des séminaires ou des journées d'étude spécifiques.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 26 avril 2004 - n° 338 /D131

**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête sur les liens entre vie familiale et vie professionnelle  
(volet entreprises)**

---

*Programme* : 2004*Emetteur* : Institut national des études démographiques*Réunion du comité du label* : 5 avril 2004 - Réunion commune des configurations Ménages et Entreprises.

La formation Démographie, conditions de vie a émis lors de sa réunion le 22 mai 2003, un avis d'opportunité favorable à l'enquête Familles et Employeurs.

Cette double enquête nationale comportant un volet individuel et un volet employeur, a pour objectif de dresser un constat de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle en France en 2004, du point de vue des individus et des employeurs. Elle vise à mieux connaître l'organisation familiale en la liant au contexte professionnel et à étudier les interactions entre conjoints et les comportements différenciés de genre.

Les principaux thèmes abordés dans le volet entreprises apportent des éléments sur l'histoire de l'entreprise, la structure et l'évolution des effectifs, la façon de gérer les contrats, les carrières, les promotions, les mobilités, les disparités entre hommes et femmes, le temps de travail, la prise en compte et l'impact des contraintes et événements familiaux des salariés.

L'enquête aura lieu à partir d'avril 2005 auprès d'un échantillon d'environ 3800 entreprises de plus de 20 salariés, constitué à partir des adresses des établissements fournis par les individus ayant répondu au volet individuel. L'interrogation s'effectuera par voie postale.

Les premières publications (Population et sociétés, INSEE-Première, Premières Synthèses DARES, Recherche et prévision) seront disponibles à partir de janvier 2006.

**Le comité du label recommande que la lettre-avis soit revue en insistant sur le caractère novateur de l'enquête et en faisant apparaître les garanties de confidentialité.**

**Le comité du label recommande de tenir compte des différences entre les secteurs public et privé dans le questionnement, et de se limiter aux questions utiles.**

**Le comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête sur les liens entre vie familiale et vie professionnelle (volet entreprises) et propose le visa rendant cette opération statistique obligatoire.**

**INED**

Paris, le 17 juillet 2003 - n° 248/D130

**AVIS D'OPPORTUNITÉ****Enquête Familles et employeurs (PEFE)**

---

*Programme* : 2004, 2005*Emetteur* : Institut national d'études démographiques (Ined)

Au cours de sa réunion du 22 mai 2003, la formation Démographie, conditions de vie a examiné le projet d'enquête Familles et employeurs (PEFE).

Cette double enquête a pour objectif de mieux comprendre les liens entre activités professionnelles et comportements familiaux des hommes et des femmes, en confrontant les points de vue des personnes et ceux des employeurs à l'aide de questionnaires coordonnés. Le besoin de données nouvelles permettant des analyses approfondies sur l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale est ressenti aussi bien dans les milieux scientifiques que politiques, afin de mieux comprendre les mécanismes d'arbitrages au sein de la famille

L'enquête comportera deux volets :

- un volet individuel, complémentaire à l'enquête Emploi de l'Insee : il comportera un calendrier familial et professionnel, et des rubriques de questions qui s'ouvriront en fonction de la situation de la personne. L'interrogation complémentaire s'ajoutant à l'enquête principale, elle bénéficiera de toutes les réponses déjà collectées par l'enquête Emploi.

- un volet employeurs : les questions donneront des éléments sur l'histoire de l'entreprise, la structure et l'évolution des effectifs, la façon de gérer contrats, carrières, promotions, mobilités, incitation au retrait d'activité, disparités entre hommes et femmes et temps de travail, la prise en compte et l'impact des contraintes et événements familiaux des salariés.

L'enquête aura lieu au second semestre 2004 auprès de 10 700 personnes pour le volet individuel, début 2005 auprès de 4 900 établissements de plus de 20 salariés pour le volet employeurs. La collecte auprès des ménages sera réalisée par enquêteur en face à face sous CAPI, avec une durée de questionnement d'une demi-heure environ ; la collecte auprès des entreprises sera réalisée quatre mois plus tard par voie postale, à l'aide d'un questionnaire de huit pages complété des renseignements déjà disponibles dans les répertoires d'entreprises.

L'Ined, l'Insee et la DARES (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité) travaillent en partenariat sur ce projet, élaboré et suivi par le groupe PEFE constitué de chercheurs d'horizons très divers : Centre d'étude de l'emploi, Commissariat général du plan, SESSI (Service des études et des statistiques industrielles, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie), DREES (Direction de la recherche, des études et des statistiques du Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, et du Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées), laboratoires dont LASMAS et MATISSE.

L'analyse des résultats s'appuiera en priorité sur les membres du groupe PEFE. Au delà des premières publications sous forme de 4 pages (*INSEE-Première*, *Synthèses DARES*, *Population et sociétés*), des publications coordonnées seront envisagées (années 2005 et suivantes), sous forme d'ouvrage collectif ou de numéros spéciaux de revue. Diverses valorisations sont possibles, dont des séminaires ou des journées d'étude spécifiques.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 26 avril 2004 - n° 336 /D131

**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête sur les liens entre vie familiale et vie professionnelle  
(volet individuel)**

---

*Programme* : 2004*Emetteur* : Institut national des études démographiques*Réunion du comité du label* : 5 avril 2004 - Réunion commune des configurations Ménages et Entreprises.

La formation Démographie, conditions de vie a émis lors de sa réunion le 22 mai 2003, un avis d'opportunité favorable à l'enquête Familles et Employeurs.

Cette double enquête nationale, comportant un volet individuel et un volet employeur, a pour objectif de dresser un constat de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle en France en 2004, du point de vue des individus et des employeurs. Elle vise à mieux connaître l'organisation familiale en la liant au contexte professionnel et à étudier les interactions entre conjoints et les comportements différenciés de genre.

Les principaux thèmes abordés au volet individuel comportent un calendrier familial, résidentiel et professionnel et des questions selon la situation de la personne : situation résidentielle des enfants, activité des parents au moment de la naissance, emploi du temps de tous les enfants présents dans le ménage, emploi du temps de l'enquêté, relations entre les situations professionnelle et familiale, caractéristiques de l'emploi, conditions de travail et avantages sociaux, caractéristiques du lieu de travail et perceptions sur la relation entre la vie familiale et la vie professionnelle.

L'enquête aura lieu de fin octobre à mi-décembre 2004 auprès d'un échantillon de 10 700 personnes âgées de 20 à 49 ans. La collecte sera réalisée par des enquêteurs de l'Insee. L'interrogation s'effectuera en face à face et sous CAPI, avec une durée de questionnement de quarante minutes environ.

Les premières publications (Population et sociétés, INSEE-Première, Premières Synthèses DARES, Recherche et prévision) seront disponibles à partir de janvier 2006.

**Le comité du label recommande que la lettre-avis soit revue en insistant sur le caractère novateur de l'enquête et en faisant apparaître les garanties de confidentialité.**

**Le comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête sur les liens entre vie familiale et vie professionnelle (volet individuel) et propose le visa rendant cette opération statistique obligatoire.**

INSEE

Paris, le 15 mars 2004 - n°56/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête quinquennale sur les perspectives de croissance et de création d'emplois (PCCE) dans l'Union européenne

---

*Programme* : 2004

*Émetteur* : Insee, Direction des études et synthèses économiques (volets entreprises) et Direction des statistiques démographiques et sociales (volet ménages).

Au cours de sa réunion du 10 mars 2004, la formation emploi-revenus a examiné le projet d'enquête quinquennale sur les perspectives de croissance et de création d'emplois dans l'Union européenne.

Cette enquête a pour objectif de contribuer à l'évaluation des perspectives de croissance et de création d'emplois dans les pays européens et pour l'Europe dans son ensemble (Union européenne élargie, Union européenne à 15 et Zone euro). Elle sera réalisée en 2004 dans plus de 25 pays participant au système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture, à la demande de la Commission européenne. Elle comprend quatre volets : un volet Ménages, et trois volets Entreprises (respectivement auprès d'entreprises industrielles, de détaillants du commerce et d'entrepreneurs de services). Les volets Entreprises permettront une évaluation des plus ou moins grands degrés de flexibilité dans l'organisation du travail.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer :

- pour les volets Entreprises : appréciation sur les effectifs et la situation de l'emploi dans l'entreprise, structure du temps de travail et de la durée d'exploitation des équipements, évolution des heures d'exploitation observée au cours des cinq dernières années et envisagée dans les deux années à venir, contraintes éventuelles empêchant de moduler les heures d'exploitation, dépenses de recherche et développement... ;
- pour le volet Ménages : situation du répondant en terme d'activité, temps de travail effectif et souhaité, organisation du temps de travail, préférence pour une diminution du temps de travail ou une augmentation de salaire et concessions acceptables en terme d'horaires pour l'obtenir, chômage au cours des cinq dernières années, diplômes et qualification professionnelle, trajets domicile-travail.

L'enquête Entreprises aura lieu auprès d'une partie des échantillons des enquêtes de conjoncture (3 000 entreprises industrielles, 2 000 détaillants du commerce et 2 000 entrepreneurs de service). La collecte sera réalisée par voie postale fin mai 2004, et la relance des non répondants, par voie postale également, en juin 2004. Le temps de réponse au questionnaire n'excède pas vingt-cinq à trente minutes.

L'enquête Ménages aura lieu en juin et juillet 2004 et couvrira cinq semaines de référence de l'enquête emploi. Le nombre d'unités enquêtées est estimé à 2 500 personnes appartenant au sixième sortant de l'échantillon de l'enquête Emploi. La collecte est réalisée en face à face. La durée de questionnement ne devrait pas dépasser cinq minutes.

Il n'y a pas eu de comité de concertation au niveau national, car il s'agissait de retranscrire dans le contexte français un questionnaire européen.

Les résultats aux niveaux agrégés et intermédiaires seront transmis à la Commission européenne (DG-Ecfin) qui les diffusera dans ses propres publications (série Économie Européenne) au titre des informations relatives à la France et dans les chiffres agrégés pour la zone euro et l'union européenne à quinze ou élargie.

Les divisions Emploi et Enquêtes de conjoncture de l'Insee envisagent une publication commune après l'exploitation des différents volets de l'enquête.

La formation souhaite que l'enquête 2004 soit mieux exploitée et diffusée que celle de 1999 et que la prochaine édition de cette enquête quinquennale comporte des questions sur les délocalisations. Elle demande à la division Enquêtes de conjoncture d'en informer ses correspondants de la Commission européenne.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 26 avril 2004 - n° 330/D131

**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête quinquennale sur les perspectives de croissance et de création d'emplois dans l'Union européenne (PCCE) - volet entreprises**

---

Programme : 2004

Emetteur : INSEE - Direction des études et synthèses économiques (volets entreprises) et Direction des statistiques démographiques et sociales (volet ménages).

Réunion du comité du label : 5 avril 2004 - Réunion commune des configurations Ménages et Entreprises.

Au cours de sa réunion du 10 mars 2004, la formation emploi revenus a émis un avis d'opportunité favorable à la réalisation de cette enquête.

Cette enquête a pour objectif de contribuer à l'évaluation des perspectives de croissance et de création d'emplois dans les pays européens et pour l'Europe dans son ensemble. Elle sera réalisée en 2004 dans plus de 25 pays participant au système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture. Elle comprend quatre volets : un volet Ménages, et trois volets Entreprises (respectivement auprès d'entreprises industrielles, de détaillants du commerce et d'entrepreneurs de services). Les volets Entreprises permettront une évaluation des plus ou moins grands degrés de flexibilité dans l'organisation du travail.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer pour les volets Entreprises : appréciation sur les effectifs et la situation de l'emploi dans l'entreprise, structure du temps de travail et de la durée d'exploitation des équipements, évolution des heures d'exploitation observée au cours des cinq dernières années et envisagée dans les deux années à venir, contraintes éventuelles empêchant de moduler les heures d'exploitation, dépenses de recherche et développement.

L'enquête Entreprises aura lieu auprès d'une partie des échantillons des enquêtes de conjoncture (3 000 entreprises industrielles, 2 000 détaillants du commerce et 2 000 entrepreneurs de service). La collecte sera réalisée par voie postale fin mai 2004, et la relance des non répondants, par voie postale également, en juin 2004. Le temps de réponse au questionnaire n'excède pas vingt-cinq à trente minutes.

Les résultats aux niveaux agrégés et intermédiaires seront transmis à la Commission européenne (DG-Ecfin) qui les diffusera dans ses propres publications (série Économie Européenne) au titre des informations relatives à la France et dans les chiffres agrégés pour la zone euro et l'union européenne à quinze ou élargie. Les divisions Emploi et Enquêtes de conjoncture de l'Insee envisagent une publication commune après l'exploitation des différents volets de l'enquête.

**Le comité recommande que les questions soient reformulées s'il est repéré de mauvaises traductions, même s'il en résulte une rupture de série. Le comité recommande que l'enquête 2004 soit mieux exploitée et diffusée que celle de 1999, et que l'exploitation soit attentive à faire apparaître dans quelle mesure les résultats obtenus sont contingents au détail du questionnement posé.**

**Le comité recommande que la concertation avec les partenaires sociaux soit faite au niveau européen afin que les questions soient discutées en amont.**

**Le comité du label attribue à l'enquête PCCE (volet entreprises) le label d'intérêt général et de qualité statistique.**

**INSEE**

Paris, le 27 septembre 2004 - n° 206/D130

**AVIS D'OPPORTUNITÉ****Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie**

---

*Programme* : 2004*Emetteur* : INSEE - Pôle Tourisme (maître d'œuvre) et Direction du Tourisme (maître d'ouvrage)

Au cours de sa réunion du 27 mai 2004, la formation Transports, tourisme a examiné le projet d'enquête cité en référence.

L'objectif de l'enquête est l'observation conjoncturelle de la fréquentation dans l'hôtellerie de tourisme et l'étude de la structure, et notamment de l'origine géographique, de la clientèle. Les informations doivent être produites au plan national, régional, voire infra-régional.

Cette enquête existe depuis 1982, elle a été rénovée une première fois en 1993 puis en 1999. Elle permet de répondre aux besoins des différents partenaires et de répondre à la demande d'EUROSTAT :

- niveau européen : Directive européenne 95/57/CE, concernant la collecte d'informations statistiques dans le domaine du tourisme
- niveau national : convention avec la Direction du Tourisme
- niveau régional : acteurs régionaux du tourisme (CRT et CDT) et Directions régionales de l'INSEE

L'enquête est menée en étroite coordination avec les partenaires régionaux, de façon à fédérer autant que possible, aussi bien au niveau national que régional, les initiatives en ce domaine, et à éviter toute redondance.

Elle est une des composantes du système d'informations sur l'offre en matière d'hébergements et complète les informations concernant la fréquentation touristique produites à partir de la demande (enquêtes auprès des ménages, enquêtes de substitution aux enquêtes aux frontières).

Les Comités régionaux du Tourisme sont les principaux partenaires de l'INSEE et de la Direction du tourisme ; la Fédération Nationale des Comités régionaux de tourisme est associée aux réflexions menées sur cette enquête.

Les principaux thèmes abordés sont : l'occupation quotidienne des chambres, les arrivées et nuitées selon le pays de résidence des touristes et la durée moyenne de séjour.

Le champ de l'enquête est constitué des 18 400 hôtels classés et hôtels de chaîne non classés (partie des NAF 55.1A et 55.1C). Le taux d'échantillonnage est variable selon les régions pour répondre aux besoins exprimés par les responsables locaux du tourisme (CRT et CDT notamment). Au total, environ 14 000 unités sont enquêtées par voie postale.

L'enquête est mensuelle. Les questionnaires sont envoyés vers le 25 du mois précédant le mois de collecte. La gestion de l'enquête est assurée par chaque direction régionale de l'INSEE.

Le temps total de réponse au questionnaire ne devrait pas excéder une heure pour les hôtels disposant d'un outil informatique de gestion. Il est estimé à 2 heures lorsque les informations doivent être recherchées, dans des registres par exemple pour les hôtels non informatisés.

Les résultats sont diffusés d'une part par Secrétariat d'Etat au tourisme sous la forme de la lettre de l'Observatoire du tourisme, des Analyses et perspectives du tourisme, du Mémento du tourisme, de la Note de conjoncture de la Direction du tourisme et d'autre part par l'Insee dans les publications conjoncturelles des DR, dans les bilans de saison annuels des publications régionales et les partenaires régionaux sont destinataires des résultats mensuels de l'enquête. Des synthèses de ces informations sont aussi disponibles sur les sites internet de l'INSEE et de la Direction du Tourisme. Enfin les enquêtés répondants reçoivent tous les mois un document « retour d'enquête » personnalisé.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

**COMITÉ DU LABEL**

Paris, le 8 novembre 2004 - n° 389/D131

**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie**

---

Programme : 2005

Emetteurs : INSEE - Pôle Tourisme (maître d'œuvre) et Direction du tourisme (maître d'ouvrage)

Réunion du comité du label : 8 novembre 2004 - Configuration « Entreprises »

Au cours de sa réunion du 27 mai 2004, la formation « Transports, tourisme » a examiné le projet d'enquête sur la fréquentation dans l'hôtellerie et a émis un avis d'opportunité favorable.

Cette enquête existe depuis 1982, elle a été rénovée une première fois en 1993 puis en 1999. Elle permet de répondre aux besoins des différents partenaires ainsi qu'à EUROSTAT.

L'enquête est menée en étroite coordination avec les partenaires régionaux, de façon à fédérer autant que possible, aussi bien au niveau national que régional, les initiatives en ce domaine, et à éviter toute redondance.

L'objectif de l'enquête est l'observation conjoncturelle de la fréquentation dans l'hôtellerie de tourisme et l'étude de la structure, notamment l'origine géographique de la clientèle. Les informations doivent être produites au plan national, régional, voire infra-régional.

Les principaux thèmes abordés sont : l'occupation quotidienne des chambres, les arrivées et nuitées selon le pays de résidence des touristes et la durée moyenne de séjour.

Le champ de l'enquête est constitué d'hôtels classés et hôtels de chaîne non classés. Pour répondre aux besoins exprimés par les responsables locaux du tourisme (comités régionaux et départementaux du tourisme notamment), le taux d'échantillonnage est variable selon les régions. Au total, environ 14 000 unités sont enquêtées par voie postale.

L'enquête est mensuelle. Les questionnaires sont envoyés vers le 25 du mois précédant le mois de collecte. La gestion de l'enquête est assurée par chaque direction régionale de l'INSEE.

Le temps total de réponse au questionnaire ne devrait pas excéder une heure pour les hôtels disposant d'un outil informatique de gestion. Il est estimé à 2 heures lorsque les informations doivent être recherchées, dans des registres par exemple pour les hôtels non informatisés.

Les résultats seront diffusés d'une part par le Secrétariat d'Etat au tourisme et d'autre part par l'Insee. Les partenaires régionaux seront destinataires des résultats mensuels de l'enquête.

Enfin, les enquêtés répondants recevront tous les mois un document « retour d'enquête » personnalisé.

**Le comité du label attribue à l'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie le label d'intérêt général et de qualité statistique et propose le visa rendant obligatoire cette opération statistique.**

**INSEE**

Paris, le 5 mai 2004 - n° 91/D130

**AVIS D'OPPORTUNITÉ****Enquête sur le Coût de la Main-d'Œuvre en 2004 (ECMO 2004)**

---

*Programme* : 2005*Emetteur* : Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales, Département de l'emploi et des revenus d'activité, Division salaires et revenus d'activité.

Au cours de sa réunion du 10 mars 2004, la formation Emploi revenus a examiné le projet d'enquête sur le coût de la main d'œuvre 2004 (ECMO).

Cette enquête a pour objectif de mesurer le coût salarial par activité détaillée et de le comparer aux niveaux des coûts des autres pays de l'Union européenne. Il s'agit principalement d'évaluer un coût par heure effectivement travaillée, ce qui permet de tenir compte des différences européennes dans la durée du travail, des congés et des absences. Les résultats seront utilisés pour le calage de l'indice de coût horaire du travail (ICHT-TS). Ils serviront à la construction (et au calage) d'un indice du coût du travail (Labour Cost Index) qui doit entrer en production en 2005 dans un cadre européen.

Cette enquête est régie par le règlement européen cadre n° 530/1999 du 9 mars 1999 et, plus spécifiquement, par le règlement communautaire n° 1726/1999 du 27 juillet 1999.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer les différentes composantes de la rémunération brute totale, les charges patronales légales et conventionnelles versées aux divers organismes sociaux, et les autres éléments du coût du travail (épargne salariale, mais aussi les dépenses de formation) et le volume de travail sur l'ensemble de l'année dans l'établissement.

L'enquête aura lieu entre la mi-mai et la fin décembre 2005 auprès de 20 000 à 25 000 établissements de plus de 10 salariés de l'ensemble du secteur marchand et des secteurs de l'éducation, de la santé et de l'action sociale. La collecte sera réalisée par voie postale, et la relance des non répondants par enquêteur. Le temps moyen de remplissage d'un questionnaire a été estimé, lors des tests de l'ECMO 2000, à quatre heures.

Le groupe de pilotage réunit outre les représentants du Département Emploi et Revenus d'Activité, des représentants de la Direction des Statistiques d'Entreprises, des Directions régionales, de la DARES, de l'UMS et de la DSOMD.

Par ailleurs, les partenaires sociaux seront consultés par l'Insee au printemps 2004 sur ce questionnaire.

Les résultats de l'enquête seront transmis à Eurostat au plus tard à la fin du mois de juin 2006. Des retours d'information seront envoyés, à la même période, aux entreprises répondantes. Les différents tableaux de résultats seront publiés dans la collection INSEE-RESULTATS et, comme pour les enquêtes antérieures, un INSEE-Première rendra compte de ces résultats. Enfin, des travaux pourront être réalisés sur le coût du travail par niveau de qualification.

La formation souhaite que la publication des résultats soit accompagnée de la présentation des éléments de contexte –relatif notamment aux différences de productivité du travail- qui limitent la comparabilité des résultats entre les différents pays.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête sur le Coût de la Main-d'Œuvre en 2004 (ECMO 2004)**

---

*Programme* : 2005

*Emetteur* : Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales, Département de l'emploi et des revenus d'activité, Division salaires et revenus d'activité.

Réunion du label du 6 décembre 2004 (configuration Entreprises)

Au cours de sa réunion du 10 mars 2004, la formation Emploi revenus a rendu un avis d'opportunité favorable à la réalisation de cette enquête.

Cette enquête a pour objectif de mesurer le coût salarial par activité détaillée et de le comparer aux niveaux des coûts des autres pays de l'Union Européenne. Il s'agit principalement d'évaluer un coût par heure effectivement travaillée, ce qui permet de tenir compte des différences européennes dans la durée du travail, des congés et des absences.

Cette enquête est régie par le règlement européen cadre n° 530/1999 du 9 mars 1999 et, plus spécifiquement, par le règlement communautaire n° 1726/1999 du 27 juillet 1999.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer les différentes composantes de la rémunération brute totale, les charges patronales légales et conventionnelles versées aux divers organismes sociaux et les autres éléments du coût du travail (épargne salariale, mais aussi les dépenses de formation) et le volume de travail sur l'ensemble de l'année dans l'établissement.

L'enquête aura lieu entre la mi-mai et la fin décembre 2005 auprès de 20 000 à 25 000 établissements appartenant à des entreprises de plus de 10 salariés de l'ensemble des secteurs d'activité en dehors de secteurs de l'agriculture, de la pêche, de l'administration publique, de l'éducation, des services domestiques et des activités extra-territoriales.

Le tirage sera réalisé en deux temps : tirage des établissements puis tirage des salariés au sein de ces établissements. Ces deux populations seront stratifiées. Pour les établissements, la stratification se fera sur trois critères croisés : activité économique de l'établissement, ZEAT de l'établissement et taille de l'entreprise.

Pour les salariés, la population au sein de chaque établissement est stratifiée selon le critère cadre / non cadre.

La collecte sera réalisée par voie postale. Les établissements de grande taille (interrogés de manière exhaustive) bénéficieront de l'aide technique du réseau enquêteurs entreprises, qui se chargera également de les relancer de manière individuelle. Le temps moyen de remplissage d'un questionnaire a été estimé, lors des tests de l'ECMO 2000, à quatre heures.

Les résultats de l'enquête seront transmis à Eurostat au plus tard à la fin du mois de juin 2006. Des retours d'information seront envoyés, à la même période, aux entreprises répondantes. Les différents tableaux de résultats seront publiés dans la collection INSEE-RESULTATS et, comme pour les enquêtes antérieures, un INSEE-Première rendra compte de ces résultats. Enfin, des travaux pourront être réalisés sur le coût du travail par niveau de qualification.

**Le comité du label attribue à l'enquête le coût de la main d'oeuvre en 2004 le label d'intérêt général et de qualité statistique et propose le visa rendant obligatoire cette opération statistique.**

**INSEE**

Paris, le 24 mai 2004 - n° 106/D130

**AVIS D'OPPORTUNITÉ****Enquête « Points de vente »**

---

Programme : 2005

Emetteur : Insee - Département des activités tertiaires

Au cours de sa réunion du 3 mai 2004, la formation Commerce, services a examiné l'enquête « Points de vente ».

L'objectif de l'enquête est de fournir des informations par point de vente (magasin du commerce de détail) permettant d'établir des ratios de type chiffre d'affaires par mètre carré ou par personne employée, en fonction de caractéristiques d'activité, de surface de magasin et de localisation.

Ces informations sont très demandées par les professionnels du commerce, par les chambres de commerce et d'industrie, par les collectivités locales, par certains bureaux d'étude et par des économistes, qui cherchent à mesurer la rentabilité et la compétitivité des entreprises au niveau local ou mener des études sur l'aménagement urbain.

Le questionnaire demandera le chiffre d'affaires, les effectifs, la surface du point de vente et l'enseigne. Les caractéristiques de sa localisation seront autant que possible déterminées à partir de l'adresse.

Des enquêtes ayant le même objectif ont été menées cinq fois depuis 1980. L'EAE permettant de recueillir l'information nécessaire pour les entreprises mono-établissement, l'enquête spécifique visera à couvrir les entreprises multi-établissements.

Le champ de l'enquête sera constitué des secteurs du commerce de détail gérant de manière significative des magasins. Les points de vente appartenant à quelques grandes entreprises industrielles seront également inclus dans le champ.

Compte tenu des difficultés rencontrées dans les expériences précédentes de collecte directe auprès des établissements, on s'attachera cette fois à interroger les entreprises, en leur demandant l'information sur tous leurs magasins. L'échantillon sera constitué de deux populations d'entreprises : un sondage sera effectué auprès des entreprises ayant entre 2 et 39 magasins, et celles qui ont 40 magasins et plus seront interrogées exhaustivement (soit une population d'environ 160 entreprises). L'échantillon total sera au maximum d'environ 4 000 entreprises.

L'enquête postale sera lancée fin 2004. Les entretiens auprès des grandes unités seront menés au premier trimestre 2005. Les questionnaires EAE des entreprises mono-établissements seront envoyés en mars 2005.

La collecte sera postale, sauf pour les grandes entreprises de 40 magasins et plus qui seront interrogées par un enquêteur.

Un comité de concertation a été constitué, associant des représentants des organisations professionnelles et d'entreprises, des universitaires, des chercheurs et des bureaux d'études, ainsi que les administrations concernées.

Un retour d'information sera assuré aux unités répondantes. Les résultats de l'enquête seront publiés sous forme d'un 4 pages et d'un cédérom à partir de fin 2005.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête « Points de vente du commerce de détail »**

---

Programme : 2005

Emetteur : INSEE - département des activités tertiaires, division commerce

Réunion du comité du label : 13 septembre 2004 - Configuration Entreprises

Au cours de sa réunion du 3 mai 2004, la formation Commerce, Services a émis un avis d'opportunité favorable à la réalisation de cette enquête.

Cette enquête a pour objectif de fournir des informations par point de vente (magasin de commerce de détail) permettant d'établir des ratios de type chiffre d'affaires par mètre carré et par personne employée, en fonction de caractéristiques d'activité, de surface de magasin et de localisation. Ces ratios permettent de mesurer la rentabilité et la compétitivité des points de vente.

Cette enquête ne concerne que les entreprises qui possèdent au moins 2 établissements commerciaux de détail, l'enquête EAE commerce recueillant les informations demandées pour les entreprises mono-établissement (de vente). C'est à ce titre que l'enquête est dite complémentaire de l'EAE commerce.

Deux modes de collecte sont envisagés :

- par questionnaire papier, envoyé par voie postale de janvier à mars 2005, à un échantillon de 3000 entreprises possédant entre 2 et 39 magasins. Le plan de sondage est stratifié par secteur d'activité et tranche de nombre de magasins.

- sur support électronique via un enquêteur (REE) de mars à juin 2005, pour toutes les entreprises (186 entreprises) possédant plus de 40 magasins.

280 entreprises industrielles qui gèrent des points de vente seront aussi interrogées dans cette enquête.

L'enquête « Points de vente » interrogera donc environ 3500 entreprises possédant près de 42000 établissements commerciaux de détail.

Un retour d'information aux entreprises (résultats provisoires) est prévu fin 2005. Les résultats complets feront l'objet de deux publications : un INSEE Première vers mi-2006 suivie d'un INSEE Résultats avec CD-ROM au 2ème semestre 2006.

**Recommandations :**

Le comité du label recommande de porter une attention particulière à une bonne coordination négative de l'échantillon avec celui de l'EAE commerce 2004 et à la correction de la non-réponse.

Enfin, il suggère de revoir le questionnaire dans sa formulation concernant la cessation (éventuelle) d'activité de l'établissement.

**Le comité du label attribue à l'enquête « Points de vente du commerce de détail » le label d'intérêt général et de qualité statistique et propose le visa rendant obligatoire cette opération statistique.**

**INSEE-SESSI-SCEES-SES-DEP**

Paris, le 2 juin 2004 - n° 114b/D130

**AVIS D'OPPORTUNITÉ****Enquête « Moyens et modes de gestion de l'immatériel »**  
-----

Programme : 2005

Emetteur : Insee - Département des activités tertiaires

Au cours de sa réunion du 3 mai 2004, la formation Commerce, services a examiné l'enquête « Moyens et modes de gestion de l'immatériel ».

L'objectif de l'enquête est d'observer les objectifs, les moyens et les modes de gestion de l'actif immatériel au sein des entreprises ou des groupes d'entreprises. Dans la mesure où la gestion de ces actifs est souvent commune à l'ensemble d'un groupe, l'enquête sera organisée pour prendre en compte cette dimension « groupe » à la fois dans la collecte et dans l'analyse des résultats.

La question du suivi de l'immatériel des entreprises a été identifiée comme un des domaines à explorer dans le cadre du programme statistique à moyen terme 2004-2008.

On cherchera à cerner les objectifs et les modes de gestion de différentes formes de dépenses et d'actifs immatériels, en se centrant sur les domaines suivants : recherche et innovation, gestion des connaissances, propriété intellectuelle, marque, publicité. Dans le cas d'entreprises constituées en groupe, on cherchera à savoir quelles unités décident, gèrent et contrôlent pour les autres filiales. Sur les thèmes considérés, on visera à décrire, le cas échéant, le positionnement du périmètre français par rapport à l'ensemble du groupe.

Cette enquête est tout à fait nouvelle, tant par son sujet que par son mode d'interrogation. Plus axé sur les modes de gestion que sur la nature des opérations réalisées, le questionnement de l'enquête sera complémentaire de celui des enquêtes régulières sur la recherche-développement d'une part, et sur l'innovation d'autre part. Autant que possible, les questions sur la gestion des connaissances seront compatibles avec l'enquête *ad hoc* coordonnée par Eurostat, de façon à donner quelques éléments comparables au niveau européen.

Les unités d'observation seront soit des entreprises indépendantes, soit des groupes. Dans le cas des groupes, on identifiera par une pré-enquête l'unité à interroger au sein du groupe (sachant que l'unité pourrait être différente selon le domaine concerné). Le champ de l'enquête, réalisée en collaboration par différents services enquêteurs, couvrira l'industrie, le commerce, la construction et les services non financiers.

L'enquête postale sera lancée fin 2004. La collecte sera assurée par le Sessi pour les groupes enquêtés par questionnaires, par le pôle « Enquêtes structurelles sur les services » de la direction régionale de l'Insee des Pays de la Loire, pour les entreprises indépendantes ; les très grands groupes seront autant que possible interrogés en face à face.

La collecte sera postale, sauf pour les grands groupes qui seront interrogés en face à face. Le questionnaire comprendra environ 6 pages.

Un comité de concertation a été constitué, associant des représentants des organisations professionnelles et d'entreprises, des universitaires et les administrations concernées.

Un retour d'information sera assuré aux unités répondantes. Les résultats de l'enquête seront publiés dans les publications des différents services enquêteurs.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

## INSEE-SESSI-SCEES-SES-DEP

Paris, le 23 juin 2004 - n° 128b/D130

### AVIS D'OPPORTUNITÉ

#### Enquête « Moyens et modes de gestion de l'immatériel »

---

Programme : 2005

Emetteur : Sessi - Scees - DEP

Au cours de sa réunion du 12 mai 2004, la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie » a examiné l'enquête « Moyens et modes de gestion de l'immatériel ».

L'objectif de l'enquête est d'observer les objectifs, les moyens et les modes de gestion de l'actif immatériel au sein des entreprises ou des groupes d'entreprises. Dans la mesure où la gestion de ces actifs est souvent commune à l'ensemble d'un groupe, l'enquête sera organisée pour prendre en compte cette dimension « groupe » à la fois dans la collecte et dans l'analyse des résultats.

La question du suivi de l'immatériel des entreprises a été identifiée comme un des domaines à explorer dans le cadre du programme statistique à moyen terme 2004-2008.

On cherchera à cerner les objectifs et les modes de gestion de différentes formes de dépenses et d'actifs immatériels, en se centrant sur les domaines suivants : recherche et innovation, gestion des connaissances, propriété intellectuelle, marque, publicité. Dans le cas d'entreprises constituées en groupe, on cherchera à savoir quelles unités décident, gèrent et contrôlent pour les autres filiales. Sur les thèmes considérés, on visera à décrire, le cas échéant, le positionnement du périmètre français par rapport à l'ensemble du groupe.

Cette enquête est tout à fait nouvelle, tant par son sujet que par son mode d'interrogation. Plus axé sur les modes de gestion que sur la nature des opérations réalisées, le questionnement de l'enquête sera complémentaire de celui des enquêtes régulières sur la recherche-développement d'une part, et sur l'innovation d'autre part. Autant que possible, les questions sur la gestion des connaissances seront compatibles avec l'enquête *ad hoc* coordonnée par Eurostat, de façon à donner quelques éléments comparables au niveau européen.

Les unités d'observation seront soit des entreprises indépendantes, soit des groupes. Dans le cas des groupes, on identifiera par une pré-enquête l'unité à interroger au sein du groupe (sachant que l'unité pourrait être différente selon le domaine concerné). Le champ de l'enquête, réalisée en collaboration par différents services enquêteurs, couvrira l'industrie, le commerce, la construction et les services non financiers.

L'enquête postale sera lancée fin 2004. La collecte sera assurée par le Sessi pour les groupes enquêtés par questionnaires, par le pôle « Enquêtes structurelles sur les services » de la direction régionale de l'Insee des Pays de la Loire, pour les entreprises indépendantes ; les très grands groupes seront autant que possible interrogés en face à face.

La collecte sera postale, sauf pour les grands groupes qui seront interrogés en face à face. Le questionnaire comprendra environ 6 pages.

Un comité de concertation a été constitué, associant des représentants des organisations professionnelles et d'entreprises, des universitaires et les administrations concernées.

Un retour d'information sera assuré aux unités répondantes. Les résultats de l'enquête seront publiés dans les publications des différents services enquêteurs.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

## INSEE-SESSI-SCEES-SES-DEP

Paris, le 30 août 2004 - n°176/D130

### AVIS D'OPPORTUNITÉ

#### Enquête « Moyens et modes de gestion de l'immatériel »

---

*Programme* : 2005

*Emetteur* : Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer - Direction des affaires économiques et internationales - SES

Au cours de sa réunion du 7 juin 2004, la formation Urbanisme, équipement, logement a examiné le projet d'enquête cité en référence.

L'objectif de l'enquête est d'observer les objectifs, les moyens et les modes de gestion de l'actif immatériel au sein des entreprises ou des groupes d'entreprises. Dans la mesure où la gestion de ces actifs est souvent commune à l'ensemble d'un groupe, l'enquête sera organisée pour prendre en compte cette dimension « groupe » à la fois dans la collecte et dans l'analyse des résultats.

Les principaux thèmes abordés sont les objectifs et les modes de gestion de différentes formes de dépenses et d'actifs immatériels, en se centrant sur les domaines suivants : recherche et innovation, gestion des connaissances, propriété intellectuelle, marque, publicité. Dans le cas d'entreprises constituées en groupe, on cherchera à savoir quelles unités décident, gèrent et contrôlent pour les autres filiales. Sur les thèmes considérés, on visera à décrire, le cas échéant, le positionnement du périmètre français par rapport à l'ensemble du groupe.

Cette enquête est tout à fait nouvelle, tant par son sujet que par son mode d'interrogation. Plus axé sur les modes de gestion que sur la nature des opérations réalisées, le questionnement de l'enquête sera complémentaire de celui des enquêtes régulières sur la recherche-développement d'une part, et sur l'innovation d'autre part. Autant que possible, les questions sur la gestion des connaissances seront compatibles avec l'enquête ad hoc coordonnée par Eurostat, de façon à donner quelques éléments comparables au niveau européen.

Les unités d'observation seront soit des entreprises indépendantes, soit des groupes. Dans le cas des groupes, on identifiera par une pré-enquête l'unité à interroger au sein du groupe (sachant que l'unité pourrait être différente selon le domaine concerné). Le champ de l'enquête, réalisée en collaboration par différents services enquêteurs, couvrira l'industrie, le commerce, la construction et les services non financiers.

L'enquête postale sera lancée fin 2004. La collecte sera assurée par le SESSI pour les groupes enquêtés par questionnaires, par le pôle « Enquêtes structurelles sur les services » de la direction régionale de l'INSEE des Pays de la Loire, pour les entreprises indépendantes ; les très grands groupes seront autant que possible interrogés en face à face. La collecte sera postale, sauf pour les grands groupes qui seront interrogés en face à face. Le questionnaire comprendra environ 6 pages

Un comité de concertation a été constitué, associant des représentants des organisations professionnelles et d'entreprises, des universitaires et les administrations concernées.

Un retour d'information sera assuré aux unités répondantes. Les résultats de l'enquête feront l'objet de publications.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

**INSEE-SESSI-SCEES-SES-DEP****COMITÉ DU LABEL**

Paris, le 15 septembre 2004 - n° 375/D131

**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête « Moyens et modes de gestion de l'immatériel »**

---

Programme : 2004-2005

Emetteurs : INSEE, SESSI, SCEES, SES et DEP

Réunion du comité du label : 13 septembre 2004 - Configuration Entreprises

Au cours de leurs réunions qui se sont tenues respectivement les 3 mai , 12 mai et 7 juin 2004, les formations « Commerce, services », « Industrie, Industries agricoles et alimentaires, Energie » et « Urbanisme, équipement, logement » ont émis un avis d'opportunité favorable à la réalisation de cette enquête.

Cette enquête est destinée à observer les objectifs, les moyens et les modes de gestion de l'actif immatériel au sein des entreprises et des groupes d'entreprise. Les thèmes abordés sont la recherche-développement et l'innovation, la gestion de la propriété intellectuelle et la publicité. Le questionnement de l'enquête complétera celui des enquêtes régulières sur la recherche-développement d'une part et sur l'innovation d'autre part.

Les unités d'observation sont des entreprises indépendantes et des groupes. Les tailles d'échantillon sont respectivement de 20000 unités pour les entreprises indépendantes, 1300 unités pour les groupes français et 700 pour les groupes étrangers. Les groupes français et étrangers font l'objet d'un sondage stratifié croisant le secteur d'activité et la taille (effectifs salariés). Dans le cas des groupes, on identifiera par une pré-enquête l'unité à interroger au sein du groupe.

Le champ de l'enquête, réalisée en collaboration par différents services enquêteurs, couvrira l'industrie, les IAA, le commerce, la construction, les transports et les services non financiers. Par ailleurs, 9 établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) et 7 établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) seront également interrogés.

L'enquête postale sera lancée fin 2004.

La collecte sera assurée par le SESSI pour les groupes enquêtés par questionnaire, par le pôle « Enquêtes structurelles sur les services » de la direction régionale des Pays de la Loire pour les entreprises indépendantes. Les très grands groupes seront interrogés en face à face.

Un retour d'information sera assuré aux unités répondantes. Les résultats de l'enquête paraîtront dans les publications des différents services enquêteurs.

**Le comité du label attribue à l'enquête « Moyens et modes de gestion de l'immatériel » le label d'intérêt général et de qualité statistique.**

## SCEES

Paris, le 25 octobre 2004 - n° 231/D130

### AVIS D'OPPORTUNITÉ

#### Enquête sur l'observation des prix des consommations intermédiaires nécessaires aux exploitations agricoles (Enquête IPCI)

---

Programme : 2005

Emetteur : Scees

Au cours de sa réunion du 8 octobre 2004, l'interformation Statistiques d'entreprises a examiné l'enquête sur l'observation des prix des consommations intermédiaires nécessaires aux exploitations agricoles (enquête IPCI).

L'enquête IPCI a pour objectif de suivre les coûts d'approvisionnement des exploitations agricoles en agrofourniture et produits et services vétérinaires. Elle permet d'alimenter l'indice national des prix d'achat des moyens de production agricoles (IPAMPA), harmonisé avec celui des autres pays de l'Union européenne, et de calculer des indices régionalisés. Ces différents indices sont utilisés en particulier pour l'établissement des comptes de l'agriculture.

La demande émane d'Eurostat, du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales (Scees) et des professionnels. L'IPCI permet la transmission à Eurostat d'indices de prix (IPAMPA) et de prix absolus demandés dans le cadre d'un *gentleman's agreement*. Eurostat a l'intention de proposer une modification du règlement sur les comptes afin d'y introduire la fourniture des indices de prix agricoles.

L'enquête collecte les prix de vente aux exploitants agricoles d'un nombre limité de produits concernant l'alimentation animale, les engrais, les produits phytosanitaires, les semences, le petit outillage et les produits et services vétérinaires.

L'enquête est réalisée auprès d'un échantillon d'environ 230 entreprises d'agrofourniture aux exploitations agricoles complété par une vingtaine de cabinets vétérinaires et groupements de producteurs. Les entreprises enquêtées relèvent majoritairement du commerce de gros de céréales et d'aliments du bétail, d'engrais ou de produits phytosanitaires. Certains fabricants ayant une activité de commercialisation sont également interrogés. Les entreprises enquêtées relèvent des branches 51.2A, 51.5L, 15.7A, 85.2Z.

L'enquête est réalisée chaque mois par le Scees, par courrier, fax ou téléphone. Un enquêteur se déplace une fois par an auprès des entreprises interrogées.

Le temps moyen de remplissage d'un questionnaire est de l'ordre d'une vingtaine de minutes.

Les questionnaires ont été élaborés sur la base des enseignements issus d'une enquête préliminaire mise en œuvre pour le lancement de l'IPCI base 95.

Destinés à alimenter l'indice des prix d'achat des moyens de production agricole, ces résultats sont utilisés pour élaborer les différentes publications sur l'IPAMPA produites par l'Insee et par le Scees. Des statistiques sont également diffusées par le Scees à plusieurs organisations professionnelles ainsi qu'à la Direction générale de l'Agriculture de la Commission européenne et à Eurostat en ce qui concerne les prix absolus. Ces résultats font également l'objet d'un retour d'information aux entreprises enquêtées par l'intermédiaire, en règle générale, de la diffusion des publications du service départemental de statistique agricole.

L'interformation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 6 décembre 2004 n°410/D131

**AVIS DE CONFORMITE****Enquête sur l'observation des prix des consommations intermédiaires nécessaires aux exploitations agricoles (Enquête IPCI)**

Programme : 2005

Emetteur : Scees

Réunion du label du 6 décembre 2004 (configuration Entreprises)

Au cours de sa réunion du 8 octobre 2004, l'interformation Statistiques d'entreprises a rendu un avis d'opportunité favorable à la réalisation de cette enquête.

L'enquête IPCI a pour objectif de suivre les coûts d'approvisionnement des exploitations agricoles en agrofourniture et produits et services vétérinaires. Elle permet d'alimenter l'indice national des prix d'achat des moyens de production agricoles (IPAMPA), harmonisé avec celui des autres pays de l'Union Européenne, et de calculer des indices régionalisés. Ces différents indices sont utilisés en particulier pour l'établissement des comptes de l'agriculture.

La demande émane d'Eurostat, du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité (Scees) et des professionnels. L'IPCI permet la transmission à Eurostat d'indices de prix (IPAMPA) et de prix absolus demandés dans le cadre d'un *gentleman's agreement*.

L'enquête collecte les prix de vente aux exploitants agricoles d'un nombre limité de produits concernant l'alimentation animale, les engrais, les produits phytosanitaires, les semences, le petit outillage et les produits et services vétérinaires.

L'enquête est réalisée auprès d'un échantillon d'environ 220 entreprises d'agrofourniture aux exploitations agricoles complété par un panel d'une vingtaine de vétérinaires indépendants ou travaillant pour un groupement d'éleveurs. Le plan de sondage a été établi sur la base des renseignements issus d'une enquête préliminaire mise en œuvre en 1995. Les entreprises enquêtées relèvent majoritairement du commerce de gros de céréales et d'aliments du bétail, d'engrais ou de produits phytosanitaires. Certains fabricants ayant une activité de commercialisation sont également interrogés. Les entreprises enquêtées relèvent des branches 51.2A, 51.5L, 15.7A, 85.2Z.

L'enquête est réalisée chaque mois par le Scees, par courrier, fax ou téléphone. Un enquêteur se déplace une fois par an auprès des entreprises interrogées.

Le temps moyen de remplissage d'un questionnaire est de l'ordre d'une vingtaine de minutes.

Destinés à alimenter l'indice des prix d'achat des moyens de production agricole, ces résultats sont utilisés pour élaborer les différentes publications sur l'IPAMPA produites par l'Insee et par le Scees. Des statistiques sont également diffusées par le Scees à plusieurs organisations professionnelles ainsi qu'à la Direction générale de l'Agriculture et du Développement Rural de la Commission européenne et à Eurostat en ce qui concerne les prix absolus. Ces résultats font également l'objet d'un retour d'information aux entreprises enquêtées par l'intermédiaire, en règle générale, de la diffusion des publications du service départemental de statistique agricole.

**Le comité du label attribue à l'enquête sur l'observation des prix des consommations intermédiaires nécessaires aux exploitations agricoles le label d'intérêt général et de qualité statistique et propose le visa rendant obligatoire cette opération statistique.**

## SDES

Paris, le 26 août 2004 - n°166/D130

### AVIS D'OPPORTUNITÉ

#### **Enquêtes sur les effectifs d'étudiants dans les écoles d'ingénieurs, dans les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel, dans les autres établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités**

---

*Programme* : 2005 et suivants

*Émetteur* : SDES (Sous-direction des Études statistiques) du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Au cours de sa réunion du 9 juin 2004, la formation Éducation-formation a examiné les projets d'enquêtes sur les effectifs dans les écoles d'ingénieurs, dans les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel et dans les autres établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités.

Ces enquêtes ont pour objectif de recenser les étudiants inscrits, les flux d'entrants et les diplômes délivrés, ventilés suivant divers critères, pour toutes les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel, les autres établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités non intégrés dans le système SISE (système qui consiste à centraliser des fichiers d'étudiants et de diplômés). Elles permettent d'alimenter le débat sur l'école et d'éclairer les décideurs aussi bien privés que publics.

Parmi les thèmes abordés on peut citer :

- pour les effectifs d'inscrits (hors formation continue et apprentissage) :
  - o année d'étude, sexe et nationalité regroupée (français/étrangers)
  - o année d'étude et mode d'accès (nouveaux inscrits, passés d'une année à l'autre, redoublants)
  - o âge et formation
  - o et alternativement catégorie socioprofessionnelle du chef de famille, formation et nationalité regroupée (français/étrangers) OU langues étudiées par les élèves OU nationalité des élèves ;
- pour les nouveaux inscrits :
  - o origine scolaire (bac, CPGE, DUT, licence,...°) et formation
  - o série de baccalauréat (avec une distinction des bacheliers de l'année)
- diplômes délivrés, distingués par type de diplômes, sexe et nationalité regroupée (français/étrangers)

Les enquête sont réalisée auprès de :

- toutes les écoles d'ingénieurs de France métropolitaine qui ne sont pas dans le système SISE, soit environ 130 établissements à la rentrée 2004, interrogés à la rentrée scolaire. Environ 50 de ces établissements sont interrogés à nouveau en mars sur les formations d'ingénieur en partenariat (débouchant sur le titre d' « ingénieur des techniques de l'industrie ») ;
- tous les établissements sous tutelle du ministère de la Culture ou du ministère de l'Éducation nationale de France métropolitaine et des DOM, soit environ 250 établissements.
- tous les autres établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités de France métropolitaine et des DOM, soit environ 500 établissements : écoles normales supérieures, écoles d'architecture, écoles administratives et juridiques, écoles de commerce et de gestion, etc. Cette enquête est réalisée en janvier.

La préparation de la réponse au questionnaire papier de ces enquêtes nécessite d'une à trois journées selon la taille et la nature de l'établissement.

Aucun comité de concertation ne s'est réuni, mais un groupe de travail est constitué pour préparer l'évolution de cette enquête vers une transmission de fichiers individuels.

La diffusion est réalisée dans les collections *Notes d'information*, *Tableaux statistiques*, dans la publication annuelle *Repères et références statistiques (RERS)* et dans la *Base centrale de pilotage (BCP)* de l'Infocentre du ministère.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à ces enquêtes.

**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquêtes sur les effectifs d'étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur**

Programme : 2005 et suivants

Émetteur : SDES (Sous-direction des Études statistiques) du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Réunion du comité du label : 8 novembre 2004 - Configuration « Entreprises »

Au cours de sa réunion du 9 juin 2004, la formation Éducation-formation a examiné les projets d'enquêtes sur les effectifs dans les écoles d'ingénieurs, dans les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel et dans les autres établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités et a émis un avis d'opportunité favorable.

Ces enquêtes ont pour objectif de recenser les étudiants inscrits, les flux d'entrants et les diplômes délivrés, ventilés suivant divers critères, pour toutes les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel, les autres établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités non intégrés dans le système SISE (système qui consiste à centraliser des fichiers d'étudiants et de diplômés). Elles permettent d'alimenter le débat sur l'école et d'éclairer les décideurs aussi bien privés que publics.

Parmi les thèmes abordés on peut citer :

- pour les effectifs d'inscrits (hors formation continue et apprentissage) :
  - o année d'étude, sexe et nationalité regroupée (français/étrangers)
  - o année d'étude et mode d'accès (nouveaux inscrits, passés d'une année à l'autre, redoublants)
  - o âge et formation
  - o et alternativement catégorie socio-professionnelle du chef de famille, formation et nationalité regroupée (français/étrangers) OU langues étudiées par les élèves OU nationalité des élèves ;
- pour les nouveaux inscrits :
  - o origine scolaire (bac, CPGE, DUT, licence,...°) et formation
  - o série de baccalauréat (avec une distinction des bacheliers de l'année)
    - diplômes délivrés, distingués par type de diplômes, sexe et nationalité regroupée (français/étrangers).

Les enquêtes sont réalisées auprès de :

- toutes les écoles d'ingénieurs de France métropolitaine qui ne sont pas dans le système SISE, soit environ 130 établissements à la rentrée 2004, interrogés à la rentrée scolaire. Environ 50 de ces établissements sont interrogés à nouveau en mars sur les formations d'ingénieur en partenariat (débouchant sur le titre d' « ingénieur des techniques de l'industrie ») ;

- tous les établissements sous tutelle du ministère de la Culture ou du ministère de l'Éducation nationale de France métropolitaine et des DOM, soit environ 250 établissements.

- tous les autres établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités de France métropolitaine et des DOM, soit environ 500 établissements : écoles normales supérieures, écoles d'architecture, écoles administratives et juridiques, écoles de commerce et de gestion, etc. Cette enquête est réalisée en janvier.

La préparation de la réponse au questionnaire papier de ces enquêtes nécessite d'une à trois journées selon la taille et la nature de l'établissement.

La diffusion sera réalisée dans les collections *Notes d'information*, *Tableaux statistiques*, dans la publication annuelle *Repères et références statistiques (RERS)* et dans la *Base centrale de pilotage (BCP)* de l'Infocentre du ministère.

**Le comité du label attribue aux enquêtes sur les effectifs d'étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur le label d'intérêt général et de qualité statistique et propose le visa rendant obligatoire ces opérations statistiques.**

**SES**

Paris, le 11 août 2003 - n° 316/D130

**AVIS D'OPPORTUNITÉ****Enquête trimestrielle sur les prix des services de transport routier de marchandises**

---

*Programme* : 2004*Emetteur* : Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, Service économique et statistique

Au cours de sa réunion du 10 juin 2003, la formation Transports, tourisme a examiné le projet d'enquête cité en référence.

L'objectif général de cette enquête est d'assurer un suivi des prix des services de transport routier de marchandises selon la méthode des prestations représentatives pour permettre l'élaboration d'indices trimestriels.

Des enquêtes du même type sont réalisées à l'Insee pour l'observation des prix de vente de l'industrie et des services aux entreprises, par le SES pour l'observation des prix des travaux d'entretien-amélioration des logements et pour les prix des transports fluviaux de marchandises.

Les principaux thèmes abordés sont les prix de prestations représentatives, définies avec les entreprises lors de la mise en place de l'enquête.

L'enquête sera réalisée trimestriellement par le SES auprès d'un échantillon d'environ un millier d'entreprises du transport routier de marchandises (NAF 60.2L, 60.2M, 60.2N, 60.2P).

La détermination des prestations de transport routier de marchandises retenues dans l'enquête, pour chaque entreprise, sera réalisée par enquêteur, l'enquête se faisant ensuite chaque trimestre par voie postale ou télématique. Le temps maximum pour répondre au questionnaire trimestriel ne devrait pas excéder la demi-heure.

Un groupe de pilotage spécifique a été mis en place, associant l'administration et les organisations professionnelles concernées.

Des résultats seront publiés chaque trimestre dans les « SES-infos rapides, transport », après une période probatoire.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

COMITE DU LABEL

Paris, le 23 janvier 2004 - n°308/D131

**AVIS DE CONFORMITE****Enquête trimestrielle sur les prix des services  
de transport routier de marchandises (IPTRM)**

---

*Programme : 2004**Emetteur : Ministère de l'équipement, des transports et du logement (SES).**Réunion du comité : 15 janvier 2004, configuration Entreprises.*

La formation Transport, tourisme du CNIS a émis, le 10 juin 2003, un avis d'opportunité favorable à la réalisation de cette enquête.

L'enquête a pour objectif d'assurer un suivi des prix des services de transport routier de marchandises pour permettre l'élaboration d'indices trimestriels ; actuellement ces informations sont recueillies par la 4<sup>ème</sup> page de l'enquête TRM.

Le champ retenu correspond aux entreprises dont l'activité principale exercée est le transport routier de marchandises.(NAF 60.2L, 60.2M,60.2N, 60.2P)

Environ 600 entreprises concernées devaient être interrogées trimestriellement, mais l'échantillon sera plus réduit dans un premier temps (300 entreprises).

Des familles de prestations composent les ensembles dont on souhaite observer les prix. Pour chaque entreprise de l'échantillon, trois à cinq prestations-types représentatives de l'activité de l'entreprise sont retenues et leurs prix sont relevés chaque trimestre.

L'enquête comporte une phase préalable qui consiste à interviewer le responsable de l'entreprise afin de décrire la structure du chiffre d'affaires et pouvoir ainsi définir les prestations qui seront sélectionnées pour le calcul de l'évolution des prix. Cette phase préalable donne lieu au remplissage d'un « compte rendu de visite », pour lequel le temps de réponse ne devrait pas excéder 30 minutes.

La collecte trimestrielle des prix est réalisée par voie postale ou par voie télématique. Pour cette collecte, le temps de réponse ne devrait pas excéder quelques minutes.

L'indice sera calculé trimestriellement et fera l'objet d'une publication semestrielle dans un SES - infos rapide.

**Le comité souhaite que soit présenté ultérieurement le devenir de l'enquête, en particulier en raison de la taille de l'échantillon qui doit être portée à environ 600 entreprises répondantes. Le comité recommande de simplifier la lettre avis et de vérifier que les résultats se prêtent à la comparabilité européenne.**

**Le comité du label attribue le Label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête trimestrielle sur les prix des services de transport routier de marchandises (IPTRM).**

**SES**

Paris, le 26 novembre 2003 - n° 404/D130

**AVIS D'OPPORTUNITÉ****Enquête sur les flux routiers de marchandises franchissant les barrières alpine et pyrénéenne 2004 (enquête « Transit »)**

---

*Programme* : 2004*Emetteur* : Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, Service économique et statistique

Au cours de sa réunion du 21 octobre 2003, l'inter formation « Statistiques d'entreprise » a examiné le projet d'enquête cité en référence.

Les objectifs généraux de cette enquête sont de disposer :

- d'informations homogènes sur les flux de transit de marchandises à travers la France (origine, destination, itinéraire emprunté et notamment points de franchissement des frontières, catégories de marchandises concernées), en renouvellement des opérations menées en 1992-1993 et 1999, quelle que soit la nationalité des véhicules ;
- d'informations permettant d'éclairer les enjeux liés au franchissement des barrières naturelles alpine et pyrénéenne.

Les principaux thèmes abordés sont les caractéristiques techniques des véhicules et nationalité, les caractéristiques des parcours routiers y compris l'itinéraire emprunté pour les véhicules en transit, la nature de la marchandise et tonnage transporté.

La collecte aura lieu en 2004 selon un plan de sondage étalé sur l'année et représentatif des types de saisons, de jours dans la semaine et de période dans la journée, sans doute par les Centres d'études techniques de l'équipement (CETE).

L'enquête sera réalisée auprès d'un échantillon de véhicules routiers comportant deux essieux avec roues jumelées à l'arrière, ou plus de deux essieux, et passant la frontière française aux points de concentration du trafic poids lourds au franchissement des Alpes et des Pyrénées, quelle que soit la nationalité des véhicules. Le taux de sondage sera de l'ordre de 1 %, soit environ 70 000 véhicules.

L'interrogation des conducteurs se fera par entretien, dont la durée devrait être de l'ordre de cinq à dix minutes.

Les travaux préparatoires de l'opération dans son ensemble (route et rail) ont démarré avec les partenaires susceptibles de participer au financement de l'opération : SES, direction des routes, SETRA, direction des transports terrestres, direction du transport maritime, des ports et du littoral, ADEME, DATAR ainsi que l'Association des sociétés françaises d'autoroutes (ASFA), RFF et la SNCF. Pour ce qui est de l'enquête relative à la route, une consultation des représentants des transporteurs routiers sera organisée.

Les premiers résultats seront publiés dans les notes de synthèse du SES puis un cédérom de données détaillées sera réalisé.

L'inter formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 23 janvier 2004 - n° 310 /D131

**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête sur les flux routiers de marchandises franchissant les barrières alpines et pyrénéennes 2004 (enquête « Transit »)**

---

*Programme : 2004**Emetteur : Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme**Réunion du comité du label : 15 janvier 2004 - Configuration « Entreprises »*

Au cours de sa réunion du 21 octobre 2003, l'inter-formation « statistiques d'entreprises » a émis un avis d'opportunité favorable à la réalisation de cette enquête.

L'enquête a pour objectif de disposer d'informations homogènes sur les flux de transit de marchandises à travers la France (origine, destination, itinéraire emprunté et notamment points de franchissement des frontières, catégories de marchandises concernées) quelle que soit la nationalité des véhicules. L'information permettra d'éclairer les enjeux liés au franchissement des barrières naturelles alpines et pyrénéennes.

La collecte aura lieu en 2004 selon un plan de sondage étalé sur l'année et représentatif des types de saisons, de jours dans la semaine et de périodes dans la journée.

Le taux de sondage est de l'ordre de 1 % soit environ 70 000 véhicules.

L'interrogation se fait par entretien dont la durée devrait être de l'ordre de 5 à 10 minutes.

Les premiers résultats seront publiés dans les notes de synthèse du SES puis un Cd-rom de données détaillées sera réalisé.

**Le comité du label demande que lui soit transmis le texte de protocole établi avec les forces de l'ordre qui assure la sécurité des lieux d'enquête.**

**Le comité recommande que les syndicats de salariés soient informés de cette enquête.**

**Le comité du label attribue à l'enquête sur les flux routiers de marchandises franchissant les barrières alpines et pyrénéennes 2004 (enquête « Transit ») le label d'intérêt général et de qualité statistique.**

**SES**

Paris, le 30 août 2004 - n°177/D130

## **AVIS D'OPPORTUNITÉ**

### **Enquête sur la commercialisation des logements neufs**

*Programme* : 2005

*Emetteur* : Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer

Direction des affaires économiques et internationales - SES

Au cours de sa réunion du 7 juin 2004, la formation Urbanisme, équipement, logement a examiné le projet d'enquête cité en référence.

L'**objectif** principal de l'enquête est le suivi trimestriel de la commercialisation par les promoteurs des logements neufs destinés à la vente : mises en vente, ventes, stocks et prix de vente.

Les **principaux thèmes** abordés sont :

- les mises en ventes, les ventes et les stocks disponibles de logements neufs, avec distinction entre maisons individuelles et appartements selon le nombre de pièces.
- La décomposition des stocks d'appartement selon le degré d'avancement : stocks en projet, stocks en cours de construction et stocks achevés.
- Les prix moyens de vente d'une maison individuelle et du mètre carré pour les appartements.

L'**unité statistique de l'enquête** est le programme mis en commercialisation. L'enquête ne porte que sur les programmes de 5 logements et plus et elle est exhaustive sur ce champ. Elle concerne 8 000 programmes par trimestre, soit entre 20 000 et 25 000 logements vendus.

Le temps moyen de remplissage d'un questionnaire varie de 5 à 15 minutes selon qu'il s'agit d'un programme nouveau non encore commercialisé ou d'un programme en cours de commercialisation. Ces temps résultent de mesures effectuées régulièrement sur l'enquête actuelle.

L'enquête est réalisée chaque trimestre par les cellules statistiques des Directions régionales de l'équipement. Elle est lancée dans la seconde quinzaine du dernier mois du trimestre concerné.

Dans sa version actuelle, l'enquête est opérationnelle depuis 1993. Elle n'a pas été rénovée depuis. Un comité de pilotage a été créé fin 2003 pour engager une rénovation essentiellement de l'application régionale et de la diffusion nationale, des améliorations et compléments seront apportées au questionnaire, en particulier pour répondre à la demande de la profession.

La fédération nationale des promoteurs constructeurs (FNPC) a été associée sur deux aspects : l'évolution du questionnaire et l'aménagement de la règle du secret statistique dans l'esprit de la proposition C3 du groupe de travail du Cnis

Les **résultats de l'enquête** font l'objet d'une publication nationale, dans le cadre des indicateurs conjoncturels avec calendrier établi à l'avance annoncé par l'INSEE, tous les trimestres avec un délai de deux mois par rapport au trimestre enquêté. Les cellules statistiques des DRE publient également chaque trimestre les résultats concernant leur région. Des modalités de diffusion de chaque variable (tout public, semi-publique ou non communicable) sont en cours de mise en place avec la profession pour aménager les règles du secret et répondre à la demande.

Des exploitations à la demande sont réalisées régulièrement pour le ministère, les professionnels et les bureaux d'étude.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête sur la commercialisation des logements neufs**

*Programme* : 2005

*Emetteur* : Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer

Direction des affaires économiques et internationales - SES

Réunion du label du 6 décembre 2004 (configuration Entreprises)

Au cours de sa réunion du 7 juin 2004, la formation Urbanisme, équipement, logement a rendu un avis d'opportunité favorable à la réalisation de cette enquête.

L'objectif principal de l'enquête est le suivi trimestriel de la commercialisation par les promoteurs des logements neufs destinés à la vente.

Les principaux thèmes abordés sont :

- les mises en ventes, les ventes et les stocks disponibles de logements neufs, avec distinction entre maisons individuelles et appartements selon le nombre de pièces.
- la décomposition des stocks d'appartements selon le degré d'avancement : stocks en projet, stocks en cours de construction et stocks achevés.
- les prix moyens de vente d'une maison individuelle et du mètre carré pour les appartements.

L'unité statistique de l'enquête est le programme de construction et les tranches de commercialisation qui lui sont rattachées. L'enquête porte sur les programmes de 5 logements et plus et est exhaustive sur ce champ. Elle concerne environ 8 000 programmes par trimestre, soit entre 20 000 et 25 000 logements vendus.

Le temps moyen de remplissage d'un questionnaire varie de 5 à 15 minutes selon qu'il s'agit d'un programme nouveau non encore commercialisé ou d'un programme en cours de commercialisation. Ces temps résultent de mesures effectuées régulièrement sur l'enquête actuelle.

L'enquête est réalisée chaque trimestre par les cellules statistiques des directions régionales de l'équipement (DRE). Elle est lancée dans la seconde quinzaine du dernier mois du trimestre concerné.

Les résultats de l'enquête font l'objet d'une publication nationale, dans le cadre des indicateurs conjoncturels avec calendrier établi à l'avance annoncé par l'INSEE, tous les trimestres avec un délai de deux mois par rapport au trimestre enquêté.

Les cellules statistiques des DRE publient également chaque trimestre les résultats concernant leur région. Des règles de diffusion de chaque variable ont été établies en concertation avec la Fédération Nationale des Promoteurs Constructeurs pour aménager les règles du secret statistique et répondre à la demande. Ces règles devront être validées par le comité du secret.

Des exploitations à la demande sont réalisées régulièrement pour le ministère, les professionnels et les bureaux d'étude.

L'enquête fait l'objet d'une rénovation qui a été présentée au comité du label et sera mise en œuvre à partir de 2006.

Le comité du label attribue à l'enquête sur la commercialisation des logements neufs le label d'intérêt général et de qualité statistique et propose le visa rendant obligatoire cette opération statistique.

<p>ENQUÊTES NATIONALES AUPRÈS DES EXPLOITATIONS AGRICOLES</p>
---

SCEES.....	47
<i>Mise à jour de la base de sondage renouvelée des exploitations agricoles.....</i>	<i>48</i>
<i>Enquête sur les structures de la production légumière 2005.....</i>	<i>50</i>
<i>Enquête aviculture 2004 .....</i>	<i>52</i>
<i>Enquête production avicole 2004 (questionnaire départemental) .....</i>	<i>54</i>

**SCEES**

Paris le 28 juillet 2003 - n° 270/D130

**AVIS D'OPPORTUNITÉ****Base de sondage renouvelée des exploitations agricoles**

---

*Programme* : 2004*Emetteur* : Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales  
Direction des Affaires Financières  
Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques (SCEES)

Au cours de sa réunion du 30 avril 2003, la formation Agriculture a examiné le projet cité en référence qui a pour objectif l'enquête auprès des exploitations après mise à jour de la liste des exploitations agricoles figurant dans la Base de Sondage renouvelée (identification, localisation et données de cadrage des exploitations) afin de disposer d'une liste qui soit la plus proche possible de la réalité pour la constitution des univers de tirage propres à telle ou telle enquête du SCEES.

Les principaux thèmes abordés par l'enquête sont : l'identification des exploitations agricoles (raison sociale, statut juridique, identifiant SIRET, ...), la localisation des exploitations (adresse du siège, du chef d'exploitation et du responsable économique et financier) et les données de cadrage permettant de qualifier les exploitations (superficie agricole utilisée, principales cultures et principales spéculations animales...).

Les unités enquêtées sont les exploitations agricoles nouvelles, ou pérennes ayant des modifications de leurs activités. La collecte sera réalisée par les services départementaux de statistique agricole et le temps d'interview sera de 30 minutes maximum.

Le questionnaire et les instructions ont été discutés dans le cadre d'un groupe de travail dans lequel se trouvait des statisticiens centraux, régionaux et départementaux puis validés par le comité de pilotage du projet Base de Sondage Renouvelée. Le pilotage technique est assuré par la cellule Méthodes du Bureau Méthodes et Informatique Statistique .

Les nombres et la nature des mises à jours seront diffusées aux bureaux du SCEES et aux services déconcentrés par le biais de comptes rendus trimestriels.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 10 mars 2004 - n°322/D131

**AVIS DE CONFORMITÉ****Mise à jour de la base de sondage rénovée des exploitations agricoles**

---

*Programme* : 2004*Emetteur* : Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales, Direction des Affaires Financières - Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques (SCEES)*Réunion du comité* : 2 mars 2004- configuration Agriculture

Lors de la réunion du 30 avril 2003, la formation Agriculture a délivré un avis d'opportunité favorable à la réalisation de cette enquête.

L'enquête a pour objectif la mise à jour de la liste des exploitations agricoles figurant dans la Base de Sondage rénovée (identification, localisation et données de cadrage des exploitations) afin de disposer d'une liste qui soit la plus proche possible de la réalité pour la constitution des univers de tirage propres aux enquêtes du SCEES.

Les principaux thèmes abordés par l'enquête sont : l'identification des exploitations agricoles (raison sociale, statut juridique, identifiant SIRET, ...), la localisation des exploitations (adresse du siège, du chef d'exploitation et du responsable économique et financier) et les données de cadrage permettant de qualifier les exploitations (superficie agricole utilisée, principales cultures et principales spéculations animales...).

Les unités enquêtées sont les exploitations agricoles nouvelles, ou pérennes ayant des modifications de leurs activités. La collecte sera réalisée en continu par les services départementaux de statistique agricole et le temps d'interview sera de 30 minutes maximum.

Les nombres et la nature des mises à jours seront diffusées aux bureaux du SCEES et aux services déconcentrés par le biais de comptes rendus trimestriels.

**Le comité attribue pour cette enquête le label d'intérêt général et de qualité statistique et propose le visa la rendant obligatoire.**

## SCEES

Paris, le 28 juillet 2003 - n° 268/D130

### AVIS D'OPPORTUNITÉ

#### Enquête sur les structures de la production légumière 2004

---

*Programme* : 2005

*Émetteur* : Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, service central des enquêtes et études statistiques (SCEES)

Au cours de sa réunion du 30 avril 2003, la formation Agriculture a examiné le projet d'enquête en référence.

Cette enquête a pour objectifs de connaître les structures de production, l'emploi et les modes de commercialisation des exploitations légumières et de disposer une fois par période inter-censitaire de données de cadrage sur la production des principaux légumes destinés au marché du frais ou de la transformation en France métropolitaine et dans les DOM. Les légumes représentent 6% de la valeur de la production agricole pour 1% de la superficie agricole utilisée.

L'enquête précédente remonte à 1996.

L'enquête sur la structure des exploitations collecte tous les deux ans des données limitées à la superficie pour 5 légumes. Un suivi conjoncturel porte chaque année sur 12 légumes destinés au marché du frais, de petits échantillons de producteurs et leurs organisations sont interrogés. Aucun fichier administratif n'est disponible pour ces productions.

Les thèmes abordés sont la main d'œuvre agricole et légumière, les superficies consacrées à chaque type de légume, la production totale par type de légume, le mode de commercialisation des productions.

L'enquête aura lieu au premier trimestre 2005. La collecte sera réalisée par les services départementaux de statistique agricole auprès des exploitations agricoles ayant au moins 50 ares de production légumière de plein air ou 1 are sous serre. Le temps d'interview sera de 1 heure maximum.

Le Comité des utilisateurs associe le ministère, ONIFLHOR, CTIFL et FNPL.

Les résultats seront diffusés au niveau national dans Agreste Primeur à l'automne 2005, puis dans Agreste données chiffrées début 2006. Des publications régionales sont également prévues.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 10 mars 2004- n° 323/D131

**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête sur les structures de la production légumière 2005**

---

*Programme : 2005**Émetteur : Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, service central des enquêtes et études statistiques (SCEES).**Réunion du comité : 2 mars 2004 - configuration Agriculture*

Lors de la réunion du 30 avril 2003, la formation Agriculture a délivré un avis d'opportunité favorable à la réalisation de cette enquête.

Cette enquête a pour objectifs de connaître les structures de production, l'emploi et les modes de commercialisation des exploitations légumières et de disposer une fois par période inter-censitaire de données de cadrage sur la production des principaux légumes destinés au marché du frais ou de la transformation en France métropolitaine et dans les DOM. Les légumes représentent 6% de la valeur de la production agricole pour 1% de la superficie agricole utilisée.

Les thèmes abordés sont la main d'œuvre agricole et légumière, les équipements en serres, les superficies consacrées à chaque type de légume, la production totale par type de légume, le mode de commercialisation des productions, et certains aspects environnementaux.

L'enquête sera réalisée dans 48 départements métropolitains représentant l'essentiel de la production légumière, et dans les DOM. L'échantillon est constitué de 10 000 exploitations en métropole et 3 400 dans les DOM. La collecte sera réalisée par les services départementaux de statistique agricole auprès des exploitations agricoles ayant au moins 50 ares de production légumière de plein air (20 ares dans les DOM) ou 1 are sous serre. L'enquête aura lieu au premier trimestre 2005. Le temps d'interview sera de 1 heure en moyenne.

Les résultats seront diffusés au niveau national dans Agreste Primeur à l'automne 2005, puis dans Agreste données chiffrées début 2006. Des publications régionales sont également prévues.

**Le comité souhaite que des résultats nationaux extrapolés tenant compte des départements non enquêtés soient donnés sur quelques variables qui donnent lieu à des agrégations. Le comité recommande de ventiler la main d'œuvre familiale selon les critères salariée ou non salariée.**

**Le comité attribue pour cette enquête le label d'intérêt général et de qualité statistique et propose le visa la rendant obligatoire.**

**SCEES**

Paris, le 28 juillet 2003 - n° 267/D130

**AVIS D'OPPORTUNITE****Enquête aviculture 2004**

---

*Programme : 2004**Emetteur : Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation de la Pêche et des Affaires Rurales  
Direction des Affaires Financières  
Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques*

Au cours de sa réunion du 30 avril 2003, la formation Agriculture a examiné le projet d'enquête en référence.

Cette enquête a pour objectif de connaître les structures de production : le parc de bâtiments, les conditions d'élevage, les modalités de production et les volumes, les conditions de stockage des déjections animales, les consommations d'aliments, les modalités de résorption des effluents, etc. L'enquête précédente remonte à 1995.

L'enquête Structure des exploitations agricoles collecte périodiquement des données extrêmement limitées sur le sujet : effectifs des différentes espèces au moment du passage d'enquêteur, superficies en bâtiments utilisés par les volailles de chair. Par ailleurs, cette enquête du fait de sa représentativité très globale des exploitations n'offre qu'une précision très limitée au niveau local. L'enquête aviculture apportera des données de cadrage de cette production au niveau départemental (sur l'alimentation les cycles de production, les superficies utilisées, la production) qui pourront être actualisées grâce à l'enquête Structure au niveau national ou régional pendant plusieurs années. Aucun fichier administratif n'est disponible pour ces productions.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer : la description du parc de bâtiments et des conditions d'élevage, les modalités de production, type, durée d'élevage, consommations d'aliments, volume de production, les conditions de stockage des déjections animales et les modalités de résorption des effluents, traitements, épandage.

L'enquête aura lieu au quatrième trimestre 2004 auprès des exploitations agricoles ayant au moins 500 volailles dans les espèces comme gallus, dinde, pintade ou un nombre d'animaux équivalents (canard, oie,...). Au total, environ 50 départements(représentant 95% de la production de volailles) seront enquêtés. Elle sera réalisée par les services départementaux de statistique agricole. Le temps d'interview sera de 1 heure maximum.

Une consultation des principaux demandeurs et utilisateurs est préalablement prévue en réunion plénière avant toute proposition de maquette de questionnaire.

Un groupe de travail assurera le pilotage opérationnel de l'opération.

Les résultats seront diffusés au niveau national dans Agreste Primeur à la mi 2005, puis dans Agreste données chiffrées fin 2005. Des publications départementales ou régionales sont également prévues.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 10 mars 2004 - n°324/D131

**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête aviculture 2004**

---

*Programme : 2004**Emetteur : Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales, Direction des Affaires Financières- Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques**Réunion du comité : 2 mars 2004 - configuration Agriculture*

Lors de la réunion du 30 avril 2003, la formation Agriculture a délivré un avis d'opportunité favorable à la réalisation de cette enquête.

Cette enquête a pour objectif de connaître les structures de production : le parc de bâtiments, les conditions d'élevage, les systèmes et les volumes de production, les conditions de stockage des déjections animales, les consommations d'aliments, les modalités de résorption des effluents, etc. L'enquête est décennale.

L'enquête Structure des exploitations agricoles collecte périodiquement des données extrêmement limitées sur le sujet : effectifs des différentes espèces au moment du passage d'enquêteur, superficies en bâtiments utilisés par les volailles de chair. L'enquête aviculture apportera des données de cadrage de cette production au niveau départemental (sur l'alimentation, les cycles de production, les superficies utilisées, la production) qui pourront être actualisées grâce à l'enquête Structure au niveau national ou régional pendant plusieurs années.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer : la description du parc de bâtiments et des conditions d'élevage, les modalités de production, type, durée d'élevage, consommations d'aliments, volume de production, les conditions de stockage des déjections animales et les modalités de résorption des effluents (traitements, épandage).

L'enquête aura lieu au quatrième trimestre 2004 auprès d'un échantillon de 8 000 exploitations agricoles ayant au moins 1000 volailles dans les espèces comme gallus, dinde, pintade ou un nombre d'animaux équivalents (canard, oie,...). Au total, 48 départements (représentant 95% de la production de volailles) seront enquêtés. Elle sera réalisée par les services départementaux de statistique agricole. Le temps d'interview sera de 1 à 2 heures selon la taille des élevages et le nombre de bâtiments et d'espèces présentes.

Les résultats seront diffusés au niveau national dans Agreste Primeur à la mi 2005, puis dans Agreste données chiffrées fin 2005. Des publications départementales ou régionales sont également prévues.

**Le comité recommande que, sur le questionnaire national, soit ventilée la main d'œuvre en main d'œuvre familiale non salariée, main d'œuvre familiale salariée, main d'œuvre non familiale salariée. Le comité attribue pour le questionnaire national de « l'enquête aviculture 2004 » le label d'intérêt général et de qualité statistique et propose le visa la rendant obligatoire.**

**SCEES**

Paris, le 28 juillet 2003 - n° 267/D130

**AVIS D'OPPORTUNITE****Enquête aviculture 2004**

---

*Programme : 2004**Emetteur : Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation de la Pêche et des Affaires Rurales  
Direction des Affaires Financières  
Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques*

Au cours de sa réunion du 30 avril 2003, la formation Agriculture a examiné le projet d'enquête en référence.

Cette enquête a pour objectif de connaître les structures de production : le parc de bâtiments, les conditions d'élevage, les modalités de production et les volumes, les conditions de stockage des déjections animales, les consommations d'aliments, les modalités de résorption des effluents, etc. L'enquête précédente remonte à 1995.

L'enquête Structure des exploitations agricoles collecte périodiquement des données extrêmement limitées sur le sujet : effectifs des différentes espèces au moment du passage d'enquêteur, superficies en bâtiments utilisés par les volailles de chair. Par ailleurs, cette enquête du fait de sa représentativité très globale des exploitations n'offre qu'une précision très limitée au niveau local. L'enquête aviculture apportera des données de cadrage de cette production au niveau départemental (sur l'alimentation les cycles de production, les superficies utilisées, la production) qui pourront être actualisées grâce à l'enquête Structure au niveau national ou régional pendant plusieurs années. Aucun fichier administratif n'est disponible pour ces productions.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer : la description du parc de bâtiments et des conditions d'élevage, les modalités de production, type, durée d'élevage, consommations d'aliments, volume de production, les conditions de stockage des déjections animales et les modalités de résorption des effluents, traitements, épandage.

L'enquête aura lieu au quatrième trimestre 2004 auprès des exploitations agricoles ayant au moins 500 volailles dans les espèces comme gallus, dinde, pintade ou un nombre d'animaux équivalents (canard, oie,...). Au total, environ 50 départements(représentant 95% de la production de volailles) seront enquêtés. Elle sera réalisée par les services départementaux de statistique agricole. Le temps d'interview sera de 1 heure maximum.

Une consultation des principaux demandeurs et utilisateurs est préalablement prévue en réunion plénière avant toute proposition de maquette de questionnaire.

Un groupe de travail assurera le pilotage opérationnel de l'opération.

Les résultats seront diffusés au niveau national dans Agreste Primeur à la mi 2005, puis dans Agreste données chiffrées fin 2005. Des publications départementales ou régionales sont également prévues.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 10 mars 2004 - n°325 /D131

**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête production avicole 2004 (questionnaire départemental)**

---

*Programme : 2005**Emetteur : Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales  
Direction des Affaires Financières- Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques  
Réunion du comité : 2 mars 2004 - configuration Agriculture*

Lors de la réunion du 30 avril 2003, la formation Agriculture a délivré un avis d'opportunité favorable à la réalisation de cette enquête.

Cette enquête a pour objectif de compléter par un questionnaire départemental simplifié l'enquête nationale aviculture sur les thèmes capacité du parc de bâtiments et volumes de la production. S'adressant aux exploitations non enquêtées dans l'enquête nationale, elle apportera sur ces deux aspects des données qui pourront être additionnées aux résultats du questionnaire national, permettant ainsi une description précise des situations départementales.

L'enquête aura lieu par voie postale en janvier et février 2005 auprès de 18 000 exploitations agricoles ayant au moins 1000 volailles dans les espèces comme gallus, dinde, pintade ou un nombre d'animaux équivalents (canard, oie,...). Au total, environ 60 départements seront enquêtés. Elle sera réalisée par les services départementaux de statistique agricole.

Les résultats seront diffusés au niveau national dans Agreste Primeur, puis dans Agreste données chiffrées fin 2005. Des publications départementales ou régionales sont également prévues.

**Le comité attribue pour l'enquête « production avicole 2004 » au niveau départemental le label d'intérêt général et de qualité statistique.**

<b>ENQUÊTES NATIONALES AUPRÈS DES MÉNAGES</b>
---

CREDES.....	56
<i>Enquête SHARE (Panel européen santé et vieillissement).....</i>	<i>57</i>
DARES .....	58
<i>Enquête de satisfaction auprès des usagers des missions locales et des permanences d'accueil d'information et d'orientation.....</i>	<i>59</i>
<i>Enquête Conditions de Travail Complémentaire à l'enquête Emploi 2005.....</i>	<i>61</i>
<i>Enquête Relations professionnelles et négociations d'entreprise REPONSE 2004 - volet ménages</i>	<i>63</i>
DGER .....	64
<i>Enquêtes sur le devenir des étudiants et apprentis de BTSA et BEPA inscrits en classes terminales en 1999-2000 dans l'enseignement agricole.....</i>	<i>65</i>
DREES .....	66
<i>Enquête sur l'estimation du risque d'événements indésirables graves liés au processus de soins ENEIS.....</i>	<i>67</i>
<i>Enquête sur les congés autour de la naissance.....</i>	<i>69</i>
<i>Enquête sur les personnes atteintes d'une maladie longue ou chronique.....</i>	<i>71</i>
<i>Enquête sur les recours urgents ou non programmés en médecine générale.....</i>	<i>73</i>
<i>Enquête sur les trajectoires des enfants passés en CDES.....</i>	<i>75</i>
DREES-INSEE .....	76
<i>Enquête événements de vie et santé.....</i>	<i>77</i>
DT-BDF.....	78
<i>Enquête auprès des visiteurs de l'étranger (EVE).....</i>	<i>79</i>
INED .....	80
<i>Enquête sur les liens entre vie familiale et vie professionnelle (volet individuel).....</i>	<i>81</i>
INSEE .....	82
<i>Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages Partie fixe rénovée Indicateurs sociaux « cadres de vie » janvier 2005.....</i>	<i>83</i>
<i>Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages Partie variable « vacances » octobre 2004.....</i>	<i>85</i>
<i>Enquête Pratiques environnementales des ménages Partie variable de l'EPCV de janvier 2005....</i>	<i>87</i>
<i>Enquête sur la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle Module ad hoc européen 2005 de l'enquête emploi.....</i>	<i>89</i>
<i>Enquête emploi en continu (questionnaire modifié).....</i>	<i>91</i>
<i>Enquête quinquennale sur les perspectives de croissance et de création d'emplois dans l'Union européenne (PCCE) - volet ménages.....</i>	<i>93</i>
<i>Enquête Information et Vie Quotidienne 2004.....</i>	<i>95</i>
<i>Enquête Cadre de vie et sécurité Partie variable de l'enquête PCV de janvier 2005.....</i>	<i>97</i>
<i>Module secondaire 2005 « mobilité sociale » du dispositif SRCV.....</i>	<i>99</i>
<i>Enquête Vie Sociale de l'EPCV d'octobre.....</i>	<i>101</i>
<i>Enquête sur les technologies de l'information et de la communication partie variable d'octobre 2005 de l'EPCV.....</i>	<i>103</i>
<i>Enquête 2005 sur l'entrée dans la vie adulte.....</i>	<i>105</i>
SDES .....	106
<i>Enquête sur l'insertion dans la vie active des lycéens et des apprentis (enquête IVA/IPA).....</i>	<i>107</i>

## CREDES

Paris, le 16 juin 2003 - n° 213/D130

### AVIS D'OPPORTUNITÉ

#### Enquête SHARE (Panel européen santé et vieillissement)

---

*Programme* : 2003, 2004

*Emetteur* : Centre de recherche, d'étude et de documentation en économie de la santé (CREDES)

Au cours de sa réunion du 5 mai 2003, la formation Santé, protection sociale a examiné le projet d'enquête SHARE (Survey of Health, Ageing and Retirement in Europe) ou panel européen santé et vieillissement.

Cette enquête a pour objectif de mieux analyser les problèmes économiques et sociaux liés au vieillissement de la population en Europe. Elle examinera en particulier les interactions entre facteurs économiques, physiologiques, psychologiques et sociaux et permettra des analyses comparatives entre pays.

Ce projet fait l'objet d'un contrat entre le CREDES et la direction générale à la recherche de l'Union Européenne dans le cadre du 5eme PCRD, programme Quality of Life. Le projet prévoit, à terme, la réalisation d'une enquête longitudinale pérenne sur un panel de personnes âgées de plus de 50 ans dans neuf pays de l'Union Européenne (Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Italie, Pays-Bas et Suède) et la Suisse.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer : la médecine (niveau de santé déclaré, fonctionnement physiologique et cognitif, attitude vis à vis de la santé, données bio-médicales, utilisation du système de santé), la psychologie (santé mentale, bien-être, satisfaction), l'économie (activités, caractéristiques du travail et pénibilité, histoire professionnelle, activités après la retraite, droits à la retraite, sources et composition du revenu, patrimoine et consommation), la sociologie (assistance intra-familiale, transferts de revenu et de patrimoine, réseaux sociaux, bénévolat, utilisation du temps).

L'enquête pilote aura lieu entre avril et juin 2004, auprès de 1 500 à 2 500 personnes âgées de 50 ans ou plus et leur conjoint. L'échantillon sera constitué des ménages dont l'un des membres au moins est assuré par l'une des trois principales caisses d'Assurance Maladie (CNAMTS, CANAM et MSA). La collecte sera menée en face à face par une société de sondage privée, en deux interviews de 100 minutes chacune environ. A terme, l'enquête en vraie grandeur sera menée sur un échantillon de l'ordre de 10 000 ménages par pays.

Le comité de pilotage est composé du CREDES, du CNRS (Centre national de la recherche scientifique), de la CNAV-TS (Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés), de l'INSEE, de l'INED (Institut national d'études démographiques), de l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale).

Les résultats de ce projet, y compris l'enquête elle-même, seront mis à disposition du plus large public sous les conditions légales et de confidentialité propres à chaque pays

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 18 février 2004 - n° 320/D131

**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête SHARE (Panel européen santé et vieillissement)**

---

Programme : 2003, 2004

Emetteur : Centre de recherche, d'étude et de documentation en économie de la santé (CREDES)

Réunion du comité du label : 12 février 2004 - Configuration « Ménages »

Au cours de sa réunion du 5 mai 2003, la formation Santé, protection sociale a émis un avis d'opportunité favorable à la réalisation de cette enquête.

Cette enquête a pour objectif de mieux analyser les problèmes économiques et sociaux liés au vieillissement de la population en Europe. Elle examinera en particulier les interactions entre facteurs économiques, physiologiques, psychologiques et sociaux et permettra des analyses comparatives entre pays.

Ce projet fait l'objet d'un contrat entre le CREDES et la direction générale à la recherche de l'Union Européenne dans le cadre du 5eme PCRD, programme Quality of Life. Le projet prévoit, à terme, la réalisation d'une enquête longitudinale pérenne sur un panel de personnes âgées de plus de 50 ans dans neuf pays de l'Union Européenne (Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Italie, Pays-Bas et Suède) et la Suisse.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer : la médecine (niveau de santé déclaré, fonctionnement physiologique et cognitif, attitude vis à vis de la santé, données bio-médicales, utilisation du système de santé), la psychologie (santé mentale, bien-être, satisfaction), l'économie (activités, histoire professionnelle, activités après la retraite, droits à la retraite, sources et composition du revenu, patrimoine et consommation), la sociologie (assistance intra-familiale, transferts de revenu et de patrimoine, réseaux sociaux, bénévolat, utilisation du temps).

L'enquête aura lieu entre mai et octobre 2004, auprès de 1 500 personnes âgées de 50 ans ou plus et leur conjoint. L'échantillon sera tiré de l'échantillon maître de l'INSEE. La collecte sera menée en face à face, l'interview d'une personne varie de 65 à 100 minutes environ.

Les résultats de ce projet, y compris les données individuelles anonymisées, seront mis à la disposition de la communauté des chercheurs.

**Le comité du label demande que la lettre avis lui soit transmise ainsi que le manuel de formation des enquêteurs. Celui-ci doit être repris de manière plus conforme aux habitudes en mettant en avant les résumés des instructions spécifiques .**

**Le comité recommande que le questionnaire soit modifié pour prendre en compte le thème des conditions de travail, en ajoutant un module complémentaire interrogeant sur l'exposition antérieure aux risques liés au travail.**

**Le comité du label attribue à l'enquête SHARE (Panel européen santé et vieillissement) telle que présentée, le label d'intérêt général et de qualité statistique.**

## DARES

Paris, le 12 mars 2002 - n° 079/D130

### AVIS D'OPPORTUNITÉ

#### Enquête de satisfaction des usagers des missions locales et PAIO<sup>2</sup>

---

*Programme* : 2002

*Emetteur* : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) ;  
Ministère de l'emploi et de la solidarité

Au cours de sa réunion du 8 mars 2002, la formation Emploi, revenus a examiné le projet d'enquête de satisfaction des usagers des missions locales et PAIO.

Cette enquête a pour objectif d'identifier les services que chaque structure doit proposer à l'ensemble des usagers qui fréquentent les missions locales. Elle s'inscrit dans la continuité des travaux de suivi menés sur l'activité des missions locales, réalisés par la DARES pour le compte de la délégation interministérielle à l'insertion des jeunes (DIJ). Elle intervient après la signature de la convention collective régissant le fonctionnement de ces structures.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer la connaissance des services disponibles au sein des missions locales, l'appréciation de ces services, les attentes restées insatisfaites. L'enquête pourra permettre d'engager si besoin un processus pérenne d'évaluation de la satisfaction des usagers (panel).

L'enquête aura lieu au cours du troisième trimestre 2002 auprès d'un échantillon représentatif de jeunes usagers des missions locales avertis préalablement par une lettre-avis. La réalisation de l'enquête sera confiée à un ou plusieurs sous-traitants, sur la base d'entretiens téléphoniques et/ou en face à face (selon les résultats de l'étude préalable). Les réponses seront saisies simultanément sur ordinateur.

Le comité de pilotage de l'enquête sera constitué de représentants de la DARES et de la DIJ, et pourra être élargi aux partenaires sociaux pour concertation.

Les résultats feront l'objet de publications dans les collections habituelles de la DARES : *Premières synthèses* et *Premières informations*.

La formation apprécie l'intérêt de l'enquête comme une première étape dans un processus appelé à se compléter afin de tenir compte de l'hétérogénéité des situations régionales.

Considérant cette remarque, la formation émet un **avis d'opportunité favorable** à l'enquête.

---

<sup>2</sup> permanences d'accueil d'information et d'orientation

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 19 mars 2004 - n° 327 /D131

**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête de satisfaction auprès des usagers des missions locales et des permanences d'accueil d'information et d'orientation**

---

*Programme* : 2004*Emetteur* : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), Ministère de l'emploi*Réunion du comité du label* : 18 mars 2004 - Configuration "Ménages"

La formation Emploi, revenus a émis, lors de sa réunion du 8 mars 2002, un avis d'opportunité favorable à l'enquête de satisfaction des usagers des missions locales et PAIO.

Cette enquête a pour objectif d'identifier les services que chaque structure doit proposer à l'ensemble des usagers qui fréquentent les missions locales. Elle s'inscrit dans la continuité des travaux de suivi menés sur l'activité des missions locales, réalisés par la Dares pour le compte de la délégation interministérielle à l'insertion des jeunes (DIJ). Elle intervient après la signature de la convention collective régissant le fonctionnement de ces structures.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer la connaissance des services disponibles au sein des missions locales, l'appréciation de ces services, les attentes restées insatisfaites. L'enquête pourra permettre d'engager si besoin un processus pérenne d'évaluation de la satisfaction des usagers sous forme de panel.

L'enquête aura lieu d'avril à fin juillet 2004 auprès d'environ 1000 jeunes âgés de 16 à 25 ans ayant eu au moins un entretien avec un conseiller d'une mission locale ou d'une PAIO située en France métropolitaine. Ils seront avertis au préalable par une lettre-avis. La collecte sera réalisée par enquêteur soit en face à face, soit sur la base d'entretiens téléphoniques. L'interrogation est estimée à 30 minutes en moyenne.

Les résultats feront l'objet de publications dans les collections habituelles de la Dares : *Premières synthèses et Premières informations*.

**Recommandations**

Le Comité du label recommande au service de s'adresser à l'Unité méthodes et statistiques pour parfaire le plan de sondage. La lettre envoyée aux Directeurs des missions locales ne doit pas faire apparaître en page 2 « enregistré à la CNIL et soumis aux lois informatiques et liberté ». Par ailleurs, les organisations syndicales doivent être consultées afin qu'elles soient avisées des objectifs de l'enquête.

**Le comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête de satisfaction auprès des usagers des missions locales et des permanences d'accueil d'information et d'orientation.**

## DARES

Paris, le 10 décembre 2003 - n° 410/D130

### AVIS D'OPPORTUNITÉ

#### Enquête Conditions de Travail Enquête complémentaire à l'enquête Emploi de 2005.

---

*Programme* : 2005

*Emetteur* : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques.

Au cours de sa réunion du 17 octobre 2003, l'inter formations Statistiques sociales a examiné le projet d'enquête « Conditions de travail », complémentaire à l'enquête Emploi de 2005.

Cette enquête est la seule à fournir un panorama complet des conditions de travail et de son organisation, permettant d'en mesurer les transformations à moyen ou à long terme. Elle a pour principaux objectifs de décrire et d'analyser les situations de travail des actifs occupés et leurs évolutions, de faire le lien entre les différentes composantes du travail et d'en mesurer les conséquences, et de mesurer l'impact des nouvelles technologies sur le travail. Elle a déjà été réalisée quatre fois depuis 1978, la dernière fois en 1998.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer les horaires et l'organisation du temps de travail, l'organisation du travail et son contenu, les contraintes et pénibilités, l'utilisation et les modes d'utilisation de nouvelles technologies, les accidents du travail (lien entre organisation et accidents du travail, dont le questionnement est étendu aux non-salariés), la politique de prévention (thème nouveau pour l'enquête de 2005, qui vise à cerner comment le thème de la sécurité et de la santé au travail est perçue par le salarié).

L'enquête aura lieu tout au long de l'année 2005 auprès de 21 000 actifs occupés de l'échantillon sortant (1/6<sup>e</sup>) de l'enquête Emploi de l'Insee. La collecte sera réalisée par enquêteur, avec une durée de questionnement de 20 mn en moyenne, 40 mn au maximum.

Le comité de pilotage est composé de la DARES, de la Direction des Relations du Travail, de la division Emploi de l'Insee, du Centre d'Études de l'Emploi, de l'ANACT, de la fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, et d'universitaires. Les partenaires sociaux (membres de la commission spécialisée en matière d'information et d'organisation de la prévention du conseil supérieur des risques professionnels) ont été destinataires du questionnaire pour information et avis.

Les résultats seront diffusés par la publication de « Premières Synthèses » sur des thèmes différents, de Dossiers de la DARES, d'articles dans différentes revues (Économie et Statistique, Travail et Emploi) et par la présentation des résultats en colloques et séminaires en France et à l'étranger.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 30 avril 2004 - n° 342 D131

**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête Conditions de Travail  
Complémentaire à l'enquête Emploi 2005***Programme* : 2005*Emetteur* : Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

*Réunion du comité du label* : 29 avril 2004 - Configuration "Ménages"

Au cours de la réunion du 17 octobre 2003, l'inter formation Statistiques sociales a examiné le projet d'enquête « Conditions de travail », complémentaire à l'enquête Emploi de 2005.

Cette enquête est la seule à fournir un panorama complet des conditions de travail et de son organisation, permettant d'en mesurer les transformations à moyen ou long terme. Elle a pour principaux objectifs de décrire et d'analyser les situations de travail des actifs occupés et leurs évolutions, de faire le lien entre les différentes composantes du travail, de décrire l'évolution des technologies et leur impact sur le travail, de décrire les risques professionnels et les pratiques de prévention.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer :

- horaires et organisation du temps de travail
- organisation du travail et son contenu
- contraintes et pénibilités
- utilisation et modes d'utilisation de nouvelles technologies
- accidents du travail
- pratiques de prévention

L'enquête aura lieu tout au long de l'année 2005 auprès de 22 000 actifs occupés de l'échantillon sortant (1/6<sup>e</sup>) de l'enquête Emploi de l'Insee. La collecte sera réalisée par enquêteur, avec une durée de questionnement variant de 20 à 40 minutes maximum.

Un projet de questionnaire auprès des entreprises a été abandonné faute de moyens humains et financiers suffisants pour une réalisation dans de bonnes conditions.

Les résultats seront diffusés dans la publication « Premières Synthèses » et feront l'objet, sur des thèmes différents, de dossiers de la DARES, d'articles dans différentes revues (Economie et Statistique, Travail et Emploi) ; sont prévues également des présentations de ces résultats dans des colloques et séminaires, en France et à l'étranger.

**Recommandations**

Le service est invité à se rapprocher de l'Unité Méthode Statistiques (UMS) de l'Insee pour notamment revoir les formulations de certaines questions.

La concertation des partenaires sociaux n'ayant pas abouti, le comité du label recommande au service de mettre en place une réunion afin que chacun puisse s'exprimer sur cette enquête.

Des entretiens complémentaires sont à priori prévus en fin d'enquête. Comme à l'ordinaire ces entretiens qualitatifs ont pour objet de valider l'approche statistique développée dans l'enquête et devront être présentés au comité du label, une fois les thèmes précis déterminés.

**Le comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête Conditions de travail, complémentaire à l'enquête Emploi 2005 et propose le visa rendant cette opération statistique obligatoire.**

## DARES

Paris, le 10 décembre 2003 - n° 409/D130

### AVIS D'OPPORTUNITÉ

#### Enquête Relations professionnelles et négociations d'entreprise REPONSE

---

*Programme* : 2004

*Emetteur* : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité

Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques

Au cours de sa réunion du 17 octobre 2003, l'inter formations Statistiques sociales a examiné le projet d'enquête « Relations professionnelles et négociations d'entreprise ».

Cette enquête complète les sources administratives en proposant une vue d'ensemble des relations professionnelles et du fonctionnement de l'entreprise. Elle a pour objectif :

- de décrire le fonctionnement des institutions représentatives du personnel et les pratiques de négociation collective dans les établissements et les entreprises, d'en préciser les évolutions récentes (mandatement et « délégation unique du personnel », pratiques de négociations multi-thèmes, communication directe et concertation informelle),
- d'analyser, autour du thème des relations sociales, les liens entre politiques de gestion du personnel, organisation du travail, stratégies économiques et performance des entreprises.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer l'environnement économique de l'entreprise et sa situation sur ses marchés ; les institutions représentatives du personnel et leur fonctionnement ; l'information, la consultation et la participation des salariés à la vie de l'entreprise ; l'implication des salariés et les politiques salariales ; la négociation collective ; le climat social, les problèmes individuels et les conflits collectifs.

L'enquête aura lieu de décembre 2004 à février 2005 auprès d'un échantillon de 3 000 établissements de 20 salariés ou plus dans les secteurs privé et semi-public (hors administration et agriculture), volontaires pour recevoir un enquêteur. La collecte sera réalisée en face à face par un institut de sondage. Dans chaque établissement seront interrogés un responsable de la direction et un représentant du personnel. La durée de questionnement du responsable de la direction est comprise entre une heure et une heure et demie selon la complexité du système de représentation de l'établissement. Pour les représentants du personnel, la durée sera inférieure à une heure. Il est envisagé d'enquêter par voie postale un échantillon de salariés tirés aléatoirement dans chaque établissement.

Le comité de pilotage est composé de représentants du ministère du travail (DARES, DRT), de l'Insee et de membres d'organismes de recherche. Les partenaires sociaux seront consultés à l'occasion d'une réunion spécifique sur le projet de questionnaire élaboré par le comité de pilotage

Les résultats seront diffusés par la publication de « Premières Synthèses » sur des thèmes spécifiques et d'un Dossier de la DARES contenant l'ensemble des résultats. Sous réserve d'un avis favorable du comité du secret, les résultats détaillés de l'enquête seront disponibles pour les chercheurs qui en feront la demande à la DARES.

L'inter formations émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête Relations professionnelles et négociations d'entreprise  
REPONSE 2004 - volet ménages**

---

Programme : 2004

Emetteur : Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale. Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques.

Réunion du comité du label : 1er juillet 2004 - Configuration Ménages

Au cours de sa réunion du 17 octobre 2003, l'inter formations Statistiques sociales a émis un avis d'opportunité favorable à la réalisation de cette enquête.

Cette enquête complète les sources administratives en proposant une vue d'ensemble des relations professionnelles et du fonctionnement de l'entreprise. Elle a pour objectif :

- de décrire le fonctionnement des institutions représentatives du personnel et les pratiques de négociation collective dans les établissements et les entreprises, d'en préciser les évolutions récentes (mandatement et « délégation unique du personnel », pratiques de négociations multi-thèmes, communication directe et concertation informelle) ;
- d'analyser, autour du thème des relations sociales, les liens entre politique de gestion du personnel, organisation du travail, stratégie économique et performance des entreprises.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer l'environnement économique de l'entreprise et sa situation sur ses marchés ; les institutions représentatives du personnel et leur fonctionnement ; l'information, la consultation et la participation des salariés ; l'implication des salariés et les politiques salariales ; la négociation collective ; le climat social, les problèmes individuels et les conflits collectifs.

L'enquête aura lieu à partir de janvier 2005 auprès d'un échantillon de 3 000 établissements de 20 salariés ou plus dans les secteurs privé et semi-public (hors administration et agriculture). La collecte sera réalisée par un institut de sondage.

- Dans chaque établissement seront interrogés en face à face un responsable de la direction, puis un représentant du personnel : la durée de questionnement du responsable de la direction sera comprise entre une heure et une heure et demie selon la complexité du système de représentation de l'établissement ; pour les représentants du personnel, elle sera de l'ordre d'une heure.
- Une enquête par voie postale permettra ensuite de recueillir les réponses d'environ 12 000 salariés sélectionnés aléatoirement dans les établissements identifiés.

Les résultats seront diffusés par la publication de « Premières Synthèses » sur des thèmes spécifiques et d'un Dossier de la DARES contenant l'ensemble des résultats. Sous réserve d'un avis favorable du comité du secret, les résultats détaillés de l'enquête seront disponibles pour les chercheurs qui en feront la demande à la DARES.

**Le comité du label dans la configuration ménages attribue à l'enquête REPONSE 2004 le label d'intérêt général et de qualité statistique.**

**DGER**

Paris, le 28 juin 2000 - n°464/D130

**AVIS D'OPPORTUNITE****Enquête sur le cheminement scolaire et professionnel des élèves et apprentis  
sortis de l'enseignement agricole**

---

*Programme* : 2000*Emetteur* : Ministère de l'agriculture et de la pêche - DGER - S/D POFEGTP

Au cours de sa réunion du 17 mai 2000, la formation « Education, formation » a examiné le projet en référence. L'objectif principal de cette enquête est de décrire le processus d'entrée dans la vie active des jeunes quatre ans après leur sortie de formation, et d'évaluer le dispositif d'enseignement agricole.

Cette enquête annuelle exhaustive sur deux niveaux tous les deux ans (CAPA et niveau IV une année, BEPA et BTSA l'année suivante), est complémentaire aux travaux que le CEREQ réalise sur échantillon. Sont interrogés les anciens élèves et étudiants du cycle supérieur court, et à partir de 2001, ceux de l'enseignement agronomique et vétérinaire (demande de l'Observatoire national de l'enseignement agricole - ONEA -). Les principaux thèmes abordés sont les caractéristiques des répondants, leur cheminement scolaire et professionnel sur 45 mois après la sortie de formation et la description de l'emploi et de la fonction à la date de l'enquête.

La collecte, qui se déroule de mars à mai, est effectuée par l'ENESAD de Dijon. Le temps de remplissage des questionnaires, administrés par voie postale, est évalué à trente minutes.

Le groupe de pilotage comprend des personnes de la DGER, de l'ENESAD, du service régional de la formation et du développement, de fédérations du privé et de l'ONEA.

Les résultats sont diffusés auprès des partenaires institutionnels des établissements sous forme de fiches et de document de synthèse.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

## AVIS DE CONFORMITÉ

### Enquêtes sur le devenir des étudiants et apprentis de BTSA et BEPA inscrits en classes terminales en 1999-2000 dans l'enseignement agricole

---

Programme : 2004

Emetteur : Ministère de l'agriculture et de la pêche -DGER

Réunion du comité du label : 12 février 2004 - Configuration Ménages

Lors de sa réunion du 17 mai 2000 la formation Education, formation, a émis un avis d'opportunité favorable à cette enquête.

L'enquête est destinée à analyser le cheminement scolaire et professionnel des anciens élèves et apprentis sortis de l'enseignement agricole en 1999-2000 (BEPA et BTSA).

Les objectifs sont de trois ordres :

- connaître le nombre de jeunes qui poursuivent des études diplômantes ou s'engagent dans des formations complémentaires, après avoir suivi une formation professionnelle agricole du niveau Brevet de Technicien Supérieur Agricole ou Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles
- décrire précisément les emplois occupés par ces jeunes diplômés de l'enseignement agricole et caractériser les secteurs d'activité
- approcher le processus de l'insertion professionnelle à des niveaux de qualification.

Les thèmes abordés sont : les caractéristiques des répondants (origine scolaire, sociale, réussite à l'examen), le cheminement scolaire et professionnel sur 45 mois après la sortie de formation, la description de l'emploi actuel.

La collecte est réalisée tous les deux ans de mars à juin, auprès de l'ensemble des jeunes sortis des formations (en 1999-2000) par l'ENESAD (établissement national d'enseignement supérieur agronomique de DIJON). Les questionnaires sont envoyés aux élèves par le chef d'établissement.

Le temps de réponse au questionnaire est évalué à 30 minutes.

Les résultats sont diffusés auprès des partenaires institutionnels ayant en charge l'enseignement agricole y compris des établissements et auprès des partenaires sociaux et professionnels sous forme de documents de synthèse.

### **Recommandations**

Le comité du label recommande d'améliorer l'analyse des non-répondants et de mettre en œuvre des actions pour accroître le taux de réponses tant des établissements que des élèves (lettres aux chefs d'établissement, association des anciens élèves etc.). Il est proposé au service de se rapprocher de l'Unité de Méthodes Statistiques pour revoir les techniques de pondération et de calage.

Le caractère obligatoire est attribué pour l'interrogation 2004, le service devra apporter des éléments de réponses sur l'impact du caractère obligatoire.

Un bilan abordant les points soulevés dans les recommandations sera adressé au comité du label afin de préparer l'enquête suivante.

**Le comité du label attribue aux deux enquêtes sur le cheminement scolaire et professionnel des élèves et apprentis sortis de l'enseignement agricole (BTSA et BEPA) le label d'intérêt général et de qualité statistique et propose le visa rendant ces enquêtes obligatoires.**

## DREES

Paris, le 16 juin 2003 - n° 209/D130

### AVIS D'OPPORTUNITÉ

#### Enquête « estimation du risque iatrogène » dans les établissements de santé

---

*Programme* : 2003, 2004

*Emetteur* : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité ; Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées ; Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

Au cours de sa réunion du 5 mai 2003, la formation Santé, protection sociale a examiné le projet d'enquête « Estimation du risque iatrogène » dans les établissements de santé.

Cette enquête a pour objectif d'évaluer l'importance des accidents iatrogènes graves rencontrés dans les établissements de santé, la part d'entre eux qui apparaît évitable et, pour les événements survenus lors de l'hospitalisation, les causes les plus fréquemment rencontrées. Elle s'inscrit dans le cadre d'un plan national de réduction du risque iatrogène.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer : fréquence des accidents iatrogènes graves en médecine et chirurgie, avec une analyse en fonction des critères de gravité ; nombre et caractéristiques des patients concernés ; part des événements "importés" (c'est à dire survenus avant l'hospitalisation et à l'origine de celle-ci) ; part des accidents iatrogènes graves pouvant être considérés comme évitables ; pour les cas survenus pendant l'hospitalisation, analyse des causes notamment organisationnelles.

L'enquête aura lieu entre décembre 2003 et janvier 2004, et concernera environ 4 800 patients. La collecte sera réalisée par des enquêteurs médecins et infirmiers spécialement formés, auprès de patients hospitalisés dans des unités de soins tirées au sort sur une durée de 6 jours consécutifs.

Le comité de pilotage regroupe les trois principales fédérations hospitalières (FHF, FHP, FEHAP), des représentants des conférences de directeurs et de présidents de Commissions Médicales, des fédérations d'usagers, du Comité Technique National de lutte contre les Infections Nosocomiales, de l'Agence Française de Sécurité des Produits de Santé, de l'Institut national de Veille Sanitaire, de l'Agence Nationale d'Accréditation et d'Évaluation en Santé, de la Direction de l'hospitalisation et de l'Organisation des Soins et de la Direction Générale de la Santé, de la mission nationale Iatrogénie et de la CNAMTS.

Les résultats seront publiés dans les publications de la DREES et présentés aux différents partenaires dans le cadre de séminaires et colloques spécialisés. La première publication devrait avoir lieu à l'automne 2004 dans la série « *Études et résultats* », sous la forme d'un texte de 6 à 8 pages.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 14 février 2004 - n° 317/D131

**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête sur l'estimation du risque d'évènements indésirables graves liés au processus de soins  
ENEIS**

Programme : 2004

*Emetteurs* : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité ; Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées ; Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)*Réunion du comité du label* : 12 février 2004 - Configuration Ménages

Lors de sa réunion du 5 mai 2003 la formation Santé, protection sociale a émis un avis d'opportunité favorable à cette enquête.

Cette enquête a pour objectif d'estimer la fréquence des évènements indésirables graves observés en milieu hospitalier et d'analyser les causes et facteurs contributifs de ces évènements. Elle s'inscrit dans la cadre d'un plan national de réduction du risque iatrogène.

Parmi les principaux thèmes abordés, on peut citer :

- l'incidence des accidents iatrogènes graves en médecine et chirurgie, avec une analyse en fonction des critères de gravité ;
- le nombre et les caractéristiques des patients concernés ;
- la part des évènements « importés » survenus avant l'hospitalisation et à l'origine de celle-ci ;
- la part des accidents iatrogènes graves pouvant être considérés comme évitables ;
- pour les cas survenus pendant l'hospitalisation, l'analyse des causes notamment organisationnelles.

Cette enquête sera réalisée dans un échantillon aléatoire d'établissements de santé ayant une activité d'hospitalisation complète en médecine et chirurgie, de manière à inclure 4 800 patients. La période d'observation s'étend sur 7 jours avec trois interrogations réparties entre les premier, troisième et septième jours. Cette collecte sera assurée par des enquêteurs médecins et infirmiers spécialement formés et se déroulera sur trois mois (avril à juin 2004).

Les résultats seront publiés dans les publications de la DREES et présentés aux différents partenaires dans le cadre de séminaires et colloques spécialisés. La première publication devrait avoir lieu à l'automne 2004 dans la série « Etudes et résultats » sous la forme d'un texte de 6 à 8 pages.

**Recommandations**

**Le comité du label recommande au service de vérifier la représentativité des départements de l'échantillon. Si l'enquête est pérennisée, un bilan de la réalisation de l'enquête 2004 devra être adressé aux membres du comité du label au moment de la présentation de la future enquête.**

**Le comité du label attribue à l'enquête sur l'estimation du risque d'évènements indésirables graves liés au processus de soins, le label d'intérêt général et de qualité statistique.**

**DREES**

PARIS, le 25 avril 2002 - n° 372/D130

**AVIS D'OPPORTUNITÉ****Enquête auprès des ménages sur les congés maternité et paternité**

---

*Programme* : 2003*Emetteur* : Ministère de l'emploi et de la solidarité, direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, DREES.

Au cours de sa réunion du 10 avril 2002, la formation Santé, protection sociale a examiné le projet d'enquête cité en référence.

L'enquête a pour objectif de disposer d'éléments sur les conditions dans lesquelles sont pris ou non les congés de maternité, et de paternité dont la durée a été portée à 15 jours à compter de janvier 2002. Les pratiques et les usages de ces congés seront également observés.

Les principaux thèmes abordés porteront sur les motifs de recours ou de non-recours aux congés de maternité et de paternité; l'organisation et l'incidence des congés sur le plan professionnel; les occupations et l'organisation pratique de la vie familiale pendant ces congés; la définition des rôles parentaux et le rôle à l'enfant et l'articulation entre la vie familiale et la vie professionnelle pour chacun des parents.

L'échantillon comprendra 4500 ménages ayant un enfant de moins de six mois.

La collecte réalisée soit en face à face, soit par téléphone, aura lieu au deuxième semestre 2003.

Un comité de pilotage a été constitué.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 28 mars 2004 - n° 333/D131

**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête sur les congés autour de la naissance**

---

Programme : 2004

Emetteur : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité - DREES

Réunion du comité du label : 18 mars 2004 - Configuration « Ménages »

Au cours de sa réunion du 10 avril 2002, la formation Santé, protection sociale a émis un avis d'opportunité favorable à la réalisation de cette enquête.

Cette enquête a pour objectif de disposer d'éléments sur les conditions dans lesquelles sont pris ou non les congés de maternité, et de paternité dont la durée a été portée à 11 jours à compter de janvier 2002. Les pratiques et les usages de ces congés seront également observés.

Les principaux thèmes abordés porteront sur l'histoire familiale du répondant, les revenus nets de l'interviewé et du ménage, les opinions sur le partage des tâches, les congés de maternité et de paternité, l'éducation des enfants, les modes de garde du dernier enfant et le degré de satisfaction par rapport à ce mode de garde.

L'échantillon comprendra 2000 mères et 2000 pères de ménages différents, ayant un enfant de moins de quatre mois et qui sont ayant droit du congé de paternité ou de maternité. L'échantillon est constitué à partir des naissances dans les maternités de 20 départements de la métropole.

La collecte réalisée face à face sous CAPI, aura lieu de mi - avril à mi - juin 2004. La durée du questionnement est d'une heure environ.

**Le comité recommande d'alléger le questionnaire, de rendre les questions plus compréhensibles et de bien présenter les conditions du tirage de l'échantillon dans les publications.**

**Le comité du label attribue à l'enquête sur les congés autour de la naissance le label d'intérêt général et de qualité statistique.**

**DREES**

PARIS, le 3 septembre 2001- n° 271/D130

**AVIS D'OPPORTUNITÉ****Enquête sur la prise en charge des personnes atteintes de cancers**

---

*Programme* : 2002*Emetteur* : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, DREES

Au cours de sa réunion du 28 mai 2001, la formation Santé, protection sociale a examiné le projet d'enquête cité en référence.

L'enquête a pour objectif de mieux connaître les besoins des personnes atteintes de cancer, leur recours aux dispositifs et leur satisfaction en ce qui concerne la prise en charge de leur affection et leur vie quotidienne.

Les thèmes abordés dans le questionnaire sont les caractéristiques socio-démographiques; les prestations sociales et situations professionnelles en relation avec la pathologie; la qualité de la prise en charge; les besoins sociaux; l'isolement; le droit des personnes et les discriminations éventuelles.

L'échantillon sera constitué d'environ 2500 personnes souffrant d'un cancer.

La collecte aura lieu au cours de l'année 2002. L'entretien durera de 30 à 40 minutes.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête sur les personnes atteintes  
d'une maladie longue ou chronique**

Programme : 2004

Emetteur : Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques  
(DREES)

Réunion du comité du label : 1<sup>er</sup> juillet 2004 - Configuration « Ménages »

La formation Santé, protection sociale a émis lors de sa réunion du 28 mai 2001, un avis d'opportunité favorable pour le projet d'enquête sur la prise en charge des personnes atteintes de maladie longue ou chroniques.

Cette enquête a pour objectif de décrire et d'analyser les conditions et la qualité de vie des personnes atteintes du maladie longue ou chronique en France.

L'enquête vise notamment à :

- décrire les caractéristiques socio-démographiques de la population concernée ;
- décrire les conditions de vie des personnes atteintes ;
- mesurer un indice de qualité de vie à l'aide d'un outil scientifiquement utilisé dans d'autres enquêtes en population générale ou auprès de personnes atteintes d'autres pathologies, et d'en analyser les différentes composantes ;
- analyser la capacité et la diversité des modes d'adaptation à la maladie par la mesure d'un indice d'ajustement mental à la maladie à l'aide d'un outil validé scientifiquement ;
- mener des analyses statistiques poussées sur l'ensemble de ces données pour étudier s'il se dessine une typologie des personnes atteintes et si l'on peut distinguer des groupes qui seraient plus particulièrement fragilisés face à la maladie.

Elle comporte deux volets distincts :

- une enquête dite « volet conditions de vie » administrée par téléphone en mode CATI auprès des personnes atteintes d'une maladie longue ou chronique ;
- une fiche de renseignement dit « volet médical » qui permettra de recueillir un nombre limité d'information médicales sur les personnes tirées au sort dans l'échantillon. Ces informations portent sur la nature et l'évolution de la maladie, ainsi que la nature des traitements reçus. Elles sont collectées par les médecins conseils de l'assurance maladie à partir des données disponibles dans les services médicaux des caisses et éventuellement, par contact avec le médecin traitant de la personne atteinte, si cette dernière a donné son accord.

L'enquête est réalisée auprès d'un échantillon de 16 000 individus âgés de plus de 18 ans au moment du diagnostic. Seront interrogées les personnes atteintes d'un maladie longue ou chronique et dont le diagnostic a été posé il y a deux ans exactement. Elles seront identifiées à partir des fichiers des affections de longue durée des caisses d'assurances maladie.

La collecte aura lieu à l'automne 2004. La durée de l'entretien sera de 30 à 45 minutes.

Les résultats de l'enquête feront l'objet de publications éditées par la DREES dans le cadre de « Etudes et Résultats », « Solidarité Santé », ou sous la forme de documents de travail. Ils seront disponibles au cours du premier trimestre 2005.

**Le comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête sur les personnes atteintes d'une maladie longue ou chronique.**

**DREES**

Paris, le 16 juin 2003 - n° 212/D130

**AVIS D'OPPORTUNITÉ****Enquête sur les urgences en ville**

---

*Programme* : 2004

*Emetteurs*: Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité ; Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées ; Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

Au cours de sa réunion du 5 mai 2003, la formation Santé, protection sociale a examiné le projet d'enquête sur les urgences en ville.

Cette enquête se situe dans le cadre de la recherche d'une meilleure connaissance du traitement des urgences en France dans les établissements de santé puis en ville. Elle complète en effet l'enquête récemment réalisée auprès des usagers des unités d'accueil des urgences des établissements de santé.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer : pour le questionnaire « médecins », caractérisation de l'urgence, conditions du contact, actes pratiqués, prescriptions, caractéristiques patients, diagnostic, circonstances et motifs du recours, devenir du patient ; pour le questionnaire « patients », thèmes, motif du recours, questionnement sur l'urgence, circonstances de manifestation du problème, motivation du choix de recourir au médecin, caractéristiques du patient.

L'enquête aura lieu en 2004. Sous réserve des conclusions du comité de projet qui sera mis en place, l'enquête devrait être réalisée par l'intermédiaire de 1 800 médecins pratiquant en ambulatoire, qui seront chargés de renseigner environ 50 000 fiches auprès de patients les consultant pour des urgences. L'enquête se poursuivra par un questionnaire téléphonique, passé par un prestataire, auprès de 3 000 patients ayant consulté les médecins précédents pour des urgences, afin notamment de déterminer les motivations de leur recours aux urgences en ville. Le renseignement de la fiche du patient par le médecin durera cinq minutes environ. La réponse au questionnaire téléphonique par chaque patient enquêté durera environ 20 minutes.

Le comité de pilotage sera composé de la DREES, des directions concernées du ministère, des experts, des représentants de la FNORS (Fédération nationale des observatoires régionaux de santé), des représentants des professionnels et des usagers.

Les résultats paraîtront sous forme de publications de la DREES, notamment *Études et résultats* et *Solidarité Santé*, et feront l'objet d'un séminaire d'information.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête sur les recours urgents ou non programmés  
en médecine générale**

Programme : 2004

Emetteur : Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques  
(DREES)

Réunion du comité du label : 1<sup>er</sup> juillet 2004 - Configuration « Ménages »

La formation Santé, protection sociale a émis lors de sa réunion du 5 mai 2003, un avis d'opportunité favorable pour le projet d'enquête sur les urgences en ville.

Cette enquête a pour objectif de mieux connaître les motifs et circonstances des consultations et visites « urgentes » en médecine générale. L'enquête devra également permettre de caractériser différentes notions d'urgence (urgence ressentie, urgence médicale..) et si possible d'en évaluer la part dans l'activité globale des médecins généralistes. Elle complète l'enquête menée en 2002 sur les recours aux services d'urgence hospitaliers, ce qui permettra de disposer de données comparatives sur les recours urgents entre les filières de soins hospitalières et de médecine générale de ville.

L'enquête concerne principalement les aspects médicaux et contextuels du recours, avec deux volets d'enquêtes :

- un volet médecin dans lequel un échantillon de médecins remplit un questionnaire papier « médecin-patient » pour chaque consultation urgente. Les médecins devront également remplir un court questionnaire qui portera sur leur activité et sur l'organisation de leur cabinet et de leur activité en médecine générale.
- Un volet patient mené dans le prolongement immédiat du volet médecin auprès d'un échantillon des patients vus en urgence par les médecins.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer : pour le questionnaire « médecins », caractérisation de l'urgence, conditions du contact, actes pratiqués, prescriptions, caractéristiques patients, diagnostic, circonstances et motifs du recours, devenir du patient ; pour le questionnaire « patient », thèmes, motif du recours, questionnement sur l'urgence, circonstances de manifestation du problème, motivation du choix de recourir au médecin et caractéristiques du patient.

Environ 2000 médecins pourraient être concernés par le renseignement de fiches de patients. L'enquête téléphonique auprès des patients ayant consulté les médecins précédents pour des urgences sera réalisée auprès de 3 000 ou 4000 patients. La durée de l'interview est estimée à une vingtaine de minutes.

La collecte aura lieu à l'automne 2004.

Les résultats de l'enquête feront l'objet de publications éditées par la DREES dans le cadre de « Etudes et Résultats », « Solidarité Santé », ou sous la forme de documents de travail. Ils seront disponibles au cours du premier semestre 2005.

**Le label d'intérêt général et de qualité statistique est accordé à l'enquête sur les Recours urgents ou non programmés en médecine générale sous les réserves suspensives suivantes :**

- le questionnaire sera revu par l'UMS, M. Firdion de l'Ined et le service
- le plan de sondage doit être affiné avec l'UMS
- le protocole mis en place pour les médecins est à préciser et sera soumis aux membres du comité du label

**Les réserves ayant été levées fin juillet 2004, le comité du label attribue à l'enquête sur les Recours urgents ou non programmés en médecine générale le label d'intérêt général et de qualité statistique.**

**DREES**

Paris, le 16 juin 2003 - n° 208/D130

**AVIS D'OPPORTUNITÉ****Enquête sur le devenir des enfants en situation de handicap**

---

*Programme* : 2004*Emetteurs* : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité ; Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées ; Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

Au cours de sa réunion du 5 mai 2003, la formation Santé, protection sociale a examiné le projet d'enquête sur le devenir des enfants en situation de handicap.

Cette enquête a pour objectif de fournir des informations détaillées sur la prise en charge des enfants en situation de handicap, et de pouvoir reconstituer des trajectoires. Elle s'inscrit dans la lignée de travaux menés conjointement par la DREES, la DGAS (Direction générale de l'action sociale) et le ministère de la Jeunesse, de l'Éducation Nationale et de la Recherche sur la question de la scolarisation des enfants handicapés. Les résultats auront notamment vocation à alimenter les réflexions du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées, de la Délégation Interministérielle aux Personnes Handicapées et de l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs dans le champ du handicap.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer : « handicap » de l'enfant et son évolution ; ensemble des prises en charge, y compris dans leur dimension historique ; grands descripteurs socio-démographiques ; scolarité.

L'enquête aura lieu début 2004, auprès de 3 000 enfants de trois générations qui sont passés devant une CDES (Commission départementale de l'éducation spéciale). Le questionnaire comportera un volet à remplir auprès des CDES par une dizaine de CREAL (Centre régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptées), et un volet destiné aux familles, rempli en face à face par un enquêteur. Le volet qualitatif sera complété, sur un sous-échantillon d'environ 200 enfants, d'entretiens semi-directifs auprès des familles.

Le comité de pilotage sera composé de représentants de la Direction de l'évaluation et de la prospective et de la Direction de l'enseignement scolaire du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation Nationale et de la Recherche, de représentants de CDES, de représentants de DDASS (Direction départementale de l'action sanitaire et sociale), et de représentants du CTNERHI (Centre Technique National d'Etudes et de Recherches sur le Handicap et les Inadaptations). La participation à ce comité de pilotage d'associations de familles sera également recherchée.

Toutes les publications issues de cette enquête seront accessibles via Internet, et feront l'objet d'une large diffusion, et de présentations, lors de séminaires par exemple, aux partenaires institutionnels et associatifs.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

## AVIS DE CONFORMITÉ

### Enquête sur les trajectoires des enfants passés en CDES

---

Programme : 2004-2005

Emetteur : Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques  
(DREES)

Réunion du comité du label : 1<sup>er</sup> juillet 2004 - Configuration « Ménages »

La formation Santé, protection sociale a émis lors de sa réunion du 5 mai 2003, un avis d'opportunité favorable pour le projet d'enquête sur le devenir des enfants en situation de handicap.

Cette enquête a pour objectif de fournir des informations détaillées sur la prise en charge des enfants passés en Commission Départementale de l'Education Spéciale (CDES), et de pouvoir reconstituer des trajectoires. Elle s'inscrit dans la lignée de travaux menés conjointement par la Drees, la Dgas (Direction générale de l'action sociale) et le ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche sur la question de la scolarisation des enfants handicapés.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer : handicap de l'enfant et son évolution ; ensemble des prises en charge, y compris dans leur dimension historique ; grands descripteurs socio-démographiques et scolarité.

Le questionnaire comportera un volet à remplir auprès des Cdes par une dizaine de Centres Régionaux pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptées (CREAI), et un volet à remplir par l'interrogation des familles. Par ailleurs, le volet quantitatif sera complété, sur un sous-échantillon concernant environ 60 enfants, d'entretiens semi-directifs auprès des familles.

L'enquête sera menée auprès de 3 000 enfants de trois générations (7-8 ans, 12-13 ans, 17-18 ans) qui sont passés devant une CDES au cours des trois années précédant l'enquête.

Le recueil auprès des familles se fera par interview en face à face sous Capi et support papier, sur un questionnement d'une durée d'une heure environ.

La collecte s'effectuera entre novembre 2004 et janvier 2005..

Toutes les publications issues de cette enquête seront accessibles via Internet, et feront l'objet d'une large diffusion, et de présentations, lors de séminaires par exemple, aux partenaires institutionnels et associatifs. Les premiers résultats seront publiés au cours du deuxième trimestre 2005.

**Le label d'intérêt général et de qualité statistique est accordé à l'enquête sur les Trajectoires des enfants passés en CDES sous les réserves suspensives suivantes :**

- le questionnaire sera revu avec l'UMS avant fin juillet 2004
- la liste des CDES accompagnée d'une analyse sur le choix des départements sélectionnés sera actualisée
- une note sur la représentativité des départements devra être soumise aux membres du comité du label

**Les réserves ayant été levées fin juillet 2004, le comité du label attribue à l'enquête sur les Trajectoires des enfants passés en CDES, le label d'intérêt général et de qualité statistique.**

**AVIS D'OPPORTUNITÉ****Enquête Violences et santé**

---

*Programme* : 2005

*Émetteur* : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques - ministère de la santé et de la protection sociale

Au cours de sa réunion du 1<sup>er</sup> juin 2004, la formation Santé, protection sociale a examiné le projet d'enquête Violences et santé.

Cette enquête a pour objectif de recueillir des informations à la fois sur les violences subies par les personnes interrogées et sur leur santé, en les plaçant le plus possible dans un contexte biographique assez détaillé. Elle répond à une demande du ministère de la santé qui fait suite à un rapport publié en 2002 par l'Organisation mondiale de la Santé intitulé « Violence et Santé » préconisant aux membres de l'OMS d'améliorer la connaissance sur ce sujet.

Parmi les thèmes abordés on peut citer l'état de santé actuel et passé, l'histoire familiale, professionnelle, et les conditions de vie passées et présentes de la personne interrogée. Les violences subies au cours des deux dernières années feront l'objet d'une interrogation précise sur différents types de violence : les violences liées aux vols, aux tentatives de vols et aux dégradations de biens appartenant à la personne victime ; les violences verbales, les violences physiques, les violences sexuelles et les violences morales et psychologiques. L'interrogation sur les violences subies en amont des vingt-quatre derniers mois par les personnes interrogées portera sur les violences verbales, les carences affectives graves, les violences morales et psychologiques, les violences sexuelles et les autres violences physiques.

L'enquête aura lieu au dernier trimestre 2005 auprès de dix mille répondants tirés au sort parmi les personnes résidant dans un ménage ordinaire, âgées de 18 à 75 ans, avec une sur-représentation des 18-25 ans. La collecte sera réalisée en face à face par enquêteur, avec une durée de questionnement de une heure environ.

Le comité de concertation est constitué de membres de la Drees et de l'Insee mais aussi de l'Ined, de l'Inserm, de la Direction générale de la Santé, de la DEP pour l'éducation nationale et de l'INHES, ex-IHESI, au ministère de l'intérieur. De nombreuses consultations ont également été faites auprès de chercheurs.

Les résultats seront publiés dans les différents supports de la Drees.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 19 octobre 2004 - n° 383 /D131

**AVIS DE CONFORMITÉ**  
**Enquête événements de vie et santé**

---

*Programme* : 2005

*Emetteurs* : Maître d'ouvrage : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) - Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale  
 Maître d'œuvre : INSEE

*Réunion du comité du label* : 18 octobre 2004 - Configuration "Ménages"

La formation Santé, protection sociale a émis lors de la réunion du 1er juin 2004, un avis d'opportunité favorable à cette enquête.

Cette enquête a pour objectif de recueillir des informations à la fois sur les violences subies (de quelque nature que ce soit) par les personnes interrogées et sur leur santé, en les plaçant le plus possible dans un contexte biographique assez détaillé. Elle répond à une demande du ministère de la santé qui fait suite à un rapport publié en 2002 par l'Organisation Mondiale de la Santé (*Rapport mondial sur la violence et la santé*) préconisant aux membres de l'OMS d'améliorer les connaissances sur ce sujet.

Le questionnaire est construit autour de six modules :

- le Tronc Commun des Ménages
- la santé actuelle et passée tant physique que mentale et sociale,
- la biographie professionnelle, familiale, les conditions de vie passées et présentes
- la violence subie au cours des 24 derniers mois (vols, cambriolages et dégradations de biens ; violences verbales ; physiques ; sexuelles ; morales et psychologiques)
- la violence subie au cours de la vie entière (violences verbales ; carences affectives graves ; violences sexuelles et autres violences physiques ; violences morales et psychologiques)
- deux questions permettant à l'enquêté de déclarer, de façon ouverte, d'une part ce qui a contribué à l'aider dans les épreuves qu'il a pu être amené à relater au cours de l'entretien, d'autre part ce qu'il souhaite ajouter à l'issue du questionnaire.

L'enquête aura lieu au dernier trimestre 2005 auprès de dix mille répondants tirés au sort dans l'échantillon-maître de l'Insee, parmi les personnes résidant dans un ménage ordinaire, âgées de 18 à 75 ans, avec une sur-représentation des 18-25 ans. La collecte sera assurée par le réseau des enquêteurs de l'Insee dans 21 directions régionales. Un entretien en face à face et sous Capi sera réalisé par enquêteur pour les modules « santé », « biographie » et « violences ». Pour les questions « sensibles » (drogues illicites, alcool et comportements sexuels) une auto-administration assistée par ordinateur sera proposée aux personnes interrogées, garantie d'une meilleure protection des réponses. La durée du questionnement est estimée à une heure et quinze minutes.

Les résultats seront publiés dans les différents supports de la Drees.

**L'enquête événements de vie et santé est une enquête sensible du fait de la nature de certaines des questions posées, notamment d'un point de vue juridique. Le service a consulté deux magistrats du Ministère de la Justice, sur « l'obligation de dénonciation par les enquêteurs de faits de violence et crimes » et sur la protection des enquêtés.**

**Il a été déclaré au Comité du label, que l'interprétation de l'article 40 du code de procédure pénale apporte une garantie à l'enquêteur, qui ne serait donc pas soumis à une sanction si celui-ci ne dénonçait pas un délit ou crime constaté, notamment à la suite d'une confidence de l'enquêté en marge de l'enquête.**

Le Comité du label recommande que cette enquête fasse l'objet d'une attention particulière dans sa réalisation. En particulier, la formation des enquêteurs devra répondre à des exigences spécifiques définies au préalable dans un protocole, à la fois sur le contenu de l'enquête et sur les recommandations relatives aux conduites à tenir pour assurer le maximum de confidentialité à l'enquête (cas de l'intrusion d'un tiers, par exemple) ou pour répondre à telle ou telle situation de détresse rencontrée chez l'enquêté.

L'interprétation des données devra tenir compte des éventuels biais observés lors de la collecte pouvant entacher la sincérité supposée des réponses.

La lettre-avis devra être rédigée de la manière la plus neutre possible, tout en évitant de focaliser sur tel ou tel aspect du questionnaire au risque de ne pas être très clair vis à vis de l'enquêté.

Le comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête événements de vie et santé.

**DT-BDF**

Paris, le 11 août 2003 - n° 318/D130

**AVIS D'OPPORTUNITÉ****Enquête auprès des visiteurs de l'étranger (EVE)**

---

*Programme : 2003**Emetteur : Direction du Tourisme*

Au cours de sa réunion du 10 juin 2003, la formation Transports, tourisme a examiné le projet d'enquête en référence.

Cette enquête a pour objectifs de mesurer le tourisme récepteur, c'est à dire les arrivées des visiteurs non-résidents, à la fois en termes de flux physiques (nombre d'arrivées, de séjours et de nuitées, etc.) et monétaires (dépenses globales associées à ces séjours).

La réalisation de l'enquête doit permettre à la Direction du tourisme de connaître les comportements des touristes non-résidents venant en France (plus de 77 millions de touristes sont ainsi venus en France en 2002) en termes de nationalités, motif de séjour, mode d'hébergement, nombre de nuitées et à la Banque de France d'obtenir les éléments indispensables pour l'élaboration du poste Recettes de la ligne voyages de la Balance des paiements. La mise en place de l'euro au 1<sup>er</sup> janvier 2002 a rendu inopérant le système d'observation d'échanges de devises entre la France et les onze autres pays passés à l'euro. Les résultats de l'enquête pour sa partie monétaire devraient autoriser l'élaboration de ce poste de la Balance des paiements.

Les thèmes abordés sont : le mode de transport pour quitter le territoire, le pays de résidence, le nombre de personnes dont enfants âgés de moins de 15 ans, le motif de la visite, le nombre de nuitées passées en France, les régions visitées et mode d'hébergement utilisé (marchand et non-marchand), pour la partie touristique, les dépenses totales effectuées pour le voyage, les dépenses effectuées avant le séjour en France dont celles réglées par cartes bancaires, les dépenses effectuées pendant le séjour dont celles réglées par cartes bancaires.

Aucune information de ce type n'est collectée dans le cadre d'une autre enquête ou d'une procédure administrative.

La collecte de questionnaires auto-administrés distribués aux visiteurs étrangers par des enquêteurs s'effectuera aux points de sortie du territoire métropolitain (trains, aéroports, ports) ou sur des lieux de passage desdits visiteurs (aires de service d'autoroutes, éventuellement sites touristiques, etc...). Le questionnaire est traduit en neuf langues.

Selon les résultats d'une enquête pilote menée en août-septembre 2002, la réponse au questionnaire demande à la personne interrogée entre 8 et 12 minutes en moyenne.

La Banque de France, Direction de la balance des paiements, agissant pour le compte de la Direction du Trésor, est le premier partenaire de l'opération. Une réflexion plus large a été menée en particulier avec le CETE Méditerranée auquel est confiée la collecte auprès des partenaires des transports (Aéroports de Paris, SNCF, Thalys, Eurostar, ports, DDE, etc.) ainsi que des prestataires privés ayant eu la charge de réaliser une enquête aux frontières précédente ou ayant effectué le test du mois d'août-septembre 2002.

Les résultats de cette enquête feront l'objet de publications périodiques ou seront utilisés à des fins d'études thématiques. Ils pourront intéresser à ce titre les partenaires régionaux du tourisme qui ne peuvent mener ce type d'enquêtes au niveau régional avant l'expérimentation et la mise en place d'enquêtes ad hoc.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 27 janvier 2004 - n° 305 /D131

**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête auprès des visiteurs de l'étranger (EVE)**

---

*Programme* : mars 2004 à août 2005

*Emetteur* : La Direction du Tourisme et la Banque de France

*Réunion du comité du label* : 26 janvier 2004 - Configuration "Ménages"

La formation Transport, tourisme a émis, lors de sa réunion du 10 juin 2003, un avis d'opportunité favorable à l'enquête auprès des visiteurs de l'étranger (EVE).

Cette enquête a pour objectif de mesurer le nombre de visiteurs non-résidents, en termes de flux physiques (nombre d'arrivées, de nuitées...), de caractéristiques des séjours des non-résidents et de flux monétaires (dépenses globales associées à ces séjours). Ces données permettront d'élaborer entre autres le poste « recettes » de la ligne voyage de la balance des paiements à partir des dépenses effectuées par les non-résidents.

Les thèmes abordés sont :

- pour la partie touristique : le mode de transport pour quitter le territoire, le pays de résidence ; le nombre de personnes dont les enfants âgés de moins de 15 ans ; le motif de la visite, le nombre de nuitées passées en France ; les régions visitées et le mode d'hébergement (marchand et non marchand)
- pour la partie monétaire : les dépenses totales effectuées pour le voyage ; les dépenses effectuées avant le séjour en France et celles effectuées pendant le séjour, dont celles réglées par carte bancaire.

La collecte de questionnaires auto-administrés distribués aux visiteurs de l'étranger par des enquêteurs s'effectuera aux points de sortie du territoire métropolitain (trains, aéroports, ports, aires de service d'autoroutes, etc.). Les questionnaires sont pour cela traduits en neuf langues.

L'enquête se déroulera en continu sur une période de 36 mois à compter de début 2004.

Les résultats produits seront mensuels, trimestriels et annuels.

**Recommandations :**

Il est demandé à la Banque de France et à la Direction du tourisme de réaliser des travaux méthodologiques complémentaires permettant d'apprécier la qualité des données recueillies (cartes bancaires, données des enquêtes tourisme en France, données issues d'enquêtes étrangères utilisées en « miroir » afin de faire évoluer la méthode de recueil. Il est demandé aux services de présenter ces travaux au comité du label dans 18 mois.

**Le comité du label attribue le label d'intérêt général à l'enquête auprès des visiteurs de l'étranger (EVE) pour une période de 18 mois.**

**INED**

Paris, le 17 juillet 2003 - n° 248/D130

**AVIS D'OPPORTUNITÉ****Enquête Familles et employeurs (PEFE)**

---

*Programme* : 2004, 2005*Emetteur* : Institut national d'études démographiques (Ined)

Au cours de sa réunion du 22 mai 2003, la formation Démographie, conditions de vie a examiné le projet d'enquête Familles et employeurs (PEFE).

Cette double enquête a pour objectif de mieux comprendre les liens entre activités professionnelles et comportements familiaux des hommes et des femmes, en confrontant les points de vue des personnes et ceux des employeurs à l'aide de questionnaires coordonnés. Le besoin de données nouvelles permettant des analyses approfondies sur l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale est ressenti aussi bien dans les milieux scientifiques que politiques, afin de mieux comprendre les mécanismes d'arbitrages au sein de la famille

L'enquête comportera deux volets :

- un volet individuel, complémentaire à l'enquête Emploi de l'Insee : il comportera un calendrier familial et professionnel, et des rubriques de questions qui s'ouvriront en fonction de la situation de la personne. L'interrogation complémentaire s'ajoutant à l'enquête principale, elle bénéficiera de toutes les réponses déjà collectées par l'enquête Emploi.

- un volet employeurs : les questions donneront des éléments sur l'histoire de l'entreprise, la structure et l'évolution des effectifs, la façon de gérer contrats, carrières, promotions, mobilités, incitation au retrait d'activité, disparités entre hommes et femmes et temps de travail, la prise en compte et l'impact des contraintes et événements familiaux des salariés.

L'enquête aura lieu au second semestre 2004 auprès de 10 700 personnes pour le volet individuel, début 2005 auprès de 4 900 établissements de plus de 20 salariés pour le volet employeurs. La collecte auprès des ménages sera réalisée par enquêteur en face à face sous CAPI, avec une durée de questionnement d'une demi-heure environ ; la collecte auprès des entreprises sera réalisée quatre mois plus tard par voie postale, à l'aide d'un questionnaire de huit pages complété des renseignements déjà disponibles dans les répertoires d'entreprises.

L'Ined, l'Insee et la DARES (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité) travaillent en partenariat sur ce projet, élaboré et suivi par le groupe PEFE constitué de chercheurs d'horizons très divers : Centre d'étude de l'emploi, Commissariat général du plan, SESSI (Service des études et des statistiques industrielles, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie), DREES (Direction de la recherche, des études et des statistiques du Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, et du Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées), laboratoires dont LASMAS et MATISSE.

L'analyse des résultats s'appuiera en priorité sur les membres du groupe PEFE. Au delà des premières publications sous forme de 4 pages (*INSEE-Première*, *Synthèses DARES*, *Population et sociétés*), des publications coordonnées seront envisagées (années 2005 et suivantes), sous forme d'ouvrage collectif ou de numéros spéciaux de revue. Diverses valorisations sont possibles, dont des séminaires ou des journées d'étude spécifiques.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 26 avril 2004 - n° 336 /D131

**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête sur les liens entre vie familiale  
et vie professionnelle (volet individuel)**

---

*Programme* : 2004*Émetteur* : Institut national des études démographiques*Réunion du comité du label* : 5 avril 2004 - Réunion commune des configurations Ménages et Entreprises.

La formation Démographie, conditions de vie a émis lors de sa réunion le 22 mai 2003, un avis d'opportunité favorable à l'enquête Familles et Employeurs.

Cette double enquête nationale, comportant un volet individuel et un volet employeur, a pour objectif de dresser un constat de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle en France en 2004, du point de vue des individus et des employeurs. Elle vise à mieux connaître l'organisation familiale en la liant au contexte professionnel et à étudier les interactions entre conjoints et les comportements différenciés de genre.

Les principaux thèmes abordés au volet individuel comportent un calendrier familial, résidentiel et professionnel et des questions selon la situation de la personne : situation résidentielle des enfants, activité des parents au moment de la naissance, emploi du temps de tous les enfants présents dans le ménage, emploi du temps de l'enquêté, relations entre les situations professionnelle et familiale, caractéristiques de l'emploi, conditions de travail et avantages sociaux, caractéristiques du lieu de travail et perceptions sur la relation entre la vie familiale et la vie professionnelle.

L'enquête aura lieu de fin octobre à mi-décembre 2004 auprès d'un échantillon de 10 700 personnes âgées de 20 à 49 ans. La collecte sera réalisée par des enquêteurs de l'Insee. L'interrogation s'effectuera en face à face et sous CAPI, avec une durée de questionnement de quarante minutes environ.

Les premières publications (Population et sociétés, INSEE-Première, Premières Synthèses DARES, Recherche et prévision) seront disponibles à partir de janvier 2006.

**Le comité du label recommande que la lettre-avis soit revue en insistant sur le caractère novateur de l'enquête et en faisant apparaître les garanties de confidentialité.**

**Le comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête sur les liens entre vie familiale et vie professionnelle (volet individuel) et propose le visa rendant cette opération statistique obligatoire.**

**INSEE**

Paris, le 17 juillet 2003 - n° 246/D130

**AVIS D'OPPORTUNITÉ****Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV)  
Partie fixe rénovée « Indicateurs sociaux »**

*Programme* : 2005 et suivants

*Emetteur* : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales - Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages - Division Conditions de vie des ménages

Au cours de sa réunion du 22 mai 2003, la formation Démographie, conditions de vie a examiné le projet de rénovation de la partie fixe « indicateurs sociaux » de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV).

La partie "indicateurs sociaux" des EPCV est destinée à appréhender et mesurer *régulièrement* certains aspects de la vie des ménages, tandis que la partie variable est destinée à appréhender *ponctuellement* tel ou tel problème social lié aux conditions de vie selon les priorités du moment.

La refonte répond à deux objectifs : tenir compte de la mise en place de la nouvelle enquête européenne SRCV qui devra collecter des indicateurs de pauvreté en conditions de vie à forte dimension européenne, et éviter les doublons ; prendre en compte les nouvelles demandes, et notamment l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication par les ménages. Les enquêtes permanentes sur les conditions de vie resteront le support de parties variables. La fréquence passera de trois enquêtes par an à deux.

Parmi les thèmes abordés par la partie fixe rénovée, on peut citer,

- pour le questionnaire de janvier : qualité de l'habitat, de l'environnement, du logement, et victimation ; une partie « nouvelles technologies » pourrait être introduite pour répondre à une demande communautaire.

- pour le questionnaire d'octobre : conditions de travail, contacts professionnels (hors travail), formation professionnelle récente, pratiques religieuses, électorales ou associatives, connaissances linguistiques et loisirs ; quelques questions sur l'état de santé de la personne devraient être introduites.

L'enquête aura lieu chaque année, en janvier d'une part, en octobre d'autre part, auprès de 8 500 logements environ pour 5 700 ménages répondants. La collecte sera réalisée par enquêteur en face à face sous CAPI, avec une durée de questionnement de 30 minutes environ.

Le comité de préparation est composé de représentants de l'Insee, de la DREES (Direction de la recherche, des études et des statistiques du ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, et du ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées) et selon les thèmes d'un représentant de l'IHESI (Institut des hautes études de la sécurité intérieure), du ministère de l'environnement, du ministère de la culture, du ministère des sports, de la DIV (Délégation interministérielle à la ville), de l'INED (Institut national d'études démographiques), de la DARES (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité).

La publication d'études transversales et synthétiques sur les conditions de vie réalisée ces dernières années sera poursuivie. La diffusion des indicateurs sociaux sera plus systématiquement diffusée sur un support de type CD-Rom.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 27 janvier 2004 - n° 307/D131

**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages  
Partie fixe rénovée Indicateurs sociaux  
« cadres de vie » janvier 2005**

*Programme* : 2005

*Émetteur* : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales

Division conditions de vie des ménages

*Réunion du comité du label* : 26 janvier 2004 - Configuration "Ménages"

La formation Démographie, conditions de vie a émis, lors de sa réunion du 22 mai 2003, un avis d'opportunité favorable à la partie fixe de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages.

Cette partie « indicateurs sociaux », rénovée, est destinée à appréhender et mesurer régulièrement certains aspects de la vie des ménages (victimation, environnement, transports, participation électorale ou associative, loisirs, etc). La partie fixe de l'enquête de janvier porte sur le « cadre de vie ».

Certaines parties du questionnaire concernent le « ménage » (indicateurs d'environnement) et d'autres s'adressent aux « individus » (indicateurs « sécurité personnelle »).

L'interrogation au niveau du ménage comprend donc trois parties :

- la première partie concerne les nuisances à proximité du logement (bruits, pollution)
- la deuxième partie est plus spécifiquement consacrée à la description des équipements qui se trouvent à proximité du logement
- la troisième partie est axée sur les cambriolages et autres vols

L'interrogation au niveau de l'individu comporte elle-aussi trois parties :

- la première partie porte sur l'opinion générale de l'individu concernant son quartier ou son village
- la deuxième partie concerne la sécurité (agressions physiques ou verbales)
- la dernière partie s'intéresse aux moyens de transports quotidiens

L'enquête aura lieu annuellement, à partir de janvier 2005, auprès de 8 500 logements environ pour 5 700 ménages répondants. Elle intégrera le nouveau tronc commun, et concernera donc des « unités de vie ».

La collecte sera réalisée par enquêteur en face à face sous Capi avec une durée de questionnement de 20 minutes pour la partie fixe, soit avec le TCM de 30 à 35 mm.

La publication d'études transversales et synthétiques sur les conditions de vie réalisées ces dernières années sera poursuivie. La diffusion des indicateurs sociaux sera plus systématiquement diffusée sur un support de type CD-Rom.

**Recommandation**

Il est recommandé au service de faire d'ici trois ans un point d'information sur l'ensemble du dispositif incluant l'enquête de revenus et conditions de vie (ERCV).

**Le comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête Indicateurs sociaux « cadre de vie » de janvier et propose le visa rendant cette opération statistique obligatoire.**

**INSEE**

Paris, le 17 juillet 2003 - n 247/D130

**AVIS D'OPPORTUNITÉ****Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV)  
Partie variable d'octobre 2004 « Vacances »**

*Programme* : 2004

*Emetteur* : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales - Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages - Division Conditions de vie des ménages

Au cours de sa réunion du 22 mai 2003, la formation Démographie, conditions de vie a examiné le projet d'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages, partie variable « Vacances ».

Cette enquête a pour objectif l'étude de la fréquence et de l'organisation des vacances. Elle permet avant tout d'évaluer le taux de départ en vacances des résidents français sur la période référencée et de mettre en évidence les différences de comportement entre les ménages et les contraintes auxquelles ils peuvent être confrontés.

On envisage d'aborder cinq grands thèmes : le recensement des voyages et des séjours réalisés au cours de l'année écoulée, pour chaque individu du ménage ; la destination, le mode de transport et d'hébergement, l'organisation et les motifs des séjours ; le recensement des courts séjours (de moins de 4 nuitées) ; pour ceux qui ne sont pas partis, les raisons de non-départ en vacances ; divers facteurs explicatifs complémentaires du départ, du non départ, ou de l'organisation des vacances (résidence secondaire ou familiale, jardin, petit élevage ou animaux domestique, état de santé...).

L'enquête aura lieu en octobre 2004 auprès de 8 800 ménages. La collecte sera réalisée par enquêteur en face à face sous CAPI. La durée de l'interview de l'enquête « vacances » ne devra pas excéder 20 minutes en moyenne, soit un questionnement total, y compris partie fixe, de 50 minutes.

Le comité de pilotage réunit, outre la division Conditions de vie des ménages et le pôle de compétence « Enquêtes ménages » de l'Insee Lorraine, un représentant du Ministère du tourisme et le pôle de compétence « tourisme » de l'Insee Languedoc-Roussillon.

Les premiers résultats devraient faire l'objet d'un *INSEE Première* fin au cours du premier semestre 2005. Les études plus complètes s'échelonneront durant l'année 2005 sous forme d'articles dans diverses publications.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 27 janvier 2004 - n° 306 /D131

**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages  
Partie variable « vacances » octobre 2004***Programme : 2004**Emetteur : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales  
Division conditions de vie des ménages**Réunion du comité du label : 26 janvier 2004 - Configuration « Ménages »*

La formation Démographie, conditions de vie a émis, lors de sa réunion du 22 mai 2003, un avis d'opportunité favorable à l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages, partie variable d'octobre 2004, « vacances ».

Cette enquête a pour objectif l'étude de la fréquence et de l'organisation des vacances. Elle permet, avant tout, d'évaluer le taux de départ en vacances des résidents français sur la période référencée et de mettre en évidence les différences de comportement entre les ménages et les contraintes auxquelles ils peuvent être confrontés. La période d'observation porte sur les déplacements terminés entre le 1<sup>er</sup> octobre 2003 et le 30 septembre 2004.

Les thèmes abordés concernent :

- les déplacements de deux nuits et plus de chacun des membres du ménage
- les lieux de séjours (circuits) du ménage ; l'enregistrement des dates de début et de fin de chaque séjour (circuit)
- les séjours, lieux, organisations, modes d'hébergement
- le traitement des séjours au niveau de l'individu notamment le mode de transport utilisé et les motivations du séjour
- les week-ends
- les personnes du ménage qui n'ont pas effectué de déplacements d'agrément de quatre nuits et plus
- pour le ménage, ordre de grandeur des dépenses globales de vacances, modes de financement de celles-ci, impact de l'ARTT, possession ou mise à disposition d'équipements de loisirs.

La collecte aura lieu en octobre 2004. L'échantillon est celui des enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages. Elle sera réalisée par enquêteur en face en face sous CAPI. La durée de l'interview de l'enquête « vacances » ne devra pas excéder 20 minutes, soit un questionnaire total, y compris la partie fixe, de 50 minutes.

Les premiers résultats devraient faire l'objet d'un *INSEE Première* au cours du premier semestre 2005. Les études plus complètes s'échelonnent durant l'année 2005 sous forme d'articles dans diverses publications.

**Le comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête PCV partie variable « vacances » et propose le visa rendant cette opération statistique obligatoire.**

INSEE

Paris, le 10 décembre 2003 - n° 412/D130

### AVIS D'OPPORTUNITÉ

#### Enquête Pratiques environnementales des ménages Partie variable de l'enquête PCV de janvier 2005

*Programme* : 2005

*Émetteur* : INSEE - Direction des statistiques démographiques et sociales - Département des prix à la consommation, ressources et conditions de vie des ménages - Division Conditions de vie des ménages.

Au cours de sa réunion du 17 octobre 2003, l'inter formations Statistiques sociales a examiné le projet d'enquête « Pratiques environnementales des ménages ».

Cette enquête a pour objectif d'appréhender globalement les pratiques environnementales des ménages, de tenter d'apporter des réponses à la question des déterminants de ces pratiques, et de fournir des informations sur les équipements environnementaux collectifs et individuels. Les principaux domaines environnementaux couverts par l'enquête seront les déchets, la pollution de l'air, le bruit, la consommation d'énergie, les transports, les achats verts, la consommation d'eau du robinet et la fréquentation des espaces naturels. Sur la base d'expériences étrangères (Australie et Canada notamment) l'enquête devrait permettre de comparer les comportements environnementaux des français à ceux des habitants d'autres pays.

Cette opération est une initiative conjointe de l'Institut français de l'environnement (IFEN), Service statistique ministériel de l'écologie et du développement durable (MEDD), de la direction des études économiques et de l'évaluation environnementale (D4E) du MEDD et de la division Conditions de vie des ménages de l'Insee.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer :

- les pratiques des ménages : tri des déchets, covoiturage, achat de papier recyclé, d'ampoules basse consommation,...
- les équipements collectifs et individuels : existence de points d'apport volontaire ou d'un mode de collecte sélectif des déchets, possession d'un vélo, d'une voiture, existence de pistes cyclables,...
- les conséquences des pollutions environnementales sur les ménages et les individus : gênes dues au bruit, à l'odeur, à la pollution de l'air, troubles sur la santé,
- les déterminants de ces pratiques, afin d'éclairer et d'orienter la politique publique environnementale.
- la problématique de l'effet de serre, la consommation et la qualité de l'eau potable.

L'enquête aura lieu en janvier 2005 auprès de 8 000 ménages environ et de 13 500 individus. La collecte sera réalisée par enquêteur en face à face sous CAPI, avec une durée de questionnement de 20 mn en moyenne (50 mn de questionnement total, y compris partie fixe).

Le comité de pilotage comprendra l'Insee, le D4E et l'IFEN. Des contacts sont également pris avec l'Ademe, la DAEI, le CERTU, l'INRA, l'INC et des laboratoires de recherche.

Les premiers résultats devraient faire l'objet d'un Insee Première au printemps 2005. Des études plus complètes s'échelonneront sur 2005 et 2006 sous forme d'articles dans diverses publications.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête Pratiques environnementales des ménages  
Partie variable de l'EPCV de janvier 2005**

*Programme* : 2005

*Emetteur* : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales  
Division conditions de vie des ménages

*Réunion du comité du label* : 18 mars 2004 - Configuration "Ménages"

Au cours de sa réunion du 17 octobre 2003, l'inter formation Statistiques sociales a émis un avis d'opportunité favorable à l'enquête « Pratiques environnementales des ménages ».

Cette opération est une initiative conjointe de l'Institut français de l'environnement (IFEN), Service statistique ministériel de l'écologie et du développement durable (MEDD), de la Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale (D4E) du MEDD, de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et de la division Conditions de vie des ménages de l'Insee.

Cette enquête a pour objectif d'appréhender globalement les pratiques environnementales des ménages, de tenter d'apporter des réponses à la question des déterminants de ces pratiques, et de fournir des informations sur les équipements environnementaux collectifs et individuels. Les principaux domaines environnementaux couverts par l'enquête seront les déchets, la pollution de l'air, le bruit, la consommation d'énergie, les transports, les achats verts, la consommation d'eau du robinet et la fréquentation des espaces naturels. Sur la base d'expériences étrangères (Australie et Canada notamment), l'enquête devrait permettre de comparer les comportements environnementaux des Français à ceux des habitants d'autres pays.

Les thèmes abordés sont :

- les pratiques des ménages : tri des déchets, covoiturage, achat de papier recyclé, d'ampoules basse consommation ...
- les équipements collectifs et individuels : existence de points d'apport volontaire ou d'un mode de collecte sélectif des déchets, possession d'un vélo, d'une voiture, existence de pistes cyclables ...
- les conséquences des pollutions environnementales sur les ménages et les individus : gênes dues au bruit, à l'odeur, à la pollution de l'air, troubles sur la santé
- les déterminants de ces pratiques, afin d'éclairer et d'orienter la politique publique environnementale
- la problématique de l'effet de serre, la consommation et la qualité de l'eau potable.

L'enquête aura lieu en janvier 2005, auprès de 8 000 ménages environ et de 13 500 individus.

La collecte sera réalisée par enquêteur en face à face sous Capi avec une durée de questionnement de 20 minutes (50 minutes de questionnement total, y compris partie fixe).

Les premiers résultats devraient faire l'objet d'un Insee Première au printemps 2005. Des études plus complètes s'échelonneront sur 2005 et 2006 sous forme d'articles dans diverses publications.

**Recommandations**

Le Comité du label recommande au service de reformuler certaines questions notamment celles portant sur l'opinion et ceci afin de réduire des biais de compréhension ; les instructions faites aux enquêteurs devront être plus précises. Il est demandé au service que soit observé une certaine vigilance au niveau de l'exploitation des données, en essayant de distinguer ce qui relève des contraintes et des comportements des ménages.

Après le test Capi2, le questionnaire sera adressé aux membres du comité du label.

**Le comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête Pratiques environnementales des ménages, partie variable de l'enquête PCV de janvier 2005 et propose le visa rendant cette opération statistique obligatoire.**

**INSEE**

Paris, le 15 mars 2004 - n° 55/D130

**AVIS D'OPPORTUNITÉ****Enquête sur la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle  
Module ad hoc européen 2005 de l'enquête emploi***Programme : 2005**Émetteur : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales*

Au cours de sa réunion du 10 mars 2004, la formation Emploi-revenus a examiné le projet d'enquête sur la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, module ad hoc 2005 de l'enquête emploi.

Cette enquête est collectée par l'Insee à la demande d'Eurostat, dans le cadre du règlement européen n°577/98 du 9 mars 1998 sur l'organisation d'une enquête Force de travail dans la Communauté. Le contenu du module est précisé dans le règlement n°29/2004. Il s'inscrit dans la politique européenne de réduction des inégalités hommes/femmes dans l'accès au marché du travail. Il a pour objectifs :

- de connaître les liens entre la situation sur le marché du travail des personnes interrogées et les moyens existant pour faire garder les personnes dont elles ont la charge ;
- d'analyser le degré de souplesse du travail en terme de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale ;
- de dénombrer les congés parentaux et d'analyser les raisons pour lesquelles les parents en bénéficient ou pas.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer :

- les personnages à charge : ses propres enfants, des personnes dépendantes, d'autres enfants ;
- les services de garde utilisés pour les enfants et les personnes dépendantes ;
- les conséquences de ces charges familiales sur la participation au marché du travail ;
- la souplesse de l'organisation du travail (congés pour raisons familiales, absence...) ;
- le congé parental (qui en bénéficie et pourquoi).

L'enquête aura lieu pendant toute l'année 2005 auprès du sixième sortant de l'échantillon de l'enquête emploi en continu, soit environ 40 000 personnes. La collecte sera réalisée en face à face et les réponses sont collectées avec le logiciel CAPI (collecte assistée par ordinateur), avec une durée de questionnement de quatre à cinq minutes, d'après les premiers tests.

Il n'y a pas eu de comité de concertation au niveau national pour élaborer le questionnaire permettant la constitution des onze variables décrites dans le règlement européen. Seule la DREES a été consultée.

Les résultats seront publiés sous forme d'un Insee Première. Le fichier des données détaillées sera envoyé à Eurostat et diffusé à la DREES, l'INED, les chercheurs dans les conditions habituelles.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 24 mars 2004 - n°332/D131

**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête sur la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle  
Module ad hoc européen 2005 de l'enquête emploi**

Programme : 2004

Emetteur : INSEE - Direction des statistiques démographiques et sociales.

Réunion du comité du label : 18 mars 2004 - Configuration « Ménages »

Au cours de sa réunion du 10 mars 2004, la formation Emploi revenus a émis un avis d'opportunité favorable à la réalisation de cette enquête.

Cette enquête est collectée par l'Insee à la demande d'Eurostat, dans le cadre du règlement européen n°577/98 du 9 mars 1998 sur l'organisation d'une enquête Force de travail dans la Communauté. Le contenu du module est précisé dans le règlement n°29/2004. Il s'inscrit dans la politique européenne de réduction des inégalités entre hommes et femmes dans l'accès au marché du travail.

Cette enquête a pour objectif de connaître les liens entre la situation sur le marché du travail des personnes interrogées et les moyens existant pour faire garder les personnes dont elles ont la charge ; d'analyser le degré de souplesse du travail en terme de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale ; de dénombrer les congés parentaux et d'analyser les raisons pour lesquelles les parents en bénéficient ou pas.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer :

- les personnes à charge : ses propres enfants, des personnes dépendantes, d'autres enfants ;
- les services de garde utilisés pour les enfants et les personnes dépendantes ;
- les conséquences de ces charges familiales sur la participation au marché du travail ;
- la souplesse de l'organisation du travail (congés pour raisons familiales, absence...) ;
- le congé parental (qui en bénéficie et pourquoi).

L'enquête aura lieu pendant toute l'année 2005 auprès du sixième sortant de l'échantillon de l'enquête emploi en continu, soit environ 40 000 personnes. La collecte sera réalisée en face à face et les réponses seront collectées avec le logiciel CAPI (collecte assistée par ordinateur), avec une durée de questionnement d'environ cinq minutes. Les résultats seront publiés sous forme d'un Insee Première. Le fichier des données détaillées sera envoyé à Eurostat et diffusé à la DREES, l'INED, les chercheurs dans les conditions habituelles.

**Le comité du label recommande de reformuler certaines questions. Le comité du label attribue à l'enquête sur la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, le label d'intérêt général et de qualité statistique, et propose le visa la rendant obligatoire.**

**INSEE**

Paris, le 29 octobre 1999 - n°321/D130

**AVIS D'OPPORTUNITÉ****Enquête sur l'emploi en continu**

---

*Programme* : 2000*Émetteur* : INSEE, division Emploi

Au cours de sa réunion du 6 octobre 1999, la formation Emploi, revenus a examiné le projet en référence.

Le premier objectif de cette nouvelle enquête est de fournir trimestriellement des statistiques sur l'évolution de l'emploi et du chômage au sens du BIT. De plus, la complexité du marché du travail sera mieux appréhendée avec la prise en compte des éléments de variation de la durée du travail, du sous-emploi, de la multi-activité. Des résultats régionaux seront établis annuellement, en particulier sur les niveaux de population active, d'emploi et de chômage. Les informations détaillées sur la structure nationale de la population active, de l'emploi et du chômage par sexe, âge, niveau de formation, qualification, grand secteur d'activité, seront fournies comme dans l'enquête précédente, annuelle, qu'elle remplacera définitivement à partir de 2002. Cette enquête en continu en vraie grandeur se substituera, dès janvier 2001, au dispositif léger en place depuis juillet 1998.

L'échantillon, renouvelé par sixième, est formé de 50 000 logements enquêtés six trimestres consécutifs, et dans lesquels sont interrogées les personnes de 15 ans et plus vivant en ménages ordinaires. La première interrogation, d'une durée estimée à 25-30 minutes, sera réalisée en face à face ; les cinq suivantes, plus rapides, se feront par téléphone, sauf éventuellement la dernière, selon le thème de l'enquête complémentaire qui suivra. La collecte se déroulera sur l'ensemble de l'année. Le comité de pilotage rassemble des personnes de l'INSEE et de la DARES, le maître d'ouvrage étant le chef du département de l'emploi et des revenus d'activité de l'INSEE.

Plusieurs publications sont prévues, à partir de début 2002 pour les données structurelles (sous la forme d'un « INSEE-Résultats » annuel), et à partir du troisième trimestre 2002 pour les données conjoncturelles (une « Informations rapides » et un « INSEE première » trimestriels). Les fichiers seront également disponibles sur CD-ROM.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête emploi en continu  
(questionnaire modifié)**

---

*Programme* : 2004

*Emetteur* : Insee, division Emploi

*Réunion du comité du label* : 18 mars 2004, configuration Ménages

La formation Emploi-revenus du CNIS a émis le 6 octobre 1999, un avis d'opportunité favorable à la réalisation de cette enquête. Le 11 décembre 2000, le comité du label a attribué à l'enquête emploi en continu le label d'intérêt général et a proposé le visa rendant cette enquête obligatoire.

L'objectif premier de cette enquête est de fournir trimestriellement des statistiques sur l'évolution de l'emploi et du chômage au sens du BIT. L'enquête donne en outre des informations détaillées sur la structure nationale de la population active, en emploi ou au chômage, par sexe, âge, niveau de formation, qualification professionnelle et secteur d'activité. De plus, la complexité du marché du travail est appréhendée par des questions détaillées sur les éléments de variation de la durée du travail, sur le sous-emploi ou encore sur la multi-activité.

L'échantillon est constitué d'environ 54 000 logements enquêtés six trimestres consécutifs et dans lesquels les personnes de 15 ans et plus sont interrogées en face à face, pour la première et la sixième fois, les autres interrogations étant réalisées par téléphone.

Dans le but d'améliorer l'exploitation de l'enquête emploi et pour répondre efficacement à Eurostat, des modifications de questions sont apportées sur l'enquête emploi 2004 :

Les modifications sont les suivantes :

1) Ajouts de questions :

- Etes-vous retraité ou pré-retraité ? (E1 et E2)
- S'agit-il d'un montant net ou brut ? (B61)
- Quel jour a débuté cette formation ? (F11)
- Quel jour doit-elle se terminer ou s'est-elle terminée ? (F11)

Des questions permettant de repérer les enfants de personnes immigrées ont été rajoutées dans la partie J sur l'origine sociale.

2) Suppression de la question :

- Combien d'heures ou de jours de repos compensateurs ? (B48e)

3) Changements de question :

- Question B33b : TXTPPB remplace TXTPP : quel est le type de ce temps partiel ?
- Deux questions modifiées pour prendre en compte la mise en place du revenu minimum d'activité et de la prestation d'accueil du jeune enfant. (B23B et H1a)
- Quel est le dernier versement de l'APE ou du complément de libre choix d'activité de la PAJE ? (question H1b)

**Le Comité du label recommande au service de faire, s'il y a lieu, avant le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, une présentation des modifications de l'enquête emploi.**

**Le comité du label attribue pour l'enquête emploi 2004 comportant les modifications présentées, le label d'intérêt général et propose le visa rendant cette opération obligatoire.**

INSEE

Paris, le 15 mars 2004 - n° 56/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête quinquennale sur les perspectives de croissance et de création d'emplois (PCCE) dans l'Union européenne

---

*Programme* : 2004

*Émetteur* : Insee, Direction des études et synthèses économiques (volets entreprises) et Direction des statistiques démographiques et sociales (volet ménages).

Au cours de sa réunion du 10 mars 2004, la formation emploi-revenus a examiné le projet d'enquête quinquennale sur les perspectives de croissance et de création d'emplois dans l'Union européenne.

Cette enquête a pour objectif de contribuer à l'évaluation des perspectives de croissance et de création d'emplois dans les pays européens et pour l'Europe dans son ensemble (Union européenne élargie, Union européenne à 15 et Zone euro). Elle sera réalisée en 2004 dans plus de 25 pays participant au système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture, à la demande de la Commission européenne. Elle comprend quatre volets : un volet Ménages, et trois volets Entreprises (respectivement auprès d'entreprises industrielles, de détaillants du commerce et d'entrepreneurs de services). Les volets Entreprises permettront une évaluation des plus ou moins grands degrés de flexibilité dans l'organisation du travail.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer :

- pour les volets Entreprises : appréciation sur les effectifs et la situation de l'emploi dans l'entreprise, structure du temps de travail et de la durée d'exploitation des équipements, évolution des heures d'exploitation observée au cours des cinq dernières années et envisagée dans les deux années à venir, contraintes éventuelles empêchant de moduler les heures d'exploitation, dépenses de recherche et développement... ;
- pour le volet Ménages : situation du répondant en terme d'activité, temps de travail effectif et souhaité, organisation du temps de travail, préférence pour une diminution du temps de travail ou une augmentation de salaire et concessions acceptables en terme d'horaires pour l'obtenir, chômage au cours des cinq dernières années, diplômes et qualification professionnelle, trajets domicile-travail.

L'enquête Entreprises aura lieu auprès d'une partie des échantillons des enquêtes de conjoncture (3 000 entreprises industrielles, 2 000 détaillants du commerce et 2 000 entrepreneurs de service). La collecte sera réalisée par voie postale fin mai 2004, et la relance des non répondants, par voie postale également, en juin 2004. Le temps de réponse au questionnaire n'excède pas vingt-cinq à trente minutes.

L'enquête Ménages aura lieu en juin et juillet 2004 et couvrira cinq semaines de référence de l'enquête emploi. Le nombre d'unités enquêtées est estimé à 2 500 personnes appartenant au sixième sortant de l'échantillon de l'enquête Emploi. La collecte est réalisée en face à face. La durée de questionnement ne devrait pas dépasser cinq minutes.

Il n'y a pas eu de comité de concertation au niveau national, car il s'agissait de retranscrire dans le contexte français un questionnaire européen.

Les résultats aux niveaux agrégés et intermédiaires seront transmis à la Commission européenne (DG-Ecfin) qui les diffusera dans ses propres publications (série Économie Européenne) au titre des informations relatives à la France et dans les chiffres agrégés pour la zone euro et l'union européenne à quinze ou élargie.

Les divisions Emploi et Enquêtes de conjoncture de l'Insee envisagent une publication commune après l'exploitation des différents volets de l'enquête.

La formation souhaite que l'enquête 2004 soit mieux exploitée et diffusée que celle de 1999 et que la prochaine édition de cette enquête quinquennale comporte des questions sur les délocalisations. Elle demande à la division Enquêtes de conjoncture d'en informer ses correspondants de la Commission européenne.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 26 avril 2004 - n° 331/D131

**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête quinquennale sur les perspectives de croissance et de création d'emplois dans l'Union européenne (PCCE) - volet ménages**

Programme : 2004

Emetteur : INSEE, Direction des études et synthèses économiques (volets entreprises) et Direction des statistiques démographiques et sociales (volet ménages).

Réunion du comité du label : 5 avril 2004 - Réunion commune des configurations Ménages et Entreprises.

Au cours de sa réunion du 10 mars 2004, la formation emploi revenus a émis un avis d'opportunité favorable à la réalisation de cette enquête.

Cette enquête a pour objectif de contribuer à l'évaluation des perspectives de croissance et de création d'emplois dans les pays européens et pour l'Europe dans son ensemble. Elle sera réalisée en 2004 dans plus de 25 pays participant au système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture, à la demande de la Commission européenne. Elle comprend quatre volets : un volet Ménages, et trois volets Entreprises (respectivement auprès d'entreprises industrielles, de détaillants du commerce et d'entrepreneurs de services). Ils permettront une évaluation des plus ou moins grands degrés de flexibilité dans l'organisation du travail.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer pour le volet Ménages : situation du répondant en terme d'activité, temps de travail effectif et souhaité, organisation du temps de travail, préférence pour une diminution du temps de travail ou une augmentation de salaire et concessions acceptables en terme d'horaires pour l'obtenir, chômage au cours des cinq dernières années, diplômes et qualification professionnelle, trajets domicile-travail.

L'enquête Ménages aura lieu en juin et juillet 2004 et couvrira cinq semaines de référence de l'enquête emploi. Le nombre d'unités enquêtées est estimé à 2 500 personnes appartenant au sixième sortant de l'échantillon de l'enquête Emploi. La collecte est réalisée en face à face. La durée de questionnement ne devrait pas dépasser cinq minutes.

Les résultats aux niveaux agrégés et intermédiaires seront transmis à la Commission européenne (DG-Ecfin) qui les diffusera dans ses propres publications (série Économie Européenne) au titre des informations relatives à la France et dans les chiffres agrégés pour la zone euro et l'union européenne à quinze ou élargie. Les divisions Emploi et Enquêtes de conjoncture de l'Insee envisagent une publication commune après l'exploitation des différents volets de l'enquête.

**Le comité recommande que l'enquête 2004 soit mieux exploitée et diffusée que celle de 1999 et que l'exploitation soit attentive à faire apparaître dans quelle mesure les résultats obtenus sont contingents au détail du questionnement posé.**

**Le comité recommande d'introduire deux questions supplémentaires qui compléteraient les questions Q2, Q6.d et Q6.e.**

**Pour l'avenir, le comité recommande de s'efforcer à améliorer la traduction des questionnaires européens, en rapprochant les termes utilisés des formulations françaises et préconise que la concertation avec les partenaires sociaux soit faite au niveau européen afin que les questions soient discutées en amont.**

**Le comité du label attribue à l'enquête PCCE (volet ménages) le label d'intérêt général et de qualité statistique et propose le visa rendant l'enquête obligatoire.**

**INSEE**

Paris, le 5 mai 2004 - n° 90/D130

**AVIS D'OPPORTUNITÉ****Enquête Information et vie quotidienne 2004**

---

*Programme* : 2004*Émetteur* : Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales, division Emploi

Au cours de sa réunion du 10 mars 2004, la formation Emploi-revenus a examiné le projet d'enquête Information et vie quotidienne 2004. Un projet avait déjà été présenté à la formation le 3 juin 2003, mais il a subi des modifications significatives.

Cette enquête a pour objectif de mieux connaître la répartition de la population adulte par niveaux de compétence en lecture. Elle prolonge l'enquête menée en 2002 sur un petit échantillon et fait suite à une opération menée par l'OCDE en 1994, l'enquête IALS, dont la France s'est retirée suite aux problèmes méthodologiques de cette enquête.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer les compétences en lecture, le calcul et la compréhension orale ; les langues maternelle, d'apprentissage de la lecture et parlée actuellement ; les difficultés durant le parcours scolaire ; les démarches pour retrouver du travail (pour les chômeurs) ; les loisirs liés à la lecture et les processus de contournement des difficultés dans la vie quotidienne (pour les personnes repérées en difficulté).

Le questionnaire commence par un exercice d'orientation, comportant des questions de lecture et de calcul. Si la personne interrogée apparaît en difficulté, elle passe une série d'exercices visant à affiner le diagnostic, en compréhension orale, écriture, identification de mot, compréhension écrite. Si la personne a répondu convenablement aux questions de lecture de l'exercice d'orientation, elle passe une série d'exercices plus complexes. Ensuite, dans les deux cas, la personne interrogée répond à une série de problèmes arithmétiques avant de passer le questionnaire biographique, précisant ses caractéristiques.

L'enquête aura lieu en octobre-décembre 2004 auprès de 7 000 personnes de 18 à 65 ans résidant en France métropolitaine et dans un logement ordinaire. L'objectif est d'atteindre un échantillon de 1 000 personnes en difficulté face à la lecture. La collecte sera réalisée en face à face par enquêteur, les réponses étant collectées avec le logiciel Capi (collecte assistée par ordinateur). La durée de questionnement est estimée à 1h10 en moyenne.

Le comité de pilotage rassemble des représentants de l'INSEE (Division de l'emploi et Unité des méthodes statistiques), de la DARES, de la DEP, de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, de la Délégation interministérielle à la ville, de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, de l'INED, de l'ANLCl, ainsi que les équipes universitaires et les institutions à l'origine des épreuves.

Les fichiers de données individuelles seront transmis aux différents partenaires-financeurs dès constitution, puis disponibles pour tous dès diffusion des résultats dans une publication Insee.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 30 avril 2004 - n° 341/D131

**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête Information et Vie Quotidienne 2004**

---

*Programme : 2004**Emetteur : Insee, Direction des statistique démographiques et sociales, division Emploi**Réunion du comité du label : 29 avril 2004 - Configuration "Ménages"*

Au cours de sa réunion du 10 mars 2004, la formation Emploi-revenus a examiné le projet d'enquête Information et Vie Quotidienne 2004. Un projet avait été présenté à la formation le 3 juin 2003 mais il a subi des modifications significatives depuis.

Cette enquête a pour objectif de mieux connaître la répartition de la population adulte par niveaux de compétence en lecture. Elle prolonge l'enquête méthodologique menée en 2002 sur un échantillon plus faible.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer :

- les compétences en lecture, en numératie et en compréhension orale
- les langues maternelles, d'apprentissage de la lecture, parlée actuellement
- les difficultés durant le parcours scolaire
- les démarches pour retrouver du travail
- les loisirs liés à la lecture
- le processus de contournement des difficultés dans la vie quotidienne (pour les personnes repérées en difficulté).

Le questionnaire est composé ainsi :

- 1) la description des individus du ménage (TCM)
- 2) le module « orientation », permettant la construction de scores utiles pour orienter la personne
- 3) le module B (module « Bas » ou « ANLCl »), permettant de mesurer les savoirs en lecture maîtrisés par les personnes ayant les compétences les plus basses
- 4) le module H (module Haut), adapté aux personnes de compétences plus élevées
- 5) le module « numératie », destiné à mesurer les compétences en arithmétique élémentaire
- 6) le module biographique, décrivant la trajectoire de vie de l'individu interrogé

L'enquête aura lieu entre mi-octobre et mi-décembre 2004 auprès de 7 000 personnes âgées de 18 à 65 ans résidant en France métropolitaine. Elle sera réalisée en face à face par enquêteur et les réponses seront collectées avec le logiciel Capi. La durée totale du questionnaire est estimée à 1 heure 10 en moyenne.

Il est prévu quelques extensions régionales de l'enquête, pour une taille approchant les 1000 personnes par région.

Les résultats seront publiés dans une publication Insee au cours du premier semestre 2005.

**Le comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête Information et Vie Quotidienne 2004 et propose le visa rendant cette opération statistique obligatoire.**

**INSEE**

Paris, le 8 septembre 2004 - n°187/D130

**AVIS D'OPPORTUNITÉ****Enquête Cadre de vie et sécurité  
Partie variable de l'enquête PCV de janvier 2005**

*Programme* : 2005

*Emetteur* : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales - Division Conditions de vie des ménages ; Observatoire national de la délinquance

Au cours de sa réunion du 25 mai 2004, la formation Démographie Conditions de vie a examiné le projet d'enquête « Qualité du cadre de vie et victimation », partie variable de l'enquête permanente sur les conditions de vie (PCV) de janvier 2005. Le titre définitif de l'enquête est « Cadre de vie et sécurité ».

Cette enquête a pour objectif de connaître la prévalence et l'incidence de certaines atteintes aux personnes et aux biens dont peuvent être victimes les personnes enquêtées. Pour chaque type d'atteinte (cambriolages, agressions ou vols), on mesure notamment la fréquence des plaintes auprès des services de police et de gendarmerie. Par ailleurs, on s'intéresse aussi aux opinions générales en matière de sécurité. L'ensemble des indicateurs fournis par les enquêtes de victimation permet de mieux connaître les catégories de la population ou bien les territoires qui sont les plus exposés à telle ou telle sorte d'atteintes. Ils permettent aussi de mesurer l'existence et la nature éventuelle d'un lien entre degré d'exposition ou de victimation et opinions sur la sécurité.

Cette enquête est réalisée à la demande de l'observatoire national de la délinquance et de la délégation interministérielle à la ville.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer le vandalisme contre les véhicules, le vandalisme contre les résidences principales, les problèmes dans les immeubles dont les destructions et dégradations, le vol de deux roues. Les questions d'opinion portent sur des problèmes touchant le cadre de vie et la sécurité (immeubles en mauvais état, difficulté à circuler dans le quartier, présence policière ou problème de drogue). Les thèmes du cambriolage, du vol de voiture, du vol à la roulotte, de l'agression dont le vol avec violence et d'autres vols ainsi que la sécurité dans le quartier ou au domicile sont traités dans la partie fixe de l'enquête PCV de janvier.

L'enquête aura lieu en janvier et février 2005 auprès de 11 000 à 12 000 ménages, dont 1 000 à 1 500 ménages habitants en ZUS, soit entre 22 000 et 24 000 individus de 15 ans ou plus. La collecte sera réalisée par enquêteur, en face à face sous CAPI, avec une durée de questionnement de 10 à 15 minutes en moyenne pour la partie victimation, soit un total de 45 à 50 minutes pour l'ensemble de l'interrogation qui comprend la partie fixe et la partie variable.

Le groupe de pilotage est composé de représentants de l'observatoire national de la délinquance, de la délégation interministérielle à la ville, de l'Insee, de l'observatoire français des drogues et des toxicomanies et des chercheurs du centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP).

Les résultats devraient être publiés au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre par l'Insee et par l'Observatoire national de la délinquance dans le cadre de son rapport annuel. La DIV publiera des résultats sur les ZUS.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête Cadre de vie et sécurité  
Partie variable de l'enquête PCV de janvier 2005**

Programme : 2005

Emetteurs : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales

Division conditions de vie des ménages et l'Observatoire national de la délinquance

Réunion du comité du label : 17 juin 2004 - Configuration « Ménages »

La formation Démographie, conditions de vie a émis, lors de sa réunion du 25 mai 2004, un avis d'opportunité favorable à l'enquête Qualité du cadre de vie et victimation, partie variable de l'enquête permanente sur les conditions de vie (PCV) de janvier 2005. Le titre définitif de l'enquête est « Cadre de vie et sécurité ». Cette enquête est réalisée à la demande de l'Observatoire national de la délinquance et de la délégation interministérielle à la ville (DIV).

Cette enquête a pour objectif de connaître la prévalence et l'incidence de certaines atteintes aux personnes et aux biens dont peuvent être victimes les personnes enquêtées. Pour chaque type d'atteinte (cambriolages, agressions ou vols), on mesure notamment la fréquence des plaintes auprès des services de police et de gendarmerie. Par ailleurs, on s'intéresse aussi aux opinions générales en matières de sécurité. L'ensemble des indicateurs fournis par les enquêtes de victimation permet de mieux connaître les catégories de la population ou bien les territoires qui sont les plus exposés à telle ou telle atteinte. Ils permettent aussi de mesurer l'existence et la nature éventuelle d'un lien entre degré d'exposition ou de victimation et opinions sur la sécurité.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer le vandalisme contre les véhicules, contre les résidences principales, les problèmes dans les immeubles dont les destructions et dégradations, le vol de deux roues. Les questions d'opinion portent sur des problèmes touchant le cadre de vie et la sécurité. Les thèmes du cambriolage, du vol de voiture, du vol à la roulotte, de l'agression dont le vol avec violence et d'autres vols ainsi que la sécurité dans le quartier ou au domicile sont traités dans la partie fixe de l'enquête PCV de janvier.

L'enquête aura lieu en janvier et février 2005 auprès d'un peu plus de 12 000 ménages, dont environ 1 500 ménages habitants en ZUS, soit aux alentours de 24 000 individus de 15 ans ou plus.

La collecte sera réalisée par enquêteur, en face à face, sous CAPI, avec une durée moyenne de questionnement de 10 à 15 minutes, soit un total de 45 à 50 minutes pour l'ensemble de l'interrogation qui comprend la partie fixe et la partie variable.

Les résultats devraient être publiés au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2005 par l'Insee et par l'Observatoire national de la délinquance dans le cadre de son rapport annuel. La DIV publiera des résultats sur les ZUS.

**Recommandation**

Le comité recommande de revoir les nomenclatures sur la violence dans les futures versions de l'enquête.

**Le comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête Cadre de vie et sécurité, partie variable de l'enquête PCV de janvier 2005 et propose le visa rendant cette opération statistique obligatoire.**

**INSEE**

Paris, le 8 septembre 2004 - n°186/D130

**AVIS D'OPPORTUNITÉ**  
**Enquête mobilité sociale**  
**Module secondaire de l'enquête ERCV 2005**

---

*Programme* : 2005

*Émetteur* : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales - Division Revenus et patrimoine

Au cours de sa réunion du 25 mai 2004, la formation Démographie Conditions de vie a examiné le projet d'enquête « mobilité sociale », module secondaire de l'enquête ERCV 2005 (enquête sur les ressources et les conditions de vie), partie française du module européen intitulé « transmission intergénérationnelle de la pauvreté ».

Cette enquête a pour objectif de mieux connaître le niveau d'études, la profession des parents et l'environnement familial de la personne interrogée lorsqu'elle était adolescente, en tant que facteurs déterminants du risque d'exclusion sociale et de la pauvreté à l'âge adulte. Elle répond à une demande européenne et a fait l'objet du règlement n°16/2004 de la Commission du 6 janvier 2004.

Parmi les thèmes abordés, qui font référence à la période où la personne interrogée avait entre 12 et 16 ans, on peut citer la composition familiale, les événements familiaux marquants de la période, le niveau d'éducation des parents et la situation professionnelle des parents.

L'enquête aura lieu en mai et juin 2005 auprès des personnes de plus de 24 ans et de moins de 66 ans interrogées dans le cadre de l'enquête ERCV (enquête sur les ressources et les conditions de vie). La collecte sera réalisée par enquêteur, en face à face sous CAPI, avec une durée de questionnement de 10 minutes pour ce module secondaire, soit une heure au total pour l'ensemble de l'interrogation.

Il n'y a pas de comité de concertation dans le cadre français. Au niveau européen un groupe de travail statistique, auquel participait l'Insee, a validé le projet d'Eurostat.

Les fichiers redressés et apurés seront transmis à Eurostat en octobre 2006. Les données collectées figureront dans le rapport annuel de printemps de l'année 2007 destiné au Conseil européen. En France, des études portant sur les données françaises et européennes seront réalisées et auront vocation à être publiées. Les fichiers anonymisés seront disponibles à la vente.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 18 juin 2004 - n° 358 /D131

**AVIS DE CONFORMITÉ****Module secondaire 2005 « mobilité sociale »  
du dispositif SRCV**

---

Programme : 2005

Emetteur : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales  
Division revenus et patrimoine*Réunion du comité du label : 17 juin 2004 - Configuration « Ménages »*

La formation Démographie, conditions de vie a émis, lors de sa réunion du 25 mai 2004, un avis d'opportunité favorable à la réalisation de l'enquête « mobilité sociale », module secondaire de l'enquête ERCV 2005 (enquête sur les ressources et les conditions de vie), partie française du module européen intitulé « transmission intergénérationnelle de la pauvreté ».

Cette enquête a pour objectif de mieux connaître le niveau d'études, la profession des parents et l'environnement familial de la personne interrogée lorsqu'elle était adolescente, en tant que facteurs déterminants du risque d'exclusion sociale et de la pauvreté à l'âge adulte. Elle répond à une demande européenne et a fait l'objet du règlement n° 16/2004 de la Commission du 6 janvier 2004.

Parmi les thèmes abordés, qui font référence à la période où la personne interrogée avait entre 12 et 16 ans, on peut citer la composition familiale, les événements familiaux marquants la période, le niveau d'éducation des parents et la situation professionnelle des parents.

L'enquête aura lieu en mai et juin 2005 auprès des personnes de plus de 24 ans et de moins de 66 ans interrogées dans le cadre de l'enquête ERCV.

La collecte sera réalisée par enquêteur, en face à face, sous CAPI, avec une durée moyenne de questionnement de 10 minutes pour ce module secondaire, soit une heure au total pour l'ensemble de l'interrogation (ERCV compris).

Les fichiers redressés et apurés seront transmis à Eurostat en octobre 2006. Les données collectées figureront dans le rapport annuel de printemps de l'année 2007 destiné au Conseil européen. En France, des études portant sur les données françaises et européennes seront réalisées et auront vocation à être publiées. Les fichiers anonymisés seront disponibles à la vente.

**Le comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique au module secondaire 2005 mobilité sociale du dispositif SRCV et propose le visa rendant cette opération statistique obligatoire.**

**INSEE**

Paris, le 17 juillet 2003 - n° 246/D130

**AVIS D'OPPORTUNITÉ****Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV)  
Partie fixe rénovée « Indicateurs sociaux »**

*Programme* : 2005 et suivants

*Emetteur* : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales - Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages - Division Conditions de vie des ménages

Au cours de sa réunion du 22 mai 2003, la formation Démographie, conditions de vie a examiné le projet de rénovation de la partie fixe « indicateurs sociaux » de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV).

La partie "indicateurs sociaux" des EPCV est destinée à appréhender et mesurer *régulièrement* certains aspects de la vie des ménages, tandis que la partie variable est destinée à appréhender *ponctuellement* tel ou tel problème social lié aux conditions de vie selon les priorités du moment.

La refonte répond à deux objectifs : tenir compte de la mise en place de la nouvelle enquête européenne SRCV qui devra collecter des indicateurs de pauvreté en conditions de vie à forte dimension européenne, et éviter les doublons ; prendre en compte les nouvelles demandes, et notamment l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication par les ménages. Les enquêtes permanentes sur les conditions de vie resteront le support de parties variables. La fréquence passera de trois enquêtes par an à deux.

Parmi les thèmes abordés par la partie fixe rénovée, on peut citer,

- pour le questionnaire de janvier : qualité de l'habitat, de l'environnement, du logement, et victimation ; une partie « nouvelles technologies » pourrait être introduite pour répondre à une demande communautaire.
- pour le questionnaire d'octobre : conditions de travail, contacts professionnels (hors travail), formation professionnelle récente, pratiques religieuses, électorales ou associatives, connaissances linguistiques et loisirs ; quelques questions sur l'état de santé de la personne devraient être introduites.

L'enquête aura lieu chaque année, en janvier d'une part, en octobre d'autre part, auprès de 8 500 logements environ pour 5 700 ménages répondants. La collecte sera réalisée par enquêteur en face à face sous CAPI, avec une durée de questionnement de 30 minutes environ.

Le comité de préparation est composé de représentants de l'Insee, de la DREES (Direction de la recherche, des études et des statistiques du ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, et du ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées) et selon les thèmes d'un représentant de l'IHESI (Institut des hautes études de la sécurité intérieure), du ministère de l'environnement, du ministère de la culture, du ministère des sports, de la DIV (Délégation interministérielle à la ville), de l'INED (Institut national d'études démographiques), de la DARES (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité).

La publication d'études transversales et synthétiques sur les conditions de vie réalisées ces dernières années sera poursuivie. La diffusion des indicateurs sociaux sera plus systématiquement diffusée sur un support de type CD-Rom.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 24 septembre 2004 - n° 380/D131

**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête Vie Sociale de l'EPCV d'octobre**

---

*Programme* : 2005 et suivantes

*Emetteur* : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales - Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages - Division conditions de vie des ménages

*Réunion du comité du label* : 23 septembre 2004 - Configuration "Ménages"

La formation Démographie, conditions de vie a émis lors de la réunion du 22 mai 2003, un avis d'opportunité favorable sur la partie fixe « indicateurs sociaux » de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages d'octobre.

L'enquête « Indicateurs sociaux » des EPCV est destinée à appréhender et mesurer régulièrement certains aspects de la vie des ménages (environnement, transports, emploi, formations, participation électorale ou associative, loisirs etc.)

Parmi les thèmes abordés on peut citer : les conditions de travail, la formation « tout au long de la vie », la participation associative ou électorale, les pratiques culturelles et des loisirs, les technologies des communications et l'utilisation de l'Internet et enfin la santé.

L'enquête Vie sociale aura lieu chaque année en octobre auprès de 8 500 logements environ pour 6 000 ménages répondants. La collecte d'octobre concerne un seul individu kish, choisi parmi les éligibles de janvier. Elle sera réalisée par enquêteur en face à face sous CAPI avec une durée de questionnement de 20 minutes en moyenne.

L'enquête débutera lieu en octobre 2005 puis chaque année au cours du même mois.

La diffusion des indicateurs sociaux se fera sous forme de support de type CD-Rom.

**Recommandations**

Il est recommandé au service de revoir certaines questions ayant fait l'objet de remarques en séance (organisation du questionnement sur les associations, questions E10, P5, L7, L11, S15 etc.) et d'introduire systématiquement des phrases de transition entre des parties très différentes du questionnaire.

Les instructions aux enquêteurs devront être suffisamment précises.

La lettre-avis est à revoir.

Le service devra être vigilant sur la durée de l'entretien, sur l'impact de l'effet « proxy », notamment sur les questions de santé ressentie (S1) et sur l'exploitation de certaines questions délicates (H7)..

**Le comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête PCV partie fixe « Vie Sociale » d'octobre et propose le visa rendant cette opération statistique obligatoire.**

**INSEE**

Paris, le 8 septembre 2004 - n°185/D130

**AVIS D'OPPORTUNITÉ****Enquête Technologies de l'information et de la communication  
Partie variable de l'enquête EPCV d'octobre 2005**

*Programme* : 2005

*Émetteur* : Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales, division Conditions de vie des ménages

Au cours de sa réunion du 25 mai 2004, la formation Démographie, conditions de vie a examiné le projet d'enquête Technologies de l'information et de la communication, partie variable de l'enquête EPCV d'octobre 2005.

Cette enquête a pour objectif d'étudier la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC) et leur impact sur les conditions de vie des ménages. Cette opération doit permettre d'actualiser les données de l'enquête « Nouvelles technologies » d'octobre 2001 et de répondre à un règlement européen sur la société de l'information en cours d'adoption

Parmi les thèmes qui seront très certainement abordés on peut citer l'opinion de la personne interrogée sur les TIC, les équipements auxquels elle a accès tant à son domicile qu'en d'autres lieux, ses connaissances dans le domaine et ses pratiques.

L'enquête aura lieu en octobre 2005 auprès d'individus de 15 ans ou plus appartenant aux 8 400 ménages de l'échantillon des enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages. La collecte sera réalisée par enquêteur, en face à face sous CAPI, avec une durée de questionnement de 20 minutes environ.

Le comité de concertation n'est pas encore constitué. Des contacts ont été pris avec les administrations intéressées (ART, Ministères de la culture et communication, l'enseignement supérieur et la recherche, SESSI, DECAS, DARES, DREES, mission pour l'économie numérique) et des laboratoires de recherche. Des contacts avec des associations sont envisagés.

Les premiers résultats devraient faire l'objet d'un *Insee Première* au cours du premier semestre 2006. Des études plus complètes s'échelonneront durant l'année 2006 sous forme d'articles dans diverses publications.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 24 novembre 2004 - n° 396/D131

**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête sur les technologies de l'information et de la communication  
partie variable d'octobre 2005 de l'EPCV***Programme : 2005**Emetteur : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales - Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages - Division conditions de vie des ménages**Réunion du comité du label : 22 novembre 2004 - Configuration "Ménages"*

La formation Démographie, conditions de vie a émis lors de la réunion du 25 mai 2004, un avis d'opportunité favorable sur la partie variable « Technologies de l'information et de la communication » de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages d'octobre 2005.

Cette enquête a pour objectif d'étudier la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC) et leur impact sur les conditions de vie des ménages. Cette opération doit permettre d'actualiser les données de l'enquête « Nouvelles technologies » d'octobre 2001 et de répondre à un règlement européen sur la société de l'information en cours d'adoption.

Parmi les thèmes abordés on peut citer l'opinion de la personne interrogée sur les TIC, les équipements auxquels elle a accès tant à son domicile qu'en d'autres lieux, ses connaissances dans le domaine et ses pratiques.

L'enquête TIC aura lieu en octobre 2005 auprès d'individus de 15 ans ou plus appartenant aux 8 400 ménages de l'échantillon des enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages. La collecte sera réalisée par enquêteur, en face à face sous CAPI, avec une durée de questionnement de 20 minutes environ.

Les premiers résultats devraient faire l'objet d'un Insee Première au cours du premier semestre 2006. Des études plus complètes s'échelonneront durant l'année 2006 sous formes d'articles dans diverses publications.

**Recommandations**

**Le Comité du label recommande qu'une attention particulière soit portée aux répondants potentiels à l'enquête ; pour cela, dès l'interrogation de janvier 2005, les enquêteurs devront procéder au tirage de l'individu Kish devant répondre à la partie « individu » de la partie variable d'octobre 2005 sur les technologies de l'information et de la communication et vérifier si cette personne est la plus à même, au sein du ménage, de répondre aux questions « ménage » de cette partie variable, en vue d'un éventuel rendez-vous, dans le cas contraire, avec la personne idoine.**

**Le Comité recommande également fortement de ne pas accepter de proxy, bien que cela risque d'entraîner une augmentation du coût de l'enquête.**

**Le Comité attire l'attention du service sur la nécessité de bien distinguer les parties « individu » et « ménage » de l'enquête ainsi que sur le positionnement adéquat des questions d'opinion.**

**Un test Capi devant être effectué en avril sur la partie variable, son bilan sera présenté au Comité au deuxième trimestre 2005.**

**INSEE**

Paris, le 19 novembre 2004 - n° 264/D130

**AVIS D'OPPORTUNITÉ****Enquête sur les sortants du panel Éducation de 1995**

---

*Programme* : 2005 à 2009*Émetteur* : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales - Département de l'emploi et des ressources d'activité - Pôle « diplômés et nomenclatures de spécialité »

Au cours de sa réunion du 30 septembre 2004, l'interformation Statistiques sociales a examiné le projet d'enquête sur les sortants du panel de l'éducation de 1995.

Cette enquête a pour objectif d'interroger les jeunes du panel Éducation de 1995 qui sont sortis du système scolaire sur leur entrée dans la vie adulte, sur leur carrière professionnelle et sur leurs comportements familiaux, migratoires et culturels. Les informations sur les débuts de carrière et l'insertion professionnelle seront mises en regard des cursus scolaires et des projets formés pendant l'adolescence.

La poursuite du panel des élèves entrés en 6<sup>e</sup> en 1995 au delà de la fin de leur scolarité initiale a été envisagée dès sa création. L'Insee est chargé de mener l'opération à la place du Céreq qui devait en assurer la charge à l'origine mais dont le dispositif d'enquêtes a été modifié depuis. Les utilisateurs des résultats seront la Direction de l'évaluation et de la prospective (Dep) du ministère chargé de l'éducation, la Dares, l'Insee, le Lasmas et la Drees.

Parmi les thèmes abordés on peut citer la date de sortie du système éducatif, la raison de l'arrêt des études, la situation au moment de la sortie du système scolaire (dernière classe suivie, plus haut diplôme obtenu), le parcours professionnel depuis la sortie du système éducatif, les conditions de vie (logement, revenus,...).

L'enquête aura lieu au printemps 2005 auprès de l'ensemble des jeunes du panel DEP1995 (17 830 élèves entrés en 6<sup>ème</sup> en 1995) et qui sont sortis du système éducatif en 2004 ou avant, soit environ 5 500. La collecte sera réalisée par voie postale, avec relance par courrier, téléphone et via internet un mois plus tard. La durée de questionnement devrait être au maximum de 7 à 10 minutes en moyenne (questionnaire de 4 pages).

Le comité de concertation comprend des représentants de la Dep, de l'Iresco, de la Dares et de l'Insee.

Les premiers résultats seront publiés par l'Iresco.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 22 décembre 2004 - n° 412 /D131

**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête 2005 sur l'entrée dans la vie adulte**

*Programme* : 2005 - 2009

*Emetteur* : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales

Département de l'emploi et des ressources d'activité -

Pôle « diplômés et spécialités de formation »

*Réunion du comité du label* : 16 décembre 2004 - Configuration "Ménages"

Au cours de sa réunion du 30 septembre 2004, l'inter formation Statistiques sociales a émis un avis d'opportunité favorable à l'enquête sur les sortants du panel Education de 1995.

Cette enquête a pour objectif d'interroger les jeunes du panel Education de 1995 qui sont sortis du système scolaire. Ils seront interrogés sur leur entrée dans la vie adulte, sur leur carrière professionnelle et sur leurs comportements familiaux, migratoires et culturels. Les informations sur les débuts de carrière et l'insertion professionnelle seront mises en regard des cursus scolaires et des projets formés pendant l'adolescence.

Parmi les thèmes abordés on peut citer la date de sortie du système éducatif, la raison de l'arrêt des études, la situation au moment de la sortie du système scolaire (dernière classe suivie, plus haut diplôme obtenu), le parcours professionnel depuis la sortie du système éducatif, les conditions de vie (logement, revenus..).

L'enquête aura lieu en mai 2005 auprès des jeunes sortis du système éducatif en 2004 ou avant soit environ 5 000 personnes interrogées. La collecte sera réalisée par voie postale, avec relances postale et téléphonique.

Les premiers résultats seront publiés par le Lasmas.

**Recommandations**

Le Comité du label demande au service de mieux préciser l'avenir de cette opération en termes de périodicité et de contenu. La thématique à observer dans chaque vague de l'opération devra conserver un lien explicite avec l'objet initial de l'enquête, à savoir le suivi de l'insertion des jeunes, tant au niveau professionnel que familial.

Il est recommandé au service de mettre en place, d'ici le printemps 2005, une procédure de tests sur un nombre plus significatif d'enquêtés que celle déjà réalisée en décembre 2004. La recherche des adresses des sortants pouvant entraîner d'éventuels biais de non-réponse, il est nécessaire que le service fasse un retour d'information sur les procédures mises en oeuvre pour les réduire ou les corriger statistiquement (redressement, pondérations...) au plus tard en 2006. Le Comité rappelle aussi que la demande d'obligation ne dispense pas de maintenir des efforts soutenus pour récupérer le maximum d'adresses.

Le Comité du label statue pour l'enquête 2005 sur l'entrée dans la vie adulte et précise que les interrogations thématiques variables prévues ultérieurement tous les deux ou trois ans devront être présentées chaque fois au Comité. Il est rappelé par ailleurs que l'avis d'opportunité n'est donné que pour une période s'arrêtant en 2009.

Le questionnaire a fait l'objet d'un certain nombre de remarques qui devront être prises en compte par le service.

**Pour conclure**, le service doit restituer au Comité du label, d'ici 2006, un bilan comprenant le résultat des tests à plus grande échelle effectuée au printemps 2005, ainsi qu'un retour d'information sur la procédure mise en place pour la recherche des adresses des sortants du système scolaire et les traitements statistiques opérés à l'issue de la saisie.

**Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête 2005 sur l'entrée dans la vie adulte et propose le visa rendant cette opération statistique obligatoire.**

## SDES

Paris, le 26 août 2004 - n°169/D130

### AVIS D'OPPORTUNITÉ

#### Enquêtes sur l'insertion dans la vie active des lycéens (IVA) et dans la vie professionnelle des apprentis (IPA).

---

*Programme* : 2005 et suivants

*Émetteur* : SDES (Sous-direction des Études statistiques) du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Au cours de sa réunion du 9 juin 2004, la formation Éducation-formation a examiné les projets d'enquête sur l'insertion dans la vie active des lycéens (IVA) et dans la vie professionnelle des apprentis (IPA).

Cette enquête a pour objectif de rendre compte du devenir des lycéens ou des apprentis sept mois après leur sortie du système éducatif et de fournir des informations, au rectorat comme aux régions et aux partenaires sociaux, pour négocier le schéma régional des formations. Les objectifs fixés par la loi au système éducatif comportent en effet celui d'une bonne insertion professionnelle des élèves. Les responsables du système éducatif doivent donc se doter d'indicateurs en la matière pour éclairer leur décisions.

Parmi les thèmes abordés on peut citer la dernière classe fréquentée (niveau et spécialité de formation suivie), les diplômes obtenus, les caractéristiques des élèves (sexe, âge), leur situation au 1<sup>er</sup> février de l'année qui suit leur abandon présumé du système éducatif et, pour ceux qui ont trouvé un emploi, le statut de cet emploi, son intitulé, la fonction principale exercée, la catégorie socioprofessionnelle dont il relève, la durée du travail et le salaire correspondant, la taille et le secteur d'activité de l'entreprise (en 16 postes), les démarches qui ont permis d'obtenir cet emploi et l'opinion que l'élève a de la formation qu'il a suivie, y compris des stages en entreprises.

L'enquête aura lieu au premier trimestre de chaque année auprès des lycéens présumés sortants de la moitié des spécialités, chaque spécialité étant ainsi enquêtée une année sur deux ; elle aura lieu auprès de tous les apprentis présumés sortants du système éducatif, soit environ 100 000. La collecte sera réalisée par courrier, avec une durée de questionnement de cinq à vingt minutes.

La collecte sera réalisée par courrier, avec une durée de questionnement de cinq à vingt minutes.

Cette enquête a fait l'objet d'une refonte totale du questionnaire et de l'organisation de sa gestion en 2002-2003. Un comité de pilotage avait été reconstitué, auquel ont participé très activement des représentants d'associations de parents d'élèves, des proviseurs de lycées professionnels et des directeurs de CFA.

La diffusion est réalisée dans les collections *Notes d'information*, dans les publications annuelles *Repères et références statistiques (RERS)* et *Géographie de l'école*, et dans plusieurs publications académiques.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à ces enquêtes.

**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête sur l'insertion dans la vie active des lycéens  
et des apprentis (enquête IVA/IPA)**

*Programme* : 2005

*Émetteur* : Sous-Direction des Etudes Statistiques (SDES) du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

*Réunion du comité du label* : 23 septembre 2004 - Configuration "Ménages"

La formation Education-Formation a émis lors de sa réunion du 9 juin 2004, un avis d'opportunité favorable à l'enquête sur l'insertion dans la vie active des lycéens et des apprentis (enquête IVA/IPA).

Cette enquête a pour objectif de rendre compte du devenir des lycéens ou des apprentis sept mois après leur sortie du système éducatif et de fournir des informations au rectorat comme aux régions et aux partenaires sociaux, pour négocier le schéma régional des formations.

Parmi les thèmes abordés on peut citer la dernière classe fréquentée (niveau et spécialité de formation suivie), les diplômes obtenus, les caractéristiques des élèves (sexe, âge), leur situation au 1<sup>er</sup> février de l'année qui suit leur abandon présumé du système éducatif et, pour ceux qui ont trouvé un emploi, le statut de cet emploi, son intitulé, la fonction principale exercée, la catégorie socio-professionnelle dont il relève, la durée du travail et le salaire correspondant, la taille et le secteur d'activité de l'entreprise, les démarches qui ont permis d'obtenir cet emploi et une question d'opinion.

L'enquête aura lieu au premier trimestre de chaque année auprès des lycéens et apprentis présumés sortants. Elle est conduite exhaustivement auprès des 450 000 lycéens et apprentis sortant du système éducatif. Il a néanmoins été admis depuis 2003, et aussi longtemps que les difficultés budgétaires subsistent, que les académies puissent n'interroger chaque année, en alternance, que sur la moitié des spécialités de formation des 300 000 lycéens sortants.

La collecte sera réalisée par courrier avec une durée de questionnement de cinq à vingt minutes.

Les résultats seront diffusés sous forme de notes d'information, d'articles dans les publications de la DEP, telles que Géographie de l'école, Repères et références statistiques.

**Recommandations**

Le label d'intérêt général et de qualité statistique est délivré uniquement pour l'année 2005.

Pour cette enquête 2005, le service est fortement invité à approfondir les investigations méthodologiques permettant à la fois d'améliorer les taux de réponse et le redressement des non-réponses.

Pour les années ultérieures : le Comité du label s'est montré réservé sur le principe d'une opération exhaustive de cette ampleur conduite à un rythme annuel. D'autant que les motifs évoqués par le service à l'appui de ce principe, la nécessité d'obtenir des résultats très fins à un rythme conjoncturel, perdent de leur poids face à la difficulté, malgré des progrès récents, d'obtenir des taux de réponse satisfaisants : les taux de réponse par académie à l'enquête 2004, transmis par le service, après la réunion du Comité, donnent un taux moyen national de 49 %, les académies de la région parisienne se situant entre 30% et 40 %.

Il est donc demandé au service de réfléchir à une organisation plus économique et plus efficace de cette enquête, pouvant notamment s'appuyer sur la technique de sondage, qui assurerait au niveau local et national un socle minimal (défini centralement) de résultats non biaisés. Ce serait une bonne façon de prendre en compte les problèmes de moyens que connaissent chaque année un certain nombre d'académies, et qui ne leur permettent pas de faire face à la charge de gestion, notamment celle des rappels, d'une enquête exhaustive.

Pour ces travaux, il est suggéré au service de se rapprocher de l'Unité Méthodes Statistiques (UMS) de l'Insee.

**Le comité du label attribue, pour l'année 2005, le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête sur l'insertion dans la vie active des lycéens et des apprentis (enquête IVA/IPA).**

<b>ENQUÊTES RÉGIONALES AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES</b>
---

CNFPT-CR-INSEE-DR NORD-PAS-DE-CALAIS	
<i>Enquête sur l'emploi par secteur d'activité des collectivités et des établissements territoriaux de la région Languedoc-Roussillon.....</i>	109
CNFPT-CR-INSEE-DR NORD-PAS-DE-CALAIS .....	110
<i>Enquête sur l'emploi par secteur d'activité des collectivités et des établissements territoriaux de la région Nord-Pas-de-Calais.....</i>	110
CNFPT-CR-INSEE-DR BRETAGNE .....	111
<i>Enquête sur l'emploi par secteur d'activité des collectivités et des établissements territoriaux de la région Bretagne.....</i>	114
CNFPT-CR-INSEE-DR HAUTE NORMANDIE .....	115
<i>Enquête sur l'emploi par secteur d'activité des collectivités et des établissements territoriaux de la région Haute-Normandie.....</i>	118
CNFPT-CR-INSEE-DR BASSE NORMANDIE.....	119
<i>Enquête sur l'emploi par secteur d'activité des collectivités et des établissements territoriaux de la région Basse-Normandie .....</i>	122
CNFPT-CR-INSEE-DR PAYS DE LA LOIRE .....	123
<i>Enquête sur l'emploi par secteur d'activité des collectivités et des établissements territoriaux de la région Pays de la Loire.....</i>	123
CNFPT-CR-INSEE-DR ALSACE .....	127
<i>Enquête sur l'emploi par secteur d'activité des collectivités et des établissements territoriaux de la région Alsace.....</i>	131

**CNFPT-CR-INSEE-LANGUEDOC-ROUSSILLON**

COMITE DU LABEL

Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2004 - n°401/D131**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête sur l'emploi par secteur d'activité des collectivités et des établissements territoriaux de la région Languedoc-Roussillon***Programme* : 2005*Emetteur* : Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et Conseil Régional de Languedoc-Roussillon; Direction régionale de l' INSEE Languedoc-Roussillon  
Avis rendu par le président du comité du label, le 1er décembre 2004.

L'enquête a reçu un avis d'opportunité locale favorable lors d'une réunion de l'instance de concertation le 11 octobre 2004. Cette enquête est identique à celle de Rhône-Alpes faite en 2002 pour laquelle l'avis de conformité avait été donné le 8 novembre 2002 par la configuration Collectivités territoriales.

L'enquête a pour objectif d'améliorer la connaissance statistique sur l'emploi par secteur d'activité des collectivités et établissements territoriaux, d'améliorer la gestion des recrutements des personnels territoriaux ainsi que leur formation.

Le champ de l'enquête est l'ensemble des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ayant déclaré au moins 1 salarié au 31 décembre 2003 et localisés en Languedoc-Roussillon.

L'enquête est exhaustive pour les communes, les syndicats à vocation unique (SIVU) et les centres communaux d'action sociale (CCAS) de plus de 20 agents. En deçà de 20 agents, il s'agit d'une enquête par sondage. L'échantillon concerne environ 900 collectivités et établissements territoriaux.

La collecte a lieu de janvier à juin 2005 et porte sur les effectifs au 31 décembre de l'année 2004, elle a lieu simultanément à la collecte de l'enquête annuelle nationale sur les personnels des collectivités territoriales et établissements publics locaux. La collecte est faite par voie postale, elle est assurée par la direction régionale de l'Insee Languedoc-Roussillon.

Le questionnaire se présente sous forme d'un tableau permettant la répartition des effectifs selon 36 secteurs d'activités regroupés en 5 grands secteurs décrivant l'emploi : stratégie de la collectivité ; gestion interne de la collectivité ; politiques publiques locales ; intervention technique ; intervention sociale.

La durée du temps de réponse varie avec la taille de l'unité enquêtée. Pour une collectivité de 30 agents le temps de réponse au questionnaire est de 15 minutes environ.

Un document de 8 pages présentant les principaux résultats sera diffusé au deuxième semestre 2005, et un retour aux organismes enquêtés est également prévu.

**Le comité attribue à l'enquête sur l'emploi par secteur d'activité des collectivités et des établissements territoriaux de la région Languedoc-Roussillon en 2005 le label d'intérêt général et de qualité statistique.**

## **CNFPT-CR-INSEE-DR NORD-PAS-DE-CALAIS**

**COMITE DU LABEL**

Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2004 - n°402/D131

### **AVIS DE CONFORMITÉ**

#### **Enquête sur l'emploi par secteur d'activité des collectivités et des établissements territoriaux de la région Nord-Pas-de-Calais**

---

*Programme* : 2005

*Emetteurs* : Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et Conseil Régional de Nord-Pas-de-Calais; Direction régionale de l' INSEE Nord-Pas-de-Calais  
Avis rendu par le président du comité du label, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

L'enquête a reçu un avis d'opportunité locale favorable lors d'une réunion de l'instance de concertation le 9 novembre 2004. Cette enquête est identique à celle de Rhône-Alpes faite en 2002 pour laquelle l'avis de conformité avait été donné le 8 novembre 2002 par la configuration Collectivités territoriales.

L'enquête a pour objectif d'améliorer la connaissance statistique sur l'emploi par secteur d'activité des collectivités et établissements territoriaux, d'améliorer la gestion des recrutements des personnels territoriaux ainsi que leur formation.

Le champ de l'enquête est l'ensemble des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ayant déclaré au moins 1 salarié au 31 décembre 2003 et localisés en Nord- Pas-de-Calais.

L'enquête est exhaustive sauf pour les communes, les syndicats à vocation unique (SIVU) et les centres communaux d'action sociale (CCAS). Pour ces types de communes, il s'agit d'une enquête par sondage. L'échantillon concerne environ 1100 collectivités et établissements territoriaux.

La collecte a lieu de janvier à juin 2005 et porte sur les effectifs au 31 décembre de l'année 2004, elle a lieu simultanément à la collecte de l'enquête annuelle nationale sur les personnels des collectivités territoriales et établissements publics locaux. La collecte est faite par voie postale, elle est assurée par la direction régionale de l'Insee Nord-Pas-de-Calais.

Le questionnaire se présente sous forme d'un tableau permettant la répartition des effectifs selon 36 secteurs d'activités regroupés en 5 grands secteurs décrivant l'emploi : stratégie de la collectivité ; gestion interne de la collectivité ; politiques publiques locales ; intervention technique ; intervention sociale.

La durée du temps de réponse varie avec la taille de l'unité enquêtée. Pour une collectivité de 30 agents le temps de réponse au questionnaire est de 15 minutes environ.

Un document de 8 pages présentant les principaux résultats sera diffusé au deuxième semestre 2005, et un retour aux organismes enquêtés est également prévu.

**Le comité attribue à l'enquête sur l'emploi par secteur d'activité des collectivités et des établissements territoriaux de la région Nord- Pas-de-Calais en 2005 le label d'intérêt général et de qualité statistique.**

# CNFPT-CR-INSEE-DR BRETAGNE

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE LOCAL D'OPPORTUNITE DU : 19 octobre 2004

### ENQUETE EMPLOI PAR SECTEUR D'ACTIVITE DES EMPLOYES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX EN BRETAGNE

Rennes, le 20 octobre 2004  
N° 326/SES

#### *Participants*

##### **Invités**

M. Laurent	Conseil Général d'Ille-et-Vilaine
Mme Gloux	Conseil Général des Côtes-d'Armor
M. Morellec	Centre de Gestion du Morbihan
Mme Fournier	Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine
M. Hiard	Ville de Rennes
M. Amar	Rennes Métropole

##### **CNFPT**

Mme Quiblier	Observatoire de la Fonction Publique Territoriale
M. Chevalier	Directeur du CNFPT Bretagne
Mme Rival	CNFPT Bretagne

##### **INSEE**

Bernard Le Calvez	Directeur INSEE Bretagne
Loïc Touchard	Chef du Service Statistique Bretagne
Frédérique Deschamps	Responsable du pôle EFPT
Sylvie Lesaint	Coordinatrice des travaux relatifs à l'extension

Un dossier est remis à chaque participant avec le calendrier prévisionnel de l'opération, le questionnaire de l'enquête et la publication qui a été faite en Rhône-Alpes en 2003 suite à l'opération du même type dans cette région.

#### **Ouverture**

Bernard Le Calvez introduit la séance en expliquant que le projet d'extension de l'enquête COLTER a déjà été réalisé dans d'autres régions (Rhône-Alpes en 2003, Bourgogne et Franche-Comté en 2004). Le CNIS émet un avis sur chaque enquête, y compris à l'échelon régional. Mais, comme cette enquête a déjà eu lieu sous la même forme dans d'autres régions, la procédure est allégée et le comité du label peut se prononcer à partir d'un dossier et ne se réunit pas. Le directeur régional de l'Insee doit cependant réunir un comité local d'opportunité qui doit se prononcer sur l'intérêt du projet d'enquête, d'où l'objet de cette réunion. Le compte-rendu de cette réunion sera donc transmis au comité du label avec l'avis des participants. Il pourra alors attribuer à l'enquête un label d'intérêt général mais l'enquête ne sera pas "obligatoire".

## **Présentation de l'enquête**

Mme Quiblier rappelle l'intérêt de cette extension. Les délégations régionales du CNFPT ont demandé un complément d'information par rapport à l'enquête de l'INSEE. L'enquête Colter fournit chaque année des ventilations d'effectifs par sexe, statut (titulaires, non-titulaires, ...), cadre d'emploi (par filière et catégorie hiérarchique) et condition d'emploi (temps plein, ...). Cela s'avère insuffisant pour déterminer les besoins de formation des employés de la fonction publique territoriale, d'autant que 3/4 environ des employés sont classés dans les filières administratives et techniques. Une ventilation par métier était souhaitée ; mais face à des suspicions de difficultés de collecte, il a été décidé de demander aux unités de ventiler leurs effectifs par secteur d'activité (36 au total) au sens service d'affectation, en croisant des informations liées au statut et à la catégorie des agents. Pour cela, il est supposé que les collectivités connaissent bien leurs effectifs par service. Cette vision est différente de celle souhaitée initialement (en particulier pour les informaticiens qui se retrouvent liés à leur service d'affectation et non à leur métier).

La nomenclature en secteurs d'activité a été élaborée par l'observatoire du CNFPT et a déjà été testée. Une des difficultés réside dans le fait qu'elle doit convenir à toutes les activités. Globalement, cette nomenclature fonctionne bien puisque les taux de réponse ont été de 100% en Rhône-Alpes et 98% en Bourgogne. Les résultats sont accessibles au niveau de la région, du type de collectivité et du département. Les effectifs sont demandés en personne physique au 31 décembre de l'année.

Pour les moyennes et grandes collectivités, le remplissage du questionnaire ne semble pas poser de souci particulier. Pour les petites collectivités, les agents sont assez polyvalents et il n'y a pas d'organisation de services en tant que telle. La validation se fait donc en fonction de l'activité principale de l'agent. Si celui-ci n'a pas d'activité principale, il est demandé aux collectivités de nous préciser les différents secteurs dans lequel il intervient. Cela permet en particulier de savoir qui sont les agents polyvalents et quelles sont leurs activités.

## **Calendrier**

Sylvie Lesaint présente ensuite les différentes étapes de l'opération et la constitution de l'échantillon. Deux dates sont incontournables : l'envoi du questionnaire de l'enquête la 1<sup>ère</sup> semaine de janvier et la journée sur l'emploi et la formation dans la Fonction publique territoriale le 18 octobre 2005 en fin de parcours. Les opérations de collecte, saisie, contrôle, apurement, redressement et livraison des premiers résultats auront lieu durant le 1<sup>er</sup> semestre 2005.

Les communes, SIVU, CCAS de moins de 20 salariés feront l'objet d'un échantillonnage. Le reste de la base de sondage sera enquêté exhaustivement. 1040 organismes environ sont concernés, soit 50% des organismes employeurs bretons en 2003 et 90% de l'effectif global. La dimension de l'échantillon permettra des résultats fiables au niveau régional mais également départemental dans la limite du respect du secret statistique.

## **Débat**

M. Chevalier, directeur du CNFPT régional, souhaite vivement associer les Centres de Gestion Départementaux. Des accords de principe ont été faits en ce sens mais le partenariat reste à concrétiser avec un outil de résultat commun pour la réunion sur l'emploi et la formation professionnelle qui aura lieu le 18/10/05. Il précise qu'il paraît difficile d'associer le Conseil Régional à ce partenariat.

Bernard Le Calvez remarque que le calendrier est assez tendu. Fin 2004, il faut que l'échantillon soit déterminé et tiré, que la convention soit rédigée et signée et que le dossier soit déposé au CNIS.

Mme Fournier du Conseil Général d'Ille-et-Villaine demande l'ajout d'une variable filière pour mieux appréhender la dimension métier.

Mme Quiblier ne nie pas l'utilité d'une telle variable, au même titre que le sexe et l'âge, mais la mise en place serait trop lourde. De plus, une modification du questionnaire nécessiterait un passage devant un bureau du CNIS, ce qui n'est pas possible cette année. Ensuite, cela rendrait le questionnaire encore plus complexe : en ajoutant une variable, il faudrait rajouter des colonnes pour décrire le statut et la catégorie. Tout cela induirait un nouveau mode de collecte agent par agent. Cela n'est pas envisagé pour le moment.

Les participants, pour de multiples raisons, seraient en faveur d'un tel mode de collecte mais pour l'heure, le débat ne s'y prête pas.

Quelques participants s'interrogent quant à la lourdeur du remplissage du tableau.

De par les précédentes expériences, Mme Quiblier assure qu'il est facile pour les grandes communes d'y répondre et qu'elles disposent d'outils facilitant le remplissage. Quant aux petites communes, une aide téléphonique s'avère être un moyen efficace pour les aider à remplir un tel tableau. D'une façon globale, les questionnaires ont été bien remplis dans les régions l'ayant déjà exploité.

A propos de la participation effective dans l'opération des CDG, Bernard Le Calvez s'étonne qu'une liste de non répondants puisse être communiquée à un tiers : CNFPT ou CDG. Cela allègerait évidemment le travail des gestionnaires INSEE mais cela irait à l'encontre du secret statistique.

Il rappelle aussi la vigilance qu'il faudra accorder aux résultats départementaux quant à la gestion du secret statistique.

Frédérique Deschamps rappelle la règle du secret statistique concernant les collectivités locales : pas de « case » avec un nombre d'établissements inférieur strictement à 3 et, en terme d'effectifs, un établissement ne peut représenter plus de 85% de l'information de la « case ». Elle précise que tous les croisements ne seront donc pas possible au niveau départemental, notamment les données par type d'organisme. Il sera demandé une autorisation particulière au Conseil Régional, et éventuellement aux Conseils Généraux, SDIS et Centres de Gestion pour la diffusion de leurs données. De même, il ne sera pas possible de publier des données concernant les villes de plus de 80 000 habitants : il n'y en a que 2 en Bretagne. Des problèmes identiques risquent de survenir pour les OPHLM et les OPAC, surtout à l'échelle du département.

Mme Quiblier rappelle que dans les précédentes éditions de cette enquête, la publication ne comportait pas de niveau de détail aussi fin, à savoir le croisement département et type d'organisme.

### **Clôture**

Bernard Le Calvez rappelle quatre points essentiels :

- la gestion du secret statistique sera contraignante tant au niveau de la diffusion des données qu'au fait de fournir un fichier de non-répondants au CNFPT
- un calendrier tendu avec une date butoir au 18 octobre 2005, soit une année pour la réalisation totale de l'opération
- préciser rapidement les partenariats financiers afin d'organiser une réflexion commune
- rédaction d'une convention dans les meilleurs délais et sous la forme la plus adéquate

Il demande aux participants leur avis sur ce projet d'enquête. Tout le monde y est favorable.

Il remercie les participants de leur présence et de leur participation et lève la séance.

**CNFPT-CR-INSEE-DR BRETAGNE**

COMITE DU LABEL

Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2004 - n°403/D131**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête sur l'emploi par secteur d'activité des collectivités et des établissements territoriaux de la région Bretagne**

---

*Programme* : 2005*Emetteurs* : Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et Conseil Régional de Bretagne; Direction régionale de l'INSEE BretagneAvis rendu par le président du comité du label, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

L'enquête a reçu un avis d'opportunité locale favorable lors d'une réunion de l'instance de concertation le 19 octobre 2004. Cette enquête est identique à celle de Rhône-Alpes faite en 2002 pour laquelle l'avis de conformité avait été donné le 8 novembre 2002 par la configuration Collectivités territoriales.

L'enquête a pour objectif d'améliorer la connaissance statistique sur l'emploi par secteur d'activité des collectivités et établissements territoriaux, d'améliorer la gestion des recrutements des personnels territoriaux ainsi que leur formation.

Le champ de l'enquête est l'ensemble des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ayant déclaré au moins 1 salarié au 31 décembre 2003 et localisés en Bretagne.

L'enquête est exhaustive pour les communes, les syndicats à vocation unique (SIVU) et les centres communaux d'action sociale (CCAS) de 20 salariés et plus. En deçà de 20 agents, il s'agit d'une enquête par sondage. L'échantillon concerne environ 1040 collectivités et établissements territoriaux.

La collecte a lieu de janvier à juin 2005 et porte sur les effectifs au 31 décembre de l'année 2004, elle a lieu simultanément à la collecte de l'enquête annuelle nationale sur les personnels des collectivités territoriales et établissements publics locaux. La collecte est faite par voie postale, elle est assurée par la direction régionale de l'Insee Bretagne.

Le questionnaire se présente sous forme d'un tableau permettant la répartition des effectifs selon 36 secteurs d'activités regroupés en 5 grands secteurs décrivant l'emploi : stratégie de la collectivité ; gestion interne de la collectivité ; politiques publiques locales ; intervention technique ; intervention sociale.

La durée du temps de réponse varie avec la taille de l'unité enquêtée. Pour une collectivité de 30 agents le temps de réponse au questionnaire est de 15 minutes environ.

Un document de 8 pages présentant les principaux résultats sera diffusé au deuxième semestre 2005, et un retour aux organismes enquêtés est également prévu.

**Le comité attribue à l'enquête sur l'emploi par secteur d'activité des collectivités et des établissements territoriaux de la région Bretagne en 2005 le label d'intérêt général et de qualité statistique.**

## CNFPT-CR-INSEE-DR HAUTE NORMANDIE

### AVIS D'OPPORTUNITE LOCALE

Réunion du 3 novembre 2004

Etaient invités les représentants des organismes suivants :

- La préfecture de région, préfecture de Seine-Maritime et la préfecture du département de l'Eure
- Le conseil régional
- Les deux conseils généraux de la région
- Les deux centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région
- Les deux associations départementales de maires
- L'association des administrateurs territoriaux
- Les communes de Mont-Saint-Aignan et Bois-Guillaume

Etaient présents :

- Mme Devic, de la DRH du conseil régional
- Mme Delbeck, responsable formation du conseil général de l'Eure
- Mme Ciesielski, responsable organisation et méthode DRH du conseil général de la Seine-Maritime
- M. Latour du centre de gestion de Seine-Maritime
- Mme Corruble du centre de gestion de Seine-Maritime
- M. Maillet, directeur général des services du centre de gestion de Seine-Maritime

Les autres organismes invités n'ont pu se rendre disponibles.

Les commanditaires (CNFPT) étaient représentés par :

- Mme Quiblier, chargée d'études statistiques, observatoire de la fonction publique territoriale
- M. Mérienne, cadre pédagogique, responsable régional emploi, délégation régionale du CNFPT de Haute-Normandie

L'INSEE Haute-Normandie était représenté par :

- M. Jacob, directeur régional
- M. Copenolle, chef du service statistique
- Mme Renac, responsable de l'unité « observation locale des établissements et de l'emploi »

Les membres du comité avaient reçu par courrier avant la réunion un exemplaire du questionnaire complémentaire à l'enquête nationale sur les Personnels des Collectivités Territoriales (dite COLTER).

#### **1) La procédure du Label**

M. Jacob ouvre la séance en remerciant les participants à ce comité, invités à se présenter à tour de rôle.

M. Jacob donne quelques éléments d'information sur le CNIS et la procédure du Label. Le CNIS, constituant un lieu de concertation, assure un rôle de coordination des enquêtes. Cet organisme s'assure notamment qu'une enquête publique correspond bien à un intérêt général, sans redondance avec des informations existant déjà par ailleurs (données administratives ou autres enquêtes).

Le CNIS a constitué un comité du label, label délivré aux enquêtes statistiques si elles répondent à un certain nombre de critères de pertinence et de qualité. Il convient notamment de se concerter avec les partenaires locaux et d'émettre un avis en terme d'opportunité. L'avis d'opportunité, émis par cette instance de concertation régionale pour les enquêtes régionales, permet d'attester que l'enquête est bien une enquête statistique, qu'elle correspond à un besoin d'intérêt public et ne fait pas double emploi avec d'autres sources statistiques. Cet avis local d'opportunité est un préalable nécessaire à la réalisation de l'enquête.

#### **2) Objectifs - utilité - organisation de l'extension de l'enquête :**

Mme Quiblier expose les raisons qui ont amené le CNFPT à souhaiter cette extension d'enquête.

Cette extension se situe dans un contexte pris en charge par l'Observatoire national de la fonction publique territoriale. Cette opération est prévue dans 8 régions, sur un échantillon constitué de manière identique dans chacune.

L'objectif régional de l'extension est de fournir des éléments d'information permettant de mieux définir la politique régionale de formation. La délégation régionale du CNFPT a ainsi besoin de connaître les besoins de formation des collectivités locales afin de mieux cibler son offre. L'enquête annuelle existante sur les personnels des collectivités territoriales (enquête COLTER) ne fournit pas ces éléments.

Mme Quiblier apporte également les éléments d'informations suivants :

- L'enquête nationale menée par l'INSEE (enquête COLTER) donne des informations sur les effectifs par statut, sexe et cadre d'emploi, mais donne peu d'informations par secteur d'activité. Or les  $\frac{3}{4}$  des agents se situent dans des filières administratives ou techniques avec des activités différentes, et il est nécessaire de détailler davantage ces activités exercées : avoir une vision des agents par secteur d'activité.
- Une enquête similaire a déjà été menée en Rhône-Alpes en 2003, en Bourgogne et Franche-Comté en 2004 avec de très bon taux de réponse, proche des 100%. La nomenclature utilisée et le questionnaire ont été testés en grandeur nature lors de ces opérations.
- Le questionnaire est rempli en respectant la structure organisationnelle de la collectivité. Il s'agit d'une approche par « secteur de compétence » en prenant appui sur les services d'affectation des agents : 36 secteurs d'activités sont proposés. Dans les petites collectivités, où très souvent plusieurs activités sont exercées, le remplissage doit se faire en fonction de l'activité principale de l'agent (en cas de polyvalence, la collectivité le précise et indique les différents secteurs concernés). Néanmoins, il existe la possibilité d'inscrire les agents polyvalents en fin de questionnaire en indiquant de manière spécifique les différentes activités exercées.
- Les organismes enquêtés : la collecte est exhaustive au delà de 20 salariés et par sondage en dessous (pour les communes, CCAS et SIVU) ; pour les catégories juridiques où les organismes sont peu nombreux, la collecte est exhaustive. Au total, environ 735 organismes seront enquêtés en Haute-Normandie (le tiers des organismes employeurs), permettant de couvrir 85% des effectifs des collectivités.

M. Mérienne complète cet exposé : les informations recueillies permettront d'aller au delà des formations traditionnellement proposées et notamment de déterminer des cycles de formations spécifiques et de mieux cibler les secteurs d'activités concernés. Elles permettront aussi d'approfondir les recherches, de bien cerner les besoins et intentions de recrutement et de mieux appréhender les offres de postes, en étant plus proche de la réalité (exemple : intéressant de connaître l'affectation du rédacteur - cadre d'emploi - dans un service d'espaces verts).

Un fort intérêt existe au sein de l'interrégion Ouest puisque cette extension est réalisée dans les 4 régions concernées.

Mme Renac précise ensuite que des moyens seront mis en œuvre au sein de son unité, chargée de réaliser cette opération, afin de gérer au mieux, de façon simultanée, l'enquête nationale COLTER et l'extension régionale.

Cette extension doit en effet s'articuler le mieux possible avec l'enquête nationale de l'INSEE. Quelques modalités pratiques de collecte sont précisées :

- la collecte de l'extension est réalisée en même temps que l'enquête nationale COLTER et les enquêtés sont prévenus quelques jours avant avec un courrier spécifique,
- l'extension ne concerne qu'un échantillon d'environ 735 organismes sur les 2 700 que compte la région Haute-Normandie pour l'enquête nationale COLTER,
- le contrôle des données collectées de l'extension se fera en parallèle avec les résultats de l'enquête nationale COLTER
- un rappel sera adressé auprès des non-répondants, de la même façon et à la même période que le rappel adressé aux non-répondants de l'enquête nationale.

A l'issue de la collecte des informations, un retour personnalisé (recto-verso) sera adressé en juin 2005 aux collectivités enquêtées. Ce retour sera accompagné d'un comparatif avec des organismes de mêmes strates. Une publication INSEE-CNFPT (8 pages) sera réalisée au 4<sup>e</sup> trimestre 2005 avec les résultats de l'enquête pour la région.

Il s'agit d'une opération ponctuelle (enquête au 31/12/2004), dont le renouvellement n'est pas envisagé pour l'instant.

### **3) Échanges entre participants :**

M. Latour intervient sur les possibilités de résultats en terme de cartographie : souhait d'avoir des résultats par zone. Mme Quiblier signale qu'il sera possible de le faire sur des strates enquêtées de façon exhaustive, mais à vérifier lorsque la strate correspond à une partie interrogée seulement par sondage (commune, CCAS et SIVU de moins de 20 agents) : regarder de plus près la représentativité des résultats sur la strate.

Il est aussi demandé si un contact a été établi au préalable avec la DGCL : actuellement, des difficultés existent pour l'exploitation des bilans sociaux (exploitation des bilans de 2001). Il est donc très souhaitable d'être beaucoup plus réactif, même plus que pour l'enquête nationale COLTER. Les résultats de l'extension seront effectivement disponibles entre septembre et décembre 2005 : source très fraîche, effectifs par activité non fournis par ailleurs, retour rapide intéressant aussi les collectivités territoriales.

Le centre de gestion de Seine-Maritime fait savoir qu'il s'agit d'une nomenclature d'activités nouvelle : une réflexion commune CNFPT-CDG aurait été souhaitable pour mettre en œuvre un référentiel d'activités commun et il est regrettable de partir sur une photographie différente. Il convient d'éviter le plus possible les dérives au niveau des classifications et donc de mettre en œuvre des passerelles d'un niveau à un autre.

Mme Quiblier acquiesce et signale que des regroupements peuvent être effectués à partir des 36 secteurs d'activité : il est effectivement dommage de disposer de nomenclatures différentes INSEE, CDG et CNFPT.

La réalisation des bilans sociaux intègre le recensement de l'ensemble des agents : il faudrait envisager de dépasser le simple comptage statutaire, agent par agent, pour avoir un moyen d'action au niveau de l'emploi.

Mme Quiblier signale qu'une interrogation directe, agent par agent, est une opération beaucoup plus lourde (aussi en terme de transmission des données), mais qui aurait l'avantage de disposer des informations complètes (variables statutaires, âge, métier, service d'affectation,...) avec la possibilité de réaliser ensuite tous les croisements possibles en sortie.

M. Latour confirme qu'il est très dommageable de ne pas disposer des variables sexe et âge (cela suppose effectivement une interrogation individu par individu).

Le cas des assistantes maternelles est évoqué : elles ne possèdent pas de grade clairement identifié. Mme Quiblier précise qu'il sera tenu compte de cette remarque : les résultats des enquêtes précédemment réalisés seront vérifiés sur ce point particulier et la notice explicative (jointe au questionnaire) sera précisée.

### **4) Recueil formel des avis :**

A la suite de ces échanges, M. Jacob vérifie auprès des participants la clarté du projet présenté, l'utilité et l'opportunité d'organiser cette enquête complémentaire.

Le centre de gestion de Seine-Maritime fait remarquer qu'un seul projet commun (au plan national et au plan régional), avec une seule enquête par an, et satisfaisant tous les partenaires, serait souhaitable (beaucoup d'enquêtes sont déjà réalisées entre janvier et mars), notamment l'enquête de conjoncture CNFPT.

M. Jacob rappelle qu'il ne s'agit ici que d'un complément, réalisé en concertation régionale, et ne visant que 735 organismes, sur les 2 700 que compte la région. Le souhait de projet commun est entendu et devrait être porté devant l'instance concernée du CNIS, chargé aussi confronter les besoins des utilisateurs et des producteurs de l'information.

Mme Quiblier confirme le souhait de disposer d'un outil permettant de récolter toutes les informations et l'enquête COLTER pourrait jouer ce rôle.

Un dernier point est abordé à propos de la transmission des informations qui relève d'une convention CNFPT-INSEE, permettant de communiquer les données individuelles, ce qui nécessite de passer devant une commission d'information statistique, dans l'orbite du CNIS. Le CNFPT est ainsi soumis aux mêmes règles de respect du secret statistique pour diffuser l'information.

Après ces derniers échanges, **l'avis d'opportunité favorable à l'enquête est donné.** Aucune réserve n'est émise.

**CNFPT-CR-INSEE-DR HAUTE NORMANDIE**

COMITE DU LABEL

Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2004 - n°404/D131**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête sur l'emploi par secteur d'activité des collectivités et des établissements territoriaux de la région Haute-Normandie**

---

*Programme : 2005**Emetteurs : Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et Conseil Régional de Haute-Normandie; Direction régionale de l' INSEE Haute-Normandie  
Avis rendu par le président du comité du label, le 1er décembre 2004.*

L'enquête a reçu un avis d'opportunité locale favorable lors d'une réunion de l'instance de concertation le 3 novembre 2004. Cette enquête est identique à celle de Rhône-Alpes faite en 2002 pour laquelle l'avis de conformité avait été donné le 8 novembre 2002 par la configuration Collectivités territoriales.

L'enquête a pour objectif d'améliorer la connaissance statistique sur l'emploi par secteur d'activité des collectivités et établissements territoriaux, d'améliorer la gestion des recrutements des personnels territoriaux ainsi que leur formation.

Le champ de l'enquête est l'ensemble des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ayant déclaré au moins 1 salarié au 31 décembre 2003 et localisés en Haute-Normandie.

L'enquête est exhaustive pour les communes, les syndicats à vocation unique (SIVU) et les centres communaux d'action sociale (CCAS) de 20 salariés et plus . En deçà de 20 agents, il s'agit d'une enquête par sondage. L'échantillon concerne environ 735 collectivités et établissements territoriaux.

La collecte a lieu de janvier à juin 2005 et porte sur les effectifs au 31 décembre de l'année 2004, elle a lieu simultanément à la collecte de l'enquête annuelle nationale sur les personnels des collectivités territoriales et établissements publics locaux. La collecte est faite par voie postale, elle est assurée par la direction régionale de l'Insee Haute-Normandie.

Le questionnaire se présente sous forme d'un tableau permettant la répartition des effectifs selon 36 secteurs d'activités regroupés en 5 grands secteurs décrivant l'emploi : stratégie de la collectivité ; gestion interne de la collectivité ; politiques publiques locales ; intervention technique ; intervention sociale.

La durée du temps de réponse varie avec la taille de l'unité enquêtée. Pour une collectivité de 30 agents le temps de réponse au questionnaire est de 15 minutes environ.

Un document de 8 pages présentant les principaux résultats sera diffusé au deuxième semestre 2005, et un retour aux organismes enquêtés est également prévu.

**Le comité attribue à l'enquête sur l'emploi par secteur d'activité des collectivités et des établissements territoriaux de la région Haute-Normandie en 2005 le label d'intérêt général et de qualité statistique.**

## CNFPT-CR-INSEE-DR BASSE NORMANDIE

### AVIS D'OPPORTUNITE LOCALE Réunion du 24 novembre 2004

Etaient invités les représentants des organismes suivants :

- La préfecture de région
- Le conseil régional
- Les trois conseils généraux de la région
- Les trois centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région
- Les trois associations départementales de maires
- Les trois services départementaux incendie et secours
- Le centre communal d'action sociale de Caen
- Orne Habitat , Caen Habitat
- Les 18 communautés de communes ou d'agglomération de la région
- 16 communes de la région

Etaient présents :

- Mme Decaen, directrice du centre de gestion du Calvados
- Mme Gasperin du centre de gestion du Calvados
- Mme Verdier de la ville de Lisieux

Les autres organismes invités n'ont pu se rendre disponibles.

Les commanditaires (Cnfpt) étaient représentés par :

- Mlle Rustand, chargée d'études statistiques, observatoire de la fonction publique territoriale
- Mme Cucuat, responsable régional emploi, délégation régionale du Cnfpt de Basse-Normandie

L'INSEE Basse-Normandie était représenté par :

- M. Borkowski, directeur régional
- M. Serval, chef du service statistique

Les membres du comité avaient reçu par courrier avant la réunion un exemplaire du questionnaire complémentaire à l'enquête nationale sur les Personnels des Collectivités Territoriales (dite Colter).

#### **1. La procédure du Label**

M. Borkowski ouvre la séance en remerciant les participants à ce comité, invités à se présenter à tour de rôle.

Il donne quelques éléments d'information sur le Cnis et la procédure du Label. Le Cnis, constituant un lieu de concertation, assure un rôle de coordination des enquêtes. Cet organisme s'assure notamment qu'une enquête publique correspond bien à un intérêt général, sans redondance avec des informations existant déjà par ailleurs (données administratives ou autres enquêtes).

Le Cnis a constitué un comité du label, label délivré aux enquêtes statistiques si elles répondent à un certain nombre de critères de pertinence et de qualité. Il convient notamment de se concerter avec les partenaires locaux et d'émettre un avis en terme d'opportunité, d'où l'objet de cette réunion. L'avis d'opportunité permet d'attester que l'enquête est bien une enquête statistique, qu'elle correspond à un besoin d'intérêt public. Le compte-rendu de cette réunion sera donc transmis au comité du label avec l'avis des participants. Il pourra alors attribuer à cette enquête un label d'intérêt général mais l'enquête ne sera pas « obligatoire ».

## **2. Objectifs - utilité - organisation de l'extension de l'enquête :**

Mme Cucuat expose les raisons qui ont amené le Cnfpt à souhaiter cette extension d'enquête. Elle rappelle que cette enquête a déjà été réalisée dans d'autres régions, en particulier en Rhône-Alpes qui a été pionnière. Elle indique le Cnfpt souhaite que cette opération soit réalisée dans 8 régions en 2005 et qu'en particulier, les quatre régions du grand Ouest (Basse et Haute Normandie, Bretagne, Pays de la Loire) la réalisent en même temps, confortant ainsi la collaboration entre les quatre délégations du Cnfpt et les quatorze centres de gestion associés à l'opération.

Mme Cucuat précise que cette extension d'enquête est aussi une manière « naturelle » de prolonger l'enquête « recensements des postes vacants par secteurs d'activités » qui est adressée à l'ensemble des organismes des quatre régions du grand Ouest.

L'objectif régional de l'extension est de fournir des éléments d'information permettant de mieux définir la politique régionale de formation. La délégation régionale du Cnfpt a ainsi besoin de connaître les besoins de formation des collectivités locales afin de mieux cibler son offre. L'enquête annuelle existante sur les personnels des collectivités territoriales (enquête Colter) ne fournit pas ces éléments.

Mlle Rustand apporte également les éléments d'informations suivants :

- L'enquête nationale menée par l'Insee (enquête Colter) donne des informations sur les effectifs par statut, sexe et cadre d'emploi, mais donne peu d'informations par secteur d'activité. Or les  $\frac{3}{4}$  des agents se situent dans des filières administratives ou techniques avec des activités différentes, et il est nécessaire de détailler davantage ces activités exercées : avoir une vision des agents par secteur d'activité.
- Une enquête similaire a déjà été menée en Rhône-Alpes en 2003, en Bourgogne et Franche-Comté en 2004 avec de très bon taux de réponse, proche des 100%. La nomenclature utilisée et le questionnaire ont été testés en grandeur nature lors de ces opérations.
- Le questionnaire est rempli en respectant la structure organisationnelle de la collectivité. Il s'agit d'une approche par « secteur de compétence » en prenant appui sur les services d'affectation des agents : 36 secteurs d'activités sont proposés. Dans les petites collectivités, où très souvent plusieurs activités sont exercées, le remplissage doit se faire en fonction de l'activité principale de l'agent. En cas de polyvalence, il existe la possibilité d'inscrire les agents polyvalents en fin de questionnaire en indiquant les différents secteurs concernés.
- Les organismes enquêtés : pour les communes, CCAS et SIVU de moins de 20 salariés, on réalise un sondage ; pour le reste, la collecte est exhaustive. Au total, environ 1000 organismes seront enquêtés en Basse-Normandie, permettant de couvrir presque 85% des effectifs des collectivités.
- Une publication (un 8 pages environ) est prévue en fin d'année en collaboration avec l'Insee. De plus, l'Insee effectuera un retour de l'enquête vers les collectivités répondantes avec leurs données et les données correspondant à l'ensemble des organismes du même type, de façon à pouvoir faire des études de comparabilité.

M.Servel précise qu'il s'agit d'une opération ponctuelle (enquête au 31/12/2004), dont le renouvellement n'est pas envisagé pour l'instant.

## **3. Échanges entre participants :**

Mme Decaen intervient et précise qu'elle a pris contact avec les deux autres centres de gestion de la région avant la réunion et qu'elle s'exprime au nom des trois centres. Elle souligne l'intérêt de la réalisation d'une telle enquête et souhaite avoir des précisions sur la composition de l'échantillon et les modes de relance envisagés, ainsi que sur le taux de réponse à l'enquête nationale Colter.

Mlle Rustand indique qu'il est envisagé dans la convention en cours de rédaction une relance courrier et une relance téléphonique par l'Insee ainsi qu'une deuxième relance téléphonique par le Cnfpt.

M.Servel précise que ce dernier point doit être examiné. La fourniture d'un fichier des non-répondants à une enquête partenariale est-elle possible ? Toutefois, en Basse-Normandie, pour 2004, le taux de réponse à l'enquête Colter était de 94,4% à la fin juin.

Mme Decaen évoque également les différences de nomenclatures d'activités entre l'enquête sur le recensement des postes vacants et l'extension régionale Colter.

Mme Cucuat acquiesce et indique qu'une cohérence entre les deux questionnaires est à envisager.

M.Servel signale qu'il a reçu un mail de la mairie de Tourlaville lui indiquant quelques remarques à lire en séance. Ces remarques portent :

- sur les types d'enquêtes susceptibles de correspondre aux besoins de la collectivité ;
- sur les actions de formations correspondant aux demandes des agents et de l'administration.

Mme Verdier partage les préoccupations de la commune de Tourlaville sur les difficultés à recruter dans certaines filières et confirme les propos de Mme Decaen sur la difficulté à remplir le questionnaire associé à l'enquête sur le recensement des postes vacants.

Comme il apparaît que les remarques faites ne concernent pas directement l'enquête dont la réunion fait l'objet, il est décidé qu'une copie du courrier sera remise au Cnfpt qui s'engage à répondre par écrit à la collectivité.

#### **4. Recueil formel des avis :**

A la suite de ces échanges, M. Borkowski vérifie auprès des participants la clarté du projet présenté, l'utilité et l'opportunité d'organiser cette enquête complémentaire.

Il demande aux participants leur avis sur ce projet d'enquête. Tout le monde y est favorable. **L'avis d'opportunité favorable à l'enquête est donc acté.**

Il remercie les participants de leur présence et de leur participation et lève la séance.

**CNFPT-CR-INSEE-DR BASSE NORMANDIE**

COMITE DU LABEL

Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2004 - n°405/D131**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête sur l'emploi par secteur d'activité des collectivités et des établissements territoriaux de la région Basse-Normandie**

---

*Programme* : 2005*Emetteurs* : Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et Conseil Régional de Basse-Normandie; Direction régionale de l' INSEE Basse-Normandie  
Avis rendu par le président du comité du label, le 1er décembre 2004.

L'enquête a reçu un avis d'opportunité locale favorable lors d'une réunion de l'instance de concertation le 24 novembre 2004. Cette enquête est identique à celle de Rhône-Alpes faite en 2002 pour laquelle l'avis de conformité avait été donné le 8 novembre 2002 par la configuration Collectivités territoriales.

L'enquête a pour objectif d'améliorer la connaissance statistique sur l'emploi par secteur d'activité des collectivités et établissements territoriaux, d'améliorer la gestion des recrutements des personnels territoriaux ainsi que leur formation.

Le champ de l'enquête est l'ensemble des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ayant déclaré au moins 1 salarié au 31 décembre 2003 et localisés en Basse-Normandie.

L'enquête est exhaustive pour les communes, les syndicats à vocation unique (SIVU) et les centres communaux d'action sociale (CCAS) de 20 salariés et plus. En deçà de 20 agents, il s'agit d'une enquête par sondage. L'échantillon concerne environ 1037 collectivités et établissements territoriaux.

La collecte a lieu de janvier à juin 2005 et porte sur les effectifs au 31 décembre de l'année 2004, elle a lieu simultanément à la collecte de l'enquête annuelle nationale sur les personnels des collectivités territoriales et établissements publics locaux. La collecte est faite par voie postale, elle est assurée par la direction régionale de l'Insee Basse-Normandie.

Le questionnaire se présente sous forme d'un tableau permettant la répartition des effectifs selon 36 secteurs d'activités regroupés en 5 grands secteurs décrivant l'emploi : stratégie de la collectivité ; gestion interne de la collectivité ; politiques publiques locales ; intervention technique ; intervention sociale.

La durée du temps de réponse varie avec la taille de l'unité enquêtée. Pour une collectivité de 30 agents le temps de réponse au questionnaire est de 15 minutes environ.

Un document de 8 pages présentant les principaux résultats sera diffusé au deuxième semestre 2005, et un retour aux organismes enquêtés est également prévu.

**Le comité attribue à l'enquête sur l'emploi par secteur d'activité des collectivités et des établissements territoriaux de la région Basse-Normandie en 2005 le label d'intérêt général et de qualité statistique.**

## CNFPT-CR-INSEE-DR PAYS DE LA LOIRE

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE LOCAL D'OPPORTUNITE DU : 25 novembre 2004

#### Enquête sur l'emploi par secteur d'activité des collectivités et des établissements territoriaux de la région Pays de la Loire

#### *Participants :*

##### **Invités**

Jean-François ARTHUIS-BRAULT	Directeur du CNFPT
Jean GUILBAUD	Directeur adjoint des ressources humaines au Conseil général de la Vendée
Bernard HUSSON	Responsable du service Carrières et conditions de travail au Conseil Général
François-Xavier NERDEN	Directeur du centre de gestion de la Mayenne
Alain POIRIER	Directeur adjoint du centre de gestion de la Sarthe
Pierre GEAY	Président du centre de gestion de la Vendée
Didier DAUTEL	Centre de gestion du Maine-et-Loire

##### **CNFPT**

Sylvie QUIBLIER	Observatoire du CNFPT
Nadia RUSTAND	Observatoire du CNFPT

##### **INSEE**

Pierre MULLER	Directeur régional
Philippe CHATAIGNON	Chef du service statistique entreprises
Marc JOUBERT	Responsable division Appareil Productif Local
Patrick VIGOUROUX	Responsable division Enquêtes Entreprises et Tourisme

Après à un bref tour de table, Jean-François ARTHUIS-BRAULT introduit la séance en remerciant les participants.

### **Contexte**

Pierre MULLER explique le but de cette réunion. Pour analyser l'intérêt d'une enquête régionale, dans un premier temps, un comité local doit se réunir pour se prononcer et valider le projet (avis d'opportunité) ; le CNIS, à travers son comité du label, donne ensuite son aval sur l'enquête.

Cette enquête a déjà été réalisée dans d'autres régions (Rhône-Alpes, Bourgogne et Franche-Comté). Ainsi, le comité de label s'est déjà réuni et a validé la qualité de l'enquête. La procédure sera donc simplifiée. Il reste à débattre sur l'opportunité de l'enquête.

Sylvie QUIBLIER informe qu'elle a été sollicitée par des centres de gestion afin de mieux déterminer et mesurer l'activité des agents des collectivités. L'enquête COLTER permet de collecter des informations sur les effectifs, les statuts, les cadres d'emploi (filiales et catégories hiérarchiques) et les conditions d'emploi. Toutefois, il existe un manque d'informations sur les métiers et les activités des agents. L'enquête COLTER seule n'est pas suffisante pour déterminer les besoins de formation des agents.

Plusieurs approches sont possibles pour mieux connaître l'activité des agents :

- Demander le métier des agents territoriaux (280 métiers recensés à ce jour dans la nomenclature). Un certain nombre de collectivités ne connaît pas vraiment cette nomenclature et il y a un risque important de ne pas avoir des réponses de bonne qualité à un éventuel questionnement ;
- Aborder l'approche métier à partir des secteurs d'activité (36 secteurs). Cette nomenclature a été élaborée par l'Observatoire et a été affinée et validée lors des précédentes enquêtes. Classer les agents par service d'affectation ne pose pas de problèmes aux collectivités, ce qui a été vérifiée en Bourgogne et Rhône-Alpes où les taux de réponse se sont établis à 98 % et 100 %.

Toutes les activités ne sont pas organisées de la même façon. Pour les petites collectivités, des agents sont polyvalents sur plusieurs secteurs, ce qui engendre des difficultés pour le remplissage du questionnaire.

Les résultats de cette enquête permettront un éclairage sur l'activité des agents, leur profil (catégorie A, B, C), une évaluation des effectifs concernés lors de la mise en place d'une formation, une différenciation des types de collectivités, une possibilité de résultats par département, tout en respectant le secret statistique.

### **Calendrier**

Philippe CHATAIGNON rappelle le partenariat, fait quelques remarques techniques et présente le calendrier prévu.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le CNFPT, la maîtrise d'œuvre par l'INSEE. L'enquête complémentaire est calée sur l'enquête annuelle COLTER. Elle n'est pas exhaustive mais repose sur un échantillon d'environ 1100 organismes, ce qui représente un tiers des collectivités mais permet de couvrir 90 % de l'emploi.

Le calendrier serait le suivant :

- envoi d'une lettre d'annonce début janvier
- envoi par voie postale du questionnaire mi-janvier
- envoi d'une lettre de rappel dans la première quinzaine de février
- relances téléphoniques si besoin pour récupérer les réponses manquantes en mars

## Débat

François-Xavier NERDEN rappelle l'existence du rapport sur l'état des collectivités. Ne permet-il pas de répondre aux questions posées ? N'y a-t-il pas trop d'enquêtes ? Moins il y a d'enquêtes, plus les réponses sont fiables. Il s'interroge aussi sur la connaissance de l'enquête COLTER par les collectivités.

Pierre MULLER estime qu'il n'y a pas trop d'enquêtes dans le domaine des collectivités et qu'il n'y pas de souci de fiabilité.

Pierre GEAY se dit très favorable au complément d'enquête COLTER. Pour lui, cette enquête permettra de mieux cerner les perspectives de recrutement. Ce qui compte avant tout, c'est l'activité, le métier de l'agent. L'idéal serait de fusionner l'enquête COLTER et le complément selon Pierre MULLER. Cette enquête serait un premier pas vers l'approche des métiers, ce qui peut être un objectif recherché à terme.

Il est reconnu que le tableau des secteurs d'activité a été validé et labellisé par l'observatoire du CNFPT. La nomenclature peut ainsi être utilisée pour les systèmes d'information internes.

Jean-François ARTHUIS-BRAULT souligne à nouveau l'intérêt de l'enquête.

Le rapport sur l'état des collectivités (bilan social) est récurrent, l'enquête complémentaire COLTER sera-t-elle reconduite, réactualisée ? Rien n'est prévu pour le moment mais le CNFPT abonde en ce sens. Il serait intéressant de faire le tour des régions avant de faire le point.

Huit régions vont réaliser cette enquête en 2005. Les onze restantes (trois l'ont déjà réalisé) devraient la faire en 2006.

Un point reste à débattre : la restitution des résultats où quelques précisions doivent être apportées.

## Conclusion

Dans leur ensemble, les participants ont jugé utiles cette enquête, celle-ci n'ayant aucune redondance avec un système d'information existant. Trois remarques de Pierre MULLER clôtureront la séance.

- Le renouvellement de cette enquête. Deux possibilités : l'intégrer dans COLTER ou la renouveler tous les deux ans. Il serait bon de connaître l'avis des régions.
- L'approche par métier, différente de l'approche par secteur d'activité
- La conférence régionale de l'emploi, un élément à prendre en compte pour le timing de l'enquête dont les délais sont déjà tendus.

**L'avis d'opportunité pour la réalisation de l'enquête complémentaire COLTER dans les Pays de la Loire en 2005 est donné.**

**CNFPT-CR-INSEE-DR PAYS DE LA LOIRE**

COMITE DU LABEL

Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2004 - n°406/D131**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête sur l'emploi par secteur d'activité des collectivités et des établissements territoriaux de la région Pays de la Loire**

---

*Programme* : 2005*Emetteurs*: Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et Conseil Régional des Pays de la Loire; Direction régionale de l' INSEE Pays de la Loire  
Avis rendu par le président du comité du label, le 1er décembre 2004.

L'enquête a reçu un avis d'opportunité locale favorable lors d'une réunion de l'instance de concertation le 25 novembre 2004. Cette enquête est identique à celle de Rhône-Alpes faite en 2002 pour laquelle l'avis de conformité avait été donné le 8 novembre 2002 par la configuration Collectivités territoriales.

L'enquête a pour objectif d'améliorer la connaissance statistique sur l'emploi par secteur d'activité des collectivités et établissements territoriaux, d'améliorer la gestion des recrutements des personnels territoriaux ainsi que leur formation.

Le champ de l'enquête est l'ensemble des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ayant déclaré au moins 1 salarié au 31 décembre 2003 et localisés en Pays de la Loire.

L'enquête est exhaustive pour les communes, les syndicats à vocation unique (SIVU) et les centres communaux d'action sociale (CCAS) de 20 salariés et plus. En deçà de 20 agents, il s'agit d'une enquête par sondage. L'échantillon concerne environ 1090 collectivités et établissements territoriaux.

La collecte a lieu de janvier à juin 2005 et porte sur les effectifs au 31 décembre de l'année 2004, elle a lieu simultanément à la collecte de l'enquête annuelle nationale sur les personnels des collectivités territoriales et établissements publics locaux. La collecte est faite par voie postale, elle est assurée par la direction régionale de l'Insee Pays de la Loire.

Le questionnaire se présente sous forme d'un tableau permettant la répartition des effectifs selon 36 secteurs d'activités regroupés en 5 grands secteurs décrivant l'emploi : stratégie de la collectivité ; gestion interne de la collectivité ; politiques publiques locales ; intervention technique ; intervention sociale.

La durée du temps de réponse varie avec la taille de l'unité enquêtée. Pour une collectivité de 30 agents le temps de réponse au questionnaire est de 15 minutes environ.

Un document de 8 pages présentant les principaux résultats sera diffusé au deuxième semestre 2005, et un retour aux organismes enquêtés est également prévu.

**Le comité attribue à l'enquête sur l'emploi par secteur d'activité des collectivités et des établissements territoriaux de la région Pays de la Loire en 2005 le label d'intérêt général et de qualité statistique.**

## CNFPT-CR-INSEE-DR ALSACE

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITE LOCAL D'OPPORTUNITE DU : 24 novembre 2004

#### Enquête emploi par secteur d'activité des employés De la fonction publique territoriale et Des établissements publics locaux en Alsace

#### *Participants*

##### **Invités**

Pascale Hauger	Conseil Général du Bas-Rhin
Béatrice Schwob	Mairie de Sélestat
Agnès Faivre	Mairie d'Illkirch-Graffenstaden
Pascale Stoltz	Mairie et Communauté d'Agglomération de Mulhouse-Sud Alsace (CAMSA)
Philippe Roesch	Sgare et Préfecture de région

##### **CNFPT**

Patrick Baillard	Directeur régional (délégation Alsace-Moselle)
Jérôme Pech	Chargé d'étude à l'Observatoire de la FPT
Danièle Bur-Mathieu	Responsable régionale emploi
Martine François	Responsable régionale formation

##### **INSEE**

Vincent le Calonnec	Directeur régional
Matthieu Morando	Chef du service statistique
Sonia Bourdin	Chef de la section « enquêtes entreprises »

##### **EXCUSÉS**

M Marchand	Mairie de Saint-Louis
M Klein-Mosser	Mairie de Bischheim
Mme Wagner-Meichler	Centre de Gestion du Haut-Rhin
M René Danesi	Association des Maires du Haut-Rhin
M Jean-Claude Schmitt	Association des Maires ruraux du Bas-Rhin
M Jean-Marc Marchetti	Mairie d'Haguenau
Mme Pascale Cornu	Centre de Gestion du Bas-Rhin
M Joseph Spiegel	Mairie de Kingersheim
Mme Monique Karr	Mairie de Riedisheim
Mme André Diether	Mairie d'Illzach

Liste des organismes conviés en annexe.

Un dossier est remis à chaque participant ; Il comporte les projets de lettre-avis et de questionnaire, la publication qui a été faite en Bourgogne en 2004 suite à l'opération du même type dans cette région, et une plaquette de présentation du CNIS.

## **Ouverture**

MM Baillard et Le Calonnec introduisent la séance :

- présentation des intervenants et tour de table
- présentation du dossier et de l'ordre du jour
- exposé des principaux objectifs de l'enquête
- description de la communication faite en amont des enquêtes et le recueil de l'avis d'opportunité local

## **Cadrage, présentation de l'enquête**

M Baillard rappelle les missions du Cnfpt en matière de formation et d'emploi. Il précise la situation spécifique de la délégation Alsace-Moselle, et informe que le Cnfpt et l'Insee de la région Lorraine vont réaliser en partenariat une enquête du même type, dans un calendrier proche. Pour remplir leurs missions, les acteurs de la formation et de l'emploi (Cnfpt, Cdg, Conseil régional) doivent pouvoir disposer d'informations sur les activités des agents territoriaux au niveau régional et infra-régional. Il annonce enfin la prochaine conférence inter-régionale de l'emploi et de la formation, et souligne l'utilité des données issues de l'enquête en tant que données de cadrage.

M. Pech rappelle que les principales enquêtes (« Colter » et « Bilans sociaux ») dénombrant les effectifs dans la fonction publique territoriale proposent une lecture statutaire de l'emploi à partir de la répartition des agents par statuts, catégories hiérarchiques, filières et cadres d'emploi. Cette lecture statutaire est intéressante pour le Cnfpt, par exemple dans le cadre de ses missions d'organisation de concours. Cependant, pour répondre à ses missions de formation, le Cnfpt souhaite compléter cette approche par une lecture sectorielle de l'activité. Pour ce faire, le Cnfpt a développé une nomenclature des secteurs d'activités (en 36 postes, regroupés en 6 domaines) à travers laquelle l'ensemble des employeurs territoriaux peuvent répartir leurs effectifs. Il souligne qu'aucune source d'information ne permet actuellement d'appréhender simultanément ces deux lectures de l'emploi territorial, afin de connaître les effectifs territoriaux par secteurs d'activité, par statuts (titulaire, non titulaires, emplois aidés) et catégories hiérarchiques (A, B, C). Pour ne pas multiplier les dispositifs d'enquête et ne pas alourdir la charge de travail statistique des collectivités, le Cnfpt a sollicité l'Insee-Alsace pour appuyer cette enquête sur l'enquête nationale Colter.

## **Calendrier, méthode**

M Morando présente ensuite les différentes étapes de l'opération et la constitution de l'échantillon. Les opérations de collecte, saisie, contrôle, apurement, redressement et livraison des premiers résultats auront lieu durant le 1<sup>er</sup> semestre 2005.

Les communes et SIVU de moins de 20 salariés feront l'objet d'un échantillonnage, le reste de la base de sondage étant enquêté exhaustivement. 600 organismes environ sont concernés, représentant plus de 90 % de l'effectif global. La dimension de l'échantillon permettra des résultats fiables au niveau régional mais également départemental dans la limite du respect du secret statistique. M Morando poursuit en rappelant le rôle du CNIS, qui émet un avis d'opportunité pour chaque enquête, y compris à l'échelon régional.

## **Débat**

### **Autour de la charge de travail :**

*A la suite de l'inquiétude formulée par Mme Faivre (mairie d'Illkirch) dès le tour de table, certains participants s'interrogent quant à la lourdeur du remplissage du tableau.*

Il est d'abord rappelé qu'il s'agit d'un complément de l'enquête Colter, et que les deux questionnaires sont envoyés simultanément et seront a priori remplis par la même personne. L'expérience acquise lors de précédentes éditions montre qu'il est facile pour les grandes communes d'y répondre et qu'elles disposent d'outils facilitant le remplissage. Quant aux petites communes, une aide téléphonique s'avère être un moyen efficace pour les aider à remplir le tableau. D'une façon globale, les questionnaires ont été bien remplis dans les régions l'ayant déjà exploité. Le traitement des agents

polyvalents, nombreux dans les collectivités de petite taille est aussi précisé : leur inscription se fait en fonction de l'activité principale de l'agent et, si celui-ci n'a pas d'activité principale, en précisant les différents secteurs dans lequel il intervient. Toujours sur le thème de la charge de travail, M Pech annonce qu'il y aura une réunion d'information en 2005 sur l'évolution de l'enquête « bilan social », évolution qui va dans le sens de l'allègement.

#### **Précisions sur les modalités de remplissage :**

*Des questions sont posées autour de la date de référence, de la possibilité de remplir un questionnaire électronique, du délai court proposé et de l'assistance au remplissage.*

Il est précisé que les effectifs à retenir sont ceux employés en décembre 2004, comme pour l'enquête Colter. Le délai laissé aux communes est effectivement serré : il est calqué sur le calendrier de l'enquête nationale, pour inciter les collectivités à répondre simultanément aux deux questionnaires. L'expérience montre d'une part que la majorité des questionnaires sont effectivement retournés sous quinzaine et d'autre part que proposer un délai plus long ne permet en général pas d'améliorer les taux de réponse, du reste traditionnellement très élevés pour ces enquêtes. Il est précisé aussi qu'en cas de relance le délai proposé est nettement plus important. Une assistance téléphonique est proposée, dont les coordonnées seront précisées dans la lettre-avis et sur la première page du questionnaire. Concernant la méthode de collecte, seul des questionnaires papiers sont proposés, le délai court nous séparant de la collecte ne permettant pas d'étudier la possibilité de proposer des questionnaires électroniques. Les difficultés en matière de confidentialité (sécurité des données) pour ce type d'enquête sont aussi exposées. Néanmoins, l'Insee-Alsace étudiera l'opportunité de mettre à disposition des plus grandes collectivités un outil facilitant les agrégations, pour éviter au répondant de calculer « à la main » ses totaux.

#### **Précisions sur la nomenclature sectorielle :**

*Les discussions autour de la charge de travail ainsi qu'une question de Mme Stoltz (mairie de Mulhouse) conduisent à préciser le type de ventilation demandée.*

M. Pech précise que l'enquête vise une approche sectorielle de l'activité, et pas une approche métier. Il donne l'exemple d'une secrétaire d'un service d'espaces verts, qui doit être classée dans le secteur « espaces verts » de la nomenclature. Cette approche simplifie le remplissage des questionnaires, dans la mesure où il suffira dans la majorité des cas de se reporter aux organigrammes. Les participants sont invités à prendre connaissance des consignes de remplissage (p4 du questionnaire) qui précisent ce point. Il est convenu aussi d'évoquer plus clairement cette approche sectorielle en amont de l'enquête (lettre avis et 1<sup>ère</sup> page du questionnaire).

M. Baillard explique qu'une déclinaison des métiers est en cours de finalisation et sera développée autour de 284 « fiches-métiers » d'ici la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2005. Il existe déjà un CD-ROM de présentation ainsi que des fiches synthétiques disponibles sur le site internet. La nomenclature sera utilisée notamment pour les besoins de formation et de recrutement

M. Le Calonnec précise que la nomenclature par secteur d'activité proposée pour l'enquête est déjà utilisée par ailleurs, et souligne que de ce fait le questionnaire présenté est relativement verrouillé. Il conclut, s'appuyant sur le contexte proche de la mise en place de la LOLF, qu'une enquête par activité rentre bien dans la logique actuelle de la fonction publique qui est de disposer de plus en plus d'informations par activité fine.

*Concernant la nomenclature sectorielle toujours, deux questions sont posées par Mme Hauger (conseil général du Bas-Rhin), concernant le classement des assistantes maternelles et l'externalisation.*

Effectivement, les assistantes maternelles ne possèdent pas de grade clairement identifié. Il convient de tenir compte de cette remarque en s'appuyant sur les résultats des enquêtes précédemment réalisés et en précisant la notice explicative sur ce point. Concernant l'externalisation, M. Pech évoque une enquête récente effectuée sur ce thème. Il en ressort que le volume d'activité concerné est très difficile à évaluer par extrapolation des résultats obtenus. M. Baillard précise que l'externalisation constitue une activité publique mais pas de l'emploi public, et n'est donc pas prise en compte dans le cadre de l'enquête.

**Diffusion et secret statistique :**

*M Le Calonnec rappelle la vigilance qu'il faudra accorder aux résultats par types d'organisme quant à la gestion du secret statistique.*

En matière de diffusion, l'Insee est engagé à respecter les règles du secret statistique concernant les collectivités locales (pas de « case » avec un nombre d'établissements inférieur strictement à 3 et, en terme d'effectifs, un établissement ne peut représenter plus de 85% de l'information de la « case »). Tous les croisements ne seront donc pas possibles au niveau départemental, notamment les données par type d'organisme. Il sera demandé une autorisation particulière au Conseil Régional, et éventuellement aux Conseils Généraux, SDIS et Centres de Gestion pour la diffusion de leurs données.

**Clôture**

Après 2h de présentation et de débats, tous les participants se déclarent favorable à la réalisation de l'enquête. **L'avis d'opportunité local à l'enquête est donné.** Aucune réserve n'est émise.

*En clôture du débat, M Roesch (Sgare) souligne l'intérêt manifesté par le Préfet de région pour une meilleure connaissance de l'emploi public dans la fonction publique d'Etat, la territoriale et la fonction publique hospitalière. Il informe les participants qu'il siège au Comité du Label en tant que représentant des Sgar et se déclare favorable à ce projet d'enquête.*

MM. Baillard et Le Calonnec remercient les participants pour leur présence et leur participation et lèvent la séance.

**CNFPT-CR-INSEE-DR ALSACE**

COMITE DU LABEL

Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2004 - n°407/D131**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête sur l'emploi par secteur d'activité des collectivités et des établissements territoriaux de la région Alsace**

*Programme* : 2005

*Emetteurs* : Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et Conseil Régional d'Alsace; Direction régionale de l' INSEE Alsace

Avis rendu par le président du comité du label, le 1er décembre 2004.

L'enquête a reçu un avis d'opportunité locale favorable lors d'une réunion de l'instance de concertation le 24 novembre 2004. Cette enquête est identique à celle de Rhône-Alpes faite en 2002 pour laquelle l'avis de conformité avait été donné le 8 novembre 2002 par la configuration Collectivités territoriales.

L'enquête a pour objectif d'améliorer la connaissance statistique sur l'emploi par secteur d'activité des collectivités et établissements territoriaux, d'améliorer la gestion des recrutements des personnels territoriaux ainsi que leur formation.

Le champ de l'enquête est l'ensemble des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ayant déclaré au moins 1 salarié au 31 décembre 2003 et localisés en Alsace.

L'enquête est exhaustive pour les communes, les syndicats à vocation unique (SIVU) et les centres communaux d'action sociale (CCAS) de 20 salariés et plus. En deçà de 20 agents, il s'agit d'une enquête par sondage. L'échantillon concerne environ 600 collectivités et établissements territoriaux.

La collecte a lieu de janvier à juin 2005 et porte sur les effectifs au 31 décembre de l'année 2004, elle a lieu simultanément à la collecte de l'enquête annuelle nationale sur les personnels des collectivités territoriales et établissements publics locaux. La collecte est faite par voie postale, elle est assurée par la direction régionale de l'Insee Alsace.

Le questionnaire se présente sous forme d'un tableau permettant la répartition des effectifs selon 36 secteurs d'activités regroupés en 5 grands secteurs décrivant l'emploi : stratégie de la collectivité ; gestion interne de la collectivité ; politiques publiques locales ; intervention technique ; intervention sociale.

La durée du temps de réponse varie avec la taille de l'unité enquêtée. Pour une collectivité de 30 agents le temps de réponse au questionnaire est de 15 minutes environ.

Un document de 8 pages présentant les principaux résultats sera diffusé au deuxième semestre 2005, et un retour aux organismes enquêtés est également prévu.

**Le comité attribue à l'enquête sur l'emploi par secteur d'activité des collectivités et des établissements territoriaux de la région Alsace en 2005 le label d'intérêt général et de qualité statistique.**

ENQUÊTES RÉGIONALES AUPRÈS DES EXPLOITATIONS AGRICOLES
--

DRAF .....	133
<i>Enquête sur les pratiques agricoles dans les bassins versants des programmes Bretagne Eau-Pure (BEP) et pro-littoral .....</i>	<i>134</i>
<i>Enquête régionale sur l'entretien des sols viticoles en Franche-Comté .....</i>	<i>136</i>

**DRAF****COMITE REGIONAL D'OPPORTUNITE du 8 juillet 2004****sur le projet d'enquête Pratiques agricoles 2004 dans les bassins versants des programmes Bretagne Eau Pure et Pro-littoral**

<b>Participants</b>	<i>Conseil économique et social régional de Bretagne</i> : Sébastien HAMARD <i>DIREN</i> : Didier CADOU <i>Agence de l'Eau Loire-Bretagne</i> : Yvan HURVOIS <i>Conseil Général d'Ille-et-Vilaine</i> : Anne RICHOU <i>Conseil Général des Côtes-d'Armor</i> : Joël OLLIVIER et Frédéric POULLAIN <i>Conseil Général du Finistère</i> : Laurent LEBRETON <i>Chambre Régionale d'Agriculture</i> : Corinne ROUSSEAU <i>Association Eau et Rivières</i> : Gilles HUET <i>Association des agriculteurs du bassin versant de l'Elorn</i> : Yvon PINVIDIC <i>Mission Bretagne Eau Pure</i> : Sylvie LE ROY <i>Centre d'études pour la valorisation des algues</i> : Sylvian BALLU <i>INSEE Bretagne</i> : Bernard LE CALVEZ <i>DRAF (SRSA) Bretagne</i> : Didier CEBRON, Philippe MICHEL, Françoise POTIN
---------------------	--

Sous la présidence du Directeur Régional de l'INSEE, 16 représentants d'instances régionales ou locales se sont réunis afin de déterminer l'opportunité de réaliser l'enquête sur les pratiques agricoles 2004 dans les bassins versants des programmes Bretagne Eau Pure et Pro-littoral.

Le représentant de l'Agence de l'eau rappelle pourquoi les partenaires financiers des programmes Bretagne Eau Pure et Pro-littoral ont souhaité qu'une enquête statistique soit menée dans les bassins versants concernés.

Le représentant de la DRAF présente ensuite le projet d'enquête à partir des dossiers remis en séance :

- une fiche de présentation de l'enquête
- une carte des bassins versants
- un plan du questionnaire

Les discussions sur le projet s'articulent ensuite sur les thèmes suivants :

- les objectifs généraux de l'enquête
- la limite des zones de programme
- la stratification de l'échantillon et les niveaux de représentativité
- l'utilisation des données recueillies dans le cadre des engagements de progrès agronomique
- les possibilités de transmettre les résultats à d'autres partenaires
- le projet de questionnaire

En conclusion, le directeur régional de l'INSEE a demandé s'il existait une opposition ou une réserve sur le projet d'enquête tel que présenté en séance. Aucune opposition n'a été relevée. Le président de l'Association des agriculteurs du bassin versant de l'Elorn regrette seulement que cette enquête n'ait pas été réalisée plus tôt. **Un avis d'opportunité favorable est donc voté à l'unanimité.**

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 10 novembre 2004 - n° 392/D131

**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête sur les pratiques agricoles dans les bassins versants des programmes  
Bretagne Eau-Pure (BEP) et pro-littoral***Programme : 2004-2005**Emetteur : Direction régionale de l'Agriculture et de la forêt de Bretagne, Service régional de statistique agricole.**Réunion du comité du label : 10 novembre 2004 - Configuration « Agriculture »*

Le comité régional a émis un avis d'opportunité favorable lors de sa réunion du 8 juillet 2004 pour l'enquête sur les pratiques agricoles 2004 dans les bassins versants des programmes Bretagne Eau Pure et Pro-littoral.

Les objectifs généraux de l'enquête sont de faire l'état des lieux des pratiques agricoles susceptibles d'affecter la qualité de l'eau dans chacun des bassins versants engagés contractuellement dans le programme Bretagne Eau Pure (BEP) ou Pro-littoral, en comparaison avec les zones hors programme et ceci par département breton.

Cette enquête permettra également de compléter le suivi-évaluation des programmes d'actions de la directive Nitrates par des indicateurs de pratiques à l'échelle de l'exploitation.

Les principaux thèmes abordés sont la fertilisation des cultures et la protection des cultures à l'échelle de l'exploitation.

**Les unités enquêtées constituent un échantillon d'exploitations agricoles professionnelles, soit environ 3150 exploitations au total.**

La collecte est prévue de décembre 2004 à février 2005 et sera réalisée par les services départementaux de la statistique agricole. Le temps de réponse est au maximum de 2 heures.

Les résultats seront diffusés par bassin versant et par département hors zone BEP et Pro-littoral sous réserve que la règle du secret statistique soit respectée.

Un rapport papier et sur CD rom sera mis à disposition des demandeurs.

**Le comité du label attribue à l'enquête sur les pratiques agricoles dans les bassins versants des programmes Bretagne Eau-Pure (BEP) et pro-littoral le label d'intérêt général et de qualité statistique.**

**DRAF**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU COMITE LOCAL D'OPPORTUNITE DU : 26 mai 2004**

**Enquête sur l'entretien des sols viticoles**

**Etaient invités les représentants des organismes suivants :**

- Société de viticulture du Jura
- Comité technique viticole du Jura
- Comité interprofessionnel des vins du Jura
- Chambre régionale d'agriculture de Franche-Comté
- Syndicats d'appellation d'origine contrôlée

L'enquête sera réalisée par voie postale. Le CTV, la société de viticulture et le SRPV prépareront un argumentaire à l'attention des viticulteurs pour que le maximum de réponses soit retourné SRSA.

Après discussion, le champ retenu sera toutes les exploitations exploitant au moins un hectare de vigne alors que la première proposition portait sur le champ des exploitations d'au moins 50 ares. Ces exploitations au nombre d'environ 280, détiennent 90% des surfaces en vigne de la Franche-Comté.

**Recueil formel des avis**

Les personnes réunies se prononcent favorablement et sans réserve sur la conduite de cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 10 novembre 2004 - n° 393/D131

**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête régionale sur l'entretien des sols viticoles en Franche-Comté**

---

*Programme : 2004**Emetteur : : Direction régionale de l'Agriculture et de la forêt de Franche-Comté, Service régional de statistique agricole.**Réunion du comité du label : 10 novembre 2004 - Configuration « Agriculture ».*

Lors de sa réunion du 26 mai 2004, le comité local d'opportunité a délivré un avis favorable à la réalisation de cette enquête.

Les objectifs généraux de l'enquête sont de connaître les méthodes d'entretien des sols pratiquées par les viticulteurs francs-comtois et de faire un état des lieux des pratiques dans ce domaine.

L'enquête vise à savoir si le viticulteur pratique l'enherbement, s'il travaille le sol et s'il applique au moins un traitement herbicide ou non.

L'enquête s'adresse aux exploitations ayant une superficie viticole d'au moins 1 ha, elle est exhaustive et réalisée par voie postale.

Elle concerne environ 270 exploitations viticoles, pour une superficie viticole de 1 920 ha (soit 89% de la superficie viticole régionale).

La collecte sera effectuée par la direction régionale de l'Agriculture et la Forêt de Franche-Comté, service régional de la statistique agricole. Elle aura lieu en décembre 2004.

Le temps de réponse au questionnaire nécessite environ ½ heure.

L'enquête devrait faire l'objet d'une étude à paraître sous forme de « 4 pages » dans la série « Agreste Franche-Comté ».

**Le comité du label attribue à l'enquête sur l'entretien des sols viticoles en Franche-Comté le label d'intérêt général et de qualité statistique.**

ENQUÊTES RÉGIONALES AUPRÈS DES ENTREPRISES
---

INSEE-PICARDIE.....	138
<i>Enquête sur les besoins en service des établissements de Picardie .....</i>	<i>139</i>
INSEE-RHONE-ALPES.....	140
<i>Enquête de fréquentation dans les hébergements collectifs en Rhône-Alpes .....</i>	<i>141</i>

## INSEE-PICARDIE

### AVIS D'OPPORTUNITE

Amiens, le 6 novembre 2003  
N° 388/SES/BM

**Objet** : Enquête sur les besoins en services des entreprises en Picardie

**Demandeur** : Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Picardie

**Lieu de réunion** : INSEE - Direction Régionale de Picardie  
1, rue Vincent Auriol à AMIENS

**A l'initiative de Monsieur le Directeur Régional de l'INSEE, la structure d'opportunité régionale s'est réunie le 6 novembre 2003 et a examiné l'enquête mentionnée en objet.**

Elle était composée :

M. Lépidi, Secrétaire général du Conseil économique et social régional (CESR) (absent excusé),  
M. Caron, du Conseil régional (absent excusé),  
Mme Pierdet, Directrice des études du Secrétariat général au Affaires régionales (SGAR),  
M. Rosé, Directeur général de la Chambre régionale de commerce et d'industrie (CRCI),  
M. Trelcat, Responsable du service développement du territoire de la Chambre régionale de commerce et d'industrie (CRCI),  
M. Seguin, Directeur régional de l'INSEE,  
M. Viatte, Chef du service statistique de l'INSEE,  
Mme Million, Chef de la division Entreprises et Conjoncture de l'INSEE.

Cette enquête légère sur les besoins en services en Picardie sera réalisée au cours du deuxième trimestre 2004. Elle vise à connaître les potentialités de développement des services aux entreprises en Picardie. Les résultats de cette enquête constitueront une base de réflexion pour les instances régionales afin d'améliorer les programmes régionaux et locaux en faveur du développement des services aux entreprises dans notre région.

L'échantillon de l'enquête portera sur 2 673 établissements. L'enquête débutera en avril 2004. Les résultats de l'enquête feront l'objet de la réalisation d'un dossier début 2005.

La structure d'opportunité régionale décrite ci-dessous, après avoir entendu Monsieur SEGUIN et Madame Million représentant la Direction Régionale de l'INSEE, a jugé que l'enquête répondait aux questions posées par les membres de la structure et aux préoccupations régionales relatives à la connaissance des besoins en services des établissements, et de ce fait devait apporter des éléments de nature à éclairer les orientations à venir concernant le développement de l'offre de services.

En conséquence, les participants se prononcent à l'unanimité pour un avis d'opportunité favorable à la réalisation de cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 23 janvier 2004 -n°309 /D131

**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête sur les besoins en service des établissements de Picardie**

---

*Programme* : 2004*Emetteur* : Maître d'ouvrage : Chambre régionale de commerce et d'industrie de Picardie*Maître d'œuvre* : INSEE, direction régionale de Picardie*Réunion du comité du label* : 15 janvier 2004 - Configuration Entreprises

Au cours de la réunion du 6 novembre 2003, une commission régionale composée de représentants des partenaires sociaux en région et des partenaires de l'opération a délivré un avis d'opportunité favorable à l'enquête.

L'objectif de l'enquête est de connaître les pratiques actuelles et futures des établissements de Picardie en matière de recours aux services en entreprises. Elle permettra de connaître les critères de sélection et de choix des prestataires, d'identifier les attentes de ces entreprises en matière d'offre locale de services, de mesurer l'adéquation entre l'offre et les besoins des entreprises sur les différents territoires de Picardie.

L'enquête concerne les établissements de 10 salariés et plus, des IAA, de l'industrie, de la construction et du tertiaire marchand (hors commerce). L'échantillon se compose de 2200 établissements : les établissements de 50 salariés et plus sont enquêtés exhaustivement (910 unités), ceux de 10 à 49 salariés sont sélectionnés avec un taux de sondage moyen de 46 % (1290 unités).

Le questionnaire est quasiment identique à celui de l'enquête sur les besoins en services des établissements bretons.

La collecte se déroule par voie postale entre avril et juin 2004. Le temps de réponse évalué est d'environ 20 minutes.

Le comité du label recommande que figure dans la lettre avis le temps estimé de réponse au questionnaire.

**Le comité du label attribue à l'enquête sur les besoins en service des établissements de Picardie le label d'intérêt général et de qualité statistique.**

## INSEE-RHONE-ALPES

### AVIS D'OPPORTUNITE du 23 septembre 2004

Lyon, le 29 septembre 2004  
N° 594/SES/FH/CM

*OBJET : Enquête de fréquentation dans les hébergements collectifs*

*DEMANDEUR : Comité Régional du Tourisme Rhône-Alpes*

*LIEU DE LA REUNION : INSEE Rhône-Alpes*

Sur l'initiative de Monsieur le Directeur Régional de l'INSEE Rhône-Alpes de l'INSEE, la structure d'opportunité s'est réunie le 23 septembre 2004 et a examiné l'enquête mentionnée en objet.

François Houssin - INSEE -, explique que la procédure de mise en place d'une enquête conduit à déclarer le projet au CNIS (Conseil National de l'Information Statistique) en vue d'obtenir un label d'intérêt général, valable pour cinq ans. L'enquête hébergements collectifs a obtenu le label d'intérêt général en janvier 1999 et doit repasser devant cette commission le 8 novembre 2004. Dans ce cadre, il est indispensable de réunir les partenaires locaux pour décider de l'opportunité de l'enquête. Cet avis local d'opportunité est nécessaire pour la reconduction de cette enquête.

Gérard Octroy - ORT -, souligne l'intérêt que le Comité Régional du Tourisme ainsi que les Comités Départementaux du Tourisme, portent à cette enquête. La région Rhône-Alpes est une des seules régions à faire une enquête auprès des hébergements collectifs et pouvoir fournir des informations de qualité sur ce secteur de l'activité touristique. Il précise également qu'il est chargé de représenter cinq des huit Comités Départementaux de la Région Rhône-Alpes.

L'INSEE présente ensuite la méthodologie de l'enquête, le déroulement de la collecte, la restitution des résultats aux enquêtés, ainsi que la diffusion des résultats.

L'INSEE présente également, les quelques modifications apportées au questionnaire. Ces modifications tendent à faciliter le remplissage du questionnaire pour les gestionnaires des établissements et permettent la réponse partielle, quand ces établissements ne peuvent répondre en détail au questionnaire.

L'UNAT note l'intérêt de cette enquête, car elle est la seule donnant des chiffres sur les hébergements collectifs, mais déplore de ne pas avoir de chiffres spécifiques sur le secteur associatif. Les participants apprécient la restitution d'informations personnalisées aux gérants répondants, leur permettant de positionner leur établissement par rapport à d'autres établissements de même type ou de même zone géographique.

Le Comité Départemental du Rhône s'interroge sur le fait que l'enquête ne se fasse pas en octobre et novembre et souhaiterait que la clientèle étrangère soit ventilée par pays de résidence. Plusieurs participants s'étonnent que le SIRET ne soit pas mentionné sur le questionnaire.

**Après deux heures de débats et d'explications, les organisations présentes accordent à l'unanimité un avis d'opportunité favorable à l'enquête.**

Le Directeur Régional

Signé : Etienne TRAYNARD

**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête de fréquentation dans les hébergements collectifs en Rhône-Alpes**

---

*Programme* : 2005

*Émetteurs* : INSEE - Direction régionale de Rhône-Alpes  
Comité régional du Tourisme de Rhône-Alpes

Réunion du comité du label : 8 novembre 2004 - Configuration « Entreprises »

Le comité régional a émis un avis d'opportunité favorable lors de sa réunion du 23 septembre 2004 pour l'enquête de fréquentation dans les hébergements collectifs en Rhône-Alpes.

L'enquête existe depuis 1993. Elle a été renouvelée en décembre 1999, avec extension à l'ensemble des hébergements collectifs de la région. Elle est réalisée dans les 8 départements de la région Rhône-Alpes.

L'objectif de l'enquête est de connaître la capacité offerte par le parc des hébergements collectifs et d'en étudier la fréquentation touristique.

Le questionnaire porte sur l'occupation et la fréquentation mensuelle des équipements. L'unité statistique enquêtée est l'établissement d'hébergement collectif de la région Rhône-Alpes (maison familiale de vacances agréée, village de vacances classé, auberge de jeunesse, centre de vacances, centre international de séjour).

L'enquête est mensuelle et réalisée sur dix mois, de décembre à septembre inclus (sauf octobre et novembre). Elle se fait par voie postale et complétée par des relances téléphoniques.

L'enquête est réalisée par sondage stratifié dans les 3 départements alpins (38, 73, 74) pour les catégories : maisons familiales et centres de vacances. Elle est exhaustive dans tous les autres cas. 570 établissements sont enquêtés chaque mois en moyenne annuelle.

Des résultats intermédiaires sous formes de tableaux correspondants à la période de fin juin pour la saison d'hiver et de fin novembre pour la saison d'été seront publiés régulièrement. Un retour personnalisé à chaque établissement répondant sera assuré mensuellement.

Les résultats définitifs feront l'objet d'une publication dans la « Lettre-Résultats Insee-Rhône-Alpes ».

**Le comité du label attribue à l'enquête Fréquentation dans les hébergements collectifs en Rhône-Alpes le label d'intérêt général et de qualité statistique.**

<p style="text-align: center;"><b>ENQUÊTES RÉGIONALES AUPRÈS DES MÉNAGES</b></p>
--

INSEE .....	143
<i>Recensement général de la population en Nouvelle-Calédonie 2004</i> .....	144
INSEE-BRETAGNE .....	145
<i>Enquête auprès des ménages sur les déplacements et les moyens de communication des personnes résidant dans le Pays de Lorient 2004</i> .....	147
INSEE-FRANCHE-COMTE .....	149
<i>Enquête auprès des ménages sur les déplacements et les moyens de communication des personnes résidant dans l'agglomération du Grand Besançon</i> .....	150
INSEE-REUNION .....	151
<i>Enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance à la Réunion</i> .....	152
INSEE-REUNION-MAYOTTE .....	153
<i>Enquête Budget de famille à Mayotte</i> .....	154

**INSEE**

Paris, le 13 juin 2002 - n° 346/D130

**AVIS D'OPPORTUNITÉ**  
**RGP 2003 de Nouvelle-Calédonie**

---

*Programme* : 2003

*Emetteur* : Insee, Département de la démographie

Au cours de sa réunion du 16 mai 2002, la formation Démographie, conditions de vie, a examiné le projet d'enquête cité en référence.

L'enquête a pour objectifs généraux de :

- déterminer le chiffre de la population légale de chaque province et de chaque commune;
- donner les principales caractéristiques socio-démographiques de la population;
- permettre de constituer une base d'échantillonnage des logements en vue des enquêtes statistiques ultérieures.

Le questionnaire devrait se décliner en trois thèmes principaux :

- la connaissance des personnes par leurs critères socio-démographiques;
- la description plus précise des caractéristiques de l'habitat;
- le maintien des questions sur la tribu et la communauté d'appartenance, déjà posées en 1996.

Le recensement est une opération exhaustive qui concerne l'ensemble des ménages de la Nouvelle-Calédonie. Il s'inscrit dans le cadre juridique de la loi sur le recensement rénové de population.

La collecte réalisée par enquêteur, aura lieu en juillet-août 2003.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 18 juin 2004 - n° 359/D131

**AVIS DE CONFORMITÉ****Recensement général de la population en Nouvelle-Calédonie 2004**

*Programme* : 2004

*Emetteur* : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales et  
l'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques (ISEE)

*Réunion du comité du label* : 17 juin 2004 - Configuration « Ménages »

La formation Démographie, conditions de vie du CNIS a émis lors de sa réunion du 16 mai 2002 un avis d'opportunité favorable à la réalisation du recensement général de la population en Nouvelle-Calédonie. Ce recensement est inscrit dans le cadre juridique de la loi sur le recensement rénové de la population (loi n° 2002-278 articles 156 à 158) . Conformément à l'article 157 et par dérogation aux dispositions de l'article 156, ce recensement se tiendra tous les 5 ans.

Le Recensement général de la population a pour objectif de déterminer la population légale de chaque subdivision administrative de Nouvelle-Calédonie, de connaître les principales caractéristiques de la population (démographie, niveau d'études, profession, type d'activité et d'emploi) et de son habitat (période de construction, type de logements, nombre de pièces, niveau de confort).

Les bulletins du recensement constitué par le bulletin individuel et la feuille de logement comportent l'état civil des personnes et des informations de nature socio-économique parmi lesquelles la commune de résidence.

La collecte aura lieu en août et septembre 2004, pendant une durée d'un mois et sera réalisée par des agents recenseurs recrutés par l'Institut de la statistique et des études économiques de Nouvelle-Calédonie (ISEE).

La diffusion des résultats est prévue sur support magnétique et papier selon les règles de diffusion en vigueur et pourra être accessible dès mars 2005.

**Le comité attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à la collecte du recensement général de la population en Nouvelle-Calédonie en 2004 et propose le visa rendant cette opération statistique obligatoire.**

**INSEE-BRETAGNE**

Rennes, le 26 avril 2004  
N°120/SES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU : 20 avril 2004

**Participants :**

M. MORIN Serge	Vice-Président Cap l'Orient
M. LE CALVEZ Bernard	Directeur Régional INSEE
M. THOUZEAU Albert	chef Adjoint Service Statistiques INSEE
M. DOUINEAU André	Responsable service Transports-Déplacements Cap l'Orient
Mme JOURDREN Marie	Service Transports-Déplacements Cap l'Orient
M. MOCARD Jean-Michel	Service Transports-Déplacements Cap l'Orient
M. LE FELLIC	Cap l'Orient
Mme BEAUCHARD	Conseillère Municipale Riantec
M. GUILLEMOT	1 <sup>er</sup> Adjoint Mairie de Plouay
Mme MAHIEUX	Adjointe Mairie de Plouay
M. BELLACHES Pierre	1 <sup>er</sup> adjoint Mairie de Ste Hélène
M. LE RAVALLEC	Conseil Général du Morbihan – service Transport
M. LE ROUZO	Thierry RIAH (Handicapés) + écomobilité
Mme LE FOLGOC	Confédération Syndicale des Familles Lorient
M. LE SANN Alain	Présidence de l'Agence Ecomobilité
M. BOUCHER Dominique	DGST – Cap l'Orient
Mme LEPOITTEVIN Martine	AUDELOR
M. COMBE Henri	Compagnie de Transports du Morbihan (C.T.M.)
M. GUILLERME J.P.	Conseiller Municipal Quéven
Mme AUDRAN Béatrix	DDE/SUAL – ETP Vannes
M. LE GOFF Jean-Marc	DGAST Mairie Lorient
M. LE LOUER François	Maire-adjoint Languidic

**Objet :** Enquête ménages déplacements sur le Pays de Lorient - demande d'avis d'opportunité locale

Monsieur Morin, vice-président de Cap l'Orient, chargé des transports, introduit la séance.

L'Insee explique que la procédure de mise en place d'une enquête conduit à déclarer le projet au CNIS (Conseil National de l'Information statistique) afin d'obtenir le label d'intérêt général. Dans ce cadre, il est indispensable de réunir l'ensemble des partenaires locaux pour évaluer l'opportunité de l'enquête. Cet avis local d'opportunité est ainsi un préalable nécessaire à la réalisation de l'enquête.

L'Insee présente ensuite la méthodologie de l'enquête, les types de questionnaires utilisés, le déroulement de la collecte, ainsi que le calendrier de restitution des résultats. La méthodologie s'inscrit dans un cadre national utilisé depuis de nombreuses années dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants. La partie standard a fait l'objet d'une rénovation concertée entre l'Insee et le CERTU, visant à réduire les coûts de collecte pour une précision équivalente.

La séance continue sur un débat avec les participants.

Les élus des communes concernées demandent quels seront les moyens mis en œuvre pour informer la population.

- Au démarrage de la collecte en septembre 2004, une campagne de presse sera lancée sur la zone géographique concernée. Les communes y seront associées et pourront passer des

communiqués dans leur journal local ou sur leur site internet. En préparation de cette campagne un document de présentation de l'enquête va être rapidement élaboré et transmis aux communes avant l'été.

Des précisions sont demandées sur le mode de tirage de l'échantillon des ménages enquêtés.

- Le tirage est un tirage au hasard de logements dans chaque secteur défini a priori. L'échantillon est équilibré sur les variables nombre de pièces et nombre de voitures à disposition du ménage, lorsque ces informations sont connues.

Un participant souhaiterait que les motifs origine et destination soit davantage détaillés. Par exemple pour la modalité « démarches », il serait intéressant de savoir auprès de quel organisme la démarche a été faite.

- Il n'est pas possible de détailler davantage une nomenclature qui comporte déjà 25 modalités. Cela présenterait des difficultés de collecte et les résultats ne concernant que très peu d'individus ne seraient pas exploitables.

Un participant demande si l'on peut demander aux enquêtés de déclarer le coût du mode de transport utilisé.

- Il n'est pas possible pour un enquêté de répondre à cette question. Ou alors la réponse risque d'être trop vague pour être exploitable.

Une autre demande des questions sur les souhaits des habitants en matière de transports collectifs.

- Cette question est un peu abordée dans le questionnaire « opinion ». Il est très difficile de la développer dans ce type d'enquête.

Enfin des précisions sont apportées sur le respect de la confidentialité des informations collectées dans le cadre de cette enquête.

### **Conclusion :**

Les participants rendent à l'unanimité un avis d'opportunité favorable à l'enquête ménages déplacements sur le territoire du Pays de Lorient.

**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête auprès des ménages sur les déplacements et les  
moyens de communication des personnes résidant  
dans le Pays de Lorient 2004**

*Programme* : 2004

*Emetteur* : Insee - Direction régionale de Bretagne

*Réunion du comité du label* : 10 mai 2004 - Configuration Ménages

Les instances régionales concernées ont émis le 20 avril 2004 un avis d'opportunité favorable à la réalisation de l'enquête. La Communauté d'Agglomération du pays de Lorient dénommée Cap l'Orient a chargé l'Insee de réaliser cette enquête. Elle souhaite réaliser une enquête auprès des ménages sur les déplacements de tous types effectués du lundi au vendredi inclus sur le territoire du Pays de Lorient, comprenant 30 communes.

L'enquête porte sur les déplacements quotidiens des personnes. Elle a pour objectifs principaux d'observer les pratiques de déplacement, l'utilisation des différents modes de transports et de recueillir l'opinion des personnes en matière de transport. Elle permettra de fournir aux autorités compétentes des éléments pour mieux répondre aux besoins des ménages et pour améliorer la circulation, le stationnement et les infrastructures.

L'enquête s'appuie sur une méthodologie développée par l'Insee et le Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (Certu) concernant les grandes agglomérations.

Le questionnaire est organisé autour de quatre fiches :

- . **fiche ménage** : type d'habitat, statut d'occupation et équipement du logement, motorisation du ménage et revenus annuels du ménage ;
- . **fiche individu** interrogation de à 1 ou 2 membres parmi les personnes de 5 ans ou plus du ménage : état civil et occupation, mode de transport pour se rendre au travail ou sur le lieu d'étude, problèmes de stationnement rencontrés sur le lieu de travail ou d'étude ;
- . **fiche déplacements** concernant les déplacements du lundi au vendredi posées aux personnes du ménage échantillonnées : lieu d'origine du déplacement, motif et heure de départ, lieu de destination, mode de transport utilisé, description des trajets et du stationnement ;
- . **fiche opinions** : les questions sont posées aux personnes du ménage échantillonnées et âgées d'au moins 16 ans.

Ces fiches reprennent toutes les questions standard conçues par le CERTU auxquelles est ajoutée la partie opinion locale en fonction des demandes du commanditaire de l'étude.

Le champ de l'enquête est constitué par tous les individus de 5 ans et plus des ménages ordinaires. On s'intéresse à tous les déplacements du lundi au vendredi inclus. 2 400 ménages seront interrogés en face à face. Le temps de réponse par ménage est estimé à 30 minutes pour la première personne et de 15 minutes supplémentaires pour une éventuelle seconde personne interrogée.

La collecte se déroulera de fin septembre à fin décembre 2004 et sera réalisée par des enquêteurs de l'Insee, sous Capi.

L'Insee diffusera les principaux résultats de l'enquête dans un numéro du Flash d'Octant avant la fin du mois de septembre 2005.

**Le label d'intérêt général et de qualité statistique est accordé à l'enquête auprès des ménages sur les déplacements et les moyens de communication des personnes résidant dans le Pays de Lorient 2004 sous les réserves suspensives suivantes :**

- l'avis d'opportunité sur la nouvelle méthodologie des enquêtes ménages standard doit être donné le 27 mai 2004 lors de la formation Transport, tourisme ;
- le service enquêteur doit revoir le questionnement sur les parties standard ménages, individu et déplacements, ainsi que sur la partie opinion locale avec l'UMS, le CERTU et le pôle ménages de la direction régionale de Rennes ; cette réserve pourra être levée lors de la séance du label du 17 juin 2004.

- La partie « opinion » nationale, provenant du CERTU, n'ayant pas obtenu l'aval des membres du Comité du label, pourra néanmoins être utilisé à titre conservatoire dans l'enquête Lorient. Il est demandé qu'un groupe de travail puisse être mandaté par la formation Transport, tourisme du CNIS pour aboutir à un questionnement satisfaisant.

L'ensemble des réserves ont été levé en séance du comité du label du 17 juin 2004.

**Le comité attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête auprès des ménages sur les déplacements et les moyens de communication des personnes résidant dans le Pays de Lorient 2004.**

## INSEE-FRANCHE-COMTE

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE LOCAL D'OPPORTUNITE DU : 10 mai 2004

#### Enquête auprès des ménages sur les déplacements des personnes dans l'agglomération bisontine en 2004 pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB)

#### Etaient invités les représentants des organismes suivants :

- La préfecture de région
- La DDE
- La mairie de Besançon
- Le CESR
- La CCI du Doubs
- L'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération de Besançon (AUDAB)
- La SNCF
- La Compagnie des Transports Bisontins (CTB)
- Le laboratoire universitaire Thema
- La Fédération Nationale des Associations des Usagers des Transports de Franche-Comté (FNAUT)

#### Recueil formel des avis :

M. Blaizeau énonce les questions relatives aux avis du comité d'opportunité local.

- L'origine de la demande et l'utilisation des résultats sont-ils clairement définis ? La réponse est oui.
- Les informations demandées aux enquêtés sont-elles en rapport avec les objectifs poursuivis ? La réponse est oui.
- Y-a-t-il redondance avec d'autres sources ? La réponse est non.
- La charge de l'enquête (1h15 par ménage en moyenne) est-elle trop lourde ? Au vu des expériences dans les autres régions ? La réponse est non.
- Les grandes lignes de l'organisation sont-elles satisfaisantes? La réponse est oui.
- **Quel avis donne le comité ? Le comité donne un avis favorable en faisant la réserve suivante : il est dommage que les déplacements des non-résidents et les ruptures de charge ne soient pas appréhendés dans cette enquête.**

M. Lemaire, de la DDE, indique que le ministère de l'Equipement est très favorable à cette enquête qui pourra donner lieu à des études complémentaires au niveau régional et dont les résultats serviront également à évaluer les politiques de l'Etat en la matière.

Enfin, il est conclu qu'une restitution des résultats au public le plus large aura lieu.

## AVIS DE CONFORMITÉ

**Enquête auprès des ménages sur les déplacements et les  
moyens de communication des personnes résidant  
dans l'agglomération du Grand Besançon**

*Programme : 2004*

*Emetteur : Insee - Direction régionale de Franche-Comté*

*Réunion du comité du label : 17 juin 2004 - Configuration Ménages*

Les instances régionales concernées ont émis le 10 mai 2004 un avis d'opportunité favorable à la réalisation de l'enquête. La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) a chargé l'Insee de réaliser cette enquête. Elle souhaite réaliser une enquête auprès des ménages sur les déplacements de tous types effectués du lundi au samedi sur le territoire du Grand Besançon comprenant 59 communes.

L'enquête porte sur les déplacements quotidiens des personnes. Elle a pour objectifs principaux d'observer les pratiques de déplacement, l'utilisation des différents modes de transports et de recueillir l'opinion des personnes en matière de transport. Elle permettra de fournir aux autorités compétentes des éléments pour mieux répondre aux besoins des ménages et pour améliorer la circulation, le stationnement et les infrastructures.

L'enquête s'appuie sur une méthodologie développée par l'Insee et le Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (Certu) concernant les grandes agglomérations.

Le questionnaire est organisé autour de quatre fiches :

- . **fiche ménage** : type d'habitat, statut d'occupation et équipement du logement, motorisation du ménage et revenus annuels du ménage ;
- . **fiche individu** interrogation de 1 ou 2 membres parmi les personnes de 5 ans ou plus du ménage : état civil et occupation, mode de transport pour se rendre au travail ou sur le lieu d'étude, problèmes de stationnement rencontrés sur le lieu de travail ou d'étude ;
- . **fiche déplacements** concernant les déplacements du lundi au vendredi posées aux personnes du ménage échantillonnées : lieu d'origine du déplacement, motif et heure de départ, lieu de destination, mode de transport utilisé, description des trajets et du stationnement ;
- . **fiche opinions** : les questions sont posées aux personnes du ménage échantillonnées et âgées d'au moins 16 ans.

Ces fiches reprennent toutes les questions standard conçues par le CERTU auxquelles est ajoutée la partie opinion locale qui porte sur les trajectoires résidentielles, la connaissance et l'utilisation des réseaux et les pratiques de déplacement le samedi.

Le champ de l'enquête est constitué par tous les individus de 5 ans et plus des ménages ordinaires. Dans chaque ménage, on interroge une personne si celui-ci comporte une ou deux personnes âgées de 5 ans et plus, deux personnes au delà. La zone enquêtée correspond à 59 communes de la communauté d'agglomération. La cible minimale de ménages enquêtés est de 90 par secteur, soit 2 520 au total.

Le temps de réponse est estimé à une heure et quinze minutes.

La collecte se déroulera du 15 octobre 2004 au 15 janvier 2005 et sera réalisée par des enquêteurs de l'Insee.

La CAGB et l'INSEE publieront chacun, ensemble ou séparément, des résultats. Cette diffusion pourra se faire sous tout type de support (publication, internet...).

**Le comité attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête auprès des ménages sur les déplacements et les moyens de communication des personnes dans l'agglomération du Grand Besançon.**

## INSEE-REUNION

**Compte rendu de la réunion du groupe de  
Travail CRIESR  
"démographie, famille, conditions de vie"**

*Séance du jeudi 06 mai 2004*

La séance est ouverte à 14h00 par le Président Yves BAILLIF qui rappelle l'ordre du jour de la réunion :

**Projet d'enquête Handicap Invalidité Dépendance (H.I.D)**  
**Avis d'opportunité**

Le Président présente l'avis d'opportunité et demande à Monsieur Georges Marie GRENIER de l'INSEE de faire la présentation historique de cette enquête.

Après échange, l'avis d'opportunité est soumis aux voix et est accepté à l'unanimité des membres présents.

Le Président du Groupe

signé : Yves BAILLIF

Le Rapporteur

signé : Jean-Marc LARDOUX

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 2 juillet 2004 - n° 370/D131

**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance à la Réunion**

---

Programme : 2004

Emetteur : INSEE - Direction Régionale de l'INSEE à la Réunion

Réunion du comité du label : 1er juillet 2004 - Configuration Ménages.

Au cours de sa réunion du 6 mai 2004, le groupe de travail du CRIESR « démographie, famille, conditions de vie » a émis un avis d'opportunité favorable à la réalisation de cette enquête.

Cette enquête permettra de disposer d'une information homogène et précise sur les handicaps permettant de construire une évaluation des besoins et de leur couverture.

L'échantillon comprendra 1850 individus pour viser 1 500 répondants. La taille de l'échantillon permettra de distinguer les 4 micro régions (Nord, Est, Sud, Ouest). Le sondage est stratifié selon l'âge (plus ou moins de 60 ans) et l'état de santé (à partir des réponses à l'enquête VQSR).

Le questionnaire est très proche de celui utilisé en 1999 en métropole auprès des personnes vivant à domicile. Il a été adapté pour tenir compte de l'évolution législative et réglementaire survenue depuis 1999 et du contexte socio-culturel de l'île. Le cœur du questionnement, déficiences déclarées et leurs origines et incapacités relevées, leurs causes et leur ancienneté, ont été conservées en l'état afin de permettre la production d'indicateurs identiques à ceux de la métropole.

La collecte sera réalisée en mode interview par enquêteurs d'octobre à décembre 2004. La durée moyenne est d'environ 45 minutes.

Le fichier anonymisé sera mis à disposition du comité de pilotage en mars 2005. Un comité ad-hoc au sein du CRIESR déterminera un plan d'exploitation et d'analyse des résultats.

**Le comité du label attribue à l'enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance à la Réunion le label d'intérêt général et de qualité statistique**

## INSEE-REUNION-MAYOTTE

### AVIS D'OPPORTUNITÉ

#### Enquête budget de famille à Mayotte

---

*Programme* : 2005

*Émetteur* : Insee - Direction régionale de la Réunion - Antenne de Mayotte

Au cours des réunions :

- du 26 mai 2004 où étaient présents le directeur de la direction du développement et de l'aménagement de la préfecture de Mayotte, un représentant du syndicat de salarié CGTMA ;
- du 3 juin 2004 où était présent le président du conseil général de Mayotte ;
- du 14 juin 2004 où était présent le conseiller économique et social de Mayotte.

L'Antenne Insee de Mayotte a présenté le projet d'enquête budget de famille à Mayotte.

Cette enquête vise à reconstituer toute la comptabilité du ménage : enregistrement de la totalité des dépenses, des consommations et des ressources du ménage enquêté. L'enquête a été effectuée pour la première fois en 1995. La seconde édition respecte la plupart des recommandations européennes favorisant la comparaison et l'harmonisation des enquêtes sur le budget des ménages réalisées par les Etats membres de la Communauté européenne et avant tout la comparaison entre Mayotte et la France métropolitaine ainsi qu'avec les Dom. Ses résultats sont notamment utilisés dans le cadre de l'élaboration des Comptes nationaux et de l'indice des prix à la consommation.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer : les caractéristiques socio-démographiques du ménage ; les montants des dépenses importantes ou régulières, ainsi que leur périodicité : logement et habitation, automobiles et biens durables, vêtements, vacances, garde d'enfants et travaux ménagers, dépenses diverses ; les ressources perçues par le ménage au cours de la dernière année civile ; les questions d'opinion illustrant la situation financière du ménage ; les dépenses quotidiennes et petites dépenses irrégulières.

Afin d'éliminer la saisonnalité des dépenses, la collecte de l'enquête budget de famille sera étalée sur 12 mois. Elle débutera en janvier 2005 et se terminera en décembre. Elle aura lieu auprès de 2 400 logements à Mayotte permettant d'obtenir in fine environ 2 000 répondants. La collecte sera réalisée par enquêteur en face à face au cours de quatre visites d'une heure chacune environ étalées sur 7 jours.

Les premiers fichiers anonymisés seront livrés à la fin 2006. Une série de tableaux sera fournie au partenaire de l'enquête ainsi qu'une première analyse des données. Puis la diffusion se fera à partir des canaux usuels de l'Antenne Insee de Mayotte.

Lors de chaque réunion, l'enquête a reçu un **avis d'opportunité favorable**.

**INSEE-REUNION-MAYOTTE****COMITÉ DU LABEL**

Paris, le 24 septembre 2004 - n° 379/D131

**AVIS DE CONFORMITÉ****Enquête Budget de famille à Mayotte**

---

*Programme : 2005**Emetteur : Insee - Direction régionale de la Réunion - Antenne de Mayotte**Réunion du comité du label : 23 septembre 2004 - Configuration "Ménages"*

Au cours des réunions du 26 mai, 3 et 14 juin dernier où étaient présents le directeur du développement et de l'aménagement de la préfecture de Mayotte, un représentant du syndicat CGTMA, le président du conseil général, le conseiller économique et social, un avis d'opportunité régional favorable à l'enquête Budget de famille à Mayotte a été émis.

Cette enquête vise à reconstituer toute la comptabilité du ménage : enregistrement de la totalité des dépenses, des consommations et des ressources du ménage enquêté.

Parmi les thèmes abordés on peut citer : les caractéristiques socio-démographiques du ménage ; les montants des dépenses importantes ou régulières, ainsi que leur périodicité : logement et habitation, automobiles et biens durables, vêtements, vacances, garde d'enfants et travaux ménagers, dépenses diverses ; les ressources perçues par le ménage au cours des douze derniers mois ; les questions d'opinion illustrant la situation financière du ménage ; les dépenses quotidiennes et petites dépenses irrégulières.

L'enquête débutera en janvier 2005 et se terminera en décembre 2005. Elle aura lieu auprès de 2 400 logements à Mayotte permettant ainsi d'obtenir environ 2 000 ménages répondants. La collecte sera réalisée par enquêteur en face à face au cours de quatre visites d'une heure trente chacune environ et étalées sur sept jours.

Les résultats seront diffusés sous forme de tableaux et s'effectueront à partir des canaux usuels de l'Antenne Insee de Mayotte.

**Recommandations**

Le service devra se rapprocher des concepts du tronc commun des ménages en métropole et vérifier comment la définition des unités de vie s'adapte bien aux spécificités socio-culturelles de la société mahoraise (incidence de la polygamie sur la notion de ménage, par exemple...)

L'item « robe de prière » figurant dans le thème des « achats de vêtements » doit être supprimé et réintroduit plutôt comme exemple à l'item « vêtement de cérémonie ».

Une colonne précisant le lieu d'achat doit être ajoutée dans le tableau des « achats de petits équipements du ménage depuis 6 mois ».

Les lettres de relance doivent être suffisamment convaincantes pour améliorer le taux de réponse.

Il est préconisé des études monographiques sur les « clandestins » permettant notamment d'apprécier les biais éventuels d'une enquête générale telle que BDF. .

**Le comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête Budget de famille à Mayotte pour l'année 2005.**

**MEMBRES  
DU COMITÉ DU LABEL  
Configuration AGRICULTURE**

**COMPOSITION DE LA CONFIGURATION : AGRICULTURE**  
Conformément à l'article 5 de l'arrêté n°97-500 du 12 12 1997.

Président	Jacques GARAGNON
APCA	Lucien BOURGEOIS
DDAF	Jean-Pierre ROUBAUD
FNSEA	Laurent BARTHELEMY
INRA	Jean-Pierre BUTAULT
MSA	Alain PELC
Ministre de l'Agriculture - SCEES	José REY puis Virginie MADELIN
Service enquêteur concerné	Le Chef du Service ou son représentant
Rapporteur	Jacqueline ARTIGUEBIEILLE
Expert	Jean Pierre BERTHIER

Le secrétariat du Comité du label - configuration Agriculture -  
est assuré par Sylvie MARY puis par Maryse DUCOURNAU

**MEMBRES  
DU COMITÉ DU LABEL  
Configuration COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES**

**COMPOSITION DE LA CONFIGURATION : COLLECTIVITES TERRITORIALES**  
Conformément à l'article 6 de l'arrêté n°97-500 du 12 12 1997.

Président	Jacques GARAGNON
ACFCI	Denis DESCHAMPS
AMF	Bruno ODIN
ARF	
APCG	Pierre-Joël BONTE
DATAR	Bernard MOREL
DGCL	Olivier LEFEBVRE
INSEE	Jean Jacques MALPOT
SGAR	Serge MORVAN
TPG	Hervé CHAZEAU
Service enquêteur concerné	Le Chef du Service ou son représentant
Rapporteur	Jacqueline ARTIGUEBIEILLE

Le secrétariat du Comité du label - configuration Collectivités territoriales -  
est assuré par Sylvie MARY puis par Maryse DUCOURNAU

<p><b>MEMBRES DU COMITÉ DU LABEL Configuration ENTREPRISES</b></p>
--

COMPOSITION DE LA CONFIGURATION : **ENTREPRISES**  
Conformément à l'article 3 de l'arrêté n°97-500 du 12 12 1997.

Président	Jacques GARAGNON
ACFCI	Denis DESCHAMPS
APCM	Patrice CHEVALIER
CFDT (jusqu'au 1 <sup>er</sup> juillet 2004)	Jean-Pierre BOMPARD suppléant Didier BALSAN
CGT (à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2004)	Jean-Marie ROUX suppléant Denis DURAND
CGPME	Charles EI-NOUTY
DUSA	Stéphane ATLAN
MEDEF	Bernard BOULENGIER
INSEE	Michel HEBERT puis Jean-Marc BEGUIN
Service enquêteur concerné	Le Chef du Service ou son représentant
Rapporteur	Jacqueline ARTIGUEBIEILLE
Experts	Nathalie CARON Philippe BRION

<p>Le secrétariat du Comité du label - configuration Entreprises - est assuré par Sylvie MARY puis par Maryse DUCOURNAU</p>
---

**MEMBRES  
DU COMITÉ DU LABEL  
Configuration MÉNAGES**

**COMPOSITION DE LA CONFIGURATION : MÉNAGES**

Conformément à l'article 4 de l'arrêté n°97-500 du 12 12 1997.

Président	Jacques GARAGNON
CFDT (à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2004) CGT(jusqu'au 1 <sup>er</sup> juillet 2004) CNIL CNIL DUSA INED INSEE UNAF Service enquêteur concerné	Jean-Pierre BOMPARD suppléant Didier BALSAN Jean MOULIN Guy ROSIER Fatima HAMDJ Stéphane ATLAN Aline DESESQUELLES puis Jean-Marie FIRDION Michel GLAUDE puis Stéfan LOLLIVIER Jean BILLET puis Jean-Louis DUBELLO Le Chef du Service ou son représentant
Rapporteur	Jacqueline ARTIGUEBIEILLE
Expert(s)	Daniel VERGER, Pascal ARDUIN puis Marc CHRISTINE

Le secrétariat du Comité du label - configuration Ménages -  
est assuré par Diana GUICHARD

## **LE COMITÉ DU CONTENTIEUX**

<p><b>TRAVAUX DU COMITE DU CONTENTIEUX</b></p>
--

## BILAN D'ACTIVITÉ 2004

---

Deux réunions se sont tenues en 2004 : l'une le 3 juin, l'autre le 2 décembre.

### I - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX DEUX SESSIONS :

#### I-1 - BAREME DES AMENDES en €uros :

Taille de l'entreprise	Tranche	1ère infraction	Récidive	Récidive après sursis
Moins de 20 salariés	01	75 €	300 €	375 €
de 20 à 49 salariés	02	75 €	300 €	375 €
de 50 à 249 salariés	03	150 €	450 €	600 €
de 250 à 999 salariés	04	150 €	600 €	750 €
au moins 1000 salariés	05	150 €	900 €	1000 €
moins de 20 salariés + très gros chiffre d'affaires	09	150 €	1000 €	1200 €

#### I-2 - MESURES D'EXONERATION ET DE SURSIS DU PAIEMENT DES AMENDES :

Les mesures d'exonération collectives ou individuelles accordées aux PME, en vigueur depuis la session de juin 1994 ont été reconduites :

##### ✍ DECISION D'AMENDE AVEC EXONERATION DE PAIEMENT

⇒ *Pour motifs collectifs*

Les PME de moins de 250 salariés bénéficient d'une décision d'exonération de paiement pour raison économique, à l'exception toutefois des entreprises d'au moins 50 salariés en situation de récidive et de celles de la tranche 09.

Toutefois, sont exclues du champ d'application de cette décision les entreprises de 20 à 249 salariés ayant déjà bénéficié depuis moins de 3 ans de deux exonérations de paiement de l'amende pour motifs collectifs ou individuels.

Cependant, à la demande motivée d'un service, l'exonération peut être levée et une amende peut être infligée à titre d'exemplarité.

⇒ *Pour motif individuel*

Chaque entreprise en situation de se voir infliger une amende, mais signalée par les services enquêteurs comme ayant répondu à l'enquête suivante, bénéficie elle aussi d'une décision d'exonération de paiement à condition de ne pas avoir déjà bénéficié depuis moins de 3 ans de deux exonérations de paiement de l'amende pour motifs collectifs ou individuels.

Au cas où une entreprise est en situation de pouvoir bénéficier d'une double décision d'exonération de paiement, d'une part pour motif collectif (cf. point précédent), d'autre part pour motif individuel, c'est bien sûr ce dernier motif, d'une plus grande portée pédagogique, qui lui est notifié.

➤ CAS DES ENTREPRISES PASSIBLES DE PLUSIEURS DECISIONS D'AMENDE SANS EXONERATION DE PAIEMENT

Le Comité est d'avis de n'émettre qu'une seule amende avec recouvrement dans le cas des PME de moins de 250 salariés qui ont commis plusieurs infractions entraînant des amendes sans exonération de paiement.

➤ DECISION D'AMENDE AVEC SURSIS DE PAIEMENT

La décision d'amende avec sursis de paiement concerne généralement de grosses entreprises récidivistes sélectionnées par les services enquêteurs. Ces derniers demanderont la levée du sursis si des réponses correctes leur parviennent prochainement.

➤ ENQUETES AUPRES DE PLUSIEURS ETABLISSEMENTS SECONDAIRES D'UNE MEME ENTREPRISE :

En cas de non-réponse à une enquête donnée (même numéro de visa) de plusieurs établissements secondaires d'une même entreprise, le comité précise qu'une seule amende sera infligée.

~~~~~

## II – CONTENU DE LA SESSION DU 3 JUIN 2004 :

### Examen des dossiers de la session :

Dans sa réunion du 3 juin 2004, le Comité du contentieux des enquêtes statistiques a examiné 598 cas de défauts de réponse relatifs à des enquêtes annuelles et infra-annuelles conduites en 2003 par des services statistiques publics. 145 dossiers ont été annulés. Il a proposé à la signature du ministre 224 amendes avec recouvrement immédiat.

### Répartition des amendes par service enquêteur :

| SERVICE ENQUETEUR  | Amendes infligées en 1 <sup>ère</sup> infraction | Amendes infligées en récidive | Amendes exonérées pour motifs collectifs | Amendes exonérées pour réponse ultérieure | Amendes avec sursis de paiement | Amendes cumulées pour récidive suite à sursis | TOTAL |
|--------------------|--------------------------------------------------|-------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------------|-------|
| <b>AGRICULTURE</b> | 0                                                | 3                             | 3                                        | 0                                         | 2                               | 2                                             | 10    |
| <b>SESSI</b>       | 17                                               | 105                           | 59                                       | 7                                         | 6                               | 2                                             | 196   |
| <b>INSEE</b>       | 8                                                | 43                            | 91                                       | 13                                        | 0                               | 0                                             | 155   |
| <b>SES Const.</b>  | 4                                                | 11                            | 7                                        | 0                                         | 0                               | 0                                             | 22    |
| <b>SES Tranp.</b>  | 4                                                | 14                            | 38                                       | 0                                         | 0                               | 1                                             | 57    |
| <b>D.D.M.</b>      | 1                                                | 9                             | 1                                        | 2                                         | 0                               | 0                                             | 13    |
| <b>ENSEMBLE</b>    | 34                                               | 185                           | 199                                      | 22                                        | 8                               | 5                                             | 453   |

### Répartition des différentes amendes par montant :

| <b>BAREME<br/>(en euros)</b> | Amendes<br>infligées<br>en 1 <sup>ère</sup><br>infraction | Amendes<br>infligées<br>en récidive | Amendes<br>exonérées<br>pour motifs<br>collectifs | Amendes<br>exonérées<br>pour<br>réponse<br>ultérieure | Amendes<br>avec<br>sursis de<br>paiement | Amendes<br>cumulées<br>pour<br>récidive<br>suite à<br>sursis | <b>TOTAL</b> |
|------------------------------|-----------------------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|--------------|
| <b>75</b>                    | 0                                                         | 0                                   | 87                                                | 13                                                    | 0                                        | 0                                                            | 100          |
| <b>150</b>                   | 34                                                        | 0                                   | 76                                                | 8                                                     | 1                                        | 0                                                            | 119          |
| <b>300</b>                   | 0                                                         | 45                                  | 36                                                | 1                                                     | 1                                        | 0                                                            | 83           |
| <b>375</b>                   | 0                                                         | 0                                   | 0                                                 | 0                                                     | 0                                        | 0                                                            | 0            |
| <b>450</b>                   | 0                                                         | 98                                  | 0                                                 | 0                                                     | 4                                        | 0                                                            | 102          |
| <b>600</b>                   | 0                                                         | 14                                  | 0                                                 | 0                                                     | 1                                        | 0                                                            | 15           |
| <b>750</b>                   | 0                                                         | 0                                   | 0                                                 | 0                                                     | 0                                        | 4                                                            | 4            |
| <b>900</b>                   | 0                                                         | 6                                   | 0                                                 | 0                                                     | 0                                        | 0                                                            | 6            |
| <b>1000</b>                  | 0                                                         | 22                                  | 0                                                 | 0                                                     | 1                                        | 0                                                            | 23           |
| <b>1200</b>                  | 0                                                         | 0                                   | 0                                                 | 0                                                     | 0                                        | 1                                                            | 1            |
| <b>ENSEMBLE</b>              | 34                                                        | 185                                 | 199                                               | 22                                                    | 8                                        | 5                                                            | 453          |

### III – CONTENU DE LA SESSION DU 2 DECEMBRE 2004 :

#### Examen des dossiers de la session :

Dans sa réunion du 2 décembre 2004, le Comité du contentieux des enquêtes statistiques a examiné 6101 cas de défauts de réponse relatifs à des enquêtes annuelles et infra-annuelles conduites en 2003/2004 par des services statistiques publics. 2292 dossiers ont été annulés. Il a proposé à la signature du ministre 1699 amendes avec recouvrement immédiat.

#### Répartition des amendes par service enquêteur :

| <b>SERVICE<br/>ENQUETEUR</b> | Amendes<br>infligées<br>en 1 <sup>ère</sup><br>infraction | Amendes<br>infligées<br>en<br>récidive | Amendes<br>exonérées<br>pour<br>motifs<br>collectifs | Amendes<br>exonérées<br>pour<br>réponse<br>ultérieure | Amendes<br>avec<br>sursis de<br>paiement | Amendes<br>cumulées<br>pour<br>récidive<br>suite à<br>sursis | <b>TOTAL</b> |
|------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|--------------|
| <b>AGRICULTURE</b>           | 4                                                         | 6                                      | 42                                                   | 44                                                    | 4                                        | 3                                                            | 103          |
| <b>SESSI</b>                 | 34                                                        | 376                                    | 667                                                  | 74                                                    | 26                                       | 11                                                           | 1188         |
| <b>DARES</b>                 | 38                                                        | 29                                     | 0                                                    | 0                                                     | 8                                        | 3                                                            | 78           |
| <b>INSEE</b>                 | 439                                                       | 747                                    | 1243                                                 | 1                                                     | 1                                        | 9                                                            | 2440         |
| <b>ENSEMBLE</b>              | 515                                                       | 1158                                   | 1952                                                 | 119                                                   | 39                                       | 26                                                           | 3809         |

**Répartition des différentes amendes par montant :**

| <b>BAREME<br/>(en euros)</b> | Amendes<br>infligées<br>en 1 <sup>ère</sup><br>infraction | Amendes<br>infligées<br>en<br>récidive | Amendes<br>exonérées<br>pour<br>motifs<br>collectifs | Amendes<br>exonérées<br>pour<br>réponse<br>ultérieure | Amendes<br>avec<br>sursis de<br>paiement | Amendes<br>cumulées<br>pour<br>récidive<br>suite à<br>sursis | <b>TOTAL</b> |
|------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|--------------|
| <b>75</b>                    | 0                                                         | 0                                      | 927                                                  | 77                                                    | 13                                       | 0                                                            | 1017         |
| <b>150</b>                   | 515                                                       | 1                                      | 496                                                  | 12                                                    | 17                                       | 0                                                            | 1041         |
| <b>300</b>                   | 0                                                         | 276                                    | 529                                                  | 23                                                    | 1                                        | 0                                                            | 829          |
| <b>375</b>                   | 0                                                         | 0                                      | 0                                                    | 1                                                     | 0                                        | 5                                                            | 6            |
| <b>450</b>                   | 0                                                         | 477                                    | 0                                                    | 2                                                     | 4                                        | 0                                                            | 483          |
| <b>600</b>                   | 0                                                         | 131                                    | 0                                                    | 3                                                     | 4                                        | 10                                                           | 148          |
| <b>750</b>                   | 0                                                         | 0                                      | 0                                                    | 0                                                     | 0                                        | 8                                                            | 8            |
| <b>900</b>                   | 0                                                         | 25                                     | 0                                                    | 0                                                     | 0                                        | 0                                                            | 25           |
| <b>1000</b>                  | 0                                                         | 246                                    | 0                                                    | 1                                                     | 0                                        | 1                                                            | 248          |
| <b>1200</b>                  | 0                                                         | 0                                      | 0                                                    | 0                                                     | 0                                        | 2                                                            | 2            |
| <b>2250</b>                  | 0                                                         | 2                                      | 0                                                    | 0                                                     | 0                                        | 0                                                            | 2            |
| <b>ENSEMBLE</b>              | 515                                                       | 1158                                   | 1952                                                 | 119                                                   | 39                                       | 26                                                           | 3809         |

|                                             |
|---------------------------------------------|
| <b>MEMBRES DU COMITE<br/>DU CONTENTIEUX</b> |
|---------------------------------------------|

Président :

Jacques GARAGNON, représentant le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Article 13 du décret du 17 juillet 1984 modifié

*- un membre de l'Assemblée Nationale :*

M. Denis MERVILLE (Député de Seine Maritime)  
M. Pierre BOURGUIGNON (Député de Seine Maritime) (suppléant)

*- un membre du Sénat :*

M. Hilaire FLANDRE, Sénateur des Ardennes (titulaire), décédé le 18 octobre 2004 et remplacé par M. Yannick TEXIER, Sénateur d'Ille-et-Vilaine, le 9 décembre 2004.  
M. Bernard JOLY, Sénateur de Haute-Saône (suppléant), remplacé par M. Jean-Claude MERCERON, sénateur de la Vendée, le 26 décembre 2004.

*- un membre du Conseil Economique et Social :*

Mme Frédérique RASTOLL (titulaire), M. François EDOUARD (suppléant)  
(Le mandat de ces deux représentants a expiré en septembre 2004 lors du renouvellement des membres du Conseil économique et social. Leurs remplaçants ne sont pas encore connus).

*- un membre du Mouvement des entreprises de France (MEDEF)*

M. Maurice DELAPORTE  
M. Gérard DE LAVERNEE (suppléant)

*- un membre de l'Assemblée permanente des chambres des métiers (APCM)*

M. Francis PAILLARD  
M. Patrice CHEVALIER (suppléant)

*- un membre de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)*

M. Didier MARTEAU  
M. Laurent BARTHÉLÉMY (suppléant)

*- un membre de la Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO)*

M. Jean LEFEBVRE

- *un membre de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)*

M. André LAROSE

Mme Sophie BAILACQ (suppléante)

- *Un Représentant du Garde des Sceaux, ministre de la justice*

M. Baudouin SEYS, chargé de la sous-direction de la statistique, des études et de la documentation

Mme Nicole CADENEL (suppléante)

- *Un Représentant du directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques*

M. Jean-Pierre PUIG

M. Michel ISNARD (suppléant)

- *Un Représentant du ministre de la compétence duquel relève le contrevenant*

**Le secrétariat du comité est assuré par M. Michel ISNARD, Mme Valérie LEPRETRE (INSEE - DG), M. Jean-Jacques THIBAUT, Mmes PLESSIS et GAULARD (INSEE -DR de Poitou-Charentes).**

**LE COMITÉ DU SECRET STATISTIQUE  
CONCERNANT LES ENTREPRISES**

|                                                    |
|----------------------------------------------------|
| <b>TRAVAUX DU COMITÉ<br/>DU SECRET STATISTIQUE</b> |
|----------------------------------------------------|

## BILAN D'ACTIVITÉ 2004

Le comité du secret statistique s'est réuni à quatre reprises en 2004 : les 8 mars, 14 juin, 14 octobre et 14 décembre.

Le secrétariat a également organisé, avant les réunions formelles du comité du secret statistique concernant les entreprises des 8 mars et 14 juin, deux réunions informelles conviant les membres du comité du secret et les membres de la configuration collectivités territoriales du comité du Label pour examiner au total cinq dossiers demandant l'accès à des données statistiques d'enquêtes auprès des collectivités territoriales pour lesquelles le comité du secret statistique concernant les entreprises n'est pas compétent.

### **I - LES QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL**

#### **A - NIVEAU EUROPEEN**

Le comité européen du secret statistique cherche à améliorer les conditions d'application du règlement n° 831/2002 du 26 mai 2002 sur l'accès des chercheurs aux données confidentielles transmises à EUROSTAT par les Etats membres. De note côté, il conviendrait d'étudier la possibilité d'instaurer une procédure d'urgence permettant au comité français du secret statistique de se prononcer rapidement sur les demandes présentées à EUROSTAT en application du règlement du 26 mars 2003.

#### **B - NIVEAU FRANÇAIS**

1. Ordonnance n° 2004-280 du 25 mars 2004 relative aux simplifications en matière d'enquêtes statistiques.

Sur la base de l'article 23 de la loi n° 2003-591 du 2 juillet 2003 habilitant le gouvernement à simplifier le droit, l'ordonnance n° 2004-280 du 25 mars 2004 relatives aux simplifications en matière d'enquêtes statistiques (J.O. du 27 mars 2004) a modifié sur plusieurs points la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Le point XVII de l'article 78 de la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2003 a ensuite explicitement ratifié l'ordonnance n° 2004-280 qui a donc désormais pleine valeur législative.

Le texte de l'ordonnance est venu clarifier, modifier ou compléter les dispositions de la loi du 7 juin 1951 :

- il confirme, en l'inscrivant clairement dans l'article 1<sup>er</sup> de la loi de 1951, que le programme annuel des enquêtes statistiques publiques comprend des enquêtes d'intérêt général, dont certaines sont rendues obligatoires par décision du ministre chargé de l'économie ;

- il confirme également, en réécrivant l'article 6 de la loi de 1951, que les données individuelles relatives aux entreprises collectées par la statistique publique ne peuvent être mobilisées par

l'administration pour porter grief aux entreprises répondantes : ainsi le secret statistique fait échec au droit de communication du fisc et de la douane ;

- il transforme le comité du secret statistique concernant les entreprises créé par le décret du 17 juillet 1984 en comité du secret statistique créé par l'article 6bis nouveau de la loi de 1951. Le nouveau comité reprend toutes les attributions du précédent et voit ses compétences étendues, d'une part, aux demandes d'accès aux données statistiques relatives aux personnes morales de droit public et, d'autre part, aux demandes d'accès, en vue d'une finalité de recherche scientifique, aux données administratives transmises à la statistique publique en application de l'article 7bis ;

- il modifie l'article 7bis de la loi de 1951 en rendant plus impérative la transmission des données administratives à la statistique publique, notamment en vue de réduire le nombre et le volume des enquêtes statistiques ;

- il autorise désormais la réutilisation à des fins statistiques des données individuelles relatives à la santé des personnes physiques, en modifiant également l'article 7bis de la loi de 1951.

## 2. Projet de décret relatif au Conseil national de l'information statistique et au comité du secret statistique

A la suite de la ratification de l'ordonnance n° 2004-280 du 25 mars 2004, un décret d'application en Conseil d'Etat est nécessaire. Il a été décidé de procéder à l'abrogation totale du décret n° 84-628 du 17 juillet 1984 modifié et de réécrire entièrement le dispositif réglementaire d'application de la loi de 1951 modifiée. La section des finances du Conseil d'Etat a approuvé, en l'améliorant légèrement, le projet de décret présenté par l'INSEE lors de son examen le 14 décembre 2004.

Le projet de décret est actuellement en cours de signature et pourrait être publié en février 2005.

## II - ANALYSE DES DEMANDES TRAITÉES EN 2004

Au cours de l'année 2004, le Comité s'est réuni quatre fois et a été saisi par 66 demandeurs, soit une augmentation de 25 % du nombre de demandeurs par rapport à 2003. Il a donné un avis favorable à 255 communications de données issues d'enquêtes relatives aux entreprises.

8 demandeurs n'ont pas reçu d'habilitation pour leur demande, soit parce que les données demandées n'étaient pas du ressort du Comité, soit parce que les garanties de confidentialité n'étaient pas réunies, soit parce que l'organisme demandeur n'était pas représenté lors de la réunion, soit encore parce que le dossier se relevait incomplet et nécessitait un report.

En outre, deux comités informels spécifiques, réunis en préambule aux réunions du comité du secret statistique des 8 mars et 14 juin 2004, ont donné un avis favorable à cinq demandeurs :

- Le **Centre de Recherche sur l'Intégration Economique et Financière - Territoires, Industries, Réseaux (CRIEF - TEIR)** pour l'accès aux données de l'enquête « Eau et assainissement » réalisée par l'IFEN et le SCEES en 1999 et 2003.

- Le **Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.)** pour l'accès aux données de l'enquête sur les personnels des collectivités territoriales et de leurs établissements publics (+ extensions menées en Bourgogne et Franche-Comté) réalisée par l'INSEE en 2002.

- L'**Unité d'Economie et de Sociologie Rurales, INRA Rennes** pour l'accès aux données de l'enquête « Les collectivités locales et l'environnement » - volet Eau et Environnement réalisée par l'IFEN et le SCEES en 2003.

- L'**Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) / Laboratoire LEERNA** pour l'accès aux données de l'enquête « Les collectivités locales et l'environnement » - volet Eau et Environnement (2003) réalisée par l'IFEN et le SCEES en 2003.

- Le **Centre ATOM (Analyse Théorique des Organisations et des Marchés)** pour l'accès aux données de l'enquête « Les collectivités locales et l'environnement » - volet Eau et Assainissement réalisée par l'IFEN et le SCEES en 2003.

Ces décisions ne sont pas prises en compte dans les trois tableaux qui suivent.

## **A - ORIGINE DES DEMANDEURS**

Tableau 1

### **REPARTITION DES DEMANDEURS**

Le tableau 1 donne la répartition des demandeurs (en 2004 et depuis 1984) par grandes catégories. 8 de ces 66 demandeurs n'ont pas reçu d'habilitation pour les raisons présentées ci-dessus.

Les personnes qui sont habilitées pour avoir accès à des données individuelles issues d'enquêtes obligatoires réalisées par le système public de statistiques doivent respecter les mêmes règles de secret que les services statistiques, cependant elles peuvent appartenir à des structures professionnelles très diverses.

| ORIGINE                                                                  | NOMBRE    |                   | POURCENTAGE |                   |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------|-------------------|-------------|-------------------|
|                                                                          | En 2004   | Cumul depuis 1984 | En 2004     | Cumul depuis 1984 |
| Administrations et organismes de l'État (hors enseignement et recherche) | 8         | 149               | 12          | 26                |
| Universités et chercheurs (dont CNRS)                                    | 45        | 309               | 68          | 53                |
| Chambre de commerce et d'industrie et organisations patronales           | 0         | 33                | 0           | 6                 |
| EUROSTAT                                                                 | 0         | 7                 | 0           | 1                 |
| Autres                                                                   | 13        | 81                | 20          | 14                |
| <b>ENSEMBLE</b>                                                          | <b>66</b> | <b>579</b>        | <b>100</b>  | <b>100</b>        |

## **B - LISTE DES DEMANDEURS EN 2004**

### **1. Demandes concernant des chercheurs ou organismes précédemment habilités**

Réunion du 8 mars 2004

- 1 - Université Paris 2
- 2 - Laboratoire d'Analyse Secondaire et de Méthodes Appliquées à la Sociologie (LASMAS - CNRS)
- 3 - Centre d'Economie de Paris Nord (CEPN)
- 4 - Laboratoire MATISSE - Université Paris 1
- 5 - Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique (CITEPA)
- 6 - Direction Régionale INSEE Midi-Pyrénées- Service Etudes et Diffusion - Division Institutionnels
- 7 - Association pour la Surveillance et l'Etude de la Pollution Atmosphérique en Alsace (ASPA)
- 8 - Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) - Division Marchés Stratégies d'Entreprise (MSE)
- 9 - Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII)
- 10 - Agence pour la Création d'Entreprise (APCE)

- 11 - AUDIAR
- 12 - Institut de Recherche Interdisciplinaire en Socio-Economie (IRIS)

*Réunion du 14 juin 2004*

- 1 - LABORATOIRE D'ECONOMIE APPLIQUEE DE GRENOBLE
- 2 - INSTITUT DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE EN SOCIO-ECONOMIE (IRIS)
- 3 - THEORIE ET APPLICATION EN MICROECONOMIE ET MACROECONOMIE - TEAM (Pôle économie internationale).
- 4 - Centre de Recherches Economiques de l'Université de Saint-Etienne (CREUSET)
- 5 - Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche sur les Ressources Humaines et de l'Emploi (LIRHE)
- 6 - Direction des Relations Economiques Extérieures (DREE)
- 7 - Centre Lillois d'Analyse et de Recherche sur l'Evolution des Entreprises (CLAREE)
- 8 - Centre WALRAS - Université Lyon 2
- 9 - Institut National de Recherche Agronomique (INRA)
- 10 - Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie (CREDOC)
- 11 - Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie (CREDOC)
- 12 - Centre de Recherche sur l'Intrégration Economique et Financière - Territoires, Industries, Réseaux (CRIEF - TEIR)
- 13 - INSTITUT DE L'ELEVAGE
- 14 - LATAPSES
- 15 - UMR MATISSE
- 16 - Association pour la Surveillance et l'Etude de la Pollution Atmosphérique en Alsace (ASPA)
- 17 - Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique (CITEPA)

*Réunion du 14 octobre 2004*

- 1 - Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications (ENST) - Département EGS (Economie, Gestion et Sciences Humaines)
- 2 - INSTITUT DE RECHERCHE EN GESTION (IRG)
- 3 - MINEFI - DIRECTION DE LA PREVISION ET DE L'ANALYSE ECONOMIQUE - BUREAU DU MARCHE DU TRAVAIL ET DE LA POLITIQUE DE L'EMPLOI
- 4 - MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE - DIRECTION DES ETUDES ECONOMIQUES ET DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE (D4E).
- 5 - Fondement des Organisations et des Régulations de l'Univers Marchand (FORUM)
- 6 - BANQUE DE FRANCE - Direction Générale des Etudes Economiques et de la Recherche
- 7 - MATISSE UNIVERSITE PARIS I
- 8 - Bureau d'Economie Théorique et Appliquée (BETA)
- 9 - Laboratoire d'Etude et de Recherche sur l'Economie, les Politiques et les Systèmes Sociaux (LEREPS)
- 10 - Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche sur les Ressources Humaines et de l'Emploi (LIRHE)

*Réunion du 14 décembre 2004*

- 1 - Institut National de la recherche Agronomique (INRA) - Département des sciences Sociales, agriculture et alimentation, espace et environnement (SAE2)
- 2 - Laboratoire d'Economie d'Orléans (LEO)
- 3 - Centre d'Etudes de l'Emploi (CEE)
- 4 - Centre d'Etudes de l'Emploi (CEE)
- 5 - Centre d'Economie de Paris Nord (CEPN)
- 6 - Centre de Recherche en Economie et Statistique (CREST)
- 7 - Association pour la Surveillance et l'étude de la Pollution Atmosphérique en Alsace (ASPA)
- 8 - MATISSE UNIVERSITE PARIS I
- 9 - Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique (DGTPE) - Pôle « Analyse des échanges et stratégies d'internationalisation »

## **2 - Nouveaux demandeurs**

### *Réunion du 8 mars 2004*

- 1 - Groupement d'employeurs Nord - Pas de Cal'air pour le compte des réseaux de mesure et d'étude de la qualité de l'air du Nord Pas de Calais
- 2 - GLAIS Concurrence & Stratégie

### *Réunion du 14 juin 2004*

- 1 - GIS [M@rsouin](#), représenté ici par le GET-ENST de Bretagne
- 2 - Université Paris 8
- 3 - Université Paris 12 - Institut de Recherche en Gestion (IRG)
- 4 - Centre de Géopolitique de l'Energie et des Matières Premières (CGEMP)
- 5 - Groupe de Recherche et d'Analyse des Théories Institutions et Conventions Economiques (GRATICE)
- 6 - Centre d'Information du Réseau Electrique Français (CIREF)
- 7 - LEM - Laboratorio di economia e management (Italie)
- 8 - SPRU - UNIVERSITY OF SUSSEX (UK)
- 9 - Universitat Pompeu Fabra, UPF (Espagne)
- 10 - Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications (ENST) - Département EGS (Economie, Gestion et Sciences Humaines)
- 11 - Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales (MAAPAR), Direction des affaires financières
- 12 - Université Paris IX Dauphine - Centre de Recherche en Economie Pure et Appliquée (CREPA)
- 13 - Eindhoven Centre for Innovation Studies (Ecis)

### *Réunion du 14 octobre 2004*

- 1 - Centre de Droit et d'Economie de la Mer (CEDEM)

### *Réunion du 14 décembre 2004*

- 1 - Institut de Haute Finance (IHF)
- 2 - ADIS - Faculté Jean Monnet

## **3 - Comité informel du 8 mars 2004**

- 1 - Centre de Recherche sur l'Intrégration Economique et Financière - Territoires, Industries, Réseaux (CRIEF - TEIR)
- 2 - Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.)
- 3 - Unité d'Economie et de Sociologie Rurales, *INRA Rennes*
- 4 - Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) / Laboratoire LEERNA

## **4 - Comité informel du 14 juin 2004**

- 1 - Centre ATOM (Analyse Théorique des Organisations et des Marchés)

**C - LES ENQUETES DEMANDEES**

Tableau 2

**RÉPARTITION DES ENQUÊTES SUR LESQUELLES PORTENT LES HABILITATIONS**

| SERVICE<br>ENQUÊTEUR | ENQUÊTE                                                                                 | NOMBRE D'ENQUÊTES |                         | POURCENTAGE  |                         |
|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------------|--------------|-------------------------|
|                      |                                                                                         | EN 2004           | CUMUL<br>DEPUIS<br>1984 | EN<br>2004   | CUMUL<br>DEPUIS<br>1984 |
| <b>SESSI</b>         | <b>Ensemble</b>                                                                         | <b>71</b>         | <b>608</b>              | <b>28</b>    | <b>33</b>               |
|                      | EAE Industrie (y/c cadre innovation technologique)                                      | 42                | 363                     |              |                         |
|                      | Enquête « Echanges internationaux intra-groupe »                                        | 0                 | 43                      |              |                         |
|                      | Enquête consommation d'énergie dans l'industrie                                         | 2                 | 27                      |              |                         |
|                      | Autres                                                                                  | 27                | 175                     |              |                         |
| <b>SCEES</b>         | <b>Ensemble</b>                                                                         | <b>49</b>         | <b>341</b>              | <b>19</b>    | <b>19</b>               |
|                      | EAE industries agricoles et alimentaires (y/c cadre innovation technologique)           | 26                | 205                     |              |                         |
|                      | Enquête « Echanges internationaux intra-groupe »                                        | 0                 | 19                      |              |                         |
|                      | Enquête consommation d'énergie dans les IAA                                             | 2                 | 22                      |              |                         |
|                      | Autres                                                                                  | 21                | 95                      |              |                         |
| <b>INSEE</b>         | <b>Ensemble</b>                                                                         | <b>69</b>         | <b>504</b>              | <b>27</b>    | <b>28</b>               |
|                      | EAE commerce                                                                            | 13                | 104                     |              |                         |
|                      | EAE services                                                                            | 16                | 110                     |              |                         |
|                      | Enquête liaisons financières                                                            | 17                | 138                     |              |                         |
|                      | Enquête « Echanges internationaux intra-groupe »                                        | 0                 | 26                      |              |                         |
|                      | Autres                                                                                  | 23                | 126                     |              |                         |
| <b>SES</b>           | <b>Ensemble</b>                                                                         | <b>15</b>         | <b>120</b>              | <b>6</b>     | <b>6</b>                |
|                      | EAE B.T.P. y/c dans l'artisanat                                                         | 7                 | 52                      |              |                         |
|                      | Commercialisation de logements neufs                                                    | 0                 | 20                      |              |                         |
|                      | EAE transports                                                                          | 7                 | 37                      |              |                         |
|                      | Transports routiers de marchandises                                                     | 0                 | 2                       |              |                         |
|                      | Autres                                                                                  | 1                 | 9                       |              |                         |
| <b>DARES</b>         | <b>Ensemble</b>                                                                         | <b>9</b>          | <b>72</b>               | <b>4</b>     | <b>4</b>                |
|                      | Enquête structure des emplois                                                           | 0                 | 47                      |              |                         |
|                      | Enquête mensuelle sur les mouvements de la main d'œuvre                                 | 2                 | 7                       |              |                         |
|                      | Autres                                                                                  | 7                 | 18                      |              |                         |
| <b>DEP</b>           | <b>Ensemble</b>                                                                         | <b>42</b>         | <b>175</b>              | <b>16</b>    | <b>10</b>               |
|                      | Enquête sur les moyens consacrés à la recherche et au développement par les entreprises | 25                | 129                     |              |                         |
|                      | Autres                                                                                  | 17                | 44                      |              |                         |
|                      | <b>ENSEMBLE</b>                                                                         | <b>255</b>        | <b>1820</b>             | <b>100 %</b> | <b>100 %</b>            |

**III - LE COMITE DEPUIS 1984**

Tableau 3

**BILAN DE L'ACTIVITÉ DU COMITÉ DEPUIS 1984**

|    | DATE                      | NOMBRE DE DOSSIERS | NOMBRE DE DÉCISIONS | NOMBRE D'ENQUÊTES CONCERNÉES PAR LES DÉCISIONS |
|----|---------------------------|--------------------|---------------------|------------------------------------------------|
| 1  | 29.03.1985                | 4                  | 6                   | 6                                              |
| 2  | 06.06.1985                | 14                 | 23                  | 25                                             |
| 3  | 03.10.1985                | 4                  | 6                   | 6                                              |
| 4  | 24.01.1986                | 1                  | 1                   | 1                                              |
| 5  | 30.05.1986                | 8                  | 8                   | 8                                              |
| 6  | 23.10.1986                | 8                  | 15                  | 19                                             |
| 7  | 05.03.1987                | 4                  | 5                   | 6                                              |
| 8  | 18.06.1987                | 4                  | 12                  | 14                                             |
| 9  | 30.10.1987                | 6                  | 9                   | 9                                              |
| 10 | 01.03.1988                | 8                  | 8                   | 9                                              |
| 11 | <b>24.06 et 2.07.1988</b> | 9                  | 18                  | 20                                             |
| 12 | 07.04.1989                | 9                  | 22                  | 25                                             |
| 13 | 21.06.1989                | 9                  | 10                  | 10                                             |
| 14 | 12.12.1989                | 15                 | 16                  | 16                                             |
| 15 | 19.12.1990                | 11                 | 19                  | 19                                             |
| 16 | 19.03.1991                | 5                  | 10                  | 11                                             |
| 17 | 19.06.1991                | 8                  | 15                  | 16                                             |
| 18 | 04.12.1991                | 10                 | 25                  | 30                                             |
| 19 | 31.03.1992                | 5                  | 6                   | 8                                              |
| 20 | 03.07.1992                | 6                  | 19                  | 21                                             |
| 21 | 25.11.1992                | 8                  | 13                  | 16                                             |
| 22 | 02.04.1993                | 7                  | 13                  | 17                                             |
| 23 | 05.10.1993                | 11                 | 21                  | 26                                             |
| 24 | 08.02.1994                | 6                  | 13                  | 15                                             |
| 25 | 26.05.1994                | 7                  | 12                  | 17                                             |
| 26 | 24.11.1994                | 4                  | 14                  | 18                                             |
| 27 | 30.03.1995                | 16                 | 31                  | 47                                             |
| 28 | 20.06.1995                | 9                  | 13                  | 13                                             |
| 29 | 20.10.1995                | 10                 | 18                  | 24                                             |
| 30 | 23.02.1996                | 11                 | 11                  | 12                                             |
| 31 | 06.06.1996                | 13                 | 16                  | 23                                             |
| 32 | 07.11.1996                | 10                 | 22                  | 23                                             |
| 33 | 25.02.1997                | 11                 | 23                  | 47                                             |
| 34 | 05.06.1997                | 5                  | 4                   | 5                                              |
| 35 | 06 et 24.11.1997          | 9                  | 16                  | 24                                             |
| 36 | 10.03.1998                | 11                 | 22                  | 29                                             |
| 37 | 16.06.1998                | 13                 | 23                  | 38                                             |
| 38 | 24.11.1998                | 21                 | 60                  | 101                                            |
| 39 | 16.03.1999                | 14                 | 23                  | 52                                             |
| 40 | 15.06.1999                | 12                 | 16                  | 31                                             |
| 41 | 30.11.1999                | 11                 | 17                  | 38                                             |
| 42 | 21.03.2000                | 12                 | 25                  | 49                                             |
| 43 | 20.06.2000                | 10                 | 10                  | 20                                             |
| 44 | 04.12.2000                | 14                 | 18                  | 30                                             |
| 45 | 12.03.2001                | 15                 | 36                  | 73                                             |
| 46 | 12.06.2001                | 15                 | 20                  | 47                                             |
| 47 | 12.11.2001                | 20                 | 36                  | 71                                             |
| 48 | 04.03.2002                | 9                  | 13                  | 20                                             |
| 49 | 25.06.2002                | 11                 | 14                  | 24                                             |

(Suite du tableau)

|              | DATE       | NOMBRE DE DOSSIERS | NOMBRE DE DÉCISIONS | NOMBRE D'ENQUÊTES CONCERNÉES PAR LES DÉCISIONS |
|--------------|------------|--------------------|---------------------|------------------------------------------------|
| 50           | 25.11.2002 | 32                 | 66                  | 130                                            |
| 51           | 11.03.2003 | 22                 | 52                  | 87                                             |
| 51           | 11.03.2003 | 22                 | 52                  | 87                                             |
| 52           | 17.06.2003 | 15                 | 24                  | 33                                             |
| 53           | 30.09.2003 | 6                  | 24                  | 32                                             |
| 54           | 16.12.2003 | 10                 | 27                  | 54                                             |
| 55           | 08.03.2004 | 14                 | 25                  | 52                                             |
| 56           | 14.06.2004 | 30                 | 56                  | 91                                             |
| 57           | 14.10.2004 | 11                 | 34                  | 56                                             |
| 58           | 14.12.2004 | 11                 | 32                  | 56                                             |
| <b>TOTAL</b> |            | <b>624</b>         | <b>1166</b>         | <b>1820</b>                                    |

\* Non compris 86 décisions permanentes d'accès à certaines enquêtes par plusieurs SSM, permettant la navigation des données au sein du système statistique public, qui ont été prises pour la majorité lors de la première réunion du comité du secret, le 29 mars 1985.

### **POUR COMPRENDRE LES TROIS TABLEAUX QUI PRECEDENT**

1 - Un demandeur est un organisme présentant un dossier de demande d'habilitation d'accès à des données individuelles d'enquêtes statistiques, lors de l'une des quatre réunions annuelles du comité du secret statistique concernant les entreprises.

2 - Lors d'une session du comité, un même organisme demandeur peut déposer plusieurs dossiers pour des équipes distinctes présentant des projets différents.

3 - Un même dossier contient fréquemment des demandes d'accès à des données concernant plusieurs enquêtes provenant éventuellement de plusieurs services statistiques producteurs distincts.

4 - Une décision est une permission d'accès donnée par un service statistique producteur, relativement à un dossier de demande présentée par une équipe (composée de personnes nominativement désignées) d'un organisme demandeur, et peut concerner simultanément plusieurs enquêtes statistiques produites par ce service enquêteur.

5 - Les principaux services statistiques producteurs sont les services statistiques ministériels (SSM) des ministères chargés de :

- l'industrie, le SESSI (Service des Etudes et des Statistiques Industrielles)
- l'agriculture, le SCEES (Service Central des Enquêtes et des Etudes Statistiques)
- l'économie, l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques)
- l'équipement, le SES (Service Economique et Statistiques)
- le travail, la DARES (Direction de l'Animation de la recherche, des Etudes et de la Statistique)
- la recherche, la SDESE (Sous-Direction des Etudes Statistiques)

6 - La principale enquête structurelle sur les entreprises est l'enquête annuelle entreprises (EAE), dont la collecte comprend six versions, distribuées entre le SESSI (EAE industrie), le SCEES (EAE dans les industries agricoles et alimentaires), l'INSEE (EAE dans le Commerce ; EAE dans les services) et le SES (EAE dans le bâtiment et le génie civil et agricole ; EAE dans les transports).

7 - EUROSTAT désigne l'office statistique des communautés européennes, qui est la direction générale de la Commission européenne chargée de la statistique.

|                                                    |
|----------------------------------------------------|
| <b>MEMBRES DU COMITÉ<br/>DU SECRET STATISTIQUE</b> |
|----------------------------------------------------|

Président :

M. Gilles ARNAULT DE LA MENARDIERE, maître des requêtes au Conseil d'Etat.

Article 21 du décret du 17 juillet 1984*- un membre de l'Assemblée Nationale :*

M. Denis MERVILLE, député de Seine Maritime (titulaire) ;  
M. Pierre BOURGUIGNON, député de Seine Maritime (suppléant).

*- un membre du Sénat :*

M. Hilaire FLANDRE, Sénateur des Ardennes (titulaire), décédé le 18 octobre 2004 et remplacé par  
M. Yannick TEXIER, Sénateur d'Ille-et-Vilaine, le 9 décembre 2004.  
M. Bernard JOLY, Sénateur de Haute-Saône (suppléant), remplacé par M. Jean-Claude MERCERON,  
sénateur de la Vendée, le 26 décembre 2004.

*- un membre du Conseil Economique et Social :*

Mme Frédérique RASTOLL (titulaire), M. François EDOUARD (suppléant)  
(Le mandat de ces deux représentants a expiré en septembre 2004 lors du renouvellement des  
membres du Conseil économique et social. Leurs remplaçants ne sont pas encore connus).

**1) QUATRE REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION**- Un représentant de l'Institut national de la statistique et des études économiques :

M. Jean-Pierre PUIG, Directeur de la Coordination statistique et des relations internationales.

- Un représentant du Garde des Sceaux :

M. Baudouin SEYS (titulaire), Mme Nicole CADENEL (suppléante)

- Un représentant du ministre de la compétence duquel ressortissent les entreprises intéressées par la demande :**Ministre de la Défense**

M. Cyr-Denis NIDIER, Chef du bureau de la Statistique et des Etudes Economiques de la  
Direction des Services Financiers

**Ministre de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales**

Mme Virginie MADELIN, Chef du Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques (SCEES)

**Ministre des Affaires sociales, du travail et de la solidarité**

Mme Annie FOUQUET, Directrice de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des  
Statistiques (DARES)

**Ministre de l'Equipeement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer**

M. Paul SCHWACH, Directeur des Affaires Economiques et Internationales

**Ministre de la Jeunesse, de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie**

M. Alain GOY, Sous-Directeur des Etudes Statistiques

**Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie**

M. Yves ROBIN, Chef du service des statistiques industrielles

**Secrétaire d'Etat chargé des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce et de l'Artisanat**

Mme Claire LEFEBVRE, Sous-Directrice des activités commerciales, artisanales et de services

- Un représentant du service enquêteur concerné désigné par le ministre dont relève ce service :

**Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques**

M. Benjamin CAMUS, Chef du département des Activités tertiaires

Mme Dominique FRANCOZ, Chef de la division "Synthèse des statistiques d'entreprises"

**Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques (SCEES) du ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales**

Mme Chantal MADINIER, Adjointe au Chef du Service Central des Etudes Statistiques (SCEES)

**Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES) du ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité**

M. Francis VENNAT, chargé de la Sous direction de l'emploi et du marché du travail

**Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES) du ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité**

M. Philippe CUNEO, Directeur adjoint à la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques

**Service Economique et Statistique (SES) du ministère de l'Equipeement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer**

M. Emmanuel RAOUL, Chef du Service Economique et Statistique (SES)

M. Guy ENJALBERT, chargé du bureau "Statistiques des entreprises de construction"

M. Jean-Marie SAUNIER, chargée de la sous-direction de l'observation statistique des transports

M. Michel BARGE, chargé du bureau « Statistique déconcentrée de la construction »

**Département des statistiques, de l'analyse et des études macro-économiques sur la recherche et le développement (DEP) du ministère de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche**

M. Claude GISSOT, chef du bureau des Etudes Statistiques sur la Recherche

**Service des Statistiques Industrielles (SESSI) du ministère de l'Economie, des finances et de l'industrie**

Mme Anne FLIPO, Chef de la sous-direction Diffusion

**Bureau de la Statistique Touristique du Secrétariat d'Etat au Tourisme**

M. Christophe TERRIER, Bureau de la Statistique touristique

**2) QUATRE REPRESENTANTS DES ENTREPRISES**

- Un représentant du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)

M. Maurice DELAPORTE, Directeur des Etudes Economiques d'Alliance 7 - (titulaire)

M. Gérard de LAVERNEE (MEDEF) - (suppléant)

- Un représentant de l'Assemblée Permanente des Chambres de Commerce et d'Industrie (APCCI)

M. Denis DESCHAMPS (AFCCI - CCI - Paris) - (titulaire)

M. Jean-Gilles CAHN (APCCI - CCI - Paris) - (suppléant)

- Un représentant de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)

M. Claude NESPO (CGPME)

- Un représentant de l'organisation professionnelle à laquelle ressortissent les entreprises ou, s'il y a plusieurs organisations un deuxième représentant du MEDEF désigné par ces organisations

M. Maurice DELAPORTE, Directeur des Etudes Economiques d'Alliance 7

**3) UN REPRESENTANT DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIES** choisi d'un commun accord par les représentants de ces organisations au Conseil national de l'information statistique  
M. François VINCENT (CFE-CGC) - (titulaire)  
M. André LAROSE (CFTC) - (suppléant)

**4) UN REPRESENTANT DES UTILISATEURS REGIONAUX ET LOCAUX DE L'INFORMATION STATISTIQUE**  
M. Eric SAUMARD - DGCL (Direction Générale des Collectivités Territoriales)

**SECRETARIAT DU COMITÉ  
DU SECRET STATISTIQUE**

Le secrétariat du Comité est assuré à l'INSEE par M. Gérard LANG et Mme Valérie LEPRETRE.

**LISTE DES ENQUÊTES STATISTIQUES  
DES SERVICES PUBLICS**

**Arrêtés publiés au Journal Officiel**

## Programme 2004

### **. Enquêtes d'initiative nationale**

#### **Arrêté initial**

[Arrêté du 23 décembre 2003](#) portant approbation du programme d'enquêtes statistiques des services publics pour 2004 - *JO du 13 février 2004*

#### **Arrêtés complémentaires**

[Arrêté du 20 février 2004](#) (JO du 6 mars 2004)

[Arrêtés du 27 avril 2004](#) (JO du 18 juin 2004)

[Arrêté du 23 juillet 2004](#) (JO du 12 août 2004)

[Arrêté du 15 décembre 2004](#) (JO du 29 décembre 2004)

### **. Enquêtes d'initiative régionale**

#### **Arrêté initial**

[Arrêté du 23 décembre 2003](#) portant approbation du programme d'enquêtes statistiques publiques d'initiative régionale ayant obtenu le label d'intérêt général pour 2004 - *JO du 13 février 2004*

#### **Arrêtés complémentaires**

[Arrêté du 20 février 2004](#) (JO du 6 mars 2004)

[Arrêté du 16 juillet 2004](#) (JO du 29 juillet 2004)

[Arrêté du 15 décembre 2004](#) (JO du 29 décembre 2004)

# **TEXTES LÉGISLATIFS**

**(en vigueur à la date du 31 décembre 2004)**

|                    |
|--------------------|
| TEXTES LÉGISLATIFS |
|--------------------|

- **Loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée** sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique
- **Décret n° 97-947 du 10 octobre 1997** modifiant le décret n° 84-628 du 17 juillet 1984 relatif au Conseil national de l'information statistique portant application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique
- **Décret n° 84-628 du 17 juillet 1984** relatif au Conseil national de l'information statistique et portant application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique, modifié par le décret n° 87-813 du 1er octobre 1987, par le décret n° 95-105 du 31 janvier 1995 et par le décret n° 97-947 du 10 octobre 1997
- **Arrêté du 12 décembre 1997** relatif au fonctionnement du Comité du label des enquêtes statistiques

Extraits du journal Officiel du 8 juin 1951 (page 6013), du 8 février 1958 (page 258), du 29 novembre 1959 (page 11451), du 14 mars 1962 (page 2662), du 29 décembre 1968 (page 12349), du 5 janvier 1979 (page 43), du 19 juillet 1984 (page 2332), du 26 décembre 1986 (page 15596), du 7 octobre 1987 (page 11679), du 1<sup>er</sup> avril 1992 (page 4564), du 23 décembre 1992 (page 17592), du 30 mars 1993 (page 5559) et du 3 février 1995 (pages 1863 - 1864)

**Loi n° 51-711 du 7 juin 1951,  
sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique,  
modifiée**

Par la loi instituant un code de procédure pénale  
n° 57-1246 du 31 décembre 1957

Par la loi de finances 1969 n° 68-1172 du 27  
décembre 1968

Par la loi sur les archives n° 79-18 du 3 janvier 1979  
(art.35)

Par les lois n° 86-1305 du 23 décembre 1986 et  
n° 92-1336 du 16 décembre 1992 (art.333)

Par l'ordonnance d'adaptation à la valeur de l'euro  
n° 2000-916 du 19 septembre 2000 (art. 3 et  
annexe 1)

et par les décrets

n° 59-1350 du 16 novembre 1959,

n° 62-275 du 12 mars 1962,

n° 72-1103 du 8 décembre 1972,

n° 84-628 du 17 juillet 1984 (art. 1er),

n° 92-303 du 30 mars 1992,

n° 93-726 du 29 mars 1993 (art. 2),

n° 95-105 du 31 janvier 1995

L'Assemblée nationale et le Conseil de la  
République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont  
la teneur suit :

**Art. 1er** - (modifié par le décret n° 84-628 du 17  
juillet 1984).

Il est créé auprès de l'Institut national de la  
statistique et des études économiques un Conseil  
national de l'information statistique chargé de  
coordonner les enquêtes statistiques des services  
publics, à l'exclusion des travaux statistiques d'ordre  
intérieur ne comportant pas le concours de  
personnes étrangères à l'administration. Ce conseil  
établit annuellement un programme comprenant  
l'ensemble des enquêtes prévues pour l'année et  
détermine leur date approximative et les délais qui  
seront laissés aux personnes physiques et morales  
pour faire parvenir leur réponse. Le programme et  
ses modalités d'exécution sont arrêtés par le  
ministre dont relève l'Institut national de la  
statistique et des études économiques.

La composition et les modalités de fonctionnement  
du Conseil national de l'information statistique  
seront fixées par un décret qui devra notamment  
préciser les conditions dans lesquelles sera assurée  
la représentation des personnes physiques et  
morales intéressées et celle du Parlement et du  
Conseil Economique

Le Conseil national de l'information statistique est  
présidé par le ministre des Affaires économiques  
agissant par délégation du Président du Conseil.

**Art. 2** - Toute enquête statistique des services  
publics, à l'exclusion des travaux statistiques d'ordre  
intérieur ne comportant pas le concours de

personnes étrangères à l'administration, doit être  
soumise au visa préalable du ministre dont relève  
l'Institut national de la statistique et des études  
économiques et du ministre de la compétence duquel  
ressortissent les intéressés.

Le visa ne peut être accordé que si l'enquête s'inscrit  
dans le cadre du programme prévu à l'article précédent,  
si elle est prévue par une loi spéciale ou si elle présente  
un caractère de nécessité et d'urgence indiscutables.

**Art. 3** - Les personnes physiques et morales sont tenues  
de répondre, avec exactitude, et dans les délais fixés,  
aux enquêtes statistiques revêtues du visa défini à  
l'article 2.

**Art. 4** - (modifié par la loi de finances pour 1969 n° 68-  
1172 du 27 décembre 1968).

Des organismes professionnels ou interprofessionnels  
peuvent être agréés par les pouvoirs publics pour servir  
d'intermédiaires dans l'exécution des enquêtes  
statistiques. L'agrément est donné ou retiré par arrêté  
conjoint du ministre dont relève l'Institut national de la  
statistique et des études économiques et du ministre  
chargé de la branche intéressée.

Lorsqu'un questionnaire revêtu du visa est ainsi diffusé  
par une organisation agréée, les intéressés ont la  
possibilité de répondre à leur choix par l'intermédiaire de  
cette organisation ou directement au service public  
enquêteur. Les organismes agréés adressent au service  
enquêteur, dans le délai prévu par l'acte d'agrément, les  
renseignements qu'ils ont recueillis.

**Art. 5** - (abrogé par le décret n° 62-275 du 12 mars  
1962).

**Art. 6** - (modifié par les lois n° 57-1246 du 31 décembre  
1957, n° 79-18 du 3 janvier 1979 et n° 92-1336 du  
16 décembre 1992).

Sous réserve des dispositions des articles 40, 97 et 99  
du code de procédure pénale, les renseignements  
individuels figurant sur les questionnaires revêtus du  
visa prévu à l'article 2 et ayant trait à la vie personnelle  
et familiale et, d'une manière générale, aux faits et  
comportements d'ordre privé, ne peuvent être l'objet  
d'aucune communication de la part du service  
dépositaire avant l'expiration du délai de cent ans  
suivant la date de réalisation du recensement ou de  
l'enquête.

Les renseignements individuels d'ordre économique ou financier, figurant sur les questionnaires revêtus du visa prévu à l'article 2, ne peuvent en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique. Les administrations dépositaires de renseignements de cette nature ne sont pas tenues par les obligations prévues, notamment à l'article 31 de la loi du 31 juillet 1920 portant fixation du budget général de l'exercice 1920, modifié par l'article 30 de la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945, et à l'article 15, 2ème alinéa, de l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945.

Les agents des services publics et des organisations appelées à servir d'intermédiaire pour les enquêtes, dans les conditions fixées à l'article 4, sont astreints au secret professionnel sous les sanctions prévues à l'article 226-13 du code pénal. Les recensements et enquêtes statistiques effectués conformément aux dispositions de la présente loi ont le caractère d'archives publiques.

**Art. 7** - (modifié par le décret n° 59-1350 du 16 novembre 1959, par le décret n° 84-628 du 17 juillet 1984, par le décret n° 92-303 du 30 mars 1992, par le décret n° 93-726 du 29 mars 1993, par le décret n° 95-105 du 31 janvier 1995 et par l'ordonnance n° 2000-916 du 19 septembre 2000).

En cas de défaut de réponse après mise en demeure, dans un délai imparti par ladite mise en demeure, ou de réponse sciemment inexacte, les personnes physiques ou morales peuvent être l'objet d'une amende administrative prononcée par le ministre dont relève l'Institut national de la statistique et des études économiques, sur avis du Conseil national de l'information statistique réuni en comité du contentieux des enquêtes statistiques obligatoires dans les conditions prévues aux articles 13 à 20 du décret du 17 juillet 1984 modifié relatif au Conseil national de l'information statistique et portant application de la présente loi.

L'avis du comité est communiqué au ministre, accompagné, le cas échéant, des observations de l'intéressé.

La décision du ministre prononçant une amende est motivée ; le recours dirigé contre cette décision est un recours de pleine juridiction.

Passé un délai de deux ans à compter de la date de réception de la mise en demeure, le ministre ne peut plus infliger d'amende. Le montant de la première amende encourue à ce titre par une personne physique ou morale ne peut dépasser 150 euros.

En cas de récidive dans le délai de trois ans, le montant de l'amende est porté à 300 euros au moins et 2 250 euros au plus pour chaque infraction.

Ces amendes seront recouvrées au profit du Trésor public selon les procédures prévues pour les créances mentionnées à l'article 80 du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique.

Toutefois, tout défaut de réponse après mise en demeure et dans le délai imparti par ladite mise en demeure, ou toute réponse sciemment inexacte à des questions ayant trait à la vie personnelle et

familiale, sera puni de l'amende prévue au 1° de l'article 131-13 du code pénal et, en cas de récidive, de l'amende prévue au 4° de l'article 131-13 du code pénal.

**Art. 7bis** - (créé par la loi n° 86-1305 du 23 décembre 1986 et modifiée par la loi n° 92-1336 du 16 décembre 1992).

Les informations relatives aux personnes physiques, à l'exclusion des données relatives à la santé ou à la vie sexuelle, et celles relatives aux personnes morales, recueillies dans le cadre de sa mission, par une administration, un établissement public, une collectivité territoriale ou une personne morale de droit privé gérant un service public, peuvent être cédées, à des fins exclusives d'établissement de statistiques, à l'Institut national de la statistique et des études économiques ou aux services statistiques ministériels.

Sous réserve de l'article 777-3 du code de procédure pénale, les dispositions de l'alinéa précédent s'appliquent nonobstant toutes dispositions contraires relatives au secret professionnel.

Les cessions portant sur des informations nominatives, telles qu'elles sont définies à l'article 4 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés sont soumises aux dispositions de ladite loi ; l'acte réglementaire et, lorsque les cessions se font entre deux personnes morales distinctes, les conventions entre le cédant et le cessionnaire de ces informations prévoient les modalités de transmission, la finalité du traitement envisagé et le sort des informations après leur utilisation aux fins de traitement statistique.

Les cessions portant sur des informations concernant des personnes morales sont autorisées par décision conjointe du ministre dont relève l'Institut national de la statistique et des études économiques et des ministres intéressés. Sous réserve des dispositions des articles 40, 97 et 99 du code de procédure pénale, les informations transmises en application du présent article et permettant l'identification des personnes physiques ou morales auxquelles elles s'appliquent ne peuvent faire l'objet d'aucune communication de la part du service bénéficiaire.

Les agents de l'Institut national de la statistique et des études économiques et ceux des services statistiques ministériels sont astreints, pour les données dont ils ont à connaître en application du présent article, au secret professionnel sous les sanctions prévues à l'article 226-13 du code pénal.

**Art. 8** - Sont abrogées toutes les dispositions législatives et réglementaires contraires aux dispositions de la présente loi.

**Art. 9** - La présente loi est applicable dans les territoires d'Outre-mer et les territoires associés. Ses modalités d'application seront fixées par des décrets en Conseil d'Etat pris sur le rapport du ministre des Affaires Economiques ou sur le rapport conjoint des ministres des Affaires Economiques et de la France d'Outre-mer.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 7 juin 1951

Vincent AURIOL

*Suivent les signatures des vingt-deux membres du Gouvernement.*

Extrait du Journal Officiel du 17 octobre 1997 (page 15092)

**Décret no 97-947 du 10 octobre 1997 modifiant le décret no 84-628 du 17 juillet 1984 relatif au Conseil national de l'information statistique et portant application de la loi no 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques**  
**NOR: ECOS9650031D**

Le Premier ministre, Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu la loi no 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques ;

Vu le décret no 84-628 du 17 juillet 1984 relatif au Conseil national de l'information statistique et portant application de la loi no 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, modifié par les décrets no 87-813 du 1er octobre 1987 et no 95-105 du 31 janvier 1995 ;

Le Conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décète :

Art. 1er. - L'article 2 du décret du 17 juillet 1984 susvisé est modifié comme suit :

I. - Les dispositions du 1 du troisième alinéa sont remplacées par les dispositions suivantes :

<< 1. Sur les besoins à satisfaire et sur l'état du système d'information statistique, ainsi que sur les innovations à lui apporter à court ou moyen terme ; >>.

II. - Les dispositions du 2 du troisième alinéa sont remplacées par les dispositions suivantes :

<< 2. Sur le développement général des travaux statistiques des services producteurs, compte tenu, notamment, des travaux statistiques prévus en la matière par les instances de la Communauté européenne ; >>.

III. - Au dernier alinéa, les mots : << de l'informatique >> sont remplacés par les mots : << des systèmes d'information >>.

Art. 2. - A l'article 3 du décret du 17 juillet 1984 susvisé, les mots : << rapport contenant le bilan des travaux statistiques soumis à son examen >> sont remplacés par les mots : << rapport d'activité >>.

Art. 3. - L'article 4 du décret du 17 juillet 1984 susvisé est modifié comme suit :

- Au premier alinéa, les mots : << Outre le ministre chargé de l'économie, président, le conseil comprend les membres suivants : >> sont remplacés par les dispositions suivantes :

<< Le conseil est présidé par le ministre chargé de l'économie.

<< I. - Le conseil comprend également les membres suivants : >>

Le deuxième alinéa est précédé par un << II >> ;

II. - Au c du premier alinéa, les mots :

<< Le chef du service chargé du développement des banques de données et de l'informatisation des services publics >> sont remplacés par les mots :

<< Le vice-président de la commission pour la simplification des formalités administratives >>, et les mots : << Le président du Conseil national de la comptabilité >>

sont remplacés par les mots :

<< Le secrétaire général du Comité de la réglementation bancaire et financière >> ;

III. - Le dernier alinéa du d est remplacé par les dispositions suivantes :

<< Deux représentants des syndicats d'enseignants, désignés par arrêté du ministre chargé de l'éducation nationale >> ;

IV. - Les dispositions du e sont remplacées par les dispositions suivantes :

<< e) Un président ou vice-président de conseil régional et un directeur général des services d'une région, désignés par arrêté du ministre chargé des collectivités locales sur proposition de l'Association nationale des élus régionaux ;

<< Un président ou vice-président de conseil général, désigné par arrêté du ministre chargé des collectivités locales sur proposition de l'assemblée des présidents de conseils généraux de France ;

<< Un maire ou adjoint au maire, désigné par arrêté du ministre chargé des collectivités locales sur proposition de l'Association des maires de France ;

<< Un membre d'un conseil économique et social de région, désigné par arrêté du ministre chargé des collectivités locales sur proposition de l'assemblée permanente des présidents de conseils économiques et sociaux de région ;

<< Un membre de chambre régionale de commerce et d'industrie, désigné par arrêté du ministre chargé du commerce et de l'artisanat >> ;

V. - Les dispositions du f sont remplacées par les dispositions suivantes :

<< f) Deux représentants des instances régionales de concertation sur l'information statistique désignés par arrêté du ministre chargé de l'économie >> ;

VI. - Les dispositions des deux premiers alinéas du h sont remplacées par les dispositions suivantes :

<< Un membre du Conseil national de la vie associative, désigné par arrêté du Premier ministre ;

<< Six représentants du mouvement associatif, désignés, à raison d'un par département ministériel, par arrêté des ministres chargés de l'action sociale, du logement, de l'intégration, des droits des femmes, de la consommation et de l'environnement ;

<< Un représentant des associations de journalistes économiques et financiers, et un représentant des associations de journalistes de l'information sociale >> ;

VII. - Au deuxième alinéa, les mots :

<< le secrétaire général du Conseil national du crédit >> sont remplacés par les mots :

<< le secrétaire général du Conseil national du crédit et du titre, le directeur général de l'Office statistique des Communautés européennes, le chef du service interministériel chargé du développement des systèmes d'information de l'administration, le directeur général des Archives de France, >> ;

VIII. - Au dernier alinéa, les mots : << Le directeur responsable du travail et de l'emploi au ministère chargé des affaires sociales >> sont remplacés par les mots :

<< Le directeur de l'artisanat au ministère chargé du commerce et de l'artisanat >>.

Art. 4. - Au premier alinéa de l'article 5, au premier alinéa du c de l'article 6 et à l'article 7 du décret du 17 juillet 1984 susvisé, les mots : << trois ans >> sont remplacés par les mots :

<< quatre ans >>.

Art. 5. - Au d de l'article 4, au b de l'article 6, à l'article 13 et au b de l'article 21 du décret du 17 juillet 1984 susvisé, les mots : << assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie >> sont remplacés par les mots :

<< assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie >>.

Art. 6. - Au premier alinéa de l'article 8 du décret du 17 juillet 1984 susvisé, les mots :

<< ou de l'un de ses membres >> sont supprimés.

Art. 7. - Au dernier alinéa de l'article 9 du décret du 17 juillet 1984 susvisé, les mots :

<< et d'échelonnement par année >> sont supprimés.

Art. 8. - Le chapitre III du décret du 17 juillet 1984 susvisé est modifié comme suit :

I. - Dans le titre, le mot : << préparation, >> est inséré avant le mot : << exécution >> ;

II. - Il est introduit, en tête du chapitre, un article 12-1 ainsi rédigé :

<< Art. 12-1. - Il est créé auprès du Conseil national de l'information statistique un comité du label des enquêtes statistiques.

<< Le comité du label des enquêtes statistiques examine les projets d'enquête que lui soumettent les services producteurs, mentionnés à l'article 2 du présent décret. Il évalue la qualité des modalités de mise en oeuvre prévues par le service enquêteur et attribue, en cas d'évaluation favorable, un label d'intérêt général et de qualité statistique. Il propose aux ministres compétents la délivrance du visa préalable auquel sont soumises les enquêtes mentionnées à l'article 2 de la loi du 7 juin 1951 susvisée.

<< Les modalités de fonctionnement du comité du label des enquêtes statistiques sont précisées par un arrêté du ministre chargé de l'économie, pris après avis du Conseil national de l'information statistique. Cet arrêté fixe également la composition du comité et de ses diverses formations, et notamment les modalités de représentation, en leur sein, des différentes catégories de personnes auxquelles s'adressent les enquêtes statistiques. >>

Art. 9. - Au quatrième alinéa de l'article 21 du décret du 17 juillet 1984 susvisé, les mots :

<< Il est composé pour chaque problème dont il a à connaître >>

sont remplacés par les mots :

<< Il comprend, pour chaque question dont il a à connaître, les membres du Conseil national de l'information statistique mentionnés au a de l'article 4 du présent décret, ainsi que : >>.

Art. 10. - Le mandat des membres actuels du Conseil national de l'information statistique prend fin le premier jour du premier mois suivant la date de publication du présent décret.

Art. 11. - Les ministres et les ministres délégués sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 10 octobre 1997.

LIONEL JOSPIN

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'économie,  
des finances et de l'industrie,*  
DOMINIQUE STRAUSS-KAHN

*Le ministre de l'emploi et de la solidarité,*  
MARTINE AUBRY

Le garde des sceaux, ministre de la justice,  
ELISABETH GUIGOU

*Le ministre de l'éducation nationale, de la  
recherche et de la technologie,*  
CLAUDE ALLEGRE

*Le ministre de l'intérieur,*  
JEAN-PIERRE CHEVENEMENT

*Le ministre des affaires étrangères,*  
HUBERT VEDRINE

*Le ministre de la défense,*  
ALAIN RICHARD

*Le ministre de l'équipement,  
des transports et du logement,*  
JEAN-CLAUDE GAYSSOT

*Le ministre de la culture et de la communication,  
porte-parole du Gouvernement,*  
CATHERINE TRAUTMANN

*Le ministre de l'agriculture et de la pêche,*  
LOUIS LE PENSEC

*Le ministre de l'aménagement du territoire  
et de l'environnement,*  
DOMINIQUE VOYNET

*Le ministre des relations avec le Parlement,*  
DANIEL VAILLANT

*Le ministre de la fonction publique,  
de la réforme de l'Etat et de la décentralisation,*  
EMILE ZUCCARELLI

*Le ministre de la jeunesse et des sports,*  
MARIE-GEORGE BUFFET

*Le ministre délégué  
chargé de l'enseignement scolaire,*  
SEGOLENE ROYAL

*Le ministre délégué  
chargé des affaires européennes,*  
PIERRE MOSCOVICI

**Décret n° 84-628 du 17 juillet 1984 relatif au Conseil national de l'information statistique et portant application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique, modifié par le décret n° 87-813 du 1er octobre 1987, par le décret n° 95-105 du 31 janvier 1995 et par le décret n° 97-947 du 10 octobre 1997**

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'Économie, des Finances et du Budget,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu les articles 32 et 33 de la loi de finances du 27 avril 1946 relatifs à l'Institut national de la statistique et des études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer ;

Vu le décret n° 46-1432 du 14 juin 1946 pris pour l'application des articles 32 et 33 de la loi de finances du 27 avril 1946 ;

Vu le décret n° 68-724 du 7 août 1968 fixant les conditions de remboursement des frais occasionnés par les déplacements des agents de l'État et autres personnes qui collaborent aux conseils, comités, commissions et autres organismes consultatifs qui apportent leur concours à l'État ;

Vu le décret n° 70-536 du 12 juin 1970 instituant une Commission nationale des nomenclatures d'activités et de produits ;

Vu le décret n° 76-1053 du 16 novembre 1976 relatif à l'enregistrement et à la révision des formulaires administratifs ;

Le Conseil d'État (section des travaux publics) entendu,

Décrète :

**Art. 1er.** - Le Conseil national de la statistique, créé par l'article 1er de la loi susvisée du 7 juin 1951, prend le nom de Conseil national de l'information statistique.

#### CHAPITRE Ier

##### *Attributions du Conseil national de l'information statistique*

**Art. 2.** - Le Conseil national de l'information statistique exécute les missions qui lui sont dévolues par la loi susvisée du 7 juin 1951 modifiée et assure, pour ce qui concerne l'information statistique, la concertation entre les utilisateurs de l'information, les services publics et, dans la mesure où ils y sont soumis, les autres services producteurs d'informations statistiques. Les services producteurs sont l'Institut national de la statistique et des études économiques et les services

statistiques ministériels, les administrations, les organismes publics ou dans lesquels des personnes publiques détiennent la majorité, les organismes privés chargés d'un service public ou assurant, grâce à des subventions publiques ou par accord avec des services publics, la collecte ou l'exploitation de données économiques et sociales.

La concertation assurée par le Conseil porte sur les étapes de la production de l'information statistique et de sa diffusion, que cette information provienne des enquêtes statistiques et des recensements, ou de l'exploitation à des fins d'information générale des données issues de l'activité administrative.

En particulier, le Conseil délibère et donne son avis :

1. - Sur les besoins à satisfaire et sur l'état du système d'information statistique, ainsi que sur les innovations à lui apporter à court ou moyen terme ;

2. - Sur le développement général des travaux statistiques des services producteurs, compte tenu notamment, des travaux statistiques prévus en la matière par les instances de la Communauté européenne ;

3. - Sur le programme annuel d'enquêtes des services publics et ses modalités d'application et sur la répression des infractions en matière d'enquêtes statistiques ;

4. - Sur les projets d'exploitation, à des fins d'information générale, des données issues de l'activité des administrations, des organismes publics et des organismes privés chargés d'un service public ;

5. - Sur les projets de traitements automatisés d'enquêtes statistiques ou de données mentionnées au 4 du présent article qui nécessitent une demande d'avis à la Commission nationale de l'informatique et des libertés ; l'avis du Conseil doit être motivé, adressé au service producteur et joint au dossier présenté à la Commission nationale de l'informatique et des libertés ;

6. - Sur la conception, la révision et la tenue à jour des nomenclatures économiques et sociales ; le président de la Commission nationale des nomenclatures d'activités et de produits lui fait rapport sur les questions entrant dans la compétence de cette commission ;

7. - Sur le contenu des banques de données économiques et sociales des services producteurs, ainsi que sur les modalités d'accès à ces banques et les principes de tarification.

Le Conseil transmet ses avis lorsqu'il y a lieu, et notamment dans l'exercice des attributions prévues

aux 4 et 6 du présent article, au Centre d'enregistrement et de révision des formulaires administratifs et à toute instance appelée à connaître de ceux-ci.

Le Conseil est associé à toute instance de coordination des systèmes d'information dans les services publics, pour toute question ayant trait au contenu de l'information économique et sociale.

**Art. 3.** - Chaque année, le Conseil adopte sur proposition de son bureau un rapport d'activité. Ce rapport comprend les avis donnés en cours d'année par les formations et groupes de travail du Conseil. Les observations individuelles ou collectives de ses membres sont jointes au rapport qui est rendu public par le ministre chargé de l'économie et adressé aux services producteurs.

## CHAPITRE II

### *Composition et fonctionnement du Conseil national de l'information statistique*

#### **Art. 4.**

Le Conseil est présidé par le ministre chargé de l'économie.

I - Le Conseil comprend également les membres suivants :

**a)** Un membre de l'Assemblée nationale ;

Un membre du Sénat ;

Un membre du Conseil économique et social ;

*désignés par les assemblées auxquelles ils appartiennent.*

**b)** Un représentant de chaque ministre, ministre délégué, secrétaire d'État autonome ou secrétaire d'État placé auprès du Premier ministre.

**c)** Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques ;

Le commissaire au Plan ;

Le gouverneur de la Banque de France ;

Le délégué à l'Aménagement du territoire et à l'Action régionale ;

Le directeur des Affaires économiques, sociales et culturelles de l'outre-mer ;

Le directeur général de la Recherche et de la Technologie ;

Le vice-président de la Commission pour la simplification des formalités administratives ;

Le secrétaire général du Comité de la réglementation bancaire et financière ;

*ou leurs représentants.*

**d)** Un représentant de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture ;

Un représentant de la Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole ;

Un représentant de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles ;

*désignés par arrêté du ministre de l'Agriculture sur proposition de leur organisation respective ;*

Cinq représentants du Conseil national du patronat français ;

Deux représentants de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises et du patronat réel ;

*désignés par arrêté du ministre chargé de l'industrie sur proposition de leur organisation respective ;*

Un représentant de la Fédération des sociétés coopératives ouvrières de production, *désigné par arrêté du ministre chargé de l'économie sociale sur proposition de cette organisation ;*

Un représentant du Haut conseil du secteur public, *désigné par arrêté du Premier ministre sur proposition de ce Haut conseil.*

Une personnalité appartenant à une entreprise publique, *désignée par arrêté du ministre chargé de l'industrie ;*

Un représentant de l'Association française des banques ;

Un représentant de l'Union nationale des associations de professions libérales ;

*désignés par arrêté du ministre chargé de l'économie sur proposition de leur organisation respective ;*

Un représentant de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie ;

Un représentant de l'Assemblée permanente des chambres de métiers ;

Un représentant de l'Union professionnelle artisanale ;

Un représentant du Conseil national du commerce ;

*désignés par arrêté du ministre chargé du commerce et de l'artisanat sur proposition de leur organisation respective ;*

Quatre représentants de la Confédération générale du travail ;

Quatre représentants de la Confédération française démocratique du travail ;

Quatre représentants de la Confédération générale du travail - Force ouvrière ;

Quatre représentants de la Confédération française des travailleurs chrétiens ;

Quatre représentants de la Confédération française de l'encadrement - C.G.C. ;

*désignés par arrêté du ministre chargé des affaires sociales sur proposition de leur organisation respective ;*

Deux représentants des syndicats d'enseignants, *désignés par arrêté du ministre chargé de l'éducation nationale.*

**e)** Un président ou vice-président de conseil régional et un directeur général des services d'une région, *désignés par arrêté du ministre chargé des collectivités locales sur proposition de l'Association nationale des élus régionaux ;*

Un président ou vice-président de conseil général, *désigné par arrêté du ministre chargé des collectivités locales sur proposition de l'Assemblée des présidents de Conseils généraux de France ;*

Un maire ou adjoint au maire, *désigné par arrêté du ministre chargé des collectivités locales sur proposition de l'Association des maires de France* ;

Un membre d'un conseil économique et social de région, *désigné par arrêté du ministre chargé des collectivités locales sur proposition de l'Assemblée permanente des présidents de conseils économiques et sociaux de région* ;

Un membre de chambre régionale de commerce et d'industrie, *désigné par arrêté du ministre chargé du commerce et de l'artisanat*.

**f)** Deux représentants des instances régionales de concertation sur l'information statistique, *désignés par arrêté du ministre chargé de l'économie*.

**g)** Deux membres des corps enseignants des enseignements supérieurs, *désignés par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur* ;

Deux chercheurs en sciences économiques ou sociales, *désignés par arrêté du ministre chargé de la recherche*.

**h)** Un membre du Conseil national de la vie associative, *désigné par arrêté du Premier ministre* ;

Six représentants du mouvement associatif, *désignés, à raison d'un par département ministériel, par arrêté des ministres chargés de l'action sociale, du logement, de l'intégration, des droits des femmes, de la consommation et de l'environnement* ;

Un représentant des associations de journalistes économiques et financiers, et un représentant des associations de journalistes de l'information sociale ;

Un représentant de l'Union nationale des associations familiales, *désigné par arrêté du ministre chargé des affaires sociales, sur proposition de cet organisme*.

**i)** Huit personnalités qualifiées, *désignées en raison de leur compétence par arrêté du ministre chargé de l'économie*.

**II** - En outre, peuvent être appelés à participer sans voix délibérative aux travaux du Conseil, le secrétaire général du Conseil national du crédit et du titre, le directeur général de l'Office statistique des communautés européennes, le chef du service interministériel chargé du développement des systèmes d'information de l'administration, le directeur général des Archives de France, les responsables des services statistiques de l'administration et les directeurs des services administratifs ou publics jouant un rôle important dans la collecte de l'information utilisée à des fins statistiques, en particulier :

Les directeurs du ministère de l'Économie, des Finances et du Budget ;

Le directeur de la sécurité sociale au ministère chargé des affaires sociales ;

Le directeur de l'artisanat au ministère chargé du commerce et de l'artisanat ;

*ou leurs représentants*.

**Art. 5.** - Les membres du Conseil énumérés aux paragraphes d, e, f, g, h et i de l'article 4 sont *nommés pour quatre ans*. Leur mandat est renouvelable.

Des suppléants des membres du Conseil énumérés aux paragraphes a, d, e, f, g, h de l'article 4 sont *désignés dans les mêmes conditions que les membres titulaires* : ils siègent au Conseil en cas d'empêchement de ceux-ci.

Toute personne ayant perdu la qualité en raison de laquelle elle a été nommée, cesse d'appartenir au Conseil. Son remplaçant est nommé pour la durée du mandat restant à courir.

**Art. 6.** - Le Conseil national de l'information statistique est doté d'un bureau composé, outre le ministre chargé de l'économie, président, de :

**a)** Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques ;

Le commissaire au Plan ;

Le gouverneur de la Banque de France.

**b)** Un représentant du Conseil national du patronat français ;

Un représentant de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises et du patronat réel ;

*désignés par ces organisations parmi leurs représentants au Conseil* ;

Le représentant au Conseil de l'Assemblée permanente des chambres de métiers ;

Le représentant au Conseil de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie ;

L'un des représentants de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture, de la Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole et de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, *choisi d'un commun accord parmi eux* ;

Un représentant de la Confédération générale du travail ;

Un représentant de la Confédération française démocratique du travail ;

Un représentant de la Confédération générale du travail - Force ouvrière ;

Un représentant de la Confédération française des travailleurs chrétiens ;

Un représentant de la Confédération française de l'encadrement - C.G.C. ;

*désignés par ces organisations parmi leurs représentants au Conseil*.

**c)** Deux membres du Conseil, *désignés pour quatre ans par et parmi ceux figurant aux paragraphes a, e, f, g, h et i de l'article 4 du présent décret ainsi que par et parmi les membres du Conseil énumérés au paragraphe d de l'article 4 et non mentionnés au paragraphe b du présent article*.

Les membres du bureau peuvent s'y faire représenter, conformément aux dispositions des articles 4 et 5 du présent décret.

**Art. 7.** - Le bureau élit son vice-président pour quatre ans.

**Art. 8.** - Le Conseil national de l'information statistique peut constituer, sur proposition de son bureau, des formations spécialisées et des groupes de travail. Peuvent participer aux travaux de ces formations et de ces groupes tout membre du Conseil qui le demande ainsi que toute personne invitée par le Conseil.

Les présidents et les rapporteurs des formations spécialisées et des groupes de travail sont désignés par le Conseil, sur proposition de son bureau ou de celui de ses membres à l'initiative duquel la formation ou le groupe est créé.

Les présidents qui n'appartiennent pas au Conseil sont appelés à y siéger avec voix délibérative sur les questions intéressant les travaux de la formation ou du groupe qu'ils président.

**Art. 9.** - Le Conseil et son bureau peuvent demander aux administrations de leur fournir des rapporteurs ou des experts pour les assister dans leurs travaux.

Pour la préparation des programmes et l'examen des projets prévus aux 3 et 4 de l'article 2 du présent décret, les services en cause fournissent :

Le 1er mars au plus tard, des avant-projets des programmes de l'année suivante ;

Le 1er octobre au plus tard, les projets définitifs de ces travaux, établis en tenant compte des avis formulés sur les avant-projets par le Conseil.

D'autre part, ces services soumettent au Conseil, un an au moins avant leur première année d'application, les programmes pluriannuels de développement général des travaux statistiques visés au 2 de l'article 2 du présent décret.

**Art. 10.** - Le bureau prépare les travaux du Conseil national de l'information statistique. Il dispose à cet effet du secrétariat du Conseil national de l'information statistique.

Le Conseil peut déléguer au bureau le soin d'émettre des avis, sauf dans le cas prévu au 3 de l'article 2 du présent décret.

**Art. 11.** - Tout membre du Conseil national de l'information statistique peut soumettre au bureau une question entrant dans le cadre de ses attributions ; il peut demander à être entendu sur cette question. La réunion au cours de laquelle elle est examinée et son auteur entendu doit se tenir au plus tard un mois après que la demande en a été formulée.

Tout membre du Conseil peut saisir le Conseil, ses formations spécialisées ou ses groupes de travail d'une question entrant dans leur compétence.

**Art. 12.** - Assuré par l'Institut national de la statistique et des études économiques, le secrétariat du Conseil national de l'information statistique, placé auprès du service chargé de la coordination statistique, exécute les décisions du Conseil et de son bureau.

### CHAPITRE III

#### *Préparation, exécution et utilisation des enquêtes statistiques*

**Art. 12.1.** - Il est créé auprès du Conseil national de l'information statistique un *comité du label des enquêtes statistiques*.

Le comité du label des enquêtes statistiques examine les projets d'enquête que lui soumettent les services producteurs mentionnés à l'article 2 du présent décret. Il évalue la qualité des modalités de mise en œuvre prévues par le service enquêteur et attribue, en cas d'évaluation favorable, un label d'intérêt général et de qualité statistique. Il propose aux ministres compétents la délivrance du visa préalable auquel sont soumises les enquêtes mentionnées à l'article 2 de la loi du 7 juin 1951 susvisée.

Les modalités de fonctionnement du comité du label des enquêtes statistiques sont précisées par un arrêté du ministre chargé de l'économie, pris après avis du Conseil national de l'information statistique. Cet arrêté fixe également la composition du comité et de ses diverses formations et notamment les modalités de représentation, en leur sein, des différentes catégories de personnes auxquelles s'adressent les enquêtes statistiques.

**Art. 13.** - Le Conseil national de l'information statistique se réunit en *comité du contentieux des enquêtes statistiques* pour donner l'avis prévu par l'article 7 (1er alinéa) de la loi du 7 juin 1951 modifiée.

Ce comité comprend :

Le membre de l'Assemblée nationale ;

Le membre du Sénat ;

Le membre du Conseil économique et social ;

Le représentant du garde des Sceaux, ministre de la Justice ;

Le représentant du ministre de la compétence duquel ressortit le contrevenant ;

Le représentant du directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques ;

Trois des personnalités représentant les organisations suivantes :

Conseil national du patronat français ;

Confédération générale des petites et moyennes entreprises et du patronat réel ;

Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie ;

Assemblée permanente des chambres de métiers ;

Union professionnelle artisanale ;

Conseil national du commerce ;

Assemblée permanente des chambres d'agri-culture ;

Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole ;

Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles ;

Deux personnalités représentant les organisations suivantes :

- Union nationale des associations familiales ;
- Confédération générale du travail ;
- Confédération générale du travail - Force ouvrière ;
- Confédération française démocratique du travail ;
- Confédération française des travailleurs chrétiens ;
- Confédération française de l'encadrement - C.G.C.

*Ces cinq personnalités sont désignées par le Conseil national de l'information statistique.*

Le comité du contentieux des enquêtes statistiques est présidé par le ministre de l'économie ou son représentant.

**Art. 14.** - Les arrêtés d'agrément prévus à l'article 4 (1er alinéa) de la loi du 7 juin 1951 précitée spécifient la nature, l'étendue et la périodicité des enquêtes confiées aux organismes agréés ainsi que les délais dans lesquels les organismes doivent communiquer les résultats obtenus aux services enquêteurs. Ils précisent également si les renseignements doivent être fournis individuellement, par catégorie ou sous une forme globale. Toute modification de présentation est notifiée en temps utile aux organismes agréés par lettre du ministre enquêteur. Le refus d'agrément doit être motivé. Le retrait d'agrément doit être motivé et ne peut être prononcé qu'après un préavis de trois mois.

**Art. 15.** - L'option ouverte à chaque intéressé à l'article 4 (2e alinéa) de la loi du 7 juin 1951 précitée de répondre au questionnaire qui lui est adressé soit par l'intermédiaire d'un organisme agréé, soit directement au service enquêteur, doit être levée par lettre recommandée, avec demande d'avis de réception, adressée au service enquêteur, dans un délai fixé par arrêté conjoint du ministre chargé de l'Institut national de la statistique et des études économiques et du ministre chargé de la branche à laquelle appartient l'intéressé.

L'intéressé qui n'a pas satisfait à ces dispositions est réputé avoir choisi de répondre à l'organisme agréé dans la branche à laquelle il appartient. Toutefois, l'option peut à nouveau être exercée avant la fin de chaque année calendaire.

**Art. 16.** - A défaut de réponse dans le délai imparti à un questionnaire revêtu du visa, le service enquêteur adresse à l'intéressé une lettre de mise en demeure fixant un nouveau et dernier délai. A défaut de réponse dans le délai ainsi fixé, le service enquêteur établit un constat de non réponse. En cas de réponse inexacte, il établit un constat de réponse inexacte.

**Art. 17.** - Les constats visés à l'article précédent sont notifiés à l'intéressé par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

A l'expiration du délai de quinze jours à compter de la notification du constat, le ministre dont relève le service enquêteur saisit le comité du contentieux.

**Art. 18.** - Chaque affaire soumise au comité du contentieux fait l'objet d'un rapport. Le rapporteur peut

être pris parmi les membres dudit comité ou parmi les fonctionnaires en activité de service, désignés par le ministre intéressé.

Les rapporteurs ont voix délibérative dans les affaires qu'ils rapportent.

**Art. 19.** - L'intéressé a accès à son dossier ; il est averti qu'il peut présenter ses observations écrites dans le délai d'un mois à compter de la date de réception de la notification qui lui est faite de la saisine du comité du contentieux. Il est entendu, s'il en fait la demande, par une personne habilitée par ce comité et peut se faire assister ou représenter.

Le comité du contentieux peut faire procéder à tout supplément d'enquête qu'il estime nécessaire.

Les séances du comité du contentieux ne sont pas publiques.

**Art. 20.** - Le comité du contentieux ne peut valablement délibérer qu'en présence de cinq membres au moins en dehors du président et du rapporteur. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage égal, la voix du président est prépondérante.

La délibération est suivie de la rédaction d'un avis signé par le président. L'avis est adressé au ministre chargé de l'Institut national de la statistique et des études économiques et au ministre intéressé accompagné du procès-verbal de la discussion par le président.

**Art. 21.** - Il est créé auprès du Conseil national de l'information statistique un *comité du secret statistique concernant les entreprises*, chargé d'étudier les problèmes que pose l'application des règles relatives à celui-ci.

Ce comité est présidé par un membre du Conseil d'État, d'un grade au moins égal à celui de maître des requêtes, désigné par le vice-président du Conseil d'État.

En cas d'absence ou d'empêchement du président, le comité du secret statistique tient séance sous la présidence du représentant du garde des Sceaux, ministre de la Justice

Il comprend, pour chaque question dont il a à connaître, les membres du Conseil national de l'information statistique désignés au a) de l'article 4 du présent décret, ainsi que :

**a)** Quatre représentants de l'administration :

Un représentant de l'Institut national de la statistique et des études économiques ;

Un représentant du garde des Sceaux, ministre de la Justice ;

Un représentant du ministre à la compétence duquel ressortissent les entreprises intéressées par le problème ;

Un représentant du service enquêteur concerné, désigné par le ministre dont relève ce service.

**b)** Quatre représentants des entreprises :

Un représentant du Conseil national du patronat français ;

Un représentant de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie ;

Un représentant de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises et du patronat réel ;

Un représentant de l'organisation professionnelle à laquelle ressortissent les entreprises concernées ou, s'il y a plusieurs organisations, un deuxième représentant du Conseil national du patronat français, désigné par ces organisations.

c) Un représentant des organisations syndicales de salariés désignées à l'article 4, paragraphe d du présent décret, choisi d'un commun accord par les représentants de ces organisations au Conseil.

d) Un représentant des utilisateurs régionaux et locaux de l'information statistique désigné par arrêté du ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

**Art. 22.** - Dans la mesure où l'article 6 de la loi précitée du 7 juin 1951 n'en interdit pas la communication, les renseignements individuels visés au 2<sup>e</sup> alinéa dudit article ne peuvent être communiqués que par décision conjointe du ministre dont relève le service enquêteur et du ministre dont relève l'Institut national de la statistique et des études économiques, prise après avis du comité du secret statistique concernant les entreprises créé à l'article 21 du présent décret.

Ces communications ne peuvent être faites qu'à des bénéficiaires qui s'engagent à ne les communiquer à quiconque.

#### CHAPITRE IV Dispositions diverses

**Art. 23.** - Les membres du Conseil et toute personne régulièrement convoquée à ces réunions peuvent se faire rembourser les frais de déplacement qu'ils sont appelés à engager pour assister aux séances dans les conditions prévues au décret susvisé du 7 août 1968.

**Art. 24.** - Les décrets n° 72-1103 et n° 72-1104 du 8 décembre 1972 relatifs au Conseil national de la statistique sont abrogés.

**Art. 25.** - Le présent décret entrera en application quand le Conseil national de l'information statistique sera constitué et au plus tard dans un délai de trois mois à compter de sa publication.

**Art. 26.** - Les ministres, les ministres délégués, le secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé de la fonction publique et des réformes administratives, le secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé des techniques de la communication, le secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé de l'environnement et de la qualité de la vie et le secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation chargé des départements et des territoires d'outre-mer, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 juillet 1984.  
Par le Premier ministre :

PIERRE MAUROY

*Suivent les signatures de vingt-sept membres du Gouvernement*

Extrait du Journal Officiel du 24 décembre 1997 (page 18771)

## Arrêté du 12 décembre 1997 relatif au fonctionnement

### du comité du label des enquêtes statistiques

NOR : ECOS9750052A

Le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques ;

Vu le décret n° 73-314 du 14 mars 1973 modifié portant création d'un système national d'identification et d'un répertoire des entreprises et de leurs établissements ;

Vu le décret n° 84-628 du 17 juillet 1984 modifié fixant les attributions, la composition et le fonctionnement du Conseil national de l'information statistique et notamment son article 12.1.

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Le comité du label des enquêtes statistiques créé par l'article 12.1 du décret n° 84-628 du 17 juillet 1984 modifié examine les projets d'enquêtes des services producteurs d'informations statistiques.

Dans le cas des enquêtes nationales et communautaires, la formation compétente du Conseil national de l'information statistique délivre auparavant l'avis d'opportunité.

Dans le cas des enquêtes régionales, le comité du label prend l'avis du comité régional pour l'information économique et sociale ou, en son absence, de toute autre instance de concertation régionale ou locale qualifiée.

**Art. 2.** - Le comité du label des enquêtes statistiques est présidé par un inspecteur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques, désigné, pour une durée de trois ans renouvelable une fois, par le ministre dont relève l'Institut national de la statistique et des études économiques, sur proposition du bureau du Conseil national de l'information statistique.

Les formations du comité du label se réunissent selon quatre configurations respectivement compétentes pour les enquêtes statistiques s'adressant :

- aux entreprises, aux organismes publics nationaux et à leurs établissements ;
- aux ménages et aux personnes physiques qui en font partie ;
- aux exploitations agricoles et à leurs exploitants ;
- aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux.

**Art. 3.** - La configuration compétente pour les enquêtes statistiques relatives aux entreprises, aux organismes publics nationaux et à leurs établissements comprend, outre le président du comité du label :

- un représentant du Conseil national du patronat français ;
- un représentant de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie ;
- un représentant de l'Assemblée permanente des chambres de métiers ;
- un représentant de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises ;
- un représentant des syndicats de salariés ;
- le secrétaire général du Centre d'enregistrement et de révision des formulaires administratifs, ou son représentant ;
- le directeur de l'Institut national de la statistique et des études économiques compétent, ou son représentant ;
- le chef du service enquêteur, ou son représentant.

**Art. 4.** - La configuration compétente pour les enquêtes statistiques relatives aux ménages et aux personnes physiques qui en font partie comprend, outre le président du comité du label :

- deux personnes désignées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés ;
- un représentant des syndicats de salariés ;
- un représentant de l'Union nationale des associations familiales ;
- le directeur de l'Institut national d'études démographiques, ou son représentant ;
- le secrétaire général du Centre d'enregistrement et de révision des formulaires administratifs, ou son représentant ;
- le directeur de l'Institut national de la statistique et des études économiques compétent, ou son représentant ;
- le chef du service enquêteur, ou son représentant.

**Art. 5.** - La configuration compétente pour les enquêtes statistiques relatives aux exploitations agricoles et à leurs exploitants comprend, outre le président du comité du label :

- un représentant de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles ;
- un représentant de la Mutualité sociale agricole ;
- un représentant de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture ;
- un représentant de l'Institut national de la recherche agronomique ;
- un directeur régional ou départemental de l'agriculture ;
- soit le directeur de l'Institut national de la statistique et des études économiques compétent, ou son représentant, soit le chef du service statistique du ministère chargé de l'agriculture, ou son représentant ;
- le chef du service enquêteur, ou son représentant.

**Art. 6.** - La configuration compétente pour les enquêtes statistiques relatives aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux comprend, outre le président du comité du label :

- trois représentants des régions, des départements ou des communes ;
- un représentant de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale ;
- un représentant de l'Association des chambres françaises de commerce et d'industrie ;
- un trésorier payeur général ;
- un secrétaire général aux affaires régionales ;
- le directeur général des collectivités locales, ou son représentant ;
- le directeur de l'Institut national de la statistique et des études économiques compétent, ou son représentant ;
- le chef du service enquêteur, ou son représentant.

**Art. 7.** - Le secrétariat du comité du label est assuré par le département de la coordination statistique de l'Institut national de la statistique et des études économiques. Le comité du label fait appel, en tant que de besoin, aux experts des services statistiques publics.

**Art. 8.** - L'arrêté du 10 janvier 1994 modifié portant création au sein du Conseil national de l'information statistique d'un comité du label des enquêtes statistiques des services publics et des autres services producteurs d'informations statistiques est abrogé.

**Art. 9.** - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 12 décembre 1997.

*Pour le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, et par délégation*

*P. CHAMPSAUR*

## **SIGLES ET ACRONYMES**

|                                |
|--------------------------------|
| <b>SIGLES<br/>ET ACRONYMES</b> |
|--------------------------------|

## A

|         |                                                                                 |
|---------|---------------------------------------------------------------------------------|
| ACEMO   | Enquêtes sur l'activité et les conditions de la main-d'œuvre                    |
| ACFCI   | Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie                    |
| ACTP    | Allocation compensatrice pour tierce personne                                   |
| ADEME   | Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie                        |
| AFSSA   | Agence française de sécurité sanitaire des aliments                             |
| AGHTM   | Association générale des hygiénistes et techniciens municipaux                  |
| AMF     | Association des maires de France                                                |
| ANACT   | Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail                  |
| ANAH    | Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat                               |
| ANCE    | Agence nationale pour la création et le développement des nouvelles entreprises |
| ANCRFF  | Association nationale des centres régionaux de la propriété forestière          |
| ANER    | Association nationale des élus régionaux                                        |
| ANIA    | Association nationale des industries agroalimentaires                           |
| ANPE    | Agence nationale pour l'emploi                                                  |
| ANVAR   | Agence nationale de valorisation de la recherche                                |
| APCA    | Assemblée permanente des chambres d'agriculture                                 |
| APCE    | Association pour la création d'entreprise                                       |
| APCG    | Association des présidents de conseils généraux                                 |
| APCM    | Assemblée permanente des chambres de métiers                                    |
| APEJ    | Aide au premier emploi des jeunes                                               |
| APEILOR | Association pour l'expansion industrielle de la Lorraine                        |
| APUR    | Atelier parisien d'urbanisme                                                    |
| ART     | Autorité de régulation des télécommunications                                   |
| ASF     | Association des sociétés financières                                            |
| ASSEDIC | Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce                       |

## B

|        |                                                                            |
|--------|----------------------------------------------------------------------------|
| BCE    | Banque centrale européenne                                                 |
| BDPME  | Banque de développement des petites et moyennes entreprises                |
| BDF    | Banque de France                                                           |
| BEP    | Brevet d'études professionnelles                                           |
| BETA   | Bureau d'économie et de techniques appliquées                              |
| BGCA   | Bâtiment, génie civil et agricole                                          |
| BIT    | Bureau international du travail                                            |
| BRIDGE | Base relationnelle interrégionale de données sur les grands établissements |
| BSLN   | Base de sondage des logements neufs                                        |
| BTP    | Bâtiment, travaux publics                                                  |
| BTS    | Brevet de technicien supérieur                                             |

## C

|          |                                                                                                      |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CAF      | Caisse des allocations familiales                                                                    |
| CAF      | Coût, assurance, fret                                                                                |
| CALMAR   | Calage sur les marges (logiciel) - INSEE                                                             |
| CAMME    | Enquête de conjoncture mensuelle auprès des ménages                                                  |
| CAP      | Certificat d'aptitude professionnelle                                                                |
| CAPA     | Certificat d'aptitude professionnelle agricole                                                       |
| CAPEB    | Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment                                  |
| CAPEV    | Comité d'aménagement, de promotion et d'expansion des Vosges                                         |
| CAPI     | Collecte assistée par micro-ordinateur en face à face                                                |
| CATI     | Collecte téléphonique assistée par ordinateur                                                        |
| CCA      | Commission de Contrôle des Assurances                                                                |
| CCI(P)   | Chambre de commerce et d'industrie (de Paris)                                                        |
| CDD      | Contrat à durée déterminée                                                                           |
| CEC      | Contrat emploi consolidé                                                                             |
| CEE      | Communauté économique européenne                                                                     |
| CEE      | Centre d'études de l'emploi                                                                          |
| CEME     | Centre d'économie mathématique et d'économétrie                                                      |
| CENTRECO | Agence de développement économique (région Centre)                                                   |
| CEPII    | Centre d'études prospectives et d'informations internationales                                       |
| CEREN    | Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie                                           |
| CEREQ    | Centre d'études et de recherches sur les qualifications                                              |
| CERFA    | Centre d'enregistrement et de révision des formulaires administratifs                                |
| CERTU    | Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques          |
| CES      | Conseil économique et social                                                                         |
| CES      | Contrat emploi solidarité                                                                            |
| CESSEFI  | Centre d'étude des spécialisations et des stratégies économiques et financières                      |
| CFA      | Centre de formation des apprentis                                                                    |
| CFDT     | Confédération française démocratique du travail                                                      |
| CFE-CGC  | Confédération française de l'encadrement                                                             |
| CFTC     | Confédération française des travailleurs chrétiens                                                   |
| CG       | Conseil général                                                                                      |
| CGPME    | Confédération générale des petites et moyennes entreprises                                           |
| CGT      | Confédération générale du travail                                                                    |
| CGT-FO   | Confédération générale du travail - Force ouvrière                                                   |
| CIE      | Contrat initiative emploi                                                                            |
| CITRUS   | Outil de coordination des informations et des traitements des restructurations d'unités statistiques |
| CMO      | Coût de la main-d'œuvre                                                                              |
| CMU      | Couverture maladie universelle                                                                       |
| CNAM     | Caisse nationale d'assurances maladie                                                                |
| CNASEA   | Centre national pour l'aménagement des structures d'exploitations agricoles                          |
| CNAVTS   | Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés                                    |
| CNFPT    | Centre national de la Fonction Publique territoriale                                                 |
| CNIL     | Commission nationale de l'informatique et des libertés                                               |
| CNIS     | Conseil national de l'information statistique                                                        |
| CNNC     | Commission nationale de la négociation collective                                                    |
| CNRS     | Centre national de la recherche scientifique                                                         |
| COLLOQ   | Enquête sur les investissements des collectivités locales en travaux de Bâtiment et travaux publics  |
| CPF      | Classification des produits français                                                                 |
| CRCI     | Chambre régionale de commerce et d'industrie                                                         |

|        |                                                                           |
|--------|---------------------------------------------------------------------------|
| CRE    | Contrat de retour à l'emploi                                              |
| CREDES | Centre de recherche, d'études et de documentation en économie de la santé |
| CREDOC | Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie   |
| CREST  | Centre de Recherche en Économie et Statistique                            |
| CRIES  | Comité régional de l'information économique et sociale                    |
| CRIS   | Conventions regroupées pour l'information statistique (nomenclature)      |
| CRM    | Chambre régionale des métiers                                             |
| CSA    | Conseil supérieur de l'audiovisuel                                        |
| CUGN   | Communauté urbaine du Grand Nancy                                         |

## D

|         |                                                                                                                                                                                                                 |
|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DADS    | Déclaration annuelle de données sociales                                                                                                                                                                        |
| DARES   | Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité)                                                                      |
| DARPMI  | Direction de l'action régionale de la petite et moyenne industrie                                                                                                                                               |
| DATAR   | Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale                                                                                                                                                |
| DCI     | Direction du commerce intérieur (ministère de l'économie, des finances et de l'industrie)                                                                                                                       |
| DDE     | Direction départementale de l'équipement (ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer)                                                                                     |
| DDM     | Direction du développement des médias                                                                                                                                                                           |
| DECAS   | Direction des Entreprises Commerciales, Artisanales et de Services                                                                                                                                              |
| DEP     | Département des études et de la prospective (ministère de la culture et de la communication)                                                                                                                    |
| DEP     | Direction de l'évaluation et de la prospective (ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de Recherche)                                                                                             |
| DGFAR   | Direction générale de la forêt et des affaires rurales (ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales)                                                                     |
| DGII    | Direction générale II « Affaires économiques et financières » des Communautés européennes                                                                                                                       |
| DGI     | Direction générale des Douanes et Droits indirects (ministère de l'économie, des finances et de l'industrie)                                                                                                    |
| DGV     | Direction générale V « Emploi, relations industrielles et affaires sociales » des Communautés européennes                                                                                                       |
| DGCL    | Direction générale des collectivités locales (ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés locales)                                                                                      |
| DGEFP   | Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité)                                                                              |
| DGPT    | Direction générale des postes et télécommunications                                                                                                                                                             |
| DIGITIP | Direction Générale de l'Industrie, des Technologies de l'Information et des Postes                                                                                                                              |
| DIRAG   | Direction INSEE inter-régionale Antilles Guyane                                                                                                                                                                 |
| DMMO    | Déclaration de mouvements de main d'œuvre                                                                                                                                                                       |
| DOM     | Département d'outre-mer                                                                                                                                                                                         |
| DPD     | Direction de la programmation et du développement (ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de Recherche), a été remplacée par la DEP                                                              |
| DR      | Direction régionale (INSEE)                                                                                                                                                                                     |
| DREE    | Direction des relations économiques extérieures (ministère de l'économie, des finances et de l'industrie)                                                                                                       |
| DREES   | Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité- ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées) |
| DREIF   | Direction régionale de l'emploi d'Ile-de-France                                                                                                                                                                 |
| DRIRE   | Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement                                                                                                                                       |
| DSS     | Direction de la sécurité sociale                                                                                                                                                                                |
| DRT     | Direction des relations du travail                                                                                                                                                                              |
| DT      | Direction du tourisme (ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer)                                                                                                        |

**E**

|          |                                                                                |
|----------|--------------------------------------------------------------------------------|
| EAE      | Enquête annuelle d'entreprise                                                  |
| ECOLOC   | Enquête sur les interventions des Conseils généraux en matière d'environnement |
| EDI      | Enquête échanges de données informatisées                                      |
| EDIFIEE  | Système d'échange de données informatisées de la FIEE                          |
| EHPA     | Etablissement d'hébergement pour les personnes âgées                           |
| EMAGS    | Enquête mensuelle sur l'activité des grandes surfaces alimentaires             |
| EMMO     | Enquête sur les mouvements de main-d'œuvre                                     |
| ENESAD   | Établissement national d'enseignement supérieur agronomique                    |
| ENSAM    | École nationale supérieure agronomique de Montpellier                          |
| ENVEFF   | Enquête nationale sur les violences faites aux femmes en France                |
| EPCV     | Enquête permanente sur les conditions de vie                                   |
| EPEI     | Enquête auprès des petites entreprises industrielles                           |
| ERCV     | Enquête sur les revenus et les conditions de vie                               |
| EREMISTE | Allocataire du revenu minimum d'insertion                                      |
| ERMES    | Equipe de recherche sur les marchés, l'emploi et la simulation                 |
| EROPP    | Enquête sur les représentations, opinions et perceptions sur les psychotropes  |
| ESCAPAD  | Enquête sur la santé et les consommations : appel de préparation à la défense  |
| ESE      | Enquête Structure des emplois                                                  |
| EUROSTAT | Office statistique des communautés européennes                                 |

**F**

|       |                                                              |
|-------|--------------------------------------------------------------|
| FAB   | Fret à bord                                                  |
| FAMEU | Fichier annuel des mesures des politiques d'emploi           |
| FBCF  | Formation brute de capital fixe                              |
| FCD   | Fédération des entreprises du commerce et de la distribution |
| FFB   | Fédération française du bâtiment                             |
| FIEE  | Fédération des industries électriques et électroniques       |
| FNSEA | Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles   |
| FNTP  | Fédération nationale des travaux publics                     |
| FMI   | Fonds monétaire international                                |
| FQP   | Enquête formation et qualification professionnelle           |
| FRCA  | Fédération régionale de la coopération agricole              |

**G**

|       |                                                                                     |
|-------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| GATE  | Groupe d'analyse et de théorie économique                                           |
| GITEP | Groupement des industries de télécommunication et de l'électronique professionnelle |
| GNH   | Groupement national des hypermarchés                                                |

**H**

|     |                                          |
|-----|------------------------------------------|
| HID | Enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance |
| HLM | Habitation à loyer modéré                |

**I**

|        |                                                                                                                         |
|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| IAA    | Industries agricoles et alimentaires                                                                                    |
| IAURIF | Institut d'aménagement et d'urbanisation de la région d'Ile de France                                                   |
| IDUP   | Institut de démographie de l'Université de Paris 1                                                                      |
| IECE   | Indice européen du coût de l'emploi                                                                                     |
| IFEN   | Institut français de l'environnement                                                                                    |
| INED   | Institut national d'études démographiques                                                                               |
| INRA   | Institut national de la recherche agronomique                                                                           |
| INSEE  | Institut national de la statistique et des études économiques (ministère de l'économie, des finances et de l'industrie) |
| IPI    | Indice de la production industrielle                                                                                    |
| ISOP   | Information et suivi objectif sur les prairies                                                                          |
| ITOM   | Inventaire du traitement des ordures ménagères (enquête)                                                                |

**J**

|    |                  |
|----|------------------|
| JO | Journal officiel |
|----|------------------|

**L**

|          |                                                                                            |
|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| LASI     | Laboratoire des stratégies industrielles                                                   |
| LASMAS   | Laboratoire d'analyse secondaire et de méthodes appliquées à la sociologie                 |
| LATAPSES | Laboratoire Transformations de l'appareil productif et stratégies économiques sectorielles |
| LIFI     | Enquête sur les liaisons financières entre sociétés                                        |
| LMCU     | Lille métropole communauté urbaine                                                         |

**M**

|       |                                                                                 |
|-------|---------------------------------------------------------------------------------|
| MOEDM | Mission d'observation scientifique, d'études et de documentation sur les médias |
| MRCE  | Mission régionale pour la création d'entreprise                                 |
| MSA   | Mutualité sociale agricole                                                      |

**N**

|      |                                         |
|------|-----------------------------------------|
| NAF  | Nomenclature d'activités française      |
| NTIC | Nouvelles technologies de l'information |

**O**

|         |                                                                     |
|---------|---------------------------------------------------------------------|
| OCDE    | Organisation de coopération et de développement économiques         |
| OCEAN   | Outil de coordination des enquêtes annuelles                        |
| OCEDAR  | Outil de coordination des enquêtes de la DARES                      |
| OFDT    | Observatoire français des drogues et toxicomanies                   |
| OLAP    | Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne               |
| ONEA    | Observatoire national de l'enseignement agricole                    |
| ONEVA   | Observatoire national des entrées dans la vie active                |
| ONIC    | Office national interprofessionnel des céréales                     |
| ONILAIT | Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers |
| ONU     | Organisation des Nations Unies                                      |
| OPA     | Organismes professionnels agréés                                    |
| OPCVM   | Organisme de placement collectif en valeurs mobilières              |
| OREF    | Observatoire régional de l'emploi et de la formation                |
| OSCE    | Office statistique des communautés européennes                      |
| OTEX    | Orientation technico-économique d'une exploitation agricole         |

**P**

|         |                                                                 |
|---------|-----------------------------------------------------------------|
| PACA    | Région Provence - Alpes-Côte d'Azur                             |
| PDU     | Plan de déplacements urbains                                    |
| PME     | Petites et moyennes entreprises                                 |
| PRODCOM | Programme communautaire d'enquêtes de branches dans l'industrie |
| PRODFRA | Variante française de PRODCOM                                   |

**R**

|         |                                                                  |
|---------|------------------------------------------------------------------|
| RÉPONSE | Enquête Relations professionnelles et négociations d'entreprises |
| RGA     | Recensement général agricole                                     |
| RICA    | Réseau d'information comptable agricole                          |
| RMI     | Revenu minimum d'insertion                                       |
| RP      | Recensement de la population                                     |
| RRP     | Recensement rénové de la population                              |

**S**

|          |                                                                                                                                          |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SALOMON  | (Outil-transport terrestre AC PACA)                                                                                                      |
| SDT      | Enquête suivi des déplacements touristiques                                                                                              |
| SCEES    | Service central des enquêtes et études statistiques (ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales) |
| SDAU     | Schéma directeur d'aménagement urbain                                                                                                    |
| SDES     | Sous-direction des études statistiques (ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche)                           |
| SDT      | Enquête suivi des déplacements touristiques                                                                                              |
| SECODIP  | Société d'études de la consommation, distribution et publicité                                                                           |
| SERBCO   | Service des biens de consommation (ministère de l'économie, des finances et de l'industrie)                                              |
| SES      | Service économique et statistique (ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer)                     |
| SESGAR   | Service d'études du secrétariat général pour les affaires régionales                                                                     |
| SESSI    | Service des statistiques industrielles (ministère de l'économie, des finances et de l'industrie)                                         |
| SFIC     | Syndicat français de l'industrie cimentière                                                                                              |
| SIFE     | Stage d'insertion et de formation à l'emploi                                                                                             |
| SINE     | Système d'information sur les nouvelles entreprises (enquête)                                                                            |
| SIRENE   | Système informatisé du répertoire des entreprises et des établissements                                                                  |
| SIRET    | Numéro SIRENE à 14 chiffres, niveau établissement                                                                                        |
| SISE     | Système d'information et de suivi des étudiants                                                                                          |
| SMIC     | Salaires minimum interprofessionnel de croissance                                                                                        |
| SNIA     | Syndicat national des industries de l'alimentation animale                                                                               |
| SRSA     | Service régional des statistiques agricoles (ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales)         |
| SRCV     | Statistique sur les revenus et les conditions de vie                                                                                     |
| SYNCOPAC | Syndicat national des coopératives de production et d'alimentation animales                                                              |
| SYNTEC   | Chambre syndicale des sociétés d'études et de conseil                                                                                    |

**T**

|        |                                                                                            |
|--------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| TCM    | Tronc commun des enquêtes ménages                                                          |
| TCSP   | Transport en commun en site propre                                                         |
| TDS    | Transfert de données sociales                                                              |
| TERUTI | Utilisation du territoire                                                                  |
| TIC    | Groupe Technologies de l'information et de la communication (Commissariat général du Plan) |
| TOM    | Territoire d'outre-mer                                                                     |
| TRM    | Transports routiers de marchandises                                                        |
| TRV    | Transports routiers de voyageurs                                                           |

**U**

|         |                                                                                               |
|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| UDOTSI  | Union départementale des offices de tourisme et des syndicats d'initiative                    |
| UE      | Union européenne                                                                              |
| UIC     | Union des industries chimiques                                                                |
| UNAF    | Union nationale des associations familiales                                                   |
| UNEDIC  | Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce            |
| UNESCO  | Organisation pour l'éducation, la science et la culture                                       |
| UNFOHLM | Union nationale des fédérations d'organismes d'HLM                                            |
| UNIBAL  | Union nationale des industries de bricolage et jardinage                                      |
| UPL     | Union patronale lorraine                                                                      |
| URPL    | Union régionale patronale du Limousin                                                         |
| URSSAF  | Union pour le recouvrement des cotisations de la Sécurité sociale et d'allocations familiales |

**V**

|     |                                  |
|-----|----------------------------------|
| VQS | Enquête Vie Quotidienne et Santé |
|-----|----------------------------------|